
9
13-1
15
BIBLIOTECA NAZIONALE
10
9 A
45
TORIO EMANUELE

Autheur Jean le Clerc.
Vide Niceron Tom. XL.
pag. 3[illegible].


ARMAND IEAN DU PLESSIS
CARD DUC DE RICHELIEU



LA VIE DU CARDINAL DUC DE RICHELIEU.

PRINCIPAL MINISTRE D'ESTAT DE LOUIS XIII. ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TOME PREMIER.



A COLOGNE,
Chez * * * *

M. DC. XCVI.



AVERTISSEMENT.

PResque tous ceux qui ont écrit quelque chose concernant le *Cardinal de Richelieu*, & dont j'ai vû les Ouvrages, ne se sont proposez que l'une ou l'autre de ces deux fins. Les uns ont pris la plume, pour le rendre odieux ; & les autres n'ont écrit, que pour faire son éloge. Trés-peu d'entre eux se sont proposez ce juste milieu, où l'on dit indifferemment le mal & le bien, selon les Loix de l'Histoire, sans exaggerer, ni extenuer plus l'un que l'autre. Je n'entreprendrai pas de faire la Critique des Panegyristes de ce Prélat, ni d'examiner ceux qui ont écrit des Satyres contre lui. Ceux qui pourroient douter de ce que je



viens de dire s'en instruiront, s'il leur plaît, par la lecture des Auteurs, dont il est question. Mais il faut que je dise ici quel a été mon dessein, en écrivant cette Histoire, & quelles Loix je me suis faites, avant que de la commencer.

Comme je voyois que je ne pouvois puiser ce que j'avois à dire, que dans des sources presque toutes empoisonnées, ou du venin de la Satyre, ou des mensonges de la flatterie, j'ai crû que je devois avoir grand soin de distinguer les faits considerez en eux-mêmes, de la maniére de les raconter. C'est aussi ce que j'ai tâché de faire, en comparant divers Historiens ensemble, pour voir en quoi ils s'accordoient; ce que j'ai pris pour la verité de l'Histoire, autant ou moins que nous la pouvons connoître. Ces faits étant une fois établis, on peut juger de beaucoup d'autres choses particulieres, sans courir risque de s'éloigner beaucoup de la veri-

té. Il y a des actions, qui peuvent être indifferentes en elles-mêmes, ou venir d'un principe digne de loüange, si ceux qui les ont faites ont été animez d'un esprit de justice & d'équité ; & qui au contraire, sont trés-mauvaises, lorsque le motif, qui les a produites, est mauvais. Ainsi j'ai cru que je devois tâcher de me former une idée du genie du Cardinal, par l'examen de ses principales actions & de sa conduite constante ; dont ceux qui l'ont blâmé & ceux qui l'ont loüé conviennent également ; & c'est sur cette idée que j'ai jugé des motifs, qui semblent l'avoir fait agir en des rencontres, où sans cela on auroit de la peine à se déterminer. C'est ainsi que tout le monde fait, quand il s'agit de sçavoir le motif des actions, qui peuvent être bonnes ou mauvaises, selon le principe d'où elles viennent ; & l'on ne sauroit blâmer cette conduite, lors que la passion ne s'en mêle pas. Par exemple, un homme reconnu pour vindicatif, par

tous ses discours & par toute sa conduite, venant à nuire à quelqu'un qui l'a fâché, ne sauroit se plaindre, si l'on dit qu'il l'a maltraité par vangeance. La passion dominante, lorsqu'elle est forte, paroît toûjours, quoique l'on tâche de la cacher ; elle entre dans presque toute la conduite de la vie, & dés qu'on l'a reconnuë par des marques assurées, on ne se trompe guere, dans les jugemens que l'on fait des actions de ceux qui en sont possedez.

C'est ce qui a été ma regle, dans tout cet Ouvrage, où j'ai donné aux choses le tour, que le caractere constant & perpetuel du Cardinal demandoit qu'on leur donnât, sans rien néanmoins dissimuler des évenemens, ni en déguiser quoique ce soit. On verra assez quel étoit ce caractere par la lecture de toute sa Vie, mais on le pourra lire en racourci à la fin de l'Ouvrage.

Je me suis servi de quantité d'Historiens contemporains, que j'ai même ordinairement citez au

marges des pages, lorſque j'en tirois quelque choſe de particulier, & que je ne trouvois pas dans les autres. Mais les deux principaux, dont j'ai puiſé cette Hiſtoire, ſont *Loüis Aubery*, qui a écrit la Vie du Cardinal en François, & *Vittorio Siri*, qui en a fait l'abregé en Italien, dans le III. Livre du II. Tome de ſon *Mercurio*; & qui l'a auſſi écrite plus au long, dans ſes *Memorie Recondite*, ſur les années, pendant leſquelles le Cardinal a été dans le Miniſtere.

Le premier eſt un flatteur inſupportable, qui veut faire paſſer le Cardinal pour un ſaint homme, & qui poſſedoit en un degré auſſi éminent les vertus Epiſcopales, que les talens d'un Miniſtre d'Etat. Il diſſimule preſque par tout ce qui eſt deſavantageux à ce Miniſtre, & exaggere à toute occaſion ce qui lui peut être honorable; ou pour mieux dire, il plaide la cauſe du Cardinal de Richelieu, pour perſuader à ſes juges, c'eſt à dire, à la poſterité, que c'étoit un Evê-

que irreprochable, & un Ministre sans défaut. Tout ce que fait le Cardinal, tout ce qu'il dit, ne se pouvoit pas mieux dire, ni mieux faire, selon Aubery. C'étoit un homme sans passion, & sans vices; qui n'agissoit que par des vûës parfaitement desinteressées, & qui ne tendoient qu'au seul bien de l'Etat, & à la gloire du Roi.

L'Abbé Siri au contraire décrit assez librement ses vertus & ses vices; il ne diminuë point le lustre de ses belles actions, & ne dissimule nullement les mauvaises. Mais comme il ne se proposoit que de recueillir des Mémoires, il n'est pas uniforme, & s'étend plus ou moins, sur les choses dont il parle, selon que ses Recueils étoient plus ou moins étendus. Il passe même assez legerement des choses remarquables, parce que d'autres en avoient donné des Relations imprimées; & il s'attache principalement à déterrer les né-

gociations, que personne n'avoit encore publiées. Il avoit les Dépêches de plusieurs Nonces, qui avoient demeuré à la Cour de France, & de plusieurs Résidens des Princes d'Italie dans la même Cour, qu'il cite à tous momens; aussi bien que les Lettres de divers Ambassadeurs de la Couronne chez les Princes d'Italie, lesquelles n'ont jamais vû le jour. Aussi trouve-t-on dans cet Auteur quantité de faits particuliers, que l'on ne lit point ailleurs. On y voit diverses négociations du Cardinal, avec les Ministres du Pape & des Princes d'Italie, qui découvrent beaucoup mieux le génie de ce Ministre, que le simple résultat que les autres Historiens nous en ont donné. Il est vrai que Siri n'est pas assez méthodique, mais comme il se proposoit de recueillir des Mémoires, non seulement pour l'Histoire de France mais encore pour celle de tout le reste de l'Europe, il n'étoit pas facile d'éviter

par tout la confusion & les redites, dans un si grand recueil. On a aussi sujet de se plaindre de lui de ce qu'il écrit mal la plûpart des noms propres des Villes & des personnes, excepté lors qu'il s'agit de l'Italie & des Italiens; défaut que l'on remarque dans les meilleurs Auteurs de son païs, qui écrivent les noms comme ils les prononcent, c'est-à-dire, trés-mal.

Cependant pour rendre justice à Siri, & pour ne pas être ingrat envers un Auteur, de qui j'ai beaucoup profité, il est certain qu'il avoit de grands talens & de grands secours pour écrire l'Histoire; & j'avouë que j'en ai plus tiré de faits, que d'aucun autre Historien, que j'aye consulté. Je n'ai guere lû d'Auteurs Protestans, sur ces matieres, parce que trés-peu en ont écrit, & que tous ne méritent pas d'être lûs. Ils pourroient même être suspects d'une trop grande passion contre le Cardinal, qui a ruiné leurs affaires en France. Aus-

si l'on verra que je ne cite presque que des Catholiques sans néanmoins copier les éloges qu'ils donnent au Cardinal, pour avoir ruiné les Huguenots. Comme il ne s'agit pas ici de controverse, mais des matiéres d'Etat, je me suis renfermé dans de pures idées de Politique, ou au moins dans des pensées communes aux deux Religions.

Par *Politique*, pour le dire en un mot, je n'entends pas l'art d'avancer ses affaires, ou d'agrandir le Prince, par quelque voye que ce soit; mais l'art de rendre également & les Princes & les Peuples heureux, sous une certaine forme de gouvernement, par les moyens que la prudence & l'équité prescrivent. C'est là l'idée que ceux qui ont les premiers écrit de Politique nous ont donnée de cette science, qui faisoit une partie de leur Morale, & qu'ils avoient formée sur les lumieres communes à tout le genre humain. Dans ces derniers Siécles quelques Auteurs ont nommé Politique l'art de satisfaire

l'ambition & l'avarice des Souverains, ſans avoir aucun égard à la juſtice, ni au bien des Peuples. Comme en introduiſant ce nouvel art, ils ont tâché de s'attirer la faveur de ceux qui s'en ſervoient, & d'avoir quelque part aux avantages qui leur en reviennent; ils ont accommodé toutes leurs Hiſtoires ſur ſes maximes, & n'ont travaillé que pour leur propre avancement, en s'accommodant au goût de ceux de qui ils attendoient des récompenſes. Pour moi n'ayant rien de ſemblable dans l'eſprit, j'ai ſuivi les idées de l'ancienne Politique, ſãs avoir en vûë aucune ſorte de récompenſe, ni aucun avancement. J'ai dit la verité autant que je l'ai ſçûë, je n'ai rien inventé, comme on le pourra reconnoître en examinant mes citations, & en comparant cette Hiſtoire avec les autres. Je n'ai rien déguiſé par paſſion, ou pour plaire à quelqu'un; je n'ai rien extenué, ou exaggeré dans des vûës éloignées des Loix de l'Hiſtoire. Enfin je ne me ſens coupable de quoique ce

ſoit de ce qui concerne la ſincerité, & les ſentimens dont les Maîtres de l'Art veulent que les Hiſtoriens ſoient remplis.

Tout ce qu'on pourra reprendre, c'eſt que je ne me ſuis pas étendu ſur quantité de choſes, qui pouvoient être racontées beaucoup plus au long, ſans ennuyer les Lecteurs ; & que je n'ai pas dit tout ce que l'on pouvoit dire de la vie du Cardinal. Mais je répons à cela que pour ſatisfaire les Lecteurs de ce goût, au lieu de deux volumes, de la groſſeur de ceux que je donne au Public, il en auroit fallu compoſer dix ou douze. D'une grande multitude de faits, qui pouvoient entrer naturellement dans cette Vie, j'ai choiſi ceux qui concernoient plus particulierement la perſonne du Cardinal, je les ai racontez avec plus d'étenduë, & je n'ai mis des autres que ce qui m'a paru néceſſaire à la ſuite de la narration. Pour dire tout, il auroit fallu faire une Hiſtoire de France complette depuis l'an

1624. jusqu'à l'an 1642. pendant lequel temps le Cardinal a gouverné ce Royaume, bien plus que le Prince dont il étoit le Ministre. Mais les bornes d'une Vie ne s'étendent pas si loin que celles d'une Histoire générale ; & quoiquel'une & l'autre se puissent lire avec plaisir, cet Ouvrage a dû répondre au Titre que je lui ai donné.

Au reste pendant que le Lecteur lira ce premier Volume, le second sera sous la presse, & s'il arrive que l'on ait trouvé utile la lecture de celui-ci, je puis assurer que celle du second ne le sera pas moins.

J'ai jugé à propos de mettre à la fin de cet Avertissement le *Traité de Madrid*, concernant les affaires de la Valteline, parce que j'en parle plus d'une fois, sans l'avoir mis nulle part ; le Cardinal n'ayant pas encore été dans le Ministere, au temps auquel il fut fait. Neanmoins il est nécessaire, pour bien entendre divers endroits de sa Vie.

TRAITE' DE MADRID,
Tiré de l'Ambassade d'Espagne du Maréchal de Bassompierre.

SUR la fin du mois de Fevrier 1621. François de Bassompierre, Chevalier des Ordres de Sa Majesté, Conseiller en son Conseil d'Etat, & Colonel Général des Suisses, ayant été envoyé de la part du Roi en Espagne, comme son Ambassadeur Extraordinaire, pour traiter avec le Roi Catholique du rétablissement de la Valteline, à cause des interêts, qui obligeoient Sa Majesté Trés-Chrétienne de conserver les Grisons dans leur Païs; il trouva Sa Majesté Catholique malade, de telle sorte qu'il ne put executer sa Commission de vive voix. Ayant donné sa Lettre de Créance, & mis par écrit les principaux points de sa Commission, la mort non-prévuë de S. M. C. fut cause qu'Elle ne put mettre en ef-

ſet la bonne intention qu'Elle avoit de reſtituer la Valteline, ſelon la demande du Roi Trés-Chrétien, d'autant plus qu'en ce même tems Sa Sainteté en fit inſtance fort expreſſe, par un Bref particulier. Mais Sa Majeſté Catholique laiſſa en mourant, parmi les Clauſes ajoûtées à ſon Teſtament, l'Article ſuivant.

D'autant que le 27. de Mars de la préſente année, je reçus une Lettre de la main de Sa Sainteté Gregoire XV. par laquelle il m'exhortoit qu'en ſa conſideration, & ayant égard au bien public, je penſaſſe à accommoder l'affaire de la Valteline, & à ôter toute occaſion de ſcandale, qui en pourroit arriver, j'ordonne au Séreniſſime Prince, mon trés-cher fils de recevoir en ceci le conſeil paternel de Sa Sainteté dans la forme que j'ai dite; puiſque ma principale intention n'a été que d'agir pour le bien public & pour la ſureté des Catholiques de cette Vallée, dont Sa Sainteté prend ſoin comme Pere Univerſel.

Je veux que cet Ecrit ſoit tenu pour une Clauſe ſpeciale de mon Teſtament, comme ſi elle avoit été compriſe dans l'Article, par lequel je commande que tous les papiers, qui paroiſſent ſignez de mon nom, ſoient tenus pour des parties de mon Teſtament. Fait à mon Palais Royal de Madrid le 30. de Mars 2621.

D. Philippe IV. incontinent aprés être parvenu à la Couronne, voulut accomplir ce que le Roi ſon Seigneur & Pere lui ordonnoit, ce que Sa Sainteté deſiroit pour la tranquillité commune, & ce que le Roi Trés-Chrétien lui demandoit, conformément à ce à quoi il étoit obligé par ſa Royale parole donnée aux Seigneurs des trois Ligues. Ainſi Sa Majeſté Catholique députa avec ample pouvoir pour Commiſſaires Gerôme Caymo Regent de ſon Conſeil ſuprême d'Italie & Joüan de Cerica, Chevalier de l'Ordre de S. Jaques, Commandeur de Rivere, Conſeiller & Secretaire d'Etat, pour traiter ſur ce ſujet avec les Comtes de Baſſompierre & de Rochepot

Ambassadeurs Extraordinaire & Ordinaire de Sa Majesté Trés-Chrétienne en cette Cour; lesquels sont convenus au nom de leurs Majestez des Articles suivans.

I. Que toutes choses seront remises dans leur premier état, tant d'un côté que d'autre, chacun retirant ses forces & ses garnisons établies de nouveau; & conséquemment que Sa Majesté Catholique retirera les Troupes, qu'elle a sur les confins de l'Etat de Milan, joignant la Valteline & le Val de Chiavenne, en sorte qu'il n'y ait aucunes Troupes que celles qui avoient accoûtumé d'y être avant les derniers mouvemens; & que d'autre part, les Grisons en feront de même dans la Valteline, & dans les Comtez de Chiavenne & de Bormio.

II. Que Messieurs des Ligues accorderont un pardon général, pour tout ce qui a été fait en ces derniers mouvemens, sans que leurs Sujets de la Valteline & des Comtez de Chiavenne & de Bormio, puissent jamais

être inquietez, dans leurs biens, pour tout ce qui a été fait à cette occasion.

III. Que pour ce qui concerne la Religion, dans la Valteline, & dans les Comtez de Chiavenne & de Bormio, on ôtera toutes les nouveautez préjudiciables à la Religion Catholique, qui y pourroient avoir été introduites, dés le commencement de l'année 1617. jusqu'à present.

IV. Que les Grisons feront les sermens & les promesses requises, selon la coûtume, pour l'observation de ce qui a été accordé ci-dessus, & donneront ces sermens, & ces promesses aux trois personnes déclarées dans l'Article suivant; & que le Roi T. C. promettra de faire observer la même chose, comme feront aussi les XIII. Cantons & les Valesiens, ou la plûpart d'entre eux.

V. Que le Roi C. donnera incontinent avis au Seigneur Archiduc Albert son Oncle, afin qu'il envoye le Président du Parlement

du Comté de Bourgogne, ou quelque autre personne du même Comté à Lucerne, pour se trouver là le plûtôt que faire se pourra, mais au plus tard le dernier du Mois de Mai prochain ; auquel lieu, il se joindra avec le Nonce de Sa Sainteté & l'Ambassadeur de Sa Majesté Trés-Chrétienne pour accommoder & mettre toutes les choses présentement concertées en execution ; entendant & déclarant outre celà que les anciens Traitez faits avec la Maison d'Autriche, & en particulier pour le Comté de Tirol subsisteront toûjours & seront observez.

VI. Que celui que l'Archiduc enverra du Comté de Bourgogne portera avec soi une Lettre antidatée de Son Altesse pour le Duc de Feria, lui donnant avis que l'affaire est entierement vuidée, & qu'il execute maintenant l'ordre qu'il aura de Sa Majesté Catholique de rétablir le tout & de le laisser au premier état, où il étoit auparavant ; laquelle Lettre il enverra aussi-tôt

au Duc de Feria, aprés l'execution des choses mentionnées au quatriéme Article ci-dessus ; & que pour cela, Sa Majesté Catholique envera au même Duc de Feria un commandement trés-exprés de remettre tout au premier état, dés qu'il aura reçû ce commandement.

VII. Que ce Traité sera ratifié par le Roi Trés-Chrétien & que la ratification sera délivrée à Paris au Marquis de Mirabel, Conseiller de guerre de Sa Majesté Catholique & son Ambassadeur ordinaire résident dans la Cour de France, d'abord aprés que le Comte de Bassompierre y sera arrivé.

VIII. Qu'il se fera deux copies de ce Traité, l'une en Langue Françoise & l'autre en Langue Castillane toutes deux signées des Commissaires François & Espagnols, pour être mises dans les mains de chacune des parties, la Françoise à Dom Joüan de Cerica, & l'Espagnole à Bassompierre. *Fait à Madrid, le vingt-cinquiéme d'Avril mil six cens vingt-*

un. Signé Bassompierre, d'Angennes, le Regent Caymo & Joüan de Cerica.



HISTOI-



HISTOIRE DU CARDINAL DE RICHELIEU.

LIVRE PREMIER.

Contenant ce qui luy arriva de plus remarquable depuis sa naissance, jusqu'à l'an 1624. qu'il fut fait pour la seconde fois Conseiller d'Ètat.

S'IL y eut jamais Ministre d'Etat, contre qui l'on ait fait des satires outrées, & à qui l'on ait

donné des loüanges excessives, c'est assurément ARMAND JEAN DU PLESSIS *Cardinal de Richelieu*, dont j'entreprends d'écrire l'Histoire. On l'a accusé d'un côté d'ambition, de cruauté, de perfidie, & de tous les autres défauts dont la Politique mal-entenduë est souvent accompagnée. On a dit qu'il avoit ou entierement ruiné la France, ou mis les Ministres, qui lui ont succedé, en état de la ruiner. D'autres au contraire l'ont regardé comme un habile Pilote, que Dieu avoit envoyé à l'Etat, agité de dangereux orages, & à qui il est redevable de toute sa tranquillité. Ils ont soûtenu, que lui seul a fait voir quelles étoient les forces de la France, si elles étoient bien conduites, & a jetté les plus solides fondemens de sa grandeur. Peut-être que des jugemens si opposez en apparence ne sont pas si difficiles à accorder, qu'ils le semblent d'abord; & j'ose même dire que l'on verra ce Paradoxe si bien éclairci, dans la suite de cette Histoire, que ce qui paroît une Enigme deviendra une verité claire comme le jour.

Il eut pour Pere * *François du Plessis* IV. du nom, *Seigneur de Richelieu, de Beçai, de Chillou & de la Vervoliere*, d'une ancienne Famille de Poitou, & pour Mere *Françoise de la Porte*. François du Plessis suivit *le Duc d'Anjou* en Pologne, & en revint avec lui. Il fut fait Grand Prévôt de France en 1575. & onze ans aprés, Chevalier du S. Esprit. Il fut aussi consideré de *Henri IV.* qui en 1590. le fit Capitaine de ses Gardes, mais il ne put prendre possession de cette Charge, étant mort peu de tems aprés. Il laissa trois fils, & deux filles. L'aîné, nommé *Henri*, étant en état de s'avancer par la voye des armes, fut tué en düel par le *Marquis de Themines*, auquel la Reine Mere avoit refusé le Gouvernement d'Angers, qui étoit aussi brigué par Richelieu. Le second qui se nommoit *Alphonse*, embrassa l'état Ecclesiastique, & fut d'abord Evêque de Luçon. *Armand Jean*, qui étoit le troisiéme, avoit été destiné au métier de la guerre, mais il se fit aussi d'Eglise, pour les raisons que l'on dira dans la suite. *Françoise* l'aînée

* *Voyez la Genealogie du Card. de Richelieu par André du Chêne.*

des filles fut mariée en premiéres nôces à *Jean de Beauveau*, Seigneur de Pimpean, & en secondes à *René de Vvignerod*, Seigneur du Pont de Courlai; *Nicole* la Cadette, fut mariée à *Urbain de Maillé*, Marquis de Brezé, Capitaine des Gardes de la Reine-Mere, ensuite du Roi, & enfin Maréchal de France.

Armand Iean du Plessis nâquit à Paris l'an 1585. le 5. de Septembre. Son Pere étant mort cinq ans aprés, il fut élevé sous la tutelle de sa Mere. Le Prieur de S. Florent lui donna la connoissance des premiers élemens des belles Lettres, & ensuite on le mit en pension dans le College de Navarre, & quelque tems aprés dans celui de Lisieux, où il fit son cours en Philosophie. De-là il passa à l'Academie pour y apprendre à monter à Cheval, & à faire les autres exercices propres à un jeune homme, que l'on destinoit aux armes. Alors il prit l'épée & le titre de Seigneur de Chillou; mais il changea bientôt aprés de dessein. Son frere Alphonse du Plessis, qui avoit été nommé à l'Evêché de Luçon, y ayant

renoncé pour s'enfermer dans un Cloître de Chartreux, ses Parens jugerent qu'ils devoient tâcher de conserver cet Evêché dans la Famille, & ils obtinrent du Roi le brevet de nomination, en faveur d'Armand-Jean, qui prit la soûtane, & commença à étudier en Théologie. Sa Famille, qui n'avoit pas beaucoup de bien, avoit regardé cet Evêché comme un établissement considerable. Aprés avoir étudié quelque tems, il soûtint des Theses, en camail & en rochet, comme Evêque nommé, & reçût le bonnet de Docteur en Théologie, avec l'applaudissement de tous ceux qui l'ouïrent. Il ne se contenta pas de cette formalité, où la vivacité de l'esprit paroît bien plus que le savoir; il voulut s'appliquer tout de bon aux études nécessaires à un Evêque. Pour cela, il se retira en une maison de campagne autour de Paris, avec un Docteur de Louvain, qui devoit lui servir de guide dans ces études, ausquelles il employa deux ans entiers, donnant huit heures par jour à la lecture. Il s'appliquoit particu-

lierement à la Controverse, par où il voyoit que le Cardinal du Perron avoit aquis une trés-grande réputation, & par où il esperoit aussi de s'avancer. Cependant, si l'on en peut juger par un Ouvrage, que l'on a vû sous son nom sur ces matiéres, il n'y étoit pas extrémement propre, & il se connoissoit peu lui-même, lorsqu'il esperoit de se rendre illustre de ce côté-là. Aussi ses meilleurs amis lui déconseillerent bien-tôt de s'appliquer à cette espe-
1606. ce d'étude, qui faisoit d'ailleurs du tort à sa santé. Cependant il écrivit au Pape, pour avoir dispense d'âge, & le Roi recommanda cette affaire au Cardinal du Perron, qui étoit alors à Rome, & à d'*Alincourt* son Ambassadeur.

L'Evêque de Luçon trouva ensuite à propos d'aller lui-même solliciter cette affaire, & étant arrivé à Rome, il eut une audience du Pape *Paul V.* où l'on dit que ce Pontife fut extrémement satisfait du discours qu'il lui fit, & lui accorda la dispense qu'il demandoit. * Le bruit courut néanmoins qu'il avoit assu-

* *Siri Mercurio T. 2. Lib. 3.* p. 11696.

ré qu'il étoit plus âgé, qu'il ne 1606.
l'étoit effectivement ; & qu'aprés
avoir été consacré, il demanda au Pa-
pe l'absolution de ce mensonge. Sa
consecration se fit par le Cardinal
de Givry, le 17. d'Avril 1607. On dit 1607.
encore que le Pape reconnut, au tour
qu'il lui avoit fait, que c'étoit un hõ-
me d'esprit, & qu'il loüa son adresse.

Etant de retour à Paris, & ne pouvant d'abord s'introduire à la Cour, comme ses amis le lui avoient conseillé, il s'apliqua à la prédication, pour se faire connoître. Il y prêcha deux Carêmes, avec un si grand concours, & tant d'applaudissement, que sa réputation lui gagna la faveur de la Reine-Mere. Par là ayant quelque entrée à la Cour, il s'attacha à *Concino Concini*, depuis le *Maréchal d'Ancre* qui gouvernoit l'Etat, pendant la Régence de la Reine.

Aprés la mort de Henri IV. la
Cour fut extrémement troublée, par 1610.
les intrigues de ceux qui vouloient entrer dans le Gouvernement, ou qui vouloient se conserver la part qu'ils y avoient, & pousser plus

1610. loin leur fortune. Quantité de grands Seigneurs, que l'on avoit tenus loin des affaires, sous les Ministres de Henri IV. tâchoient de s'en approcher, & employoient toutes sortes d'artifices pour cela. Le *Duc de Sully*, Sur-Intendant des Finances, & Grand-Maître de l'Artillerie, en qui Henri avoit eu une extrême confiance à cause de ses grandes qualitez, étoit envié d'une infinité de gens. Le Chancellier de *Sillery*, *Villeroy* Secretaire d'Etat, & le President *Jeannin*, avoient conspiré contre lui, pour établir leur propre autorité. On voyoit encore s'élever contre lui le *Comte de Soissons*, pour quelque chagrin particulier; Concino, parce qu'il faisoit ombre à sa fortune naissante; le *Prince de Condé*, poussé par d'autres, & parce que le Duc de Sully avoit conseillé à Henri IV. de l'arrêter, avant qu'il s'enfuît en Flandres; & le *Maréchal de Bouillon* même, qui lui envioit la consideration, que le parti Huguenot avoit conservée pour lui. Tous ces gens-là travaillerent à le mettre mal dans l'esprit de la Reine,

à cause de son humeur severe, & opposée aux liberalitez, que cette Princesse faisoit. D'ailleurs voulant établir son autorité, elle avoit besoin de la faveur du Pape, qu'elle ne pouvoit gagner en laissant à un Huguenot l'administration des affaires. Ainsi elle lui ôta ses Charges, & l'obligea de se retirer de la Cour. 1610.

Dés-lors le Maréchal d'Ancre possedant seul la faveur de la Reine, & craignant que les Grands ne s'unissent pour le perdre, travailloit à les tenir divisez. Il entretenoit adroitement la haine que les differens partis avoient les uns pour les autres, & balançoit autant qu'il pouvoit leurs forces; dans la pensée que si un parti ruinoit l'autre, il pourroit lui-même succomber sous le même poids. Ce projet lui réüssissoit si bien, que les Princes du Sang, & ceux de la Maison de Lorraine, outre les brouilleries publiques, se trouvoient encore divisez entre eux. Personne ne pensant plus au bien du Public, ni à la gloire de la France, & l'autorité Royale 1611.

1611. étant méprisée sous la minorité du Roi, chacun ne travailloit que pour ses propres interêts. Les choses étoient en cet Etat, lorsque la Reine, pour affermir sa Régence, & s'assurer de la paix, conclut le mariage du Roi Loüis XIII. son fils avec l'Infante d'Espagne, & celui d'une de ses filles avec le Roi Catholique.

1612. Ces mariages servirent d'occasion aux Grands, pour mettre tout en confusion, sous prétexte qu'il étoit contre le bien de l'Etat. *La Comtesse de Soissõs* & la *Duchesse de Nevers* voyoient avec chagrin la faveur dans laquelle les Princesses *de Conty* & de *Guise* étoient auprés de la Reine, & elles engagerent leurs Amants & leurs Parens dans le parti opposé à l'autorité de la Régente. Ainsi il se forma une faction, dont le Prince de Condé se déclara Chef, parce que la Reine lui avoit refusé le Gouvernement du Château Trompette. Le Marêchal de Boüillon étoit celui qui cabaloit le plus, & qui étoit néanmoins le moins suspect à la Régente. Il engagea adroi-

tement à se retirer de la Cour le 1612.
Prince de Condé, le Duc de Longueville & plusieurs autres, & ne se retira que le dernier, & encore avec le consentement de la Reine. Alors tout le Parti éclata, la Bretagne sous *le Duc de Vendôme*, la Picardie sous *le Duc de Longueville*, l'Ile de France & les villes de Soissons & de Noyon sous *le Duc de Mayenne*, Laon sous *le Marquis de Cœuvres*, & plusieurs autres Villes & Provinces se déclarerent ouvertement contre la Régence; & cette faction parut en état d'agir, avant que la Reine sût qu'elle étoit formée.

Les Mécontens assemblez de tou- 1613.
tes parts se trouverent ainsi en armes, avant qu'on eût aucunes troupes à leur opposer, & leur dessein paroissoit d'autant plus plausible, qu'ils ne parloient que du bien public, & d'ôter les moyens de perdre le Royaume à quelques Italiens, qui s'étoient emparez de l'administration des affaires. Le Prince de Condé écrivit alors une Lettre à la Reine, par laquelle il la prioit de faire assembler les Etats du Royau-

1613. me, pour remedier aux desordres de l'Etat. La Reine qui n'avoit pû ramasser que dix mille hommes de pied & trois mille chevaux, & qui craignoit que le Parti des Mécontens ne s'augmentât, crut devoir les appaiser au plûtôt, par la voye de la négotiation. Elle donna au *Duc de Guise* pouvoir de traiter avec eux en son nom, & d'accommoder cette affaire, comme il le trouveroit à propos. On convint que l'on donneroit Amboise au Prince, Sainte Menehout au *Duc de Nevers*, & une bonne somme au Maréchal de Bouillon; de sorte que les principaux Chefs se trouvant satisfaits en leur particulier, ils ne parlerent plus du bien public.

1614. Le Roi étant sorti de minorité, on convoqua les Etats du Royaume, pour tâcher de lui gagner l'affection de ses Sujets, & pour prévenir toutes sortes de troubles. Le Prince de Condé fit tout ce qu'il put, pour faire élire par tout des Députez, qui dépendissent de lui; néanmoins la crainte d'être mal-traitez de la Cour, & l'esperance de quelque recompen-

se, qui sont comme les deux poles, 1614.
sur lesquels roulent toutes les actions des hommes, retint la plûpart dans le devoir ; & l'on obligea le Prince à se défaire d'Amboise, malgré toutes les cabales qu'il employa. L'Evêque de Luçon qui ne cherchoit qu'à être employé, fut l'un des Députez du Clergé, & eut la commission de présenter son Cahier au Roi, à la clôture des Etats. Il fit alors une harangue d'une heure & demie, qui fut écoutée avec assez d'attention, & qui fut ensuite imprimée. Il y a deux choses dans cette harangue, que l'on a remarquées depuis avoir été dites, plûtôt pour lui-même, que pour le bien de l'Etat. L'une est la priere qu'il fait au Roi, de laisser la Reine sa Mere dans l'administration des affaires, esperant peut-être dés-lors d'y avoir quelque entrée, par sa faveur. L'autre est la plainte assez forte qu'il fait, de ce qu'il n'y avoit aucun Ecclesiastique dans le Conseil du Roi ; comme si l'on ne pouvoit se passer de leurs avis, pour la conduite de l'Etat. Il est certain que

1614. l'Evêque de Luçon ne demandoit rien de nouveau, & qu'il y avoit eu trés-souvent des Ecclesiastiques dans le Gouvernement. Mais au fonds ce n'étoit nullement une nécessité qu'il y en eût, & il est visible que l'on ne sauroit s'aquiter en même tems des devoirs d'un bon Evêque, & de ceux d'un Ministre d'Etat. L'une & l'autre de ces fonctions demandent un homme tout entier, & l'on ne peut se partager à tant de soins. Mais nôtre Evêque entendoit sans doute qu'un Prélat, qui serviroit l'Etat, laisseroit le soin de son Troupeau à ses Vicaires, pour administrer par lui-même les affaires du Royaume. La question seroit si l'Evangile le permet, & si ceux qui ont soin de l'Evêché ne devroient pas avoir le nom & la rente de l'emploi qu'ils exercent. Mais il y a long-tems que ce n'est plus l'usage de consulter l'Evangile, sur ces sortes de choses.

Quoique les Grands ne dussent plus avoir aucun sujet de se plaindre, néanmoins ne trouvant pas dans la tranquillité de l'Etat, de

quoi ſatisfaire leur ambition, ils 1614.
cherchoient occaſion d'exciter de nouvelles brouïlleries. Le Maréchal de Bouillon recommença à ſe ſervir du pouvoir qu'il avoit ſur l'eſprit du Prince de Condé, en l'engageant dans de nouveaux deſſeins. Ceux qui n'étoient pas ſatisfaits de ce qui s'étoit paſſé dans l'Aſſemblée des Etats, commencerent auſſi à dire par tout, que l'on y avoit pris des concluſions contraires au bien du Royaume, qu'il n'étoit pas juſte que l'on laiſsât tout faire au Maréchal d'Ancre, & que l'on avoit donné de grands ſujets de mécontentement à pluſieurs des Députez.

Le Parlement de Paris, qui avoit 1615.
pris pluſieurs fois beaucoup de part dans le gouvernement de l'Etat, publia un Arrêt, par lequel il invitoit les Grands, & toutes les perſonnes bien affectionnées à la patrie, de ſe joindre à lui, pour corriger les abus qui s'y gliſſoient. Mais le Roi, ou plûtôt le Conſeil fit une Déclaration, par laquelle il annulloit l'Arrêt du Parlement, & lui défendoit ſous de grandes peines, de ſe mê-

1615. ler de ces sortes d'affaires. Le Parlement aigri par cette maniere trop haute d'agir, & à laquelle on n'étoit point encore accoûtumé, envoya faire une rémontrance au Roi; où on lui parla avec beaucoup de liberté, & où on l'avertit entre autres choses de ne se point servir de * *commandemens absolus*, dès la premiére année de sa Majorité. Le Prince fit courir en même tems quelques Manifestes, en forme de Lettres, par lesquels il donnoit à entendre que ceux qui se plaignoient du Gouvernement présent, n'avoient d'autre dessein que de reprimer la trop grande autorité du Marêchal d'Ancre, corriger les desordres, empêcher les mariages que la Reine avoit conclus avec l'Espagne, & rendre au Roi & à la Couronne leur ancien lustre. Il ramassa aussi quantité de troupes Françoises & Allemandes, & les pourvût de Canon, tiré de Sedan, pour être en état de résister à l'armée du Roi, qui n'étoit que de dix mille fantassins & de quinze-cents chevaux. Le Duc de Guise étoit à la tête de cette derniere armée, &

* *Siri Merc. T. 2. p. 3. p. 1489.*

devoit conduire la Reine d'Eſpagne 1615.
ſur la frontiere, & amener de là la Reine de France à Paris.

Comme il s'avançoit vers la Guienne, dans ce deſſein, & que les armées étoient prêtes d'en venir à une bataille déciſive, le Duc de Mayenne & le Marêchal de Bouillon, qui étoient le plus unis au Prince de Condé ſe laiſſerent gagner, par l'eſperance qu'on leur donna d'une paix, où leurs interêts particuliers ſe trouveroient ſi bien ménagez, qu'ils n'auroient plus de ſujet de ſe plaindre. On fit pour cela une Aſſemblée à *Loudun*, où ceux que la Cour y envoya n'oublierent rien, pour diviſer les Mécontens. Le Prince laſſé de la guerre, avant que de l'avoir cõmencée, abandonna les interêts du Public, pour leſquels ſeuls il ſe vantoit auparavant d'avoir pris les armes, & n'eut ſoin que de ceux de quelques particuliers, & principalement des ſiens. Il avoit promis de ne venir à aucune concluſion, ſans faire remettre au Duc de Vendôme le Château de Nantes, & la Citadelle d'Amiens

1615. au Duc de Longueville, & promettre aux Huguenots l'observation des Edits, faits en leur faveur. Cependant le Duc de Mayenne, & le Maréchal de Boüillon ayant été satisfaits, abandonnerent tout le reste; mais ils trouverent plus d'union dans le Parti; qu'ils n'avoient crû, & l'on n'auroit point ratifié ce qu'ils avoient négotié, sans une maladie dangereuse, qui survint au Prince de Condé, & qui rompit l'union des Mécontens, dans la peur qu'ils eurent de se voir bien-tôt sans Chef. Le Maréchal de Boüillon fit tout ce qu'il pût, pour faire en sorte que l'Ambassadeur d'Angleterre signât ce Traité, afin de s'assurer de son observation; mais la Cour ne le voulut jamais souffrir, de sorte que la paix fut concluë sans cela; & les Ducs de Vendôme & de Longueville en furent les victimes, aussi bien que les Huguenots, dont on négligea entierement les interêts.

Cette paix, qui auroit dû produire du calme dans la Cour, n'y causa que du desordre; ce qui fit croi-

re que les Ministres n'avoient rien moins recherché, que le bien du Royaume. Villeroi, & Jeannin que le Chancellier de Sillery avoit maltraitez en quelques rencontres, pour avoir seul le manîment des affaires, trouverent moyen de lui faire ôter les seaux, & de les faire donner au Président *du Vair*. Quelque tems aprés, on donna à Villeroi * *Claude Mangot*, pour adjoint dans la Charge de Secretaire d'Etat, à la sollicitation du Maréchal d'Antre, qui l'accusoit de lui avoir voulu faire perdre le Gouvernement de la Citadelle d'Amiens, pour le faire tomber entre les mains des Mécontens. Le Prince de Condé étant gueri, se retira dans son Gouvernement de Berry, qu'on lui avoit donné au lieu de celui de Guienne. Le Duc de Sully s'en alla en Poitou, & le Duc de Rohan à la Rochelle. Il n'y eut que le Maréchal de Boüillon, & le Duc de Mayenne, qui allerent à la Cour, pour pénetrer ses desseins, & pour recevoir la recompense qu'on leur avoit promise, s'ils abandonnoient le Parti. Le

1615.

* *Voyez les Memoir. d'Aubery T. 1. p. 6.*

1615. Maréchal, qui avoit un ascendant extraordinaire sur l'esprit du Prince de Condé, tâchoit de se faire valoir par là le plus qu'il pouvoit, & d'avoir quelque entrée dans l'administration des affaires. Mais le Maréchal d'Ancre, qui avoit dessein de faire changer tout le Conseil, pour y mettre des personnes qui dépendissent de lui seul, s'opposa sous main à celui de Boüillon. Ce dernier ne voyant aucun moyen d'arriver à ses fins, en s'attachant à la Cour, crut qu'il devoit empêcher le Prince de Condé d'y venir, pour se servir de lui, dans le besoin. La Princesse de Condé & la Comtesse de Soissons contribuoient encore à la même chose, autant qu'elles pouvoient, quoi qu'elles ne fussent pas amies; parce que toutes deux vouloient que, si le Prince retournoit, la Cour leur fût redevable de ce retour.

Cependant toutes ces intrigues furent inutiles, parce que le Prince considerant ses propres interêts, comprit qu'il lui étoit avantageux, de se racommoder avec la Reine, &

fit ménager cette affaire par l'Archevêque de Bourges. Il s'obligea, à condition qu'on l'employeroit dans les affaires, & qu'il seroit déclaré Chef du Conseil des Finances, à proteger le Maréchal d'Ancre, aprés quoi il retourna à Paris. On l'y reçût avec tant de joye & d'acclamations, que quelques-uns de ses ennemis tâcherent de le rendre par là suspect au Roi. Le Maréchal de Boüillon vit bien que le Prince commençoit à ne suivre plus ses conseils, mais pour ne pas perdre le reste du credit qu'il avoit sur son esprit, il dissimula son chagrin; & pour former une nouvelle cabale, il travailla à reconcilier le Duc de Guise avec ses freres, & le Duc de Nevers avec ceux de son parti. 1615.

L'Evêque de Luçon, pendant toutes ces broüilleries, n'oublioit rien pour se faire donner quelque emploi. Il faisoit avec assiduité sa Cour au Maréchal d'Ancre, & fit encore amitié avec un nommé *Barbin*, qui étoit dans la faveur, & qui a été depuis Contrôleur Géneral des Finances. Ils lui procurerent la Char-

1615. ge de Grand-Aumônier de la Reine, *Anne d'Autriche*. Aprés en avoir pris possession, & l'avoir exercée pendant quelque tems, le Marêchal d'Ancre lui fit donner permission de la remettre à Monsieur *Zamet* Evêque de Langres, de qui il tira une bonne somme d'argent, dont il paya quelques dettes de sa Maison, & se mit en état de vivre, avec plus de splendeur à la Cour.

Détaché de la sujetion, à laquelle cette Charge l'obligeoit, il s'attacha plus que jamais à rechercher la faveur du Maréchal, favori de la Reine-Mere ; & lui ayant paru habile homme, il gagna bien-tôt son amitié & sa confiance, en sorte que le Maréchal commença à le consulter sur les plus importantes affaires qu'il eût, & à lui faire esperer un Emploi considerable. La Reine le fit Conseiller d'Etat, & le destina peu de tems aprés à aller en Espagne, en qualité d'Ambassadeur. Il reçût avec joye la proposition qu'on lui en fit, soit qu'il fût bien aise de connoître de plus prés les forces de l'Espagne, ou qu'il prévît les chan-

gemens, qui devoient arriver bientôt à la Cour. Mais la Reine changea ensuite d'avis, & l'Evêque de Luçon demeura auprés d'elle.

Comme l'on hait par tout les Etrangers, lors qu'ils viennent à monter à une trop haute fortune, & sur tout à gouverner l'Etat à l'exclusion de ceux du Païs, le Maréchal d'Ancre étoit si generalement haï, qu'il étoit facile de voir qu'il ne se conserveroit pas long-tems. Le Maréchal de Boüillon tâchoit de le rendre suspect au Roi, par le moyen de *Luines*, qui commençoit par son assiduité, & par le soin qu'il avoit de suivre le Roi à la chasse, de lui être extrémement agreable. Le Duc de Longueville ouvertement ennemi du Maréchal d'Ancre, qui avoit empêché qu'on ne lui remît la Citadelle d'Amiens, par la paix de Loudun, surprit encore par intelligence la Ville de *Peronne*; & l'on craignoit qu'il ne se rendît maître de toute la Picardie, Province de consequence, à cause du voisinage d'un côté de Paris, & de l'autre des Espagnols. Le Roi étant conseillé 1616.

1616. d'entrer dans quelque voye d'accommodement avec le Duc, plûtôt que d'en venir à la force, lui envoya Boüillon pour négotier avec lui, & ce Marêchal fit deux voyages en Picardie, avec ordre de l'appaiser; mais il fit tout le contraire, & travailla à l'engager dans le dessein de perdre Concini. Le Prince de Condé envoya en même tems l'Archevêque de Bourges à ce Ministre, pour retirer la parole qu'il avoit donnée de le proteger, contre qui que ce fût, & lui dire qu'il ne pouvoit abandonner le Duc de Longueville. Le Marêchal, qui auroit dû se retirer à cette nouvelle, en quelque lieu de sureté, avec ce qu'il avoit gagné au service de la Reine-Mere, résolut de tenter tout, pour se soûtenir. Il fut trouver cette Princesse, & lui dit que le Prince se moquoit d'elle, que Boüillon la trompoit, & que tous les autres du parti ne machinoient autre chose que la ruine de son autorité; à quoi il n'y avoit point de meilleur remede que de les prévenir, & de s'assurer de leurs personnes; parce

parce que le Parti se trouvant sans Chefs, il seroit hors d'état de rien entreprendre. Ce conseil paroissoit trop hardi à la Reine, mais l'Evêque de Luçon & Barbin lui en représenterent si fort la nécessité, qu'elle y consentit. Ainsi pour la conservation d'une autorité, qui au fonds ne pouvoit durer long-tems, & pour celle d'un favori, la Reine-Mere hazardoit tout: comme de l'autre côté, on n'épargnoit rien pour avoir la même autorité, & le tout sous prétexte du bien public; malheur qui arrive d'ordinaire sous les Régences, & sous les Princes qui ne gouvernent pas par eux-mêmes, & qui dépendent trop de quelques-uns de leurs Ministres. 1616.

La Reine jetta les yeux sur le Marquis de Themines, pour executer ce projet; & ayant arrêté le Prince dans le Louvre, il le conduisit dans le bois de Vincennes, & eut pour recompense d'une action si hardie le bâton de Maréchal de France. Mais le Duc de Mayenne & le Maréchal de Boüillon, ayant eu le vent de cette entreprise, échap-

1616. perent à ceux que l'on envoya pour les prendre, & les Ducs de Vendôme & de Guise en firent autant. Dés que le bruit de la prison du Prince de Condé se fut répandu dans Paris, le peuple excité par sa mere, s'attroupa, & la sedition s'échauffa si fort dans le Faux-bourg de S. Germain, que la canaille courut à l'Hôtel du Maréchal d'Ancre, qu'elle saccagea entierement. La Régente dissimula d'abord, de peur d'irriter trop la populace, mais peu de tems aprés, *le Marquis de Crequi*, Mestre de Camp des Gardes du Roi, fit entierement cesser le tumulte. Le Maréchal de Boüillon, s'étant retiré à Sedan, ne cessoit d'exhorter le Duc de Guise à aller délivrer le Prince, & à travailler à la perte du Favori de la Régente. Il lui offroit de le rendre Chef de tout le Parti, & étoit d'avis qu'assemblant promtement ses amis, il s'en allât brûler les Moulins de Paris, pour irriter davantage le peuple de cette Ville contre Concini, qui n'en étoit nullement aimé. Mais comme il vit que tout cela ne faisoit aucun

effet ſur l'eſprit du Duc, qui pen- 1616.
ſoit à ſe reconcilier à la Cour, pour avoir le Commandement de l'Armée du Roi, il propoſa au Duc de Mayenne de l'arrêter. Quoique cette propoſition fût trés-ſenſée, & qu'on ne pût faire un coup plus utile pour le Parti, le Duc de Mayenne ne voulut pas y entendre; & la Reine ne manqua point de profiter de cette faute, en gagnant le Duc de Guiſe, & tous ceux qui dépendoient de lui.

La Reine changea alors de Miniſtres, donnant les Seaux à Mangot. * la Charge de Secretaire d'Etat à l'Evêque de Luçon, & la Sur-Intendance des Finances à Barbin. Le brevet de l'Evêque portoit qu'il auroit dix-ſept mille livres de gages, ſans diminuer ceux de Villeroi, qui devoit continuer d'exercer ſa Charge conjointement avec l'Evêque, mais qui ne retourna néanmoins plus au Conſeil. C'étoit en effet mal recompenſer des ſervices de cinquante ans, que de lui donner un Adjoint, autre que *Pierre Brulard* Sieur de Puiſieux, en fa-

Le 30. de Novemb.

1616. veur de qui il avoit obtenu la survivance. Il y avoit encore ceci de chagrinant pour Villeroi, que * le Roi avoit accordé en même tems à l'Evêque, par un autre Brevet, la préséance sur tous les Secretaires d'Etat; ce qui étoit mortifiant pour un homme, qui avoit vieilli dans cette Charge. Mais l'ambition de l'Evêque de Luçon n'avoit dés-lors égard à rien, & il n'y avoit point de degré, auquel il n'aspirât. Peu de tems aprés la Reine fit publier un Edit autorisé du Parlement, par lequel le Roi déclaroit criminels de Leze-Majesté ceux qui s'étoient retirez de la Cour. Elle donna en même tems le Commandement de l'Armée au Duc de Guise, qui se rendit facilement maître de toutes les Places que le Duc de Nevers avoit euës, & qui alloit ruiner les affaires des Mécontens, si la mort du Maréchal d'Ancre ne les eût rétablies. Un peu avant cela, l'Evêque de Luçon avoit été envoyé au Duc de Nevers, pour lui demander raison des préparatifs de guerre, que l'on faisoit dans le Retelois.

* Mem. d'Aub. T. 1. p. 7.

Au lieu de trouver le Duc prêt à se soûmettre aux Ministres de la Régente, il le trouva disposé à se défendre ; mais le Duc de Guise fut plûtôt en état d'agir que lui, & l'obligea de sortir de la Champagne. On dit qu'il envoya une justification par écrit, qui fut remise entre les mains de l'Evêque de Luçon, comme premier Secretaire d'Etat, mais que l'Evêque la supprima. Soit que cela fût veritable, ou non, la Cour n'y fit aucune réponse. 1617.

Les François accoûtumez à être gouvernez par leurs Rois, ou au moins par des gens de leur nation, ne souffroient qu'avec peine qu'un étranger fût à la tête du Conseil du Roi. Ainsi ceux qui étoient à la Cour conspirerent contre lui, aussi bien que ceux qui en étoient éloignez, & ne cessoient de parler mal de lui au Roi, qui n'avoit alors que quinze ans. Enfin Luines lui persuada que ce Ministre ne pensoit à autre chose qu'à se conserver perpetuellement toute l'autorité, au préjudice de celle du Roi, & que

1617. la Reine sa Mere, qui vouloit continuer sa Régence le plus long-tems qu'elle pourroit, travailloit de concert avec lui ; de sorte que le meilleur conseil que l'on pût donner à sa Majesté, étoit de se défaire de cet homme, avant que d'en être opprimée elle-même. Luines sçut si bien gagner l'esprit du Roi, en lui faisant dire la même chose par d'autres, que tout jeune qu'il étoit, il entra dans ces vûës, & dissimula entierement le dessein qu'on lui fit prendre de faire tuër le Maréchal d'Ancre. On choisit *de Vitri* Capitaine des Gardes, qui accompagné de quelques autres le tua sur le pont du Louvre. On * assure qu'il avoit eu quelque préssentiment de son malheur, & qu'il avoit proposé à sa femme de se retirer en Italie, avec leur bien, qui se montoit à plus de deux millions d'or ; mais que sa femme s'obstina à demeurer à la Cour par ambition, & par avarice. En ouvrant son cœur là-dessus à un de ses amis, il témoigna un trés-grand chagrin de ne pouvoir surmonter l'opiniatreté de la Maréchale, à qui

* *Mem. de Bassompierre. T. I. p. 429.*

il devoit ſa fortune, & qu'il n'o- 1617.
ſoit abandonner à cauſe de cela. Enfin il ſe conduiſit en cette rencontre, comme font tous ceux qui s'apperçoivent bien de ce qu'ils devroient faire, mais qui poſſedez par une paſſion qui les en détourne, ne peuvent accuſer qu'eux mêmes de leur ruine, puiſqu'ils font ce qu'ils deſaprouvent, & qu'ils négligent ce qu'ils reconnoiſſent être le meilleur. Le coup étant executé, le Roi ôta à ſes Créatures les emplois, que le Maréchal leur avoit donnez, & l'Evêque de Luçon fut l'un de ceux qui sembla y avoir le plus perdu. On lui défendit de ſortir ce jour-là de ſa Maiſon, & Villeroi reprit ſa place de Secretaire d'Etat, dés qu'il crût qu'il l'exerceroit ſans la partager avec cet Evêque. Les autres anciens Miniſtres & Conſeillers d'Etat reprirent auſſi leurs poſtes. La Reine ſe vit en même tems privée de ſes Gardes, & environnée de ceux du Roi, ſans pouvoir parler à perſonne. On la fit conduire enſuite au Château de Blois, où on la tenoit enfermée ſous

1617. bonne garde. L'Evêque de Luçon se presenta alors au Roi, pour se justifier, & Luines lui rendit témoignage qu'il avoit bien servi sa Majesté. Le Roi lui ordonna sur le champ de continuer à le servir dans son Conseil; & l'Evêque ayant fait quelque difficulté de s'y trouver, à cause des anciens Ministres, qui venoient d'être rétablis, sa Majesté lui donna *Vignoles*, pour l'accompagner à la Chambre du Conseil. Vignoles dit à ceux qui s'y trouverent que le Roi venoit d'ordonner à l'Evêque de Luçon de *continuer de servir comme auparavant*. Villeroi, qui étoit revenu pour la premiere fois au Conseil, aprés la mort du Maréchal d'Ancre, crût qu'on vouloit encore lui donner cet Adjoint, & pria Vignoles de retourner demander au Roi si c'étoit en cette qualité, que l'Evêque de Luçon rentroit au Conseil. Cependant l'Evêque s'appercevant bien que le Maréchal d'Ancre n'étant plus, il n'y avoit rien à faire pour lui, se voulut faire honneur de cette affaire, & fit appeller le Président Jeannin,

pour le prier de dire à Villeroi, qu'il n'avoit aucune prétention sur sa Charge. Peu de tems aprés Vignoles revint, & dit que sa Majesté avoit entendu que l'Evêque de Luçon la serviroit seulement, en qualité de Conseiller d'Etat. Là dessus l'Evêque se retira, & les Secretaires d'Etat ayant représenté au Roi le tort que leur pourroit faire à l'avenir le Brevet de préséance qu'il avoit accordé à l'Evêque de Luçon, d'autres Evêques qui entreroient dans le Conseil pouvant en tirer conséquence, sa Majesté le révoqua. Il est dit * dans cette révocation, que sous *prétexte du caractere Episcopal, il avoit été attribué à l'Evêque de Luçon exerçant pour lors une Charge de Secretaire, préséance par dessus les Secretaires d'Etat, en tous Conseils & Assemblées publiques, au préjudice de l'ordre qu'ils observent entre eux & de toute équité.*

1617.

*Mem. d'Aubery p.8. T.1.

Aprés cela, il n'étoit pas de l'honneur de l'Evêque de Luçon de demeurer à la Cour, & il n'y a personne qui ne s'en fût retiré, étant dans la même conjoncture ; mais un autre

1617. seroit peut-être retourné dans son Evêché, pour y faire les fonctions ausquelles son caractere l'appelloit. Pour lui, qui ne regardoit l'Episcopat, que comme un moyen de s'avancer dans le monde, il fut se rendre à Blois, avec la permission du Roi, auprés de la Reine-Mere; dans l'esperance d'être rétabli, lorsqu'elle le seroit. Il se chargea en apparence du soin de ses affaires domestiques, & prit le titre de Sur-Intendant de sa Maison, sans se mettre en peine si cela s'accommodoit avec la Profession d'un Evêque. Mais Luines craignant le génie entreprenant du Prélat, qui pourroit suggerer quelque conseil à la Reine, par lequel elle se raccommoderoit avec le Roi, lui fit dire trois ou quatre semaines aprés, par ordre de sa Majesté, de se retirer en son Prieuré de *Coussay* en Anjou. Comme il y demeuroit beaucoup enfermé, on soupçonna qu'au lieu de travailler à quelque Ouvrage de Théologie, comme il le disoit, il ne fit des mémoires & des dépêches concernant les affaires de l'Etat. Il écrivit de là

au Roi une Lettre de justification, * dans laquelle il dit, que quelques-uns de ceux qui avoient dessein de l'éloigner de la confiance que la Reine lui témoignoit, avoient tâché de persuader à cette Princesse, qu'elle devoit se défier de lui, parce qu'il étoit trop passionné pour le service du Roi & pour ceux qu'il aimoit le plus. (*C'étoit assurément une grande calomnie, car le bon Evêque ne se soucioit que de son propre avancement.*) Que néanmoins la Reine n'ayant autre intention, que de vivre en repos sous l'obéïssance de son Fils, elle s'affermit davantage à lui vouloir du bien, & à se confier en lui: Que par ces artifices des mêmes personnes, divers bruits se répandirent ensuite, que le Roi n'avoit pas pour agréable qu'il fût davantage auprés de la Reine sa Mere: Qu'alors il demanda permission à la Reine d'aller faire un tour chez lui, pour quelques jours, afin d'avoir lieu d'apprendre plus particuliérement la volonté du Roi: Que depuis ce tems-là il

1617.

* *Voyez la dans Aubery Hist. du Card. de Rich. p. 14.*

1617. » avoit vécu en sa maison, en re-
» cherchant parmi ses Livres une oc-
» cupation convenable à sa profes-
» sion : Que néanmoins la Reine lui
» avoit fait dire avoir appris de
» bonne part, que l'intention du
» Roi étoit qu'il retournât dans
» quelque temps auprés d'elle : En-
» fin qu'il prioit Dieu de ne lui
» point faire de misericorde, s'il
» avoit jamais eu aucune pratique
» ni pensée contraire au service du
» Roi.

1618. Cette sorte de serment, à laquelle on donne le sens que l'on veut, ne fit pas grand effet à la Cour ; au contraire, on le soupçonna plus que jamais de chercher à se rétablir, par le moyen de la Reine, qui ne pouvoit pas demeurer toûjours dans la disgrace. On lui ordonna d'aller résider à Luçon, pour l'éloigner davantage de Blois, & le croyant encore trop prés, on lui commanda de sortir du Royaume, & d'aller attendre les ordres du Roi à Avignon. Pendant qu'il y fut, il composa, ou acheva de composer deux Livres, dont l'un est intitulé, *In-*

ſtruction du Chrétien, qui contient 1618.
les principes du Chriſtianiſme, ſelon l'ordre du Symbole, du Décalogue, de l'Oraiſon Dominicale, &c. L'autre eſt un Ouvrage de Controverſe, & a pour titre: *La Défenſe des principaux points de nôtre Créance, contre la Lettre des quatre Miniſtres de Charẽton adreſſée au Roi.* Il n'y a rien dans ces Ouvrages, que d'extrêmement médiocre, & s'ils donnerent de la peine à l'Evêque de Luçon, il faut avoüer qu'il étoit bien plus habile Politique que Theologien.

Cependant Luines étoit maître abſolu de l'eſprit du Roi, qu'il amuſoit par des divertiſſemens puériles, ou par des exercices de pieté, à quoi ce Prince avoit naturellement beaucoup de penchant. Il ne permettoit pas que perſonne s'approchât de lui, ou lui parlât en particulier, ſans qu'il le ſçût. Quoi que Luines eût trés-peu d'appui dans le Royaume, & preſque point d'expérience dans les affaires, il ne laiſſa pas d'entreprendre de conduire l'Etat, & aprés s'être revêtu des dé-

1618. poüilles du Maréchal d'Ancre, qui pendant un Ministére de sept ans avoit amassé d'immenses richesses, il se vit en une posture à se faire respecter des plus Grands du Royaume. Cependant le Prince de Condé étant en prison, depuis assez long-temps dans le Château de Vincennes, & la Reine arrêtée à Blois; il falloit se déterminer à délivrer l'un ou l'autre, parce qu'il n'étoit pas possible de les retenir tous deux. Bien des choses l'empêchoient de se déterminer, en faveur du Prince, également avide de commander & d'acquerir des richesses. Les François aiment autant les Princes du Sang, qu'ils haïssent les Ministres; de sorte que tirer le Prince de prison, c'étoit presque la même chose, que de lui remettre le gouvernement de l'Etat. Estant aimé du Peuple, & hardi comme il étoit, il n'y avoit pas d'apparence qu'il fût d'humeur d'avoir Luines pour égal, dans le Gouvernement, dans lequel il n'avoit pû souffrir Concini. Quand même il ne voudroit pas se mêler d'affaires d'Etat, il aimoit si fort

l'argent, qu'il voudroit avoir, ou 1618.
conferer toutes les Charges, qui viendroient à vaquer. Il sembloit que Luines n'avoit pas tant à craindre de la Reine Mere, qui se trouvoit alors privée de ses plus fidéles Serviteurs, & en qui le Roi n'auroit jamais beaucoup de confiance, aprés la maniére dont il l'avoit traitée. Mais aussi elle étoit si fort irritée contre Luines, qui étoit cause de sa disgrace, que si jamais elle pouvoit avoir quelque moyen de s'en vanger, elle ne manqueroit pas d'en profiter.

Pendant qu'il étoit dans l'embarras de prendre l'un, ou l'autre de ces partis, la Reine lui ôta le moyen de se déterminer en sa faveur. Le Maréchal de Boüillon lui avoit conseillé d'essayer de se sauver du Château de Blois, & de solliciter le Duc *d'Espernon* de l'aider en cette rencontre. C'étoit un homme puissant, courageux, habile, & qui avoit rendu de grands services à Henri IV. La difficulté étoit de le gagner, parce qu'il étoit à la Cour, dans le dessein de se réünir au parti des

1618. Royalistes. Pour cela, les Partisans secrets de la Reine n'oubliérent rien pour rendre le Duc suspect à Luines, à cause de son grand crédit, & de son humeur altiére & superbe, qualitez qui faisoient de l'ombrage au Ministre. D'un autre côté, ils tâchoient d'irriter le Duc contre Luines, à qui on lui représentoit que s'il ne faisoit assidûment sa cour, il n'obtiendroit jamais rien. Il y avoit long-temps qu'on avoit promis de faire avoir le Chapeau de Cardinal à son fils l'Archevêque de Toulouse, sans qu'on se fût mis en peine d'executer cette promesse; & il arriva encore que du Vair Garde des Seaux, s'étant querellé avec le Duc, touchant la préseance dans le Conseil du Roi, le Garde des Seaux obtint un Arrêt en sa faveur. Cela dégoûta extrêmement le Duc, qui vint même à soupçonner que l'on n'eût dessein de l'arrêter; de sorte qu'il résolut de se retirer, sans dire adieu, à Metz, dont il étoit Gouverneur; ce qu'il executa sans difficulté. *Vincens*, qui avoit été Secretaire du Maréchal d'Ancre, * l'alla

* *Voyez la Rela-*

trouver de la part de la Reine dans cette Ville, pour lui proposer le dessein de tirer la Reine de Blois. Le Duc irrité contre Luines promit de faire ce que la Reine souhaitoit, pourvû qu'elle ne l'engageât à rien qui fût contre le service du Roi. Il lui devoit donner pour retraite Loches, ou quelque autre Place de son Gouvernement de Saintonges; mais ce qui devoit être executé l'Eté de l'année 1618. ne le fut qu'au commencement de l'année suivante, à cause de quelques empêchemens, ausquels on ne s'arrêtera pas. 1618.

tion de la sortie de la Reine par le Cardinal de la Valette, dans Aubery Tom. I. p. 135.

1619. Le Duc d'Espernon ayant traversé toute la France, avec trois cens chevaux, se rendit à Loches au mois de Janvier, & la Reine descendit une nuit par une fenêtre du Château de Blois, pas le moyen d'une échelle qu'un Exempt de ses Gardes lui avoit préparée, & au pied de laquelle étoient quatre ou cinq personnes avec *Du Plessis*, créature du Duc d'Espernon. La Reine se glissa avec eux le long du fossé, & alla jusqu'à l'autre bout du pont où étoit son carrosse. Elle n'avoit qu'une seu-

1619. le femme de Chambre avec elle, & elle n'emporta rien que ses pierreries, avec une lanterne; car elle n'osoit demeurer la nuit dans son carrosse, sans une bougie allumée. On la conduisit de la sorte jusqu'à *Montrichard*, où elle changea de chevaux, & trouva l'Abé *Ruccellai*, avec l'Archevêque de Toulouse, & quelques autres personnes, avec qui elle alla à Loches, avec la plus grande diligence qu'elle pût. Le Duc d'Espernon, qui y étoit arrivé le soir précédent, lui vint une lieuë au devant. Mais la Reine, aprés y avoir demeuré un jour, pour attendre son train, se retira à Angoulême, où plusieurs de ceux à qui le gouvernement de Luines déplaisoit, lui allérent offrir leurs services. On assure que cette entreprise, dont le projet fut long-temps sur le tapis, avoit été communiquée à plusieurs personnes: mais que Luines étoit si négligent, qu'il n'en eut aucune connoissance; ce qui marque que ce Ministre n'étoit pas fort digne du poste qu'il occupoit.

Il fut étrangement embarrassé,

lorſqu'il apprit cette nouvelle, & qu'il vit que la Reine avoit à d'autres l'obligation de ſa liberté, dont il auroit pû ſe faire un mérite auprés d'elle, en la lui procurant quelque temps auparavant. Mais il ſe rencontra heureuſement que l'Evêque de Luçon, qui s'ennuyoit de faire des Livres de Theologie dans ſon exil, lui envoya alors ſon beau-frere Du Pont de Courlay, pour lui offrir ſes ſervices, & pour l'aſſurer qu'il n'avoit point de plus grande paſſion que celle de ſervir le Roi, & lui encore en particulier. Luines accepta ſes offres, jugeant qu'il n'y avoit perſonne qui fût plus propre à porter la Reine à un accommodement, & à mettre la diviſion parmi ſes Partiſans. Pour ne point perdre de temps, il lui envoya un paſſeport du Roi, avec une Lettre, par laquelle il le prioit de ſe rendre inceſſamment auprés de la Reine-Mere. Le Roi ajoûta au bas de cette Lettre ces mots de ſa main : *Je vous prie de croire que ce que deſſus eſt ma volonté, & que vous ne me ſçauriez*

1619.

1619. *faire un plus grand plaisir, que de l'executer.* L'Evêque partit d'abord qu'il eut lû cette Lettre, & ayant pris la poste, il fut arrêté entre Valence & Vienne, par le Capitaine des Gardes du Marquis *d'Alincourt*, Gouverneur de Lyon, & fut conduit à Lyon; mais d'abord qu'il eut montré les Ordres du Roi & de Luines, on lui fit excuse, & on le laissa continuer sa route. Estant ensuite arrivé à Angoulême, aprés avoir reçû les ordres nécessaires de Luines, il sçût si bien cacher la correspondance qu'il entretenoit avec ce Ministre, qu'il persuada à la Reine que la seule envie de la servir, lui avoit fait traverser le Royaume avec beaucoup de risque, pour se rendre auprés d'elle. Cette Princesse fut tellement touchée de ses discours, qu'elle le regarda comme le plus fidéle de ses serviteurs. En peu de jours il fit en sorte que la confiance qu'elle avoit dans le Duc d'Espernon, & dans l'Archevêque de Toulouse diminua beaucoup. Il fit encore chasser l'Abé Ruccellai, & rendit suspects les

Marquis de Themines & de *Mosny* ; 1619.
de sorte qu'il demeura le seul à qui la Reine s'ouvrît de ses plus importantes affaires, & de qui elle prenoit avis. Ainsi il se conservoit en même temps la faveur de la Cour, & celle de la Reine-Mere, pour être en état de profiter de l'accommodement, quel qu'il pût être. On fit bien-tôt aprés un Traité à Angoulême, par lequel on donna quelques Places de sûreté à la Reine, afin qu'elle ne fit pas de difficulté de revenir à la Cour. Une de ces Places étoit la Citadelle d'Angers, dont la Reine donna le Gouvernement à Richelieu, frere aîné de l'Evêque de Luçon, & aprés sa mort au Commandeur *de la Porte*, son oncle maternel. L'Evêque mit encore tels Gouverneurs qu'il voulut, au *Pont de Cé*, & à *Chinon*. Cependant ne voyant pas encore le moyen de rentrer dans le Conseil d'Etat, comme il le souhaitoit, en revenant à la Cour avec la Reine, il déconseilla cette Princesse d'y aller, quoi que le Roi la pressât extrêmement de s'y rendre. Le Roi étoit alors à Tours,

1619. & il avoit crû que sa Mere s'y rendroit dans peu de temps, mais tout ce qu'elle promit fut qu'elle viendroit à Angers, où elle seroit plus prés du Roi. Ce Prince lui écrivit bien-tôt aprés une Lettre pleine d'amitié, dont le *Duc de Montbason*, beaupere de Luines, fut le porteur, & par laquelle il lui témoignoit une tres-grande envie de vivre avec elle comme auparavant. Mais il n'étoit pas possible de la fléchir; de sorte que la Cour commença à soupçonner qu'il n'y eût de l'artifice dans la conduite de l'Evêque de Luçon, & qu'il ne voulût se rendre plus long-temps nécessaire au Roi, en retardant l'accommodement que l'on souhaitoit.

* *En Juillet.* Le Duc de Montbason de * retour d'Angoulême, apprit au Roi que la Reine-Mere s'arrêtoit à des difficultez de peu de conséquence, comme étoit celle-ci, que conformément à la promesse que le Roi avoit faite de rétablir dans leurs Charges le Duc d'Espernon, & tous les autres qui l'avoient servie, il falloit que l'on rétablît deux Capitaines des Gardes

du Roi, qui l'avoient ſuivie. Mais quoi que le Roi eût fait cette promeſſe en termes généraux, il ne trouvoit pas à propos de remettre ſa Perſonne entre les mains de gens qui avoient porté les armes contre lui. La Reine faiſoit auſſi difficulté de venir directement trouver le Roi, & ſe plaignoit que ce Prince ne l'invitoit pas de le venir voir, mais qu'il la forçoit. Elle diſoit qu'elle iroit à Angers, & qu'aprés avoir pris poſſeſſion de cette Place, elle ſe rendroit à la Cour. Ces difficultez recherchées du côté de la Reine, marquoient non-ſeulement une trés-grande défiance, mais encore beaucoup d'artifice, * & l'on ne doutoit plus que l'Evêque de Luçon ne fût cauſe de tout cela. Enfin la fermeté de la Reine l'emporta, & l'on rétablit *Tornegeres* & *Borde* dans le Régiment des Gardes, quoi que lorſque le Duc d'Eſpernon ſe retira à Metz, ils l'euſſent ſuivi ſans congé, avec la plus grande partie de leurs Soldats. Le Roi avoit eu une tres-grande répugnance à conſentir à ce rétabliſſement : mais Lui-

1619.

* *Voyez Vit. Siri Memor. Rec. p. 42. T. V.*

1619. nes l'avoit enfin gagné, pour faire voir à la Reine-Mere, qu'il étoit prêt de la servir en tout ce qu'il pourroit, & s'appuyer de ce côté-là contre l'autorité du Prince de Condé, qui étoit encore en prison, & qui avoit sujet de se plaindre de ce qu'on l'y retenoit si long-temps. La même raison fit qu'on laissa la liberté à la Reine de venir droit à Tours, ou d'aller auparavant à Angers; afin qu'elle ne crût pas qu'on la voulût mener en triomphe à Paris, comme elle le disoit auparavant. Comme on crût qu'elle alloit venir, elle demanda que pour sûreté, qu'on ne lui feroit aucun mauvais traitement, on lui remît entre les mains le Duc de Mayenne; mais il ne se trouva pas disposé à servir d'Otage, & d'ailleurs étant Sujet du Roi, si on n'avoit pas voulu tenir parole, on se seroit moqué de cette prétenduë sûreté. On fit donc comprendre à la Reine, qu'il étoit inutile de la demander; de sorte qu'enfin elle se contenta des Lettres du Roi, de Luines, & du Pere Arnaud Confesseur du Roi.

Au

Au mois d'Août * le Roi fit deux Maréchaux de France, *Prâlin* & *S. Geran*, que Luines par cette faveur, mit dans son parti, au lieu qu'auparavant ils ne l'aimoient point. En même temps on lui expédia un Brevet, par lequel le Roi le déclaroit Duc & Pair de France, aussi-tôt qu'il auroit quelque Terre, qui pût porter ce Titre. Un de ses freres lui céda la Comté *de Maillé*, & en y joignant quelques Terres du voisinage, il les fit ériger en Duché & Pairie. Il y eut quelque difficulté, à faire enregistrer ses Lettres au Parlement de Paris, parce que le Maréchal de l'*Esdiguiéres*, qui avoit depuis long-temps un semblable Brevet, n'avoit point encore été enregistré, & qu'il n'étoit pas juste qu'un autre passât devant lui. C'est ce qu'il fit représenter par le Marquis de Crequi son Gendre, mais la fortune de Luines l'emporta.

1619.

* *Le 24. d'Août.*

La Reine * partit enfin d'Angoulême, avec un cortege de dix carrosses à six chevaux, & de cinq cens personnes à cheval. En prenant congé du Duc d'Espernon, elle lui fit

* *Le 29. d'Août.*

1619. présent d'un trés-beau diamant, non pour le dédommager, puisqu'il avoit dépensé deux cens mille écus pour son service, mais en mémoire d'elle. Pour lui il ne l'accompagna que jusqu'à la frontiére de la Province, mais l'Archevêque de Toulouse son fils ne l'abandonna point. Quantité d'autres personnes qualifiées l'accompagnérent aussi, & entre autres l'Evêque de Luçon, de qui elle avoit trop besoin, pour le renvoyer en son Evêché. Elle lui fit prendre les devans, pour aller avertir Sa Majesté de sa venuë; & il fut parfaitement bien reçû à la Cour, & même du Duc de Luines, qui étoit ravi de voir l'accommodement de la Reine-Mere enfin achevé. Le lendemain l'Evêque retourna, pour rapporter à la Reine la maniére, dont on avoit reçû à la Cour la nouvelle qu'il y étoit allé porter.

** Le 4. de Septembre.* Comme elle * approchoit, le Cardinal de Rets, & le Pere Arnaud lui allérent au devant, & même le Duc de Luines s'avança jusqu'à *Montbason*, où il la salua avec toutes les marques d'une entiére soû-

mission ; & où il en fut aussi reçû 1619.
avec beaucoup de civilité. La Reine le conduisit elle-même dans son Cabinet, où il demeura deux heures seul avec elle. On assure qu'il lui fit des excuses du passé, & des protestations de la servir à l'avenir, & que la Reine en parut satisfaite. Le lendemain le Roi se rendit en persõne à *Cousiéres*, Maison du Duc de Montbason, proche de Tours, où la Reine étant arrivée la premiére, elle le vint recevoir à pied dans le Parc. La mere & le fils s'embrassérent, avec de grandes marques de tendresse, & le passé parut entiérement oublié. On promit à la Reine ce qu'elle demanda ; & sur tout quelques sommes d'argent, dont elle disoit avoir besoin. Le Roi reçût ceux qu'elle lui présenta, comme l'Archevêque de Toulouse, & d'autres qui s'étoient attachez à elle, avec beaucoup de bonté. Ensuite toute la Cour prit le chemin de Tours, & le Roi étant parti le premier à cheval, les Reines le suivirent en carrosse. De Tours la Cour alla à Maillé, que le Roi érigea so-

1619. lemnellement en Duché & Pairie, en faveur de son Favori, qui y donna une Fête magnifique.

Depuis que le Roi avoit revû sa Mere, ils avoient vêcu, comme il sembloit, dans une parfaite union; & le Duc de Luines lui avoit rendu toute sorte de respects, sans qu'il parût qu'elle fût mécontente de quoi que ce soit. Néanmoins comme on ne faisoit rien de ce qu'on lui avoit promis, lorsqu'on parla d'aller à Paris, elle recommença à dire qu'elle n'étoit pas d'humeur d'être menée en triomphe; de sorte qu'elle partit pour Angers le 23. de Septembre, aprés avoir promis de suivre bien-tôt le Roi. On fut surpris qu'aprés avoir obtenu tout ce qu'elle avoit demandé, & avoir fait un Traité trés-avantageux, elle fit difficulté d'aller d'abord à Paris; mais outre que ce Traité ne s'executoit point, comme elle ne devoit avoir aucune part au gouvernement des affaires, que celle que le Roi voudroit bien lui donner, au lieu qu'auparavant elle regnoit absolument, il lui sembloit qu'elle sui-

vroit, pour ainſi dire, le Char triomphal du Roi, ſi elle alloit à Paris avec lui. Il y a bien de l'apparence que l'Evêque de Luçon, qui l'accompagnoit par tout, avoit pris soin de lui faire naître cette idée de ſon retour, ne pouvant ſe réſoudre ni d'aller dans ſon Evêché, ni de retourner à Paris, avec le ſimple Titre d'Evêque de Luçon. 1619.

Avant que la Reine-Mere partît pour Angers, le Duc de Luines avoit tâché de pénétrer ſes ſentimens, touchant la délivrance du Prince de Condé; mais elle ne voulut point ſe déclarer là-deſſus. Cependant comme le Duc voyoit qu'il ne pouvoit plus le retenir, ſans faire trop de mécontens, & que l'on diſoit que les Huguenots ſe diſpoſoient à demander ſa liberté, il crût qu'il étoit de la bonne politique de s'attirer l'amitié du Prince, en les prévenant. Quoi que la Reine-Mere lui eût témoigné d'être ſatisfaite de lui, il ne s'y fioit pas; & l'autorité du Prince lui paroiſſoit propre à contre-balancer celle de cette Princeſſe. Ainſi il ſe rendit

1619. lui-même à Vincennes le 19. d'Octobre, & présenta au Prince une Lettre du Roi, qui lui apprenoit qu'il étoit libre, trois ans & deux mois aprés qu'il avoit été mis en prison. Il lui offrit ses services, & le pria de le prendre en sa protection, ce que le Prince lui promit avec beaucoup de joye. Le lendemain le Prince vint à Paris, & demanda pardon au Roi à genoux, le suppliant d'oublier le passé, & lui rendant graces de la liberté qu'il lui avoit donnée. Le Roi le fit relever aprés ce compliment, & lui témoigna beaucoup d'amitié.

Cependant la Reine-Mere ne parloit point de revenir en Cour, & elle donna un nouveau sujet de la soupçonner, en recevant la Députation que les Huguenots assemblez à *Loudun* lui firent. Ils lui témoignerent la joye qu'ils avoient de sa venuë, & de son séjour dans la Province d'Anjou, & lui firent part des demandes qu'ils avoient dessein de faire au Roi. La Reine les remercia, & leur dit, qu'ils auroient en elle une bonne Voisine.

On croyoit à la Cour qu'elle devoit renvoyer cette Députation au Roi, pour ôter tout ſoupçon de nouvelles broüilleries. On ne trouvoit pas bon non plus, qu'elle attirât chez elle la Nobleſſe d'Anjou, & du voiſinage, qui lui rendoit de trop fréquentes viſites au gré de la Cour. Le Duc de Luines ne laiſſoit * pas de parler d'elle avec beaucoup de reſpect, quoi que d'un autre côté il fit tout ce qu'il pouvoit, pour obliger le Prince de Condé, à qui il fit rendre ſon Gouvernement de Berry, & ſes penſions. Il lui donna même entrée dans le Conſejl du Cabinet, & paroiſſoit avoir beaucoup d'égard pour ſes ſentimens. Ce Prince étoit d'avis, auſſi bien que lui, d'attirer au plûtôt la Reine à la Cour, pour ne pas laiſſer refroidir les eſprits, & pour empêcher qu'elle n'entretint toûjours un Parti dans l'Etat. Mais plus on la preſſoit de revenir, plus elle trouvoit de prétextes pour éloigner ſon voyage.

1619.

* Vi. Siri To. V. des Mem. Rec. p. 62.

Cependant le Duc de Luines * prêta le Serment ordinaire en Parle-

* Le 14. de Novembre.

1619. ment, en qualité de Duc & Pair. Le Marquis de Crequi y fut aprés lui, pour faire aussi enregistrer le Brevet de son beau-pere le Maréchal de l'Esdiguiéres, qui fut reçû de même, & avec qui le Duc de Luines convint de lui céder le pas, pendant sa vie seulement. Le Prince de Condé, pour faire honneur au Favori, l'accompagna au Parlement, & l'en ramena. Dans le même tems, on fit imprimer & on publia une Déclaration du Roi, dattée du 9. du mois de Novembre, touchant la délivrance du Prince de Condé, dans le préambule de laquelle il étoit dit que les désordres passez avoient assez fait connoître à quel point étoit venuë la hardiesse de ceux qui, à cause qu'ils avoient l'honneur d'approcher du Roi, & d'avoir de grandes Charges dans l'Etat, avoient si fort abusé de son nom & de son autorité, que si Dieu ne lui avoit donné assez de fermeté & de courage pour les châtier, tout seroit tombé dans une horrible confusion. On mettoit entre les maux que leur mauvaise conduite avoit causez à

l'Etat, l'emprisonnement du Prince, 1619.
qu'ils vouloient perdre, disoit-on, avec la France. Le Roi le déclaroit entiérement innocent, & lui rendoit témoignage qu'il n'avoit rien fait que pour la grandeur de son Souverain, & pour le bien de l'Etat. Tout cela étoit directement contraire à ce que l'on avoit fait jusqu'à ce tems-là contre ce Prince, & particuliérement à son emprisonnement, que le Roi avoit approuvé depuis si long-tems. Dans le fonds il étoit veritable que ni le Maréchal d'Ancre, ni le Prince n'avoient pensé ni au bien de l'Etat, ni à la grandeur du Roi, mais à s'enrichir, & à établir leur propre autorité; mais c'étoit une faute infiniment plus pardonnable au premier Prince du Sang, qu'à un Florentin, tel qu'étoit *Concino Concini*; de sorte que puisqu'il s'agissoit de rétablir le Prince de Condé, il valoit mieux rejetter tout le mal sur le Maréchal d'Ancre, que l'on avoit fait tuer.

Cette Déclaration ayant été communiquée à la Reine, elle se choqua extrêmement de la maniére dont

1619. elle étoit couchée, parce que l'on y accusoit assez ouvertement sa Régence; quoi que le Prince de Condé lui eût envoyé faire compliment par un Gentilhomme, dés le lendemain qu'il fut mis en liberté. L'Evêque de Luçon qui l'avoit conseillée d'arrêter le Prince, ne pouvoit lire le commencement de la Déclaration du Roi, sans y voir sa condamnation, & ce qu'il devoit attendre d'un homme de cette qualité, & en faveur de qui le Roi venoit de parler en des termes si forts. Cependant il dissimuloit tout, & tâchoit de s'attirer la faveur du Duc de Luines, en s'employant auprés de la Reine, sans néanmoins perdre la confiance qu'elle avoit en lui. Elle ne vouloit pas retourner à la Cour, à moins qu'on ne lui accordât autant de Gardes, qu'elle en avoit eu durant sa Régence; sur quoi l'on fit d'abord beaucoup de difficulté: mais enfin Luines, qui craignoit que l'autorité du Prince ne s'augmentât trop, le lui fit accorder.

1620. Il sembloit qu'il n'y avoit plus rien à faire, pour revoir cette Prin-

cesse à la Cour, & l'on s'imaginoit 1620.
qu'elle devoit partir au plûtôt, lors que toute cette négociation commença à se refroidir, par les intrigues de ceux qui étoient auprés de la Reine, & qui auroient voulu la voir rentrer dans les affaires comme auparavant; sans quoi son retour leur devenoit inutile, puisqu'elle ne seroit plus en état de les récompenser. Mais c'étoit-là une chose, dont la seule proposition étoit capable de tout rompre. La Reine tenoit aussi pour suspecte la liaison, que l'on remarquoit entre le Prince de Condé & le Duc de Luines; & ce dernier craignant cette Princesse, s'attachoit toûjours plus au Prince. Cependant le Duc & ses deux freres faisoient absolument ce qu'ils trouvoient bon à la Cour, & ils trouvoient bon tout ce qui les pouvoit accommoder, sans les perdre.

La Reine-Mere, qui avoit semblé acquiescer aux raisons, qu'on lui avoit écrites touchant la Déclaration du Roi, en faveur du Prince de Condé, recommença de nouveau à s'en plaindre. Elle vouloit que le

1620. Roi en fit aussi une pour elle, où sa conduite seroit justifiée, puisqu'elle n'avoit fait emprisonner le Prince, qu'avec la participation du Roi. Elle témoignoit vouloir protéger le Duc *de Rohan*, quoi que Huguenot, & haï du Prince, parce que s'étant trouvé dans la Chambre où il avoit été arrêté au Louvre, il l'avoit vû prendre sans s'émouvoir. Il y avoit là de quoi exciter de nouvelles contestations, qui n'étoient pas faciles à terminer. Le Roi étoit trop fâché d'avoir donné deux Déclarations opposées, l'une contre & l'autre pour le Prince de Condé, pour en donner une troisiéme; & l'on craignoit que la Reine-Mere ne voulût attirer les Huguenots à son parti. Pour accommoder ces differens, & dissiper ces soupçons, le Roi offrit d'écrire à sa Mere une Lettre, qui tiendroit lieu de Déclaration; & la Reine de publier un Ecrit, par lequel elle témoigneroit qu'elle n'auroit aucune liaison avec les Huguenots. Elle offroit aussi de faire sortir d'Angers le Duc de Rohan, qui étoit auprés d'elle. Mais

les raisons de l'Evêque de Luçon & de ceux qui l'avoient servie, demeuroient dans la même force ; de sorte que ces propositions, & plusieurs autres n'eurent aucun succés. 1620.

Pendant ces negociations, le Duc de Mayenne, qui étoit mécontent, parce que le Roi ne lui faisoit pas payer cent cinquante mille écus, qui lui avoient été promis depuis long-tems, pour les dédommagemens, * se retira de la Cour, sans prendre congé du Roi, & s'en alla à grandes journées dans son Gouvernement de Guienne. Cette sortie imprévûë confirma entiérement la Cour, dans le soupçon qu'elle avoit qu'il n'y eût un parti de Mécontens tout formé, & que la Reine-Mere ne se voulût mettre à leur tête. Les plus Grands Seigneurs du Royaume paroissoient être de ce côté, & depuis la mort du Maréchal d'Ancre, on leur avoit si peu donné de satisfaction, que le Duc de Luines devoit tout apprehender. La jeunesse du Roi, & son naturel timide & défiant, donnoit lieu de craindre aux uns & aux autres ; & comme

* *Le 28. de Mars.*

1620. il étoit inévitable qu'il seroit, pour ainsi dire, la proye du parti victorieux, & qu'il approuveroit sa conduite, & condamneroit les plus foibles; on ne se mettoit nullement en peine du bien de l'Etat, mais seulement des moyens propres à fortifier le parti, que l'on avoit pris. Dans cette pensée, le Duc de Luines aprés un long conseil, conclut de n'oublier rien pour attirer la Reine à la Cour. Il voulut lui envoyer le Duc de Montbason, qui refusa d'abord d'y aller, parce, disoit-il, que la Reine lui reprocheroit qu'on ne lui avoit rien tenu de ce que lui-même lui avoit promis, par ordre du Roi, & qu'il n'auroit rien à lui répondre là-dessus. Pour l'obliger de partir, & pour lever toutes les difficultez qui pouvoient se former du côté de la Reine, on lui donna carte blanche, avec promesse de lui accorder d'abord ce qu'elle souhaiteroit. Il partit * avec ces ordres, & le Roi le suivit peu de jours aprés, pour s'avancer jusqu'à Tours, afin de presser plus fortement le retour de cette Prin-

* *Le 6 d'Avr.*

cesse ; démarche que bien des gens blâmerent, comme plus propre à allarmer la Reine, qu'à l'attirer. 1620.

Le Duc de Montbason étant arrivé en poste à Angers, trouva la Reine bien disposée en apparence, à venir à la Cour, mais elle vouloit auparavant voir au moins une partie de ce qu'on lui avoit promis executé ; sur tout en ce qui regardoit quelques sommes d'argent, qu'on ne lui avoit point fait tenir, quelques promesses qu'on lui en eût faites. Elle dit aussi qu'il n'étoit nullement besoin, que le Roi s'avançât jusqu'à Tours, & qu'elle iroit bien à Paris, sans qu'il lui vint au devant. Aprés cette Conference, elle envoya *Bouthillier* son Secretaire à la Cour, & le Duc de Montbason un Gentilhomme, pour apprendre au Roi ce qui s'étoit passé. On jugea à propos de faire retourner le Roi, qui étoit déja à Orleans, & il se rendit * à Fontainebleau, & de là à Paris ; ce qui confirma la pensée de ceux qui avoient desapprouvé son voyage. Le Duc de Montbason revint peu de tems aprés, & dit qu'il n'y avoit

* *Le 15. d'Avril.*

1620. pas de meilleur moyen de faire revenir la Reine, que de lui donner la satisfaction qu'on lui avoit promise, & sur tout les sommes d'argent qu'on s'étoit engagé de lui faire toucher. Mais le Duc de Luines, qui auroit bien voulu ne rien faire de ce qu'il avoit promis, de peur d'augmenter les forces du Parti de la Reine, ne pouvoit se résoudre à lui faire tenir parole ; & le Prince de Condé l'entretenoit dans cette humeur, en lui faisant donner des avis de toutes parts, que la Reine avoit formé le dessein de le faire assassiner. La Reine de son côté n'avoit pas beaucoup de penchant à se remettre entre les mains du Duc de Luines, en revenant à la Cour, avant que d'être assurée, par l'execution du Traité, qu'on en usoit de bonne foi avec elle. Néanmoins comme il étoit de la derniere importance au Duc de Luines de détacher la Reine du Parti des Mécontens, il lui fit envoyer l'argent qu'elle demandoit, & executa quelques autres choses, qu'elle avoit souhaitées.

Celui qu'on lui envoya trouva

les choses un peu changées, quoi 1620.
que la Reine dît toûjours qu'elle souhaitoit avec passion de revoir le Roi son Fils. Elle assuroit qu'elle ne pouvoit se fier au Duc de Luines, & moins encore au Prince de Condé, dont elle fit de trés-grandes plaintes: Que pour revenir avec sureté à la Cour, il falloit que quelque Puissance Etrangere, ou les Parlemens du Royaume intervinssent, pour garantir le Traité : Que si on ne lui vouloit donner aucune de ces suretez, elle seroit obligée de demeurer à Angers, où elle attendroit l'execution des autres choses qu'on lui avoit promises : Que si on l'inquiétoit, elle prendroit toutes les mesures qu'elle jugeroit nécessaires pour se défendre. *Blainville*, qu'on avoit envoyé à la Reine, ayant écrit au Duc de Luines ce qu'elle lui avoit dit, ce Favori commença à craindre que cette Princesse ne cherchât les moyens de le brouiller avec les Parlemens, pour le remettre quelque jour entre leurs mains. Blainville en tâchant de gagner l'esprit de la Reine, lui causa de nouvelles craintes.

1620. Il lui dit que le Duc de Luines n'avoit jamais voulu prêter l'oreille à plusieurs suggestions des ennemis de la Reine, qui lui avoient fait souvent entendre, qu'il la pouvoit enfermer plus sûrement dans le Château de Vincennes, ou la renvoyer à Florence, ou lui faire quelque chose de pire. Ce discours fit rentrer la Reine en elle-même, & en pensant aux dangers qu'elle avoit courus, pendant qu'elle étoit entre les mains du Duc de Luines, elle fit réflexion au péril où elle rentreroit en retournant à Paris.

Cependant le Duc de Mayenne ayant été rappellé à la Cour, il s'excusoit d'y aller, sur ce qu'il pouvoit rendre de plus grands services à Sa Majesté dans son Gouvernement qu'à Paris, & promettoit en même tems de demeurer inviolablement attaché à ses interêts. Néanmoins on sçût qu'il avoit envoyé divers Gentilshommes à la Reine-Mere, au Duc d'Espernon, & au Duc de Montmorenci, & qu'il avoit été à *Blaye*, pour s'aboucher avec le *Comte d'Aubeterre*, Gouverneur de cette impor-

tante Place, & mécontent de la Cour. 1620.
La Comteſſe de Soiſſons entretenoit auſſi une étroite correſpondance avec la Reine, & l'on craignoit qu'elle ne vint à quitter la Cour avec ſon Fils, pour s'aller joindre au Duc de Longueville ſon Gendre.

Cette diſpoſition des affaires porta le Duc de Luines, malgré les artifices du Prince de Condé, à tout tenter pour s'accommoder avec la Reine. Il lui envoya de nouveau Blainville, avec la ſomme de deux cens mille francs, & lui accorda diverſes autres choſes qu'elle avoit demandées. Mais pour ce qui regarde les ſuretez qu'elle vouloit avoir, il n'étoit pas poſſible de les lui accorder. Au lieu de cela, le Roi lui écrivit, qu'elle pouvoit s'arrêter ſur ſa parole, & que ſi le Duc de Luines n'en uſoit pas avec elle, comme elle le ſouhaitoit, il lui donneroit ſon congé. La Reine parût alors aſſez diſpoſée à venir à la Cour, mais elle demanda quelque tems pour s'y préparer, n'étant pas en état de partir ſur le champ. L'Evê-

1620. que de Luçon & ses autres Conseillers parloient de la même maniére, & ils ajoûtoient à l'égard de la Lettre du Roi, que la parole de ce Prince n'étoit pas une sureté suffisante pour sa Mere, parce que le Duc de Luines étant entiérement maître de ses volontez, il lui feroit toûjours faire ce qu'il voudroit.

Blainville revint à la Cour, avec cette réponse, & on le renvoya * bien-tôt à Angers, pour dire à la Reine que le Roi lui donnoit trois semaines, pour se préparer au voyage que l'on souhaitoit depuis si longtems ; & que cependant il la prioit de ne point s'allarmer des préparatifs de guerre qu'il faisoit faire.

*Le 20. Juin.

Comme le Duc de Luines prétendoit gouverner seul l'Etat, & être l'unique canal par lequel le Roi répandroit toutes ses graces sur ses Sujets, à l'exclusion des plus Grands Seigneurs du Royaume, plus loin il alloit, plus il se faisoit d'ennemis. Le Duc de Nemours se sauva de Paris de nuit, & se retira à Angers ; le Duc de Vendôme en fit autant, & le Parti de la Reine croissoit tous les

jours. On * avertit la Cour que la 1620.
Comtesse de Soissons étoit prête à *Le 29.
les suivre avec son Fils & le Comte Juin.
de *S. Aignan*; mais le Duc de Luines, au lieu de se déterminer promptement sur le parti que l'on devoit prendre là-dessus, leur donna le tems de se retirer. Ainsi le Prince de Condé étant demeuré seul à la Cour, il n'y eut plus personne, qui pût contre-balancer son autorité, que le Duc de Luines, fondé sur une faveur, qui pouvoit changer. Le Roi ne s'appliquoit à rien, & n'avoit pas assez de résolution pour faire quoique ce soit de son chef, ni de fermeté pour se faire craindre. Il avoit besoin d'un Ministre, qui eût pour lui les qualitez Royales, qui lui manquoient, & qui gouvernât en son nom. Tous les Grands, qui connoissoient sa foiblesse, prétendoient à ce poste, & ils étoient assurez que toute leur conduite seroit approuvée, s'ils pouvoient s'en rendre maîtres. C'est ce qui causoit les divisions, que l'on voyoit dans le Royaume, & qui durerent jusqu'à ce qu'un grand Ministre se trouvât

1620. en état, en regnant absolument sur l'esprit du Roi, de perdre tous ceux, qui voulurent partager l'autorité suprême avec lui.

Le Parti de la Reine se trouvoit alors, dans une posture redoutable. Toutes les Provinces maritimes, depuis Dieppe jusqu'à la Garonne, étoient entre les mains des Mécontens, avec quantité de Places par tout le Royaume, & un nombre considerable de Grands Seigneurs & d'Officiers experimentez dans les affaires de la guerre. Le Duc de Longueville étoit maître de la Normandie. Le Comte de Soissons avoit *Dreux*, la *Ferté-Bernard*, le *Perche* & une grande partie du *Maine*. Le Maréchal *Boisdaufin* tenoit les environs de la *Santre* & de la *Mayenne*, *Château-Gontier* & *Sablé*. Le Duc de Vendôme étoit maître d'une grande partie du cours de la *Loire*, sur laquelle la Reine avoit Angers & le Pont de Cé. Les Ducs de *la Tremoüille* & de *Rets* avoient sous eux, le premier le *Poitou*, & l'autre la *Bretagne*. Le Duc de Rohan étoit Gouverneur de *S. Jean d'Angeli*. Le

Duc d'Espernon commandoit dans 1620.
l'Angoumois & dans la Saintonge.
Le Duc de Mayenne gouvernoit Bourdeaux & la Guienne. Enfin plusieurs autres des plus qualifiez du Royaume, à qui la foiblesse du Roi donnoit lieu de tout esperer, tenoient plusieurs Places fortes, & étoient disposez à profiter le plus qu'ils pourroient de ces broüilleries. Mais ce qui sembloit devoir soûtenir long-tems ce grand Parti, fut cause de sa ruine. Trop de gens s'y trouvoient engagez, & leurs differens interêts ne pouvoient s'accorder les uns avec les autres.

Le Roi, ou plûtôt le Duc de Luines, embarrassé dans cette conjoncture, envoya à la Reine-Mere une Députation solemnelle, composée de *Du Perron, Archevêque de Sens*, du Duc de Montbason, & du Président Jeannin, qui furent suivis du P. *de Berulle*, chargé d'instructions secretes. Mais la Reine, qui attendoit que tout son Parti eût pris des mesures assurées, tiroit cette négociation en longueur, dans l'esperance de ne revenir à la Cour, qu'avec

la même autorité qu'elle avoit euë
1620. pendant la Minorité de ſon Fils. Il
n'étoit pas facile de convenir de la
maniére dont on agiroit, & de réduire des projèts ſi differens à quelque choſe d'uniforme ; quoiqu'il ſemblât que tous s'accordoient à faire chaſſer le Duc de Luines, & par conſequent au rétabliſſement de la Reine. Dans cette conjoncture, le Prince de Condé donna au Roi un trés-bon conſeil, qui fut de ſe mettre en campagne le plus promptement qu'il ſeroit poſſible, pour attaquer les principaux des Mécontens, avant que les autres les puſſent ſecourir. Il dit même que ſi l'on avoit ſuivi cette conduite, dans les brouïlleries, où il avoit e. part, il n'auroit pas eu moyen tenir contre la Cour, dont l'irréſc lution lui avoit donné le tems d'agir. On réſolut donc de faire marcher les troupes, qui étoient en Champagne, du côté de Chartres, ſous la conduite de *Baſſompierre*; pendant que le Roi iroit en perſonne en Normandie, contre le Duc de Longueville.

Avant

Avant que de partir, le Duc de Luines trouva à propos que le Roi * allât en Parlement, pour y justifier sa conduite. Il y témoigna du chagrin de se voir contraint d'agir contre la Reine sa Mere, quoiqu'il ne souhaitât rien avec plus de passion, que de vivre avec elle en Fils obéïssant & respectueux. Il ajoûta que s'étant mise à la tête des Mécontens, il étoit obligé de prendre les armes pour dissiper ce Parti; & qu'ayant appris que *Roüen* étoit en danger, il étoit résolu de marcher de ce côté-là. Il finit, en recommandant au Parlement de tenir la Ville de Paris en repos, & dit qu'il s'en remettoit entiérement à ses soins. Le Premier Président & l'Avocat Général lui répondirent, en le remerciant de la confiance, qu'il témoignoit avoir au Parlement, & en lui promettant de s'acquiter fidélement de ce qu'il lui recommandoit. Ils lui dirent aussi qu'ils le prioient de chercher des voyes de s'accommoder par la douceur avec les Mécontens, plûtôt que de venir à une guerre ouverte contre sa Mere, &

1620.

* *Le 4. de Juillet.*

1620. contre les plus Grands Seigneurs du Royaume, & lui représenterent en peu de mots les malheurs, qui suivent les Guerres Civiles.

Aprés cela, le Roi nomma divers Généraux, pour s'opposer aux Mécontens, dans les diverses Provinces où ils s'étoient cantonnez, & donna aux Gouverneurs des Provinces voisines, les ordres nécessaires pour cela. Le Prince de Condé devoit commander, en qualité de Lieutenant Général, l'Armée où le Roi seroit en personne. Les Ducs de Guise & de Lesdiguiéres devoient s'opposer en Provence & en Dauphiné, aux entreprises du *Maréchal de Montmorenci*, Gouverneur de Languedoc. Le Prince de *Joinville* & le Maréchal de Themines, devoient faire tête aux Ducs de Mayenne & d'Espernon. Le Duc de Nevers & le Maréchal de Vitry, eurent ordre d'observer le Marquis de la Vallette, Gouverneur de Metz. Le *Colonel d'Ornano* fut chargé de traverser les desseins du Maréchal de Boüillon. Le Comte de Bassompierre, * fut commander l'Armée de

* *Tome I. de ses Mémoir. p. 467. & suiv.*

Champagne, en qualité de Maréchal de Camp. Il s'y rendit au mois de Juillet, ramaſſa les troupes qui y étoient, & en leva de nouvelles à ſes dépens, avec tant de diligence, qu'au commencement du mois d'Août il joignit huit mille hommes de pied & ſix cens chevaux, à l'Armée du Roi. Il retint la Province dans l'obéïſſance, & empêcha que le Cardinal de Guiſe, qui venoit de quitter le ſervice du Roi, n'y causât du deſordre. 1620.

Cependant le Roi partit pour la Normandie *, ſuivant l'avis du Prince de Condé, quoique l'on crût le Duc de Longueville puiſſant dans la Province, & que les plus anciens Miniſtres tâchaſſent à cauſe de cela de l'en détourner. Il emmena avec lui le Duc d'Orleans ſon Frere, & laiſſa la Reine avec le Chancelier, & quelques Conſeillers d'Etat à Paris. Son Armée n'étoit que de huit mille Fantaſſins, & de huit cens Chevaux, en comptant ſes Gardes; & il ne menoit que quatre piéces de gros Canon & deux de campagne. Cependant le Duc de Longueville,

* Le 7. de Juillet.

1620. qui étoit à Roüen, étoit si peu disposé à se conserver cette importante Ville, que dés qu'il eut avis que l'Armée du Roi s'approchoit, il se rendit en Parlement, protesta qu'il prétendoit garder au Roi la fidélité qu'il lui devoit, & qu'il ne s'étoit éloigné de la Cour qu'à cause des Favoris, qui abusoient de la bonté du Roi. Aprés cela, il se retira à Dieppe, & le Roi fut reçû à Roüen, avec de grandes acclamations. La Ville de *Caën* se déclara bien-tôt aprés pour Sa Majesté, & il n'y eut que la Citadelle, où commandoit un nommé *Prudent*, qui tint ferme. Le Maréchal de Prâlin l'alla attaquer dans les formes, & aprés l'avoir serrée d'assez prés, il menaça le Commandant de le faire pendre avec tous ses gens, s'il ne se rendoit au plûtôt; mais cette sommation ne fit pas grand effet, & l'on auroit été obligé de perdre encore plusieurs jours devant cette Citadelle, si un nommé *Cailleteau*, Valet de Chambre du Roi, n'eût crié aux Soldats de Prudent, que le Roi leur donneroit dix mille écus, s'ils le

jettoient du haut des murailles. Le 1620.
Commandant tremblant de peur que ses gens ne fussent tentez par cette promesse, ne se fit pas presser davantage, & remit la Citadelle entre les mains des Assiégeans. On gagna en même tems le Comte de *Matignon*, qui tenoit pour les Mécontens, par un Brevet de Maréchal de France, & le Marquis de *Beuvron*, & le Comte de *Montgomery*, par des pensions, qu'on leur promit. Ainsi en peu de tems, la Normandie se trouva entiérement réduite, excepté Dieppe, & quelques autres places de petite importance.

Le Roi & son Frere furent quelques jours devant la Citadelle de Caën, où ils visiterent plus d'une fois la tranchée, pendant que le Duc de Luines, & d'autres s'en tenoient éloignez; ce qui rendit suspecte à bien des gens la conduite du Prince de Condé, parce que la place ne méritoit pas que l'on y exposât la vie de ces Princes, & que personne ne pouvoit trouver de l'avantage à leur mort, que lui seul. Mais aprés ces bons succés, qui étoient

1620. des effets de ses conseils, personne n'osoit trouver à redire à ce qu'il faisoit. Il disoit dés-lors sans détour, qu'il falloit mettre la Reine-Mere hors d'état de résister à l'avenir aux volontez du Roi ; quoique ce fût plûtôt pour se vanger de sa prison, que pour affermir l'Autorité Royale. * Il prétendoit qu'on ne devoit avoir aucun égard pour cette Princesse, quoique Mere du Roi, & il eut pour cela quelques démêlez avec le Cardinal de Retz, qui étoit d'un avis contraire.

* *Siri Mem. Recond. T. V. p. 129. & suiv.*

Le Roi s'étant rendu maître ** de la Citadelle de Caën, on mit en délibération, s'il devoit retourner à Paris, ou poursuivre comme il avoit commencé. Ce dernier avis appuyé par le Prince de Condé, l'emporta, & l'on parla d'aller à Dieppe, où étoit le Duc de Longueville, ou à *Alençon*, Place appartenante à la Reine-Mere. Dieppe paroissoit trop bien fortifiée, & soûtenuë d'une trop forte Garnison, pour l'aller attaquer avec une si petite Armée. Par bonheur, pendant que l'on déliberoit, il vint un Gentilhomme

** *Le 18. de Juillet.*

du Duc de Longueville, avec une Lettre de ſon Maître adreſſée au Roi, 1620.
dans laquelle il déclaroit qu'il ne vouloit rien faire, qui fût contre ſon ſervice, mais que ſes ennemis étoient trop puiſſans à la Cour, pour s'y rendre, comme on le lui avoit ordonné. On prit cette occaſion, pour n'aller point à Dieppe, & le Roi réſolut d'aller droit en Anjou où étoit la ſource du mal. Alençon, *Verneüil*, & diverſes autres Places ſe rendirent ſans réſiſtance, & le Roi ne daigna pas y entrer, pour ne pas retarder inutilement la marche de ſon Armée. Il laiſſa le Duc d'*Elbeuf* en Normandie, de peur que les Mécontens ne s'en emparaſſent de nouveau, aprés que l'Armée Royale en feroit ſortie. Cependant comme ils avoient cru que la Normandie occuperoit le Roi beaucoup plus longtems, ils furent ſurpris de le voir marcher ſi promptement du côté d'Angers; où ils ne s'étoient pas encore mis en état de défenſe, pour ne pas paroître prendre les armes les premiers.

Un peu avant que l'Armée mar-

1620. chât en Normandie, le Roi, comme on l'a dit, faisoit parler d'accommodement à la Reine-Mere; mais aprés diverses longueurs, elle refusa de traiter, à moins que tous les Seigneurs qui étoient dans son Parti ne fussent présens; ce que le Roi ne lui pouvoit accorder, pour ne pas paroître capituler avec ses Sujets. On proposa néanmoins de recevoir la Comtesse de Soissons dans la Conférence, où elle représenteroit les absens; mais pendant cette négociation, la Reine reçût la nouvelle de la marche de l'Armée du Roi en Normandie, ce qui lui fit rejetter toutes sortes de propositions. Elle renvoya seulement Blainville, pour demander au Roi une suspension d'armes pour un mois, & que Sa Majesté retournât à Paris; ne pouvant penser qu'à se défendre, pendant qu'elle le verroit à la tête de son Armée.

Le Roi n'eut aucun égard à cela, & arriva au Mans le 30. de Juillet, aprés quoi il entra en Anjou. Cependant la Reine-Mere assembloit le plus de monde qu'elle pouvoit,

& elle avoit déja huit mille Fantaſ- 1620.
ſins, & quinze cens Chevaux. Elle attendoit des troupes que le Comte de S. Aignan levoit au de-là de la Loire, au nom du Comte de Soiſſons, & d'autres encore que le Duc de Rohan lui devoit amener de Poitou. Elle avoit rempli de Soldats non ſeulement la Citadelle d'Angers, mais auſſi la Ville, & tous ſes environs. Encore ne la croyoit-on pas en ſureté en cet endroit, & le Duc de Mayenne lui propoſoit de ſe retirer en Guienne, où il étoit à la tête de dix-huit mille hommes. Mais le Duc d'Eſpernon, craignant qu'il ne traitât les autres Chefs du Parti de haut en bas, dés qu'il auroit la Reine en ſa puiſſance, empêcha qu'elle n'y allât, en faiſant repréſenter à cette Princeſſe, que le Duc de Mayenne ne cherchoit à l'avoir entre les mains, que pour traiter à ſes dépens, plus avantageuſement avec la Cour : Que ſi elle abandonnoit l'Anjou, à l'approche de l'Armée Royale, le Parti perdroit entiérement la réputation ; & qu'elle ſe verroit enlever ſans peine tout ce

1620. qui est entre la Loire & la Garonne, & qui étoit entierement dans ses interêts : Qu'il valoit beaucoup mieux tenir ferme à Angers, & y faire venir les troupes du Duc de Mayenne, & les siennes, qui formeroient ensemble un Corps de vingt-cinq mille hommes, sans compter celles que la Reine avoit déja; parce qu'avec une Armée aussi nombreuse que celle-là, elle seroit en état de donner la loi au Duc de Luines. Ce conseil étoit excellent, & selon toutes les apparences, il auroit réüssi, si on l'eût suivi; mais l'Evêque de Luçon empêcha que la Reine n'y donnât entierement les mains. Elle consentit par son avis, de demeurer à Angers; mais elle ne voulut pas permettre que les Ducs de Mayenne & d'Espernon lui amenassent leurs troupes, sous prétexte de conserver leurs Gouvernemens, qui seroient en danger pendant leur absence. Mais la veritable raison de cela étoit, comme on l'a cru, que l'Evêque ne pouvoit souffrir que deux hommes de cette qualité & de cette experience fussent auprés de la Reine; où ils ne

manqueroient pas de porter du pré- 1620.
judice au credit, qu'il avoit dans ſon eſprit. Quoiqu'il n'entendît rien dans la guerre, pendant qu'il n'y avoit à Angers aucun Chef de réputation, il ne laiſſoit pas d'être l'Arbitre de tout ce qui s'y faiſoit ; ce qu'il n'auroit pû faire, lorſqu'il y auroit eu deux Géneraux de la capacité des Ducs de Mayenne & d'Eſpernon. Il redoutoit ſur tout l'humeur libre, & deſintereſſée du dernier, qui l'auroit ſans doute renvoyé à ſon Breviaire, s'il eût voulu ſe mêler des délibérations de la guerre, en ſa préſence. D'ailleurs il ſouhaitoit d'être ſeul utile à la Reine-Mere, dans la penſée, comme l'on a cru depuis, que ſi elle s'accommodoit, elle ne manqueroit pas d'avoir ſoin de lui ; & que le Duc de Luines, qui lui ſeroit obligé d'avoir affoibli ainſi le Parti de cette Princeſſe, en auroit peut-être quelque reconnoiſſance. Quoiqu'il en ſoit, par ce conſeil, il ruina également les affaires de la Reine, & celles de tous ceux qui étoient oppoſez aux Favoris.

1620. Du Mans le Roi s'avança jusqu'à la *Flêche*, où il demeura jusqu'au 5. d'Août, en attendant le *Duc de Bellegarde*, Grand Ecuyer, & quelques autres, qu'il avoit envoyez à Angers, pour traiter avec sa Mere. Toute la difficulté qui restoit rouloit sur ce que le Roi ne vouloit pas comprendre dans le Traité, ceux qui s'étoient jettez dans le Parti de la Reine-Mere, depuis l'année précedente 1619. excepté le Comte de Soissons, parce qu'il étoit Prince du Sang. Pour les autres, il prétendoit qu'ils se remissent entiérement à sa génerosité, ce qui regardoit principalement les deux Freres de Vendôme, contre qui l'on avoit extraordinairement irrité le Roi. La Reine-Mere vouloit au contraire, que tous ceux qui avoient pris les armes pour elle, fussent compris dans le Traité; parce que si elle abandonnoit quelqu'un, il n'y auroit personne qui voulût agir en sa faveur, dans une autre occasion, & qu'elle n'auroit jamais trop d'amis à la Cour, où elle avoit de si puissans ennemis.

Le Roi ſe laſſant d'attendre à la Flêche la concluſion de ce Traité, que l'on croyoit devoir être bientôt conclu, s'avança le ſoir du 6. jusqu'au *Verger*, & donna le rendez-vous à ſon Armée dans la plaine de *Trelaſſai*, aſſez prés des ardoiſiéres d'Angers. Elle étoit composée de ſeize mille hommes de pied, & de trois mille chevaux. Le Prince de Condé en étoit Géneraliſſime, & le Maréchal de Prâlin Lieutenant-Géneral. Il avoit ſous lui quatre Maréchaux de Camp, les Marquis de *Trainel*, *de Crequi*, *de Nereſtan*, & le Comte de Baſſompierre. Le Roi avoit eu avis que le Traité étoit ſigné, & il attendoit à toute heure qu'on le lui apporteroit; mais ceux qui avoient traité ne voulurent pas partir d'Angers, ſans avoir vû la Reine le lendemain 7. d'Août, pour ſçavoir ſi elle n'avoit rien à leur ordonner, & s'il ne lui étoit point venu quelque nouvelle penſée pendant la nuit. 1620.

Le Roi en attendant ordonna à Crequi & à Baſſompierre, comme par divertiſſement, de s'avancer a-

1620. vec les Gardes & les Régimens de Champagne & de Picardie à un petit Village nommé *Sorges*, qui est à la vûë du Pont de Cé, & d'attacher quelques escarmouches avec l'armée de la Reine, pour découvrir ses retranchemens. Cette découverte pouvoit être utile, en cas que la négociation se rompît, & que l'on jugeât qu'il seroit à propos d'attaquer ce poste. Ces troupes marcherent jusqu'à la vûë du Pont de Cé, & attaquerent cinq mille hommes des gens de la Reine dans leurs retranchemens, les mirent en désordre, & entrerent avec eux dans la Ville. * Il n'y eut que le Château, qui tint pendant quelques heures, & qui se rendit ensuite à Crequi, pendant que Bassompierre alla porter au Roi la nouvelle de cette victoire. Le Grand Prieur, les Ducs de Vendôme & de Retz, & le Vicomte de *Betancourt*, étoient dans le Château, mais dés qu'ils virent le Canon pointé contre, ils s'enfuirent à Angers à toute bride.

* *Voyez la Relation de ce Combat dans les Mémoires de Bassompierre. T. 1. p. 496.*

Le combat duroit encore, lors-

que le Duc de Bellegarde arriva 1620.
d'Angers avec le Traité conclu, & ſigné; & comme il ſe plaignit de ce qu'on avoit attaqué les gens de la Reine, aprés la concluſion du Traité; on lui dit que c'étoit ſa faute, & qu'il devoit l'apporter inceſſamment, dés qu'il avoit été ſigné. L'on fût bien-aiſe qu'il ne fût pas venu auparavânt, parce que cette déroute ruina le parti de la Reine, & lui ôta entiérement le courage. Il n'y avoit preſque aucun des Chefs, qui ſe rencontrerent en cette occaſion, qui eût de la bravoure, ou de la conduite, & l'on blâma ſur tout le Duc de Retz, qui s'enfuit le premier dans le Château, de-là ſe retira à Angers dés qu'on fit mine de l'attaquer, & ne s'y croyant pas encore en ſûreté, s'enfuit avec quinze cens Fantaſſins, à *Beaupreau*, qui étoit une Terre qu'il avoit à quelques lieuës de-là. Son Oncle le Cardinal de Retz l'y étant allé querir quelque tems aprés, pour le ramener à la Cour, où il rentra bien-tôt en faveur, on crût que cette fuite ſi précipitée n'étoit ve-

1620. nuë, que de ce qu'il sçavoit que l'accord étoit fait, & qu'il avoit voulu gagner par-là les bonnes graces du Roi.

* Le 8. d'Août. Le jour * suivant le Roi entra dans le Pont de Cé, où il fut surpris de trouver les boutiques ouvertes, & tout aussi tranquille que s'il n'y eût point eu de gens de guerre; ce qui marquoit que le peuple prenoit peu de part dans ces démêlez, qui venoient uniquement de la foiblesse du Roi, qui ne distinguoit point les bons & les mauvais conseils, & que tous les Grands croyoient avoir droit de gouverner. Cependant la Reine-Mere fut si épouvantée de cette défaite, qu'au lieu qu'elle ne se contentoit auparavant que de conditions trés-avantageuses, elle ne pensa plus qu'à faire tout ce que le Roi souhaiteroit. Le Roi lui fit néanmoins dire, qu'elle pouvoit demander pour sa personne ce qu'il lui plairoit, & qu'elle seroit reçûë à la Cour à bras ouverts; mais que pour ceux qui l'avoient suivie, il prétendoit leur faire voir qu'il étoit le Maître. Ainsi

le 9. l'Archevêque de Sens, le Grand Ecuyer, & le Pere Berulle vinrent au Pont de Cé, avec le Cardinal de Sourdis & l'Evêque de Luçon, Députez de la Reine, pour ſçavoir la volonté du Roi. Il accorda une amniſtie pour tous ceux, qui dans huit jours poſeroient les armes, & rentreroient dans l'obéïſſance, mais il ne voulut pas rendre les Charges à ceux qui avoient tenu le parti de la Reine, & à qui elles avoient été ôtées pendant la guerre, pour les conferer à d'autres. Il confirma encore le Traité d'Angoulême, dont j'ai parlé ci-deſſus, & donna la liberté aux priſonniers de guerre, en faveur de ſa Mere, qui la demanda. Il y eut quelques articles ſecrets, dont l'un fut, que le Roi demanderoit au Pape un Chapeau de Cardinal pour l'Evêque de Luçon; aprés en avoir obtenu un pour l'Archevêque de Toulouſe. Lorſque l'on vit le parti des Mécontens ruïné par les conſeils du premier, la Reine obligée de retourner à la Cour, pluſieurs Princes & pluſieurs Grands Seigneurs exclus du Traité, 1620.

1620. ou au moins sans en tirer aucun avantage, & le seul Evêque de Luçon, qui avoit dupé les deux Partis, distingué de tout le Clergé par la promesse d'un Chapeau de Cardinal, on ne douta pas qu'il n'eût trahi la Reine sa bien-faitrice, pour gagner la faveur du Duc de Luines. Le Roi, le Prince de Condé, le Duc de Luines, & toute la Cour, le reçûrent parfaitement bien; parceque s'il avoit auparavant empêché le retour de la Reine, il l'avoit enfin réduite à se racommoder à quelque prix que ce fût. Ce pendant la Reine ne s'apperçût nullement de ces artifices, elle lui procura le Chapeau de Cardinal, & l'entrée dans le Conseil, à quoi il aspiroit uniquement, & le crût le meilleur de ses amis, jusqu'à ce qu'il la persecutât de la maniére du monde la plus indigne. Elle se réjouït encore du mariage de la fille du sieur de Pont-Courlai, Niéce de l'Evêque, avec le Marquis de *Combalet*, fils d'une sœur du Duc de Luines; ce qui lui auroit dû ouvrir les yeux, & lui faire comprendre, que ce

Prélat avoit plus d'intelligence avec ſes ennemis, qu'elle n'avoit crû. Elle promit même de donner à ſa Niéce deux cens mille livres de dote. Les Princes ſont ſi aveugles dans les affaires de leurs Favoris, qu'ils ſont les derniers à s'appercevoir qu'ils les trahiſſent, & ſouvent lors qu'il n'eſt plus tems de ſe garantir de leurs perfidies. 1620.

Le Traité étant ainſi conclu, le Roi ſe rendit à *Briſſac*, & la Reine-Mere s'y achemina * d'Angers. Le Roi l'envoya recevoir à moitié chemin du Pont de Cé à Briſſac, par le Maréchal de Prâlin; & ſortit lui-même avec le Prince de Condé & Luines, au devant d'elle, à cinq cens pas de Briſſac. Dés qu'il vit ſa litiére, il deſcendit de cheval, & la Reine ſortit de ſa litiére. Ils s'embraſſerent avec beaucoup d'apparence de tendreſſe, & le Roi lui dit en riant, que deſormais elle ne lui échapperoit plus. La Reine répondit, qu'il ne lui auroit pas été difficile de l'avoir auprés de lui, ſi elle avoit eſperé d'être traitée de la maniére, dont on devoit traiter la

* *Le 13. d'Août.*

1620. Mere d'un Fils comme lui. Elle reçût ensuite le Prince de Condé avec beaucoup de civilité, & le Prince de son côté lui marqua un trés-grand respect. Ensuite la Reine alla à Chinon, & le Roi à Poitiers, où il arriva le 20. du mois.

Le Duc de Luinçs souhaitoit cet accord, parce qu'il craignoit que s'il s'attiroit plus long-tems la haine des personnes les plus puissantes, & les plus qualifiées du Royaume, ils ne trouvassent enfin moyen de se raccommoder eux-mêmes avec le Roi, en le traitant, comme il avoit fait le Marquis d'Ancre; puis qu'il étoit lui seul la cause de tous les desordres, & qu'il n'en avoit pas moins fait que le malheureux Concini. Le Prince de Condé avoit satisfait sa vangeance, en faisant le plus de mal à la Reine qu'il avoit pû; & ses conseils avoient eu de si heureux succés, que le Roi avoit pris une trés-grande confiance en lui. Comme il vit que la Reine alloit demeurer de nouveau avec le Roi, il tâcha aussi bien que Luines de gagner son amitié, en portant ce

Prince à lui accorder tout ce qu'elle demandoit. Ils sembloient l'un & l'autre avoir mis l'Evêque de Luçon dans leurs interêts, par la promesse qu'ils avoient engagé le Roi à lui faire, & cet Evêque avoit tant de crédit sur l'esprit de la Reine, qu'ils esperoient qu'ils n'auroient rien à craindre de ce côté-là. 1620.

On avoit aussi envoyé au Duc d'Espernon le Duc de Bellegarde son Cousin, pour lui parler comme de lui-même, & l'engager à poser les armes. Le Prince de Condé pria encore l'Archevêque de Sens, ami particulier d'Espernon, d'y aller de sa part. Luines lui faisoit offrir des conditions trés-avantageuses, sçavoir, de donner une de ses Niéces à son fils le Marquis de la Valette, avec un présent de deux cens mille écus que le Roi lui feroit; de le faire Duc & Pair, en érigeant la Vallette en Duché & Pairie; de donner aux fils d'Espernon la survivance de ses Charges, outre le Chapeau de Cardinal promis à l'Archevêque de Toulouse; de récompenser en argent les Capitaines des Gar-

1620. des, qui l'avoient ſuivi à Metz, & à qui l'on avoit ôté leurs Compagnies; & enfin de faire en ſa faveur pluſieurs choſes trés-conſiderables. Pour le Duc de Mayenne, on lui promettoit le Gouvernement de Bearn, que l'on avoit deſſein d'ôter au Comte *de la Force* Huguenot, qui l'avoit alors. Cependant il étoit d'avis de ne déſarmer point, avant que d'avoir ruiné le Duc de Luines; & il l'auroit fait, ſi aprés avoir envoyé demander le ſentiment du Duc d'Eſpernon, il ne l'avoit trouvé dans une diſpoſition toute oppoſée. Ce dernier n'ayant pris les armes, que pour ſervir la Reine-Mere, ne penſa plus qu'à s'accommoder, dés qu'il vit qu'elle avoit conclu ſon Traité avec ſon fils; & le Duc de Mayenne crût auſſi en devoir faire autant, pour ne pas demeurer ſeul oppoſé aux armes du Roi, qui ne manqueroit pas de l'accabler. Ainſi tout ce grand orage, qui ſembloit devoir éclater contre le Duc de Luines, & qu'il paroiſſoit impoſſible de diſſiper ſans répandre beaucoup de ſang, fut entiérement

dissipé par le mauvais succés d'une 1620.
petite escarmouche.

Peu de tems aprés, la Reine & l'Evêque de Luçon envoyérent un Exprés à Rome, pour donner avis au Pape de ce qui s'étoit passé, & en même tems pour demander le Chapeau de Cardinal. Néanmoins il n'osoit pas exiger que la premiére promotion se fit en sa faveur, parce qu'on l'avoit demandé expressément pour l'Archevêque de Toulouse. D'ailleurs ceux qui en apparence avoient promis avec plaisir de contribuer à l'élevation de l'Evêque, s'étoient beaucoup refroidis. Le Prince de Condé n'étoit pas si bien racommodé avec la Reine-Mere, qu'il aimât ses Créatures, & qu'il se pût réjouïr de leur avancement. Le Chancelier, le Garde des Seaux, & le Marquis de Puysieux n'étoient nullement amis de l'Evêque, & craignoient qu'il ne rentrât au Conseil, d'où il n'étoit sorti que par force. Quoi que leDuc de Luines se fût allié avec lui depuis peu, il craignoit l'élevation d'un homme aussi intriguãt & aussi ambitieux que ce Prélat.

1620. Tout cela empêcha que la demande que la Cour fit faire à Rome pour lui du Chapeau de Cardinal ne fût aussi pressante, qu'elle l'auroit été. Luines voulut même faire confidence de ce secret au Nonce *Bentivoglio*, pour empêcher que la Cour de Rome ne prît la demande qu'on lui faisoit, pour une chose que le Roi souhaitât effectivement. Il lui dit, que ce Prince avoit été obligé de nommer l'Evêque de Luçon au Cardinalat, par pure complaisance pour la Reine sa Mere, quoi qu'il ne souhaitât nullement que le Pape y eût égard : Que ce n'étoit que pour garder les apparences, qu'on avoit envoyé ordre au Marquis de *Cœuvres*, Ambassadeur à Rome, de solliciter pour cela, & qu'on ne lui avoit pas même confié le secret de cette affaire, pour couvrir mieux le jeu : Que le Roi avoit envoyé un Agent, pour s'y opposer en secret ; parce qu'il regardoit comme une chose trop indigne de lui, d'acheter la paix qu'il avoit faite avec sa Mere, de l'Evêque de Luçon, en lui procurant le Cardinalat ; ou-

tre

tre qu'il avoit plusieurs autres rai- 1620.
sons, qui l'empêchoient de l'aimer. Le Duc de Luines & Puysieux priérent instamment le Nonce de garder le secret en cette occasion, & de faire en sorte qu'on le gardât aussi à Rome; parce que si la Reine ou l'Evêque de Luçon s'en appercevoient, cela pourroit causer de trés-grands desordres à la Cour, & dans tout le Royaume; ce Prélat étant maître absolu de l'esprit de la Reine, & ayant causé en grande partie les troubles, qui venoient de finir. Puysieux ajoûta encore, que quoi que Sa Majesté eût droit de demander deux Chapeaux, elle se contenteroit à present d'un; & que quoi que pût dire l'Ambassadeur, on ne devoit pas s'en ébranler. La raison pour laquelle on avoit fait mistere de tout cela à Cœuvres, c'est que ses plus proches parens avoient été dans le parti de la Reine-Mere. Cependant Puysieux dit au Nonce, que le Roi n'entendoit pas, que l'on eût moins de consideration pour son Ambassadeur, dans les autres fonctions de son Ambassade, & que

1620. c'étoit un article particulier, avec lequel les autres n'avoient point de rapport.

Quelque tems aprés, l'Evêque de Luçon envoya lui-même un Ecclésiastique à Rome, à qui les Ministres ne manquerent pas de donner des Lettres de recommandation pour l'Ambassadeur, afin de mieux tromper ce Prélat. La Reine recommanda aussi avec chaleur cette affaire au Nonce, qui lui répondit, que comme la France pouvoit prétendre un Chapeau, avec grande apparence de l'obtenir, il doutoit que le Pape en voulût accorder deux; & promit néanmoins d'en écrire à Rome, comme la Reine le souhaitoit.

L'accommodement du Duc d'Espernon étoit alors en bon état, & le Duc de Luines paroissoit souhaiter extrêmement l'alliance qu'il lui avoit fait proposer. Tout le reste étoit dissipé, & il n'y avoit plus d'union parmi ceux qui avoient été les plus zelés pour le soûtien du Parti. Le seul Comte de Soissons menaçoit de se jetter parmi les Huguenots, si on le poussoit; & le Duc

de Mayenne dans la crainte de perdre son Gouvernement, tenoit de semblables discours ; mais tout s'accommoda bien-tôt aprés, quand ils se furent soûmis à la volonté du Roi. Le 27. d'Août on enterina en Parlement une Déclaration de Sa Majesté, par laquelle la Reine-Mere fut déclarée innocente. 1620.

Le Nonce s'efforça alors de porter le Duc de Luines à tourner les armes contre les Huguenots, & quoi que ce Ministre fit quelques difficultez, il se trouva tant de gens à la Cour qui appuyérent sa demande, qu'on résolut de commencer dés cette année à leur porter quelque coup ; ce que l'on executa, comme l'on verra dans la suite. Ils s'entretinrent encore de la promotion de l'Evêque de Luçon, & Luines redit au Nonce la même chose. Il ajoûta que si ce Prélat étoit Cardinal, on craignoit qu'il ne se servît de cette Dignité pour cabaler avec plus de succés pour la Reine-Mere, & fit de grandes plaintes de son ingratitude. Il l'avoit, disoit-il, tiré d'un grand danger, lorsque le Ma-

1617. la Reine
tinuer fa
qu'elle p
cert avec
leur con
fa Majefté
homme, a
mée elle-
gagner l
fant dire
que tout
dans ces
ment le d
dre de fai
ere. On c
des Gard
quelques
* Mem. de Baffompierre. T. I. p. 429. Louvre.
quelque
heur, &
femme de
leur bien,
deux milli
me s'obft
par ambiti
vrant fon
amis, il t
chagrin d
l'opiniatret

à poſer les 1620.
au premier,
ies étoient les
uſſi au Com-
vernement de
nſoler il le fit

ors en Bearn,
uverneur de
Parlement de
que la Re-
rétablie en
les Eccleſia-
* Les Com- *En Octobre.*
oit envoyez
parole que
ce qui fut
z de Bearn,
jours aprés
oi leur dit,
Déclaration
eligion Ca-
it verifiée
, & exe-
rner à Pa-
ſuivis du
u premier
endirent
n'appor-

1620. rêchal d'Ancre avoit été tué, il l'avoit envoyé auprés de la Reine, il l'avoit fait rappeller d'Avignon, & renvoyer de nouveau auprés de cette Princesse; & cependant l'Evêque de Luçon étoit l'un de ceux qui avoient le plus travaillé à le perdre. Enfin il disoit que le Roi vouloit voir auparavant, quelle seroit la conduite de ce Prélat; que pour lui, il seroit aussi bien-aise de voir les fruits de l'alliance, qu'il venoit de contracter avec lui; & qu'enfin il seroit toûjours assez tems de lui procurer le Cardinalat.

Le 3. de Septembre.

Le Roi étant à Poitiers, * & le Prince de Condé y étant revenu, on tint Conseil touchant le rétablissement de la Religion Catholique en Bearn, qui fut résolu. Deux jours aprés le Duc de Mayenne y vint, pour faire la réverence au Roi, de qui il fut reçû assez froidement. Ensuite * le Roi partit pour la Guienne, & sur la route le Duc d'Espernon lui fut présenté par le Duc de Bellegarde, & en fut beaucoup mieux reçû que le Duc de Mayenne ne l'avoit été, parce qu'il

Le 9. du même mois.

avoit été plus prompt à poser les 1620.
armes, & avoit écrit au premier, *que les plus courtes folies étoient les meilleures*. Le Roi ôta aussi au Comte d'Aubeterre le Gouvernement de Blaye, mais pour le consoler il le fit Maréchal de France.

La Cour envoya dés-lors en Bearn, pour faire dire au Gouverneur de cette Province, & au Parlement de *Pau*, qu'elle entendoit que la Religion Catholique fût rétablie en Bearn, & qu'on remît les Ecclesiastiques dans leurs biens. * Les Commissaires que le Roi y avoit envoyez revinrent bien-tôt, avec parole que Sa Majesté seroit obéïe, ce qui fut confirmé par les Députez de Bearn, qui arriverent quelques jours aprés à Bourdeaux. Mais le Roi leur dit, qu'il entendoit que sa Déclaration du rétablissement de la Religion Catholique en Bearn, fût verifiée dans le Parlement de Pau, & executée avant que de retourner à Paris. Les Députez furent suivis du Marquis *de la Force*, & du premier Président de Pau, qui se rendirent aussi à la Cour, mais qui n'appor-

En Octobre.

1620. terent pas la verification que le Roi demandoit. Là-dessus ce Prince sans consulter davantage, fit avancer son armée en Bearn, & y marcha lui-même. Il n'y trouva aucune résistance, si bien qu'il fit enteriner sa Déclaration, & dire la Messe par tout où il voulut. On remarqua qu'on la célebra à *Navarrin* le 19. d'Octobre, qui étoit le même jour auquel la Reine *Jeanne de Navarre* l'avoit fait cesser cinquante ans auparavant. Ce qu'il y eut de particulier, c'est qu'il n'y eut que les Catholiques, que le Roi avoit amenez, qui l'ouïrent; parce qu'il n'y en avoit point depuis long-tems dans le Païs; de sorte que l'on peut dire que le Roi y rétablit la Religion Catholique pour les murailles des Eglises, & non pas pour les Bearnois.

Le Roi retourna à Bourdeaux * le même mois, & expedia un Exprés en Espagne, pour donner avis à Madrid de ce qu'il venoit de faire, & de peur qu'on n'y prît de l'ombrage, de ce qu'il laissoit quelques troupes sur la frontiére, pour pré-

* Le 25. d'Octob.

venir les desordres que le rétablissement de la Religion Catholique pourroit peut-être causer en Bearn. On envoya un autre Exprés à Rome, pour faire part au Pape de cette même nouvelle, & sur tout pour presser la promotion qu'on lui avoit demandée. La Reine-Mere se rendit la premiére à Paris, où le Roi vint lui-même, au commencement du * mois suivant, sans qu'on sçût la nouvelle de sa venuë, que lorsqu'il fut à la porte du Louvre. 1620.

* *Le 7. de Novembre.*

L'Evêque de Luçon étant à la Cour fit aussi venir sa Niéce, qui étoit promise à Combalet, Neveu du Duc de Luines, pour y conclure le mariage. Le Duc de Luines, qui ne croyoit plus avoir d'interêt de s'unir à l'Evêque par cette alliance, fut demander à la Reine-Mere si elle la souhaitoit, étant disposé à rompre ce mariage si elle le trouvoit à propos. La Reine lui répondit si positivement qu'elle le souhaitoit avec passion, & qu'il lui étoit important de le voir uni par-là avec l'Evêque de Luçon, que le Duc comprit qu'il ne pouvoit plus recu-

1620. ler. Ainsi le 26. de Novembre le Cardinal de la Rochefoucaut épousa le Marquis de Combalet avec Mademoiselle de Pont-Courlay dans la Chambre de la Reine-Mere, en présence du Roi, de la Reine, des Princes, des Princesses, & de plusieurs autres personnes des plus qualifiées de la Cour. Outre la dote dont on a parlé, la Reine-Mere donna à la nouvelle mariée plus de douze mille écus en pierreries, & en autres choses; liberalité à laquelle l'Evêque de Luçon & ses parens répondirent fort mal depuis.

Dés que ce mariage fut fait, le Duc de Luines changea de vûës, & fit presser à Rome la promotion de l'Evêque de Luçon, avec autant d'instances, qu'il en avoit faites auparavant pour l'empêcher. La Cour de France demanda dés-lors deux Chapeaux, dont l'un devoit être pour l'Archevêque de Toulouse, & l'autre pour l'Evêque de Luçon. Dans la crainte que le Pape ne vint à faire une promotion sans y renfermer ce dernier, la Reine expédia un Courrier exprés à Rome, avec

tant de précipitation, qu'elle ne 1620.
voulut pas attendre des Lettres de recommandation du Nonce Bentivoglio, pour le Cardinal *Borghese*, quoi qu'elle les eût demandées avec empressement. Le Duc de Luines écrivit aussi à *Marsillac*, Agent du Roi, pour presser cette affaire, d'agir principalement en faveur de l'Evêque de Luçon. Comme il étoit important au Duc d'avoir la Reine-Mere dans ses interêts, il s'unissoit tous les jours plus étroitement à son Favori ; & ce dernier pressoit avec tant de chaleur & d'assiduité, appuyé de la faveur de la Reine-Mere, que l'on comprit bien que l'on n'auroit pas de repos avant que de l'avoir satisfait. La Reine-Mere en parloit au Nonce toutes les fois qu'elle le voyoit ; & le Marquis de Cœuvres, qui n'avoit rien sçû du changement qui s'étoit fait dans les sentimens du Duc de Luines, & qui avoit toûjours parlé pour l'Evêque, pressoit plus que jamais, dans la pensée que le Pape feroit une promotion avant Noël, ce qui n'arriva néanmoins pas, Sa Sainteté ayant

1620. trouvé à propos de differer cette affaire de quelques jours. Plus le Pape tardoit, plus les esperances de l'Evêque s'augmentoient; parceque la Reine-Mere avoit le tems de mettre tout en pratique pour lui faire avoir ce Chapeau si desiré. Les Ministres néanmoins, & sur tout Puysieux, ne le servoient qu'à demi, & le Pere Arnoux tâchoit de faire naître dans l'esprit du Roi un scrupule là-dessus, comme si ç'eût été un peché de récompenser l'instrument de toutes les broüilleries passées. Mais l'autorité de la Reine-Mere, & celle du Favori l'emportoient sur celles du Confesseur & de tout le Conseil.

1621. Ainsi l'Ambassadeur de la Couronne reçût souvent de nouveaux ordres de faire instance au Pape & au Cardinal Patron là-dessus. Cependant ayant été avertis, comme l'on a dit, par Bentivoglio, que le Roi vouloit seulement garder les apparences en cette affaire, dont l'Ambassadeur n'avoit pas le secret, ils ne lui répondoient rien de positif. Le Pape disoit, que n'ayant que

dix Chapeaux à donner, il n'en 1621.
pouvoit pas accorder deux à la France, comme il l'auroit fait s'il y en eût eu dix-huit; quoi qu'il eût un trés-grand penchant à donner toute sorte de satisfaction à cette Couronne. Le Cardinal Borghese proposa bien de faire la promotion des dix Cardinaux, & aux premiers deux Chapeaux qui viendroient à vaquer, d'en donner un à l'Evêque de Luçon; mais cette proposition fut rejettée du Pape, & même le Cardinal Patron se refroidissoit toûjours plus. L'Ambassadeur s'étant apperçû de cela, ne put s'empêcher d'en témoigner du chagrin, & protesta hautement que le Roi employeroit tous les moyens qu'il avoit en main pour tirer vangeance de ce refus. Néanmoins, avant que de venir à aucun éclat, il fit encore dire au Cardinal Patron, que le Roi ayant fait depuis si long-tems de si grandes instances au Pape pour avoir ce qu'il demandoit, il étoit engagé d'honneur à l'obtenir, & que s'il en avoit le refus, il ne manqueroit pas de marquer son res-

1621. sentiment, par quelque chose qui déplairoit à la Cour de Rome. Le Marquis de Cœuvres demanda encore une Audience au Pape, pour faire un dernier effort sur l'esprit de Sa Sainteté. L'ayant obtenuë, * il commença par sonder l'intention du Pape, qu'il trouva plus ferme que jamais, à lui refuser les deux Chapeaux, & la promotion de l'Evêque de Luçon, sans pouvoir le porter à prendre aucun temperament, pour satisfaire la Couronne de France. Enfin il se crut obligé de laisser entre les mains de Sa Sainteté un * Ecrit en forme de Lettre, où il marquoit en abregé tout ce qu'il avoit fait pendant le cours de cette sollicitation, ce qu'on lui avoit répondu, & ce qu'il avoit repliqué. Le Pape lui demanda s'il n'y avoit rien dans cet Ecrit qui fût injurieux à sa personne; & l'Ambassadeur répondit, que sans attendre la permission du Roi son Maître, il se soûmettroit lui-même à la justice de Sa Sainteté, si elle y trouvoit aucun terme offensant. Là-dessus le Pape lui demanda d'où venoit qu'il parloit

Le 10. de Janvier.

Voyez-le dans Siri, Mem. Rec. T. V. p. 243.

avec tant de chaleur pour l'Evêque 1621.
de Luçon ? Cœuvres dit, qu'il en avoit des ordres trés-exprés, & pour preuve de cela, tira de ſa poche une Lettre du Duc de Luines, par laquelle il lui mandoit, que l'Evêque de Luçon ayant contribué plus que qui que ce ſoit à la bonne intelligence du Roi & de la Reine ſa Mere, & étant de plus entré dans ſon alliance, par le mariage de ſa Niéce, il ſe ſentoit obligé de lui recommander d'employer toutes les voyes imaginables pour obtenir le Chapeau à cet Evêque, & pour empêcher même que l'Archevêque de Toulouſe ne fût promû ſans lui. Le Pape repliqua à cela, qu'il avoit une Lettre de la propre main du Roi, qui étoit entiérement opposée à la promotion de ce Prélat. A ces mots l'Ambaſſadeur demeura tout étourdi, & outré au dernier point du perſonnage qu'on lui avoit fait faire, & du peu de confiance que le Roi & ſon Favori lui avoient témoigné, il ne pût s'empêcher de marquer quelque chagrin à Sa Sainteté, de ce qu'Elle ne lui avoit pas

1621. découvert plûtôt ce mistere, ce qui lui auroit épargné beaucoup de peine inutile. Il se plaignit aussi beaucoup à la Cour de l'affront qu'on lui avoit fait, & pria le Roi de le rappeller d'un lieu où il ne pouvoit plus demeurer avec honneur. Il ne laissoit pas de garder au dehors la même conduite, & de presser toûjours pour l'Evêque, quoi que sans esperance; parce que ce Prélat ne pouvoit être promû, sans exclurre du Cardinalat *Estienne Pignatelli*, Favori du Cardinal Borghese, parce qu'il étoit * le Ministre de ses plaisirs illicites, comme on le disoit communément à Rome. Dans l'Ecrit de l'Ambassadeur, ce Pignatelli est représenté comme un homme extrêmement diffamé dans un lieu, où il faut de grands desordres pour faire crier le monde, accoûtumé à avoir plus d'indulgence pour les Prélats, que l'on n'en a ailleurs. Cependant le lendemain, * le Pape ayant tenu Consistoire, remplit les dix places vacantes, en faveur de *Cennino*, Evêque d'Amelie, Nonce en Espagne, de *Loüis de la Valette*,

* Siri Ibid. p. 243.

* Le 11. de Janvier.

Archevêque de Toulouse, de *Gui Bentivoglio*, Nonce en France, de *Pierre Vallier*, Archevêque de Candie, de *Frideric Comte de Zolleren*, Prévôt du Chapitre de Cologne, de *Jules Roma*, Gouverneur de Rome, de *Cesar Gherardo*, Referendaire, de *Didier Scaglia*, Dominicain de Cremone, d'*Etienne Pignatelli*, Protonotaire Apostolique, & d'*Augustin Spinola*, Fils du Fameux *Ambroise Spinola*. Cette élection ayant été publiée, l'Ambassadeur du Roi Trés-Chrêtien ne fit aucune réjouïssance, selon la coûtume, & les Cardinaux *Farnese*, *Montalte* & *Bellarmin* n'en firent point non plus, parce que Pignatelli se trouvoit au nombre des promûs. On dit même que le bruit, que cela causa dans Rome, vint aux oreilles du Pape, qui ayant pris trop à cœur cette affaire, mourut le 28. de Janvier. 1621.

Le Roi ayant reçû les nouvelles de la promotion, dont je viens de parler, on jugea qu'il seroit plus à propos de ne venir à aucun éclat, & de profiter autant qu'il seroit possible de la conjoncture présente; que

1621. de témoigner trop de ressentiment, puisqu'enfin le Pape n'avoit rien fait, qui ne parût conforme aux premiers sentimens du Roi. Il ne laissa pas néanmoins de s'en plaindre au Cardinal Bentivoglio, à la premiére audience qu'il lui donna.

Le Cardinal *Ludovisio* succeda à Paul V. ayant été élû * douze jours aprés, & prit le nom de *Gregoire XV.* Cela causa quelque changement dans les instances que la Cour faisoit pour l'Evêque de Luçon, mais il ne perdit pas courage pour cela, & on lui promit qu'il auroit part dans la premiére promotion.

* *Le 9. de Février.*

Au commencement d'Avril, le Duc de Luines fut déclaré Connêtable de France, * & le Roi en fit solemnellement la cérémonie, sans se mettre en peine des murmures de la Cour, qui ne pouvoit voir sans chagrin, l'épée de Connêtable entre les mains d'un homme, qui n'entendoit rien du tout dans la guerre. On avoit fait esperer au Duc de Lesdiguiéres de la lui donner, dans un tems auquel on craignoit qu'il ne se mît à la tête des Huguenots, mais

* *Le 2. d'Avril.*

le Duc de Luines y ayant pensé pour lui-même, il fallut que Lesdiguiéres se contentât pour lors d'un Brevet de Maréchal de France. On le fit néanmoins venir à Paris, & on lui donna le titre de Mestre de Camp General des Armées du Roi, en vertu duquel il étoit comme le Lieutenant du Connêtable. 1621.

On apprit à la Cour, environ le même tems, le soulevement des Bearnois, qui n'avoient pû souffrir longtems le rétablissement de la Religion Catholique, dans leur païs, à cause de l'indiscretion des Missionnaires, & des Catholiques qu'on y avoit laissez. L'on résolut d'y mettre ordre au plûtôt, & suivant l'avis de Bassompierre, on donna cette commission au Duc d'Espernon, qui étoit naturellement ennemi des Huguenots, & qui embrassa avec plaisir l'occasion de signaler sa fidelité, soupçonnée à cause des services qu'il avoit rendus à la Reine-Mere. Dés qu'il eut reçû les ordres du Roi, il fit tant de diligence, qu'il eut un Corps de Troupes sur pied, composées en grande partie de gens qu'il

1621. avoit levez à ses dépens, ou que la consideration qu'ils avoient pour lui, avoit engagez à le suivre dans cette entreprise, avant que le Marquis de la Force fût en état de se défendre. Etant ainsi entré dans le Bearn, au lieu de trouver quelque résistance, il vit que l'on avoit abandonné sur le bruit de sa venuë, les Bourgs, & les Villages, pour se retirer dans les Montagnes. La Ville d'*Ortes*, qui étoit soûtenuë d'un bon Château, lui ouvrit d'abord les portes, sans attendre seulement le Canon. *Oleron* en fit de même, & le Marquis de la Force fut obligé de sortir de la Province, de peur de tomber entre les mains du Duc d'Espernon. Ainsi le Bearn fut réduit sans effusion de sang, & le Duc faisant observer une exacte discipline à son Armée, ceux qui s'étoient retirez dans les bois & dans les montagnes, revinrent dans leurs maisons.

Ce qui s'étoit fait l'année passée & celle-ci en Bearn, avoit extrémement allarmé les Huguenots; & leurs Temples ayant été brûlez à

ours, à Poitiers, & ailleurs, par 1621.
canaille, que l'on irritoit contre
x, ils comprirent que l'on pen-
it à les dépoüiller des Privileges
ie l'*Edit de Nantes* leur avoit ac-
ordez. En effet, s'il n'y avoit pas
: projet formé là-dessus, il est
rtain, comme la suite l'a fait
oir, que la Cour ne se croyoit
illement obligée de leur tenir pa-
ole; & que les Déclarations, que
on donnoit quelquefois en leur
iveur, ne naissoient que de la
ainte que l'on avoit d'exciter une
ierre civile, & nullement d'un
rincipe d'équité. Le Roi qui étoit
évot, plus par foiblesse d'esprit
ue par connoissance, ne prenoit de
Religion que ce qu'on lui en
iettoit dans l'esprit; & n'avoit de
istice & de clémence, qu'autant
u'on lui en inspiroit. Ainsi son
Confesseur & les Ecclésiastiques
ui l'environnoient, lui persua-
oient aisément tout ce qu'ils vou-
oient, sur tout contre les Héréti-
ues. Les Huguenots, qui s'apper-
evoient facilement de tout cela,
rûrent devoir prendre des précau-

1621. tions, pour empêcher qu'on ne les accablât, dés qu'on verroit qu'ils ne seroient plus sur leurs gardes, & qu'on le pourroit faire sans rien risquer. Comme toutes leurs forces consistoient dans l'union, ils convoquerent une Assemblée générale, pour le 20. de Novembre 1620. à la Rochelle, pour convenir de ce qu'ils pourroient faire, si on les attaquoit; & le Roi ne manqua pas de condamner cette Assemblée, & de lui ordonner de se dissoudre, sans qu'elle le voulût faire. Ils en firent encore quelques autres particuliéres, & toutes leurs démarches, qui ne tendoient qu'à se conserver leurs Privileges, commencerent à devenir des actes de rebellion; & l'on travailla ouvertement à les ruiner, en protestant toûjours que l'on vouloit observer l'Edit de Nantes. Je n'entrerai pas dans le détail de toutes ces brouïlleries, ausquelles l'Evêque de Luçon n'eut point de part alors, quoiqu'elles n'ayent fini que sous son Ministére. Il suffira de décrire en peu de mots, les progrés que la Cour fit contre les Mécon-

ens; parce que c'eſt ſur ce fondement que l'Evêque de Luçon agit contre les Huguenots, dés qu'il fut Miniſtre d'Etat. L'Edit de Nantes leur avoit accordé un bon nombre de Villes de ſureté, où il devoit y avoir des Gouverneurs de leur Religion; & ces Villes étoient comme des gages de la parole qu'on leur avoit donnée, d'obſerver exactement cet Edit. Comme ils virent que l'on y faiſoit tous les jours des infractions, & que quoique la Cour pût dire, elle cherchoit les moyens de leur enlever ces Places, pour les traiter enſuite à diſcretion, ils réſolurent de ſe défendre vigoureuſement, & de rendre aux Catholiques la pareille, pour toutes les inſolences qu'on leur feroit. Pour cela, ils ſe tinrent preſque par tout prêts à prendre les armes, & ne manquerent point de tirer vangeance de tout ce qu'on leur faiſoit. 1621.

Il n'en fallut pas davantage, pour faire réſoudre la Cour à employer la force ouverte, pour leur ôter ces places, ſous prétexte de rebellion.

1621. tions, pour empêcher qu'on ne les accablât, dés qu'on verroit qu'ils ne seroient plus sur leurs gardes, & qu'on le pourroit faire sans rien risquer. Comme toutes leurs forces consistoient dans l'union, ils convoquerent une Assemblée générale, pour le 20. de Novembre 1620. à la Rochelle, pour convenir de ce qu'ils pourroient faire, si on les attaquoit; & le Roi ne manqua pas de condamner cette Assemblée, & de lui ordonner de se dissoudre, sans qu'elle le voulût faire. Ils en firent encore quelques autres particuliéres, & toutes leurs démarches, qui ne tendoient qu'à se conserver leurs Privileges, commencerent à devenir des actes de rebellion; & l'on travailla ouvertement à les ruiner, en protestant toûjours que l'on vouloit observer l'Edit de Nantes. Je n'entrerai pas dans le détail de toutes ces brouïlleries, ausquelles l'Evêque de Luçon n'eut point de part alors, quoiqu'elles n'ayent fini que sous son Ministére. Il suffira de décrire en peu de mots, les progrés que la Cour fit contre les Mécon-

tens ; parce que c'eſt ſur ce fondement que l'Evêque de Luçon agit contre les Huguenots, dés qu'il fut Miniſtre d'Etat. L'Edit de Nantes leur avoit accordé un bon nombre de Villes de ſureté, où il devoit y avoir des Gouverneurs de leur Religion ; & ces Villes étoient comme des gages de la parole qu'on leur avoit donnée, d'obſerver exactement cet Edit. Comme ils virent que l'on y faiſoit tous les jours des infractions, & que quoique la Cour pût dire, elle cherchoit les moyens de leur enlever ces Places, pour les traiter enſuite à diſcretion, ils réſolurent de ſe défendre vigoureuſement, & de rendre aux Catholiques la pareille, pour toutes les inſolences qu'on leur feroit. Pour cela, ils ſe tinrent preſque par tout prêts à prendre les armes, & ne manquerent point de tirer vangeance de tout ce qu'on leur faiſoit. 1621.

Il n'en fallut pas davantage, pour faire réſoudre la Cour à employer la force ouverte, pour leur ôter ces places, ſous prétexte de rebellion.

1621. Aprés diverses démarches, ausquelles je ne m'arrêterai pas, le Roi étant à Saumur, apprit que le Duc de Rohan, qui étoit l'un des principaux Chefs des Huguenots, & qui fut ensuite déclaré Général de toutes leurs Troupes, faisoit fortifier *S. Jean d'Angely*, Ville de Saintonge, qui étoit une des Places de sureté. Il lui envoya ordre de faire cesser ces fortifications, & de se rendre auprés de lui, avec *Soubise* son Frere. Mais le Duc de Rohan n'eut garde d'obéïr à ce Commandement, aprés ce qu'il venoit de faire; & le Roi résolut de commencer la campagne, par l'attaque de cette Place. Le Duc de Rohan y mit trois mille hommes de garnison, & son Frere pour y commander, avec le conseil d'un homme expérimenté, nommé de *Hautefontaine*. Il la fournit assez bien de munitions de guerre & de bouche, de sorte qu'elle tint plus qu'on ne croyoit. Elle fut investie le 18. de Mai, par quelques Troupes, que le Roi avoit laissées en Poitou, à son retour de Bearn. Le Roi s'y rendit ensuite en person-

ne, avec toute ſon Armée, comman- 1621.
dée ſous ſes ordres, par le Maréchal de Leſdiguiéres, & par le Duc d'Eſpernon, qui ne recevoit néanmoins les ordres que du Roi; ſon Fils le Marquis de la Vallette faiſant la fonction de Colonel de l'Infanterie Françoiſe, afin que le Pere, à qui cette Charge appartenoit, ne fût pas obligé d'obéïr au Duc de Leſdiguiéres, en cette qualité. Cependant cette Place tint juſqu'au 16. de Juin, qu'elle ſe rendit à condition que le Roi pardonneroit à tous ceux qui étoient dedans, les laiſſant en liberté, & dans la joüiſſance de leurs biens, & des Privileges accordez aux Huguenots par l'Edit de Nantes. On ne trouva dans la Ville aucun bâtiment entier, le Canon les ayant tous ou ruinez, ou endommagez; & pour comble de malheur, le Roi condamna la Place à être démantelée.

Aprés cela, l'Armée Royale ſoûmit diverſes petites Places, ou par la terreur, comme *Ste. Foi*, & *Bergerac*, ou par la force, comme *Clerac*; pendant que le Prince de Con-

1621. dé faisoit de semblables progrés en Berri & le long de la Loire ; & que le Duc de Mayenne agissoit de même dans la Haute-Guienne. Mais le Siége le plus mémorable, fut celui de *Montauban*. Cette Ville fut investie le 17. d'Août, & le Roi s'y rendit en personne le même jour. Le Connêtable de Luines commandoit l'Armée, & avoit pour Lieutenans Généraux ses Freres, & les Ducs de Mayenne, de Chevreuse, & de Lesdiguiéres. Le Comte de Schomberg, Sur-Intendant des Finances, étoit Grand-Maître de l'Artillerie, & faisoit encore la Charge de Lieutenant Général. On fit trois attaques, dont la premiére étoit celle du Roi, commandée par le Connêtable & ses Freres ; la seconde celle du Duc de Mayenne ; la troisiéme celle de Chevreuse & de Lesdiguiéres. On attaqua la Place avec la derniére vigueur, mais elle fut aussi trés-bien défenduë, par le Marquis de la Force & par le Comte d'*Orval*, Fils du Duc de Sully, qui s'y enfermerent avec une bonne garnison, assistée des Bourgeois, qui ne mon-

troient

troient gueres moins de courage que les Soldats. * Enfin aprés avoir gagné la plûpart des dehors, & fait une brêche considerable dans un bastion, qui étoit l'endroit le plus foible, comme on étoit dans le dessein de donner un assaut, d'où dépendoit la prise de la Place, on ** s'avisa auparavant de le faire reconnoître par un Officier, qui monta au haut de la brêche, & qui vit au delà un trés-bon retranchement, dans lequel il y avoit un bataillon d'environ deux mille hommes, prêt à recevoir les Assiégeans, s'ils fussent montez à l'assaut. Le rapport de cet Officier, qui se sauva, comme par miracle, au travers d'une grêle de mousquetades, empêcha que l'on ne donnât cet assaut, où l'on auroit perdu bien du monde. Mais on ne pût empêcher que le Duc de Rohan, qui tenoit la campagne, avec un petit Corps de Troupes, ne fît entrer du secours dans la Place, sous la conduite d'un nommé de *Beaufort*, & cela avec les fréquentes sorties des ennemis, & les pertes continuelles que l'on faisoit, fit résou-

1622.

** Voyez Mémoires de Bassompierre T. II. Ceux de Pontis T. I. & la Rebellion de France T. I.*

*** Pontis T. I. p. 133.*

1621. dre la levée du Siége, ce qui fut executé le premier jour de Novembre. On donna ordre dans tous les Quartiers, qu'aux premiers coups de Canon, qu'on entendroit cette nuit, chacun se mît sous les armes, pour marcher où il seroit conduit, & qu'avant que de partir on fit par tout de grands feux. Lorsque l'on executa cet ordre, les Assiégez s'attendoient qu'on alloit donner un assaut général, de sorte qu'ils se contenterent de faire bien garder leurs postes, pendant que l'Armée du Roi délogea, sans la charger en queuë.

C'est ainsi que ce Siége fut levé, aprés y avoir perdu un trés-grand nombre des plus braves Soldats, & de personnes qualifiées, & entre autres le Duc de Mayenne, qui fut tué d'une mousquetade qu'il reçût dans l'œil. On ne sçût à quoi attribuer le mauvais succés de ce Siége, où le Roi en personne fut suivi des Chefs les plus expérimentez du Royaume, & des meilleures Troupes de l'Etat, à qui rien ne sembloit manquer. Car enfin, quoique les Assiégez s'acquittassent trés-bien de leur devoir, il

semble qu'en y épargnant aussi peu le monde, que l'on faisoit, on devoit emporter une Ville, qui au fonds n'étoit pas fortifiée réguliérement. Tout le monde s'en prit au Connêtable de Luines, qui n'étoit pas à la verité, grand homme de guerre, mais qui avoit sous lui, comme on l'a dit, de trés-habiles gens. On l'accusoit de ne penser qu'à s'enrichir, & qu'à avancer ses Créatures, sans avoir rendu aucun bon service à l'Etat. * Ces reproches, qui n'étoient que trop bien fondez, & le chagrin qu'il conçût de la levée du Siége de Montauban, lui causerent une fiévre pourprée, dont il mourut le 14. de Décembre, trois jours aprés que l'Armée Royale eut pris une petite Ville de Guienne, nommée *Monhurt*. Le Roi, qui commençoit à se dégoûter de lui, ne parut pas fort touché de sa mort; & aprés avoir donné les ordres nécessaires dans la Province, pour traverser les entreprises des Huguenots, il s'en retourna à Paris. 1621.

* *Mémoires de Bassompierre. T. II. p. 117. & suiv.*

On ne pensa, pendant l'Hiver, 1622.

1622. qu'aux moyens de continuer la guerre contre les Huguenots, que tous les Catholiques zélez, ou qui feignoient de l'être, conseilloient au Roi, sans se mettre trop en peine du bien de l'Etat ; qui demandoit plûtôt la paix, que la continuation d'une guerre, qui faisoit périr une infinité de monde, dans presque toutes les Provinces du Royaume. Le Prince de Condé étoit un de ceux, qui opinoient le plus fortement contre les Huguenots ; conduite dont on avoit bien de la peine de deviner les motifs. Jusqu'alors, il n'avoit pas témoigné une si grande dévotion, que l'on pût croire que le zéle de Religion le faisoit opiner de la sorte. L'expérience, la conduite, & le courage dans la guerre, ne le portoient pas non plus, comme on croyoit, à souhaiter de se voir les armes à la main ; puisque ces qualitez ne se trouvoient pas en un degré fort considérable, parmi celles que l'on pouvoit loüer dans sa personne. Pour le repos du Royaume, les broüilleries, qu'il avoit causées tant de fois, ne permettoient

pas que l'on crût qu'il l'eût extraordinairement à cœur. *Une personne, dans qui il avoit beaucoup de confiance, dit à un Prélat, qu'on avoit prédit à ce Prince, qu'à l'âge de trente-quatre ans il seroit Roi de France ; & qu'en ayant alors trente-trois, il étoit bien-aise de se voir à la tête d'une Armée, pour être mieux en état de soûtenir ses droits, lorsque le temps fatal, auquel il devoit être couronné, seroit venu. Sur une semblable prédiction, il avoit autrefois pris les armes, sous la Régence de la Reine-Mere, & il n'étoit pas hors d'apparence qu'il retombât dans la même foiblesse; ceux qui sont capables de se laisser entêter une fois de semblables choses, étant sujets à commettre souvent la même faute. Quoiqu'il en soit, le Duc d'Anjou, Frere unique du Roi, ayant été à l'extrémité l'année précédente, que le Roi n'avoit pas passée non plus sans incommodité, le Prince croyoit devoir être toûjours en état de prendre la Couronne, si ces deux Princes venoient à mourir. On disoit même, qu'il prétendoit

1622.

* *Siri Mem. Recond. T. V. p. 404.*

1622. les exposer, pendant cette guerre, pour essayer de la faire tomber plûtôt sur sa tête.

La Reine-Mere n'étoit pas encore rentrée dans le Conseil, depuis qu'elle étoit de retour à la Cour; parce que le Roi craignoït que si elle y rentroit, il ne lui fallût faire part de son autorité, qu'il avoit fortement résolu de ne partager avec personne, qu'avec ses Favoris, qui ont toûjours été en possession de le gouverner. Cependant ayant pris l'avis de ses Ministres, ils lui conseillerent de donner cette satisfaction à sa Mere; de peur qu'elle ne traversât indirectement les desseins de la Cour, si l'on continuoit à lui refuser une chose qu'elle souhaitoit passionnément. Cela pouvoit encore servir à contre-balancer l'autorité du Prince de Condé, qui seroit trop grande, si le Roi demeuroit sans Favori, qui se mêlât d'affaires d'Etat. Ainsi Sa Majesté consentit que la Reine-Mere entrât dans le Conseil, mais il ne voulut pas que l'Evêque de Luçon y vint avec elle; parce qu'il vit les Ministres

trop opposez à cette prétention de 1622.
ce Prélat, dont on craignoit l'esprit ambitieux & entreprenant. La Reine parut trés-satisfaite, de l'honneur que son Fils lui faisoit, dans l'esperance que dés qu'elle auroit mis le pied dans le Conseil, elle y feroit entrer avec le temps ceux qu'elle voudroit, & particuliérement l'Evêque de Luçon, pour l'avancement duquel elle témoignoit une passion extraordinaire. Aprés la mort du Connêtable de Luines, personne n'auroit pressé à Rome la promotion de ce Prélat, parce que ni le Roi, ni les Ministres ne la souhaitoient, si la Reine-Mere n'avoit pris soin d'en importuner tout le monde. Elle en écrivit plusieurs fois au Pape, & au Néveu, & elle en parloit à tous momens au Nonce, au Roi, & aux Ministres. Cependant le Roi, qui étoit naturellement défiant, & à qui l'on avoit donné depuis long-temps, de l'ombrage contre l'Evêque de Luçon, reprit sa premiére conduite, & dit au Nonce *Corsini*, qu'encore qu'il continuât à demander la promotion

1622. de ce Prélat, il ne seroit pas fâché qu'on n'eût aucun égard à cette demande, pourvû que le Pape ne donnât le Chapeau à aucun ennemi de la France. Afin que ce secret ne fût sçû de personne, il fut conclu qu'on n'en écriroit rien au *Commandeur de Sillery*, qui avoit succedé au Marquis de Cœuvres dans l'Ambassade de Rome; & que quand la promotion seroit faite, à l'exclusion de l'Evêque, le Roi feindroit d'en être fâché, & écriroit à son Ambassadeur d'en témoigner à Rome du ressentiment.

Mais peu de jours aprés, ce dessein ayant été découvert, par la Reine-Mere, apparemment par le moyen de quelque Domestique du Cardinal *Ludovisio*, le Roi s'en mit si fort en colere, qu'il fit expédier un Courrier à son Ambassadeur, par par lequel il lui mandoit de faire entendre au Pape & au Cardinal Patron, que tout ce que le Nonce avoit écrit depuis peu, comme au nom du Roi, étoit faux, & de travailler sérieusement à obtenir le Chapeau à l'Evêque de Luçon.

Ainſi ce qui ſembloit devoir détruire les prétenſions de ce Prélat, lui donna lieu d'eſperer plus que jamais. 1622.

Pendant que l'Evêque de Luçon travailloit à ſes interêts particuliers, on faiſoit des propoſitions de paix, qui auroient pû terminer la guerre Civile, avec l'avantage du Royaume, ſi le Roi les eût voulu écouter. Tout conſiſtoit à obſerver inviolablement l'Edit de Nantes, & à laiſſer les choſes dans l'état où Henri IV. les avoit laiſſées en mourant; mais les Miniſtres ne pouvoient ſouffrir le Roi à Paris, de peur que quelque nouveau Favori ne leur enlevât le gouvernement de l'Etat. D'ailleurs les flatteurs ne vouloient pas qu'il y eût qui que ce ſoit dans le Royaume, qui pût s'empêcher d'être traité à diſcretion, & l'on eſperoit de réduire les Huguenots, à dépendre abſolument du bon plaiſir du Roi, ou plûtôt de celui des Favoris, ennemis jurez de l'équité & des loix, & dont le bon Prince prenoit les caprices pour la régle de ſa con-

1622. duite. Les Ecclésiastiques, ennemis implacables de tous ceux qui osent toucher à leur autorité, ou à leurs revenus, pressoient aussi instamment le Roi de ne pas perdre l'occasion d'exterminer les Hérétiques. Ce qu'il y avoit de pire, pour les Huguenots, c'est qu'une partie de la Noblesse de leur Religion, craignant d'être accablée sous les ruines du Parti, les abandonna, dans le tems où ils en avoient le plus besoin. Outre cette crainte, ceux qui leur servoient de Généraux ne pouvoient souffrir que, non seulement les Assemblées de la Noblesse, mais encore les Synodes, voulussent se mêler de la conduite de la guerre, puisque ceux qui les composoient, n'y entendoient rien du tout. Ajoûtez encore à cela, qu'il n'y avoit que trés-peu, ou même point de récompense à esperer, d'une espece d'Anarchie telle qu'étoit leur Conféderation; au lieu que le Roi en pouvoit donner de tres-grandes, sans qu'il y eût aucun risque à courir. Cela détacha de leur parti les Ducs de Sully, de Boüillon, & de

Lesdiguiéres, le *Comte de Châtillon*, & plusieurs autres, dont quelques-uns mêmes se firent Catholiques, dans la suite. Ce sont-là les plus grands inconvéniens, que les Huguenots avoient à craindre, & les principales raisons, qui leur firent avoir du dessous dans cette guerre; comme on le verra parce que je m'en vais dire, sans m'arrêter néanmoins aux particularitez. 1622.

Le Roi ne tirant aucuns revenus, pendant ces brouïlleries, des lieux où les Huguenots étoient les plus forts, il fallut trouver le moyen d'avoir de l'argent, par quelque expédient nouveau, pour continuer la guerre. Il fit divers Edits, pour la création de nouveaux Offices, & pour l'imposition de quelques droits. Comme on envoya ces Edits au Parlement de Paris, pour les faire verifier, le Parlement fit difficulté d'en verifier quelques-uns, comme contraires à la justice & au bien de l'Etat. Mais ces raisons cesserent, lors que le Roi * se fut transporté en personne en Par-

* Le 18. de Mars

1622. lement, accompagné de Monſieur, du Prince de Condé, & du Comte de Soiſſons, Princes du Sang, du Prince de Joinville, du Duc de Vendôme, & d'autres Seigneurs & Officiers de la Couronne. Le Chancelier ayant repréſenté, au nom du Roi, les beſoins de l'Etat, & fait lire les nouveaux Edits, on prit les voix ; & perſonne ne s'oſa oppoſer à la volonté du Roi, en ſa préſence, de ſorte que ces Edits furent enterinez.

Aprés cela le Roi réſolut d'aller en Bretagne, pour arrêter les progrés du Duc de Soubiſe, qui s'étoit rendu maître de pluſieurs poſtes dans le Bas-Poitou, & qui menaçoit la Bretagne. Il partit le 20. de Mars, & arriva à Nantes le 10. d'Avril, où étoit le rendez-vous de l'Armée. Le Prince de Condé en étoit Lieutenant Général, & elle étoit compoſée d'environ dix mille hommes de pied & de deux mille chevaux. Soubiſe n'avoit qu'un trés-petit Corps d'Armée, & qui n'étoit pas la moitié ſi fort que celui du Roi, de ſorte qu'il crût que

le plus sûr pour lui, étoit de se retirer dans l'*Isle de Retz*. Mais comme il n'étoit pas comparable en habileté & en courage, à son frere le Duc de Rohan, * il ne sçut pas se poster comme il faut dans cette Isle, facile à garder, & en fut chassé sans combat. 1622.

* *Voyez les Mémoires de Bassompier. Tom. II. p. 164. & suiv.*

De-là le Roi alla devant *Rohan*, Ville de Saitonge, que le Duc d'Espernon avoit commencé à assiéger, & qui fut prise le 11. de Mai, neuf jours aprés l'arrivée de Sa Majesté. Sur la fin du même mois, le Marquis de la Force, qui commandoit en Guienne pour les Huguenots, conclut son accommodement, * & reçût du Roi le Bâton de Marêchal de France, & une somme d'argent, à Ste. Foi, dont il lui fit ouvrir les portes, en conséquence d'une capitulation assez avantageuse.

* *Le 27. de Mai.*

Negrepelisse, petite Place de la même Province de Guienne, fut attaquée peu de jours * aprés. L'année précédente le Duc d'Angoulême & le Marêchal de Themines l'avoient prise sans beaucoup de résistance, & y avoient mis trois cens

* *Le 8. de Juin.*

1622. hommes en garnison. Mais les Habitans avoient ensuite égorgé en une nuit ces hôtes fâcheux, & par cette action s'étoient attirez la colere du Roi, qui résolut d'en tirer vangeance. Aussi ayant emporté d'assaut cette Place, aprés deux jours de siége, on fit main-basse sur tout ce que l'on rencontra, & il n'échappa que quelques femmes, aprés avoir souffert tout ce que la brutalité des Soldats leur inspire en semblables occasions. Le Château tint un peu plus long-tems, ne s'étant rendu à discretion que le 11. mais ceux qui étoient dedans n'en furent guere mieux traitez, les hommes ayant été tous pendus, & les femmes seulement mises en liberté. * C'est ainsi que Loüis *le Juste*, sans vouloir distinguer les innocens des coupables, & sans épargner même les petits enfans, fit périr les malheureux hommes de Negrepelisse, & exposa leurs femmes & leurs filles à des indignitez & à des tourmens pires que la mort.

* *Voyez la Rebellion de Frãce T II. p. 323. & suiv.*

Le 13. du même mois, on assiégea la Ville de *S. Antonin*, sur la Ri-

viére d'Aveirou, qui aprés une résistance assez vigoureuse, & aprés avoir fait perdre bien des gens de l'Armée Royale, fut obligée de se rendre à discretion le 22. que les Gardes Françoises & Suisses en prirent possession. De-là l'Armée marcha en Languedoc, à dessein d'attaquer *Montpellier*, dont les Huguenots s'étoient saisis, & dont ils avoient fait sortir les Catholiques. Le Roi reçût cependant nouvelle * que le Maréchal de Lesdiguiéres avoit donné parole de se faire Catholique, pourvû qu'on le fit Connêtable, & qu'on lui envoyât l'Ordre du S. Esprit. Sa grande capacité dans la guerre, & l'autorité qu'il avoit parmi les Huguenots, sur tout en Dauphiné, avoient engagé le Roi à lui offrir, aprés la mort du Duc de Luines, l'épée de Connétable; & aprés lui avoir fait une offre de cette conséquence, il ne fut pas difficile de lui accorder l'Ordre du S. Esprit, dés qu'on eut appris qu'il étoit disposé à abandonner le Calvinisme. Ce fut-là la grace efficace qui convertit le Connêtable de Les-

1622.

* *Le 13. de Juil.*

1622. diguiéres, à l'égard de la profession de la Religion Catholique, mais qui ne le retira pas de la débauche dans laquelle il étoit plongé à l'égard des femmes, & à laquelle il s'abandonna jusqu'à la derniére vieillesse, autant que son âge le lui pût permettre.

L'Armée du Roi étant en Languedoc, y soûmit diverses petites Places, avant que de venir à Montpellier, & entr'autres *Lunel*, où la capitulation * fut si mal gardée, qu'à la vûë du Maréchal de Prâlin, non-seulement les Royalistes dévalisérent la garnison qui en sortit, mais encore en tuérent plus de quatre cens hommes. Toute la justice qu'on en fit, fut de faire pendre huit Soldats, qui retournoient à Lunel chargez des dépoüilles de ceux qu'ils avoient tuez, contre la foi donnée par les Généraux. * Peu de tems aprés le Roi entra dans *Aiguemortes*, qui lui fut remise par le Comte de Châtillon, qui en récompense reçût une bonne somme d'argent, & fut fait Maréchal de France, ce qui priva les Huguenots

* *Mem. de Bassompier. Tom. II. p. 233.*

* *Le 22. d'Aoû.*

d'un Chef, dont ils se plaignoient depuis long-tems, * comme d'un homme peu affectionné à leur Parti. 1622.

** Voyez le II. T. de la Rebel. de France.*

Cependant tout cela porta les Huguenots à rechercher la paix, & le Connêtable de Lesdiguiéres tâcha de les servir en cette rencontre, s'étant rendu au Camp du Roi, où il reçût l'Epée de Connêtable le 29. d'Août; aprés quoi le Comte de Bassompierre reçut parole du Roi, qu'il seroit Maréchal de France en sa place, ce qui ne fut executé que six semaines aprés. Comme les Huguenots offroient de poser les armes par tout, si le Roi vouloit leur donner amnistie du passé, & pour l'avenir la liberté de conscience, dont ils avoient joui jusqu'alors, on crût que la paix seroit bien-tôt concluë. Mais il survint un obstacle, auquel on n'auroit jamais pensé; c'est que ceux de Montpellier offroient de recevoir dans la Ville le Connêtable de Lesdiguiéres, avec telles forces * qu'il voudroit, pourvû que le Roi s'en éloignât de dix lieuës. La raison de cela étoit, que le Prince de Condé, ennemi de la

** Mem. de Bassompier. Tom. II. p. 241.*

1622. paix qui ſe traitoit, avoit dit en pluſieurs lieux, que ſi le Roi entroit dans Montpellier, il la feroit piller, quelque peine que l'on prît pour l'empêcher. Les Huguenots ayant été avertis de cela, ſtipulerent que ce fût le Connêtable qui entrât au nom du Roi, & que Sa Majeſté en demeurât éloignée. La plus grande partie du Conſeil du Roi fut d'avis qu'on leur accordât ce qu'ils demandoient, puiſqu'au fonds le Roi n'en ſeroit pas moins maître de la Ville. Mais l'avis du Prince, ſoûtenu par Baſſompierre l'emporta, ſous prétexte qu'il n'étoit pas honnête au Roi de ſe voir refuſer l'entrée d'une Ville qui lui appartenoit par ſes propres Sujets. Mais enfin aprés un ſiége de ſix ſemaines, où l'Armée Royale perdit beaucoup de monde, le Duc de Rohan porta les Habitans de Montpellier à recevoir le Roi. Ce qui facilita cette capitulation, fut que le Prince de Condé demanda la permiſſion au Roi d'aller faire un voyage en Italie, ſous prétexte que le Connêtable de Leſdiguiéres devoit

revenir bien-tôt au Camp, & qu'il 1622.
ne pouvoit se résoudre à lui obéïr, mais en effet, parce qu'il voyoit qu'il ne lui seroit pas possible d'empêcher que la paix ne fût concluë. En effet, le Roi ayant promis à ceux de Montpellier ce qu'ils demandoient, & eux ayant consenti qu'il y entrât, pourvû qu'il n'y laissât point de garnison aprés son départ, il y entra avec ses Gardes le 20. d'Octobre. Tout fut observé, excepté le dernier article, le Roi ayant laissé dans la Ville deux Régimens en garnison lorsqu'il en partit. Mais les Huguenots étoient trop las de la guerre, pour reprendre les armes à cause de cette infraction.

L'Armée Navale du Roi, commandée par le Duc de Guise, eut aussi cette année de grands avantages sur celle des Rochelois, qu'on avoit resserrez du côté de la terre, par le Fort Loüis, & par plusieurs autres, qui furent les commencemens de leur ruine, comme on le verra dans la suite. Mais la paix concluë à Montpellier, mit la Rochelle hors d'état de craindre les mauvaises sui-

1622. tes de la victoire du Duc de Guise. On promit même aux Rochelois d'abattre le Fort-Loüis, mais il parût par les effets, qu'on n'avoit pas eu dessein de leur tenir parole.

Le Cardinal de Retz étant mort pendant que le Roi faisoit la guerre en Languedoc, il se trouva deux places vacantes, que l'Evêque de Luçon souhaitoit de remplir, l'une dans le Sacré College, & l'autre dans le Conseil du Roi. Il les eut bien-tôt aprés, particuliérement le Chapeau de Cardinal, que Gregoire XV. lui promit pour la premiére promotion, dés qu'il vit que le Roi le souhaitoit tout de bon. Les instances que Sillery fit pour cela, furent d'autant plus fortes, qu'étant Oncle de Puysieux, qui n'étoit pas ami de l'Evêque, il craignoit que s'il manquoit à obtenir ce Chapeau, l'on ne dît qu'il l'auroit sollicité foiblement, à dessein d'être refusé. Enfin le 5. de Septembre l'Evêque de Luçon fut fait Cardinal, avec le Nonce de Pologne de la Maison de *Torres*, *Ridolfi* Florentin, & *de la Cueva* Espagnol.

Le Roi reçut en Languedoc la nouvelle de cette promotion, & écrivit un billet au Cardinal Ludovisio pour l'en remercier. L'Evêque étoit alors à Lyon, & se rendit peu de tems aprés à Avignon, pour rendre graces de bouche à Sa Majesté, aprés l'avoir remerciée par une Lettre. La Cour vint ensuite à Lyon, & ce fut-là que nôtre Prélat reçût dans la Chapelle de l'Archevêché le Bonnet de Cardinal des mains du Roi, à qui il fit un compliment, en présence de toute la Cour. Il remercia la Reine-Mere en particulier, & lui fit des protestations d'une reconnoissance qui devoit être éternelle, mais qui ne dura qu'autant que l'amitié de cette Princesse lui fut utile. Elle fit tout ce qu'elle put pour le faire ensuite entrer dans le Conseil; mais elle n'en pût venir à bout, que prés de vingt mois aprés qu'il eut été élevé au Cardinalat. Pendant ce tems-là le Cardinal non-seulement lui fit sa cour avec la même assiduité qu'auparavant, mais faisoit encore l'Office de sur-Intendant de sa Maison.

1622.

1623. La France n'ayant eu aucune guerre pendant l'année 1623. les esprits remuans dont la Cour étoit composée, & la foiblesse du Roi y causerent des changemens ausquels on ne s'étoit pas attendu. * Le Comte de Schomberg, qui étoit Grand-Maître de l'Artillerie, & sur-Intendant des Finances, étoit depuis quelque tems peu ami du Chancelier, de son fils le Marquis de Puysieux, & du Marquis *de Commartin* Garde des Seaux, depuis l'année 1622. aprés la mort de *De Vic.* Le Marquis de la *Vieville* Maréchal de Camp étoit aussi son ennemi juré, parce que Schomberg lui avoit rayé deux mille écus par an sur l'état de la Province de Champagne, que le Roi lui avoit donnez, pour le récompenser du Gouvernement de Mesiéres, qu'il avoit perdu aux premiers troubles. Tous ces gens-là se joignirent pour perdre Schomberg, & ils en vinrent à bout, comme on le va voir. Il est important que l'on trouve ici quelques exemples de ces révolutions de la Cour, afin que l'on connoisse mieux par-là le

* *Voyez les Mémoir. de Bassompierre Tom. II. p. 291.*

génie de Loüis XIII. & la maniére dont il le falloit gouverner ; que le Cardinal de Richelieu posseda si parfaitement jusqu'à la fin de sa vie, que dés qu'il fut dans le Ministére, le Roi le ménagea presque autant que les autres Ministres étoient obligez de ménager l'esprit du Roi. 1623.

Ce Prince * étoit d'un naturel trés-susceptible des impressions qu'on lui donnoit des gens, & ne pénétroit que rarement les motifs, qui faisoient parler ceux qui accusoient quelqu'un auprés de lui. Il écoutoit ce qu'on lui disoit, sur tout quand il s'agissoit d'un interêt pécuniaire, étant trop bon ménager, & même avare envers ceux dont il n'avoit pas peur. Il se fioit si fort à ceux qui avoient une fois pris quelque ascendant sur son esprit, qu'il dépendoit entiérement de leur conseil, jusqu'à ce qu'on les lui eût rendus suspects. On lui avoit dit que Schomberg n'entendoit pas le manîment des Finances, qu'il étoit négligent, & qu'il laissoit dérober impunément les Trésors ; de sorte qu'il forma le dessein de lui

* *Bassomp. Ib. p.* 292.

1623. ôter la ſur-Intendance, & n'en ſuſpendit l'execution, qu'à la conſidération du Prince de Condé, qui le ſoûtenoit. Dés que le Prince fut parti pour l'Italie, le Marquis de la Vieville fit entendre au Roi, que Schomberg avoit déja dépenſé les revenus Royaux de l'année ſuivante, & que *Beaumarchais*, qui étoit Beau-pere de la Vieville, & Tréſorier de l'Epargne, étant hors d'état d'exercer cette année ſa Charge ſans ſe ruiner, il prioit Sa Majeſté de l'en décharger. Ce nouveau coup que l'on porta à Schomberg l'auroit ruiné dés le moment, le Roi s'imaginant déja que tout lui alloit manquer, ſi le Marêchal de Baſſompierre n'eût détourné pour un peu de tems cet orage, en ſuggerant au Roi une choſe qui auroit dû lui venir d'elle-même dans l'eſprit. C'eſt qu'il étoit bon de ſçavoir, ſi ce dont on accuſoit le Comte de Schomberg étoit veritable, & écouter ſa juſtification.

L'avis étoit trop juſte pour le mépriſer abſolument; mais quoi que Schomberg eût déclaré qu'il étoit prêt

prêt de faire voir au Roi tout le con- 1623.
traire, Beaumarchais ayant dit de nouveau, qu'il falloit avancer plusieurs millions pour soûtenir la dépense du Roi, & qu'il ne lui seroit pas possible de le faire, s'il n'y avoit un autre sur-Intendant, dont il fût assûré pour son remboursemẽt, le Roi résolut d'ôter cet emploi à Schomberg. La Vieville le lui demanda pour lui-même, à condition que si dans deux ou trois mois il ne s'en acquittoit pas bien, on en mettroit un autre en sa place; & soûtenu du Chancelier & de Puysieux il l'obtint.

Ce nouveau sur-Intendant ne fut pas d'abord du Conseil étroit, & fit ce qu'il pût pour s'attirer l'estime de tout le monde. Mais dés qu'il fut entré dans ce Conseil, ne pouvant souffrir la dépendance, à l'égard du Chancelier, dans laquelle il étoit obligé de vivre; il commença à cabaler contre lui & son fils, & n'y réussit pas mal, comme il parut dés le commencement de l'année suivante.

Cependant le Cardinal de Riche-

1623. lieu agissoit pour la Reine-Mere en tout ce en quoi elle l'employoit. Aprés la mort du Maréchal d'Ancre, le Roi ayant découvert qu'il avoit de l'argent sur *les Monts de Florence*, avoit fait à la sollicitation du Duc de Luines tout ce qu'il avoit pû pour le retirer; & le Grand-Duc *Cosme*, à qui la Couronne de France devoit quelque argent, en avoit retenu deux cens mille écus, sous je ne sçai quel prétexte. Ce Prince étant mort en 1621. on ne laissa pas de demander de la part du Roi ce même argent à *Ferdinand* son Successeur. Ensuite le Roi déclara que cet argent ne lui appartenoit point, mais à la Reine sa Mere, qui commença à le redemander avec beaucoup d'instances, à dessein de le rendre à *Arrigo Concini*, fils du Maréchal d'Ancre. Le Cardinal de Richelieu eut là-dessus diverses conférences avec *Gondi*, Agent du Grand-Duc, & ils tomberent d'accord que le Grand-Duc donneroit d'abord cent mille écus à la Reine-Mere; & que le Roi payeroit le reste en diverses

fois, à compte de ce qu'il devoit à la Maison de Médicis. Pendant que cette négociation dura, l'Agent du Grand-Duc offrit de donner cinquante mille écus au fils du Marêchal d'Ancre; mais le Cardinal répondit, que la Reine ne consentiroit jamais que l'on publiât qu'elle s'étoit fait donner du Roi les deux cens mille écus dont il étoit question pour les rendre à Concini, parce que cela pourroit choquer le Roi; de sorte qu'elle vouloit que l'on parlât de cette somme, comme d'un argent qui étoit à elle. Ainsi le Cardinal par reconnoissance, ou pour obéïr à la Reine, servir en cette occasion le fils de son premier bienfaiteur. 1623.

Dés la fin de l'année 1623. le Roi parla d'ôter les Seaux au Chancelier de Sillery, sous prétexte qu'étant âgé de quatre-vingt ans, & incommodé de la goutte, il ne pouvoit pas suivre le Roi dans ses voyages. Il arriva par malheur vers ce tems-là, que le Marquis de Puysieux son fils tomba malade de la fiévre quarte; ce qui l'empêcha d'être assidu

1623. auprés du Roi, & le mit ainsi hors d'état de parer les coups, qu'on lui portoit en son absence. Pendant qu'il étoit au lit, & que l'âge de son Pere le retenoit au logis, la Vieville sçût si bien faire, qu'il engagea le Roi à les congédier tous deux. Il s'étoit gagné l'affection de ce Prince, en loüant la conduite de Sa Majesté, qui se vouloit trouver en personne dans les Armées, au lieu que le Chancelier desapprouvoit ces voyages, liberté qui l'avoit rendu desagréable au Roi. Cela & les mauvais offices qu'on lui avoit rendus, firent si bien résoudre Sa Majesté à le congédier, que le Chancelier ne pût obtenir autre chose, si ce n'est que pour ne pas deshonnorer sa vieillesse, on feroit en sorte que sa démission parût venir de lui.

1624. Ainsi en allant souhaiter la bonne année au Roi, il le pria de reprendre les Seaux, & de le décharger d'un Emploi dont il ne pouvoit se bien acquitter, à cause de sa grande vieillesse. Il demanda aussi par grace au Roi, qu'il fit un Gar-

de des Seaux, qui ne fût pas son ennemi, ni celui de son fils; & on les donna à *d'Aligre*, dés que Puysieux les eut rendus, ce qu'il fit le 2. de Janvier. Ce Secretaire commença dés-lors à être moins assidu à la Cour, qu'il ne l'avoit jamais été. Pendant six jours le Roi donna seul audience à divers Ambassadeurs, sans avoir auprés de lui, selon la coûtume, le Secretaire pour les affaires étrangeres. Cependant le Roi lui faisoit assez bon visage, quoi qu'il eût résolu de s'en défaire, aussi bien que de son Pere. 1624.

Les principaux ennemis qu'il avoit à la Cour, étoient la Reine-Mere, le Prince de Condé, le Comte de Soissons, Thoiras, le Duc de Bellegarde, & plusieurs autres, qui ne pouvoient souffrir l'autorité qu'il prenoit. La Reine-Mere étoit choquée de voir un Ministre plus puissant qu'elle auprés du Roi, & outre cela le Cardinal de Richelieu l'irritoit contre lui, parce qu'il avoit beaucoup traversé sa promotion au Cardinalat. Le Prince de Condé ne l'ai-

1624. moit pas, parce qu'il avoit
tribué à faire conclurre la paix
Montpellier avec les Huguen
par laquelle il perdoit l'aut
qu'il avoit euë dans l'Armé
Roi, pendant que la guerre a
duré. Le Comte de Soissons
haïssoit, parce que sous divers
textes, il avoit retardé son m
ge avec Madame, sœur du
Thoiras étoit irrité contre
parce que Puysieux avoit tâch
toutes sortes de voyes de l'éloi
de la faveur du Roi. Enfin le
de Bellegarde étoit son ennem
cause qu'il s'étoit opposé à l
nonciation de sa Charge,
vouloit faire en faveur d'un c
parens. Ils alleguoient tous au
une raison assez plausible,
qu'il n'étoit pas sûr de se f
d'un homme, qui croiroit toû
qu'on lui avoit fait tort, en
les Seaux à son Pere.

Enfin le 4. de Février, le R
congédia, aussi bien que le C
celier, en cette sorte. Il leu
voya un Secretaire du Cab
avec un billet de sa main,

qu'on ne doutât point de l'ordre 1624.
qu'il portoit de bouche. Ce Secretaire leur dit, que Sa Majesté ayant sçû qu'ils s'acquittoient mal de leurs Charges, Elle ne vouloit plus se servir d'eux; qu'ils eussent à se retirer à une de leurs Maisons hors de Paris; que néanmoins le Roi ne voulant jamais refuser justice à personne, il leur permettoit de se justifier, s'ils le pouvoient, d'une infinité d'accusations, mais loin de la Cour; & qu'ils reçussent cela comme une récompense des longs services que leur Maison avoit rendus à la Couronne, & comme une grace trés-particuliére, puisque le Roi avoit en main de quoi proceder contre eux, avec beaucoup plus de rigueur. Le Chancelier reçut ces ordres en vieillard, se plaignit beaucoup de son malheur, & dit à l'égard de la justification, qu'il obéïroit. Son fils répondit avec plus de fermeté; il dit qu'on ne pouvoit avoir avancé contre eux que des calomnies, & qu'il esperoit de le faire voir, puisqu'on lui accordoit la faveur

1624. de se pouvoir défendre ; qu'au
ste il ne manqueroit pas d'o
au Roi, comme il avoit toûj
fait. Un moment aprés, ils f
fermer la porte de leur Hôtel, I
sieux sortit le même jour de P
& le Chancelier le lendemain.
croyoit généralement, que le
signant les Ordres du Roi, &
Pere étant Maître des Seaux, il
avoient profité à leur avantage.
accusoit Puysieux en particulier
voir envoyé des Ordres aux
bassadeurs, tels qu'il avoit ju
propos, sans que le Roi en
rien, & qu'il avoit aussi sou
fait quelque changement à c
que le Roi lui avoit donnez. M
enfin, aprés bien du fracas, il
se trouva que trés-peu de dép
tions contre eux, & encore étoi
elles de leurs ennemis. On pa
gea la Charge de Puysieux, qui
gardoit la guerre & les affaire
trangeres, à quatre Secretaires
tat, qui devoient rendre compt
leur administration au Conseil
troit, où le Marquis de la Viev
étoit le plus puissant.

Pour achever de ruiner la Maison des Sillery, il ne restoit qu'à rappeller le Commandeur de Sillery, Ambassadeur à Rome, & c'est aussi ce que l'on fit. Pour colorer ce rappel de quelque raison apparente, n'y ayant aucun sujet de se plaindre de lui, le Roi écrivit à *Marquemont*, Archevêque de Lyon, qu'ayant bien consideré les difficultez qui se trouvoient dans l'affaire de la *Valteline*, dont nous parlerons dans la suite, il avoit trouvé à propos de s'instruire de toutes les circonstances, & des sentimens du Pape & de la Cour de Rome là-dessus, & qu'il ne pouvoit le faire mieux, que par la bouche du Commandeur de Sillery. Qu'ainsi il s'étoit determiné à le rappeller, d'autant plus facilement, que le tems de son Ambassade étoit prêt d'expirer; & qu'il envoyeroit en sa place *le Comte de Bethunes*, mais qu'en attendant, il chargeoit l'Archevêque du soin de ses affaires. 1624.

Dans ce tems-là, *Jaques I.* Roi d'Angleterre, ayant rompu le mariage de son fils le Prince de Galles

1624. avec l'Infante d'Espagne, on
commencé à traiter du mariag
même Prince avec *Henriette-M*
sœur de Loüis XIII. L'affaire
Valteline, que l'on avoit crû
dée, donnoit plus de peine
jamais; & il y avoit appa
qu'on en viendroit bien-tôt à
rupture avec l'Espagne.

Fin du Livre Premier.





VIE DU CARDINAL DE RICHELIEU.

LIVRE SECOND.

Contenant l'Histoire de son Ministére, depuis son entrée au Conseil, jusqu'à la prise de la Rochelle en 1628.

LA Cour & les affaires de la Couronne étoient dans l'état, que je viens de dire, lors qu'enfin la Reine-Mere obtint du 1624.

1624. Roi, que le Cardinal de Rich
feroit reçû dans le Conseil d'
Il n'y avoit alors presque au
personne de grande expérience
d'une capacité suffisante, pou
tirer heureusement des affaires
neuses que la Couronne alloit a
de sorte que l'on regarda le C
nal, en qui ces qualitez se t
voient, comme un homme néces
à l'Etat, & qui lui pourroit re
de trés-grands services.

La Cour étant à Compiégne,
Roi se trouvant le matin du v
neuviéme d'Avril, dans la Cham
de la Reine-Mere, où il avoit ac
tumé d'aller tous les jours à la
me heure, pour y traiter avec
des plus importantes affaires;
déclara le Cardinal de Riche
Conseiller d'Etat; ce qui donn
la Reine-Mere une joye extrao
naire. Tout le Royaume com
noit par-là, que son Fils étoit
faitement réconcilié avec elle; &
le n'avoit pas peu augmenté son
torité, en introduisant son pri
pal Ministre dans le Conseil du
Cependant ceux qui étoient

dans ce Conſeil, qui ne voyoient 1624.
qu'avec chagrin l'avancement du Cardinal, & qui craignoient avec raiſon, qu'il ne s'elevât au deſſus d'eux, à cauſe de ſa Dignité, firent en ſorte que le Roi dît, qu'il entendoit ſeulement que ce Prélat y entreroit, pour y dire ſon avis ſur les matiéres qu'on y propoſeroit, mais qu'il ne traiteroit chez lui avec perſonne d'affaires d'Etat, comme Miniſtre du Roi. Sa Dignité de Cardinal lui fit avoir ſéance vis à vis du Cardinal de la Rochefoucaut, au deſſus du Connêtable; au lieu que quand il étoit Secretaire d'Etat, les autres Secretaires avoient eu de la peine de lui donner la préſéance. Quoi qu'il eût recherché, comme on l'a vû, avec la derniére avidité l'honneur d'entrer dans le Conſeil du Roi, * il diſoit à ceux qui l'alloient féliciter, que c'étoit le Roi qui de ſon pur mouvement lui en avoit ouvert l'entrée, & lui avoit ordonné de lui obéir; mais que pour lui, il auroit mieux aimé vivre en repos chez lui, ſans ſe mêler du manîment des affaires, qui

* *Voyez Siri Mémor. Recond. Tom. V. p. 598.*

n'attiroit la plûpart du tem
1624. de la haine & de l'envie. Il
toit qu'à cause de cela, puisc
Roi avoit voulu absolume
charger d'un fardeau assez pe
quoi qu'honnorable, il avoi
librement à Sa Majesté, qu'
pouvoit faire autre chose, à
du peu de santé dont il jouï
que de se trouver au Conseil,
qu'il le pourroit, pour dire
sentiment sur ce qui y seroit
posé; mais que pour ce qui
de négocier dans sa maison quo
ce soit, il l'avoit refusé, pou
tre pas troublé dans un lieu où
cherchoit que du repos, & q
Roi l'avoit exempté de cette p
Mais ceux qui sçavoient qu'il
toit pas si valetudinaire qu'il l
soit, & qui connoissoient son
meur agissante & avide de com
der, voyoient facilement qu
n'étoit que par force qu'il en u
ainsi, & le peu de gens qui se
serent tromper par ses premiers
cours, furent desabusez en pe
tems.

Les Comtes de Holland & de Ca

Ambassadeurs Extraordinaires d'Angleterre, étoient alors * à Paris, pour traiter du mariage du Prince de Galles, avec Henriette-Marie, sœur du Roi, & pour offrir à la France de se liguer avec elle contre l'Espagne. Ils souhaiterent qu'on traitât conjointement de ces deux affaires; & pour examiner leurs propositions, on leur donna pour Commissaires le Cardinal de Richelieu, le Garde des Seaux, les Marquis de la Vieville, & de *la Ville-aux-Clers.* Les Ambassadeurs ne sçachant de quelle maniére le Cardinal voudroit les recevoir, priérent le dernier de s'en informer. Il répondit, qu'il les traiteroit comme il traitoit les Ambassadeurs de l'Empereur, & du Roi d'Espagne; qu'il ne pouvoit pas leur donner chez lui la main droite, puisqu'il ne la donnoit pas à ces Ambassadeurs; mais qu'en les reconduisant, il iroit plus loin qu'il n'avoit accoûtumé, pourvû qu'ils lui permissent de couvrir cette démarche d'un prétexte, qui empêchât les autres d'en tirer conséquence

1624.

* *Au mois de Juin.*

1624. pour eux. Les Ambassadeurs ne desapprouvoient pas cet expédient, mais ils le priérent de leur donner le tems de recevoir là-dessus les Ordres du Roi leur Maître, & de ne trouver pas mauvais en attendant, qu'ils ne se vissent que dans la Chambre de la Reine. Ils ajoûterent néanmoins, que s'il feignoit d'être malade, ils l'iroient voir, & que cela leveroit toutes les difficultez.

Le Cardinal étant demeuré au lit le lendemain, & les trois autres Commissaires s'étant rendus dans sa Chambre, les Ambassadeurs s'y rendirent aussi, & expliquerent l'intention du Roi Jacques & du Prince de Galles pour le mariage, & pour la ligue contre l'Espagne. Quoi qu'ils souhaitassent que l'on joignît ces deux articles, ils consentoient de commencer le premier; aprés quoi ils représenterent que la proposition qu'ils faisoient du mariage du Prince de Galles, & d'une Fille de France n'étoit pas nouvelle, puisqu'on avoit parlé il y avoit quelques années de marier le même Prince avec Madame *Christine*, qui

avoit été mariée depuis au Prince de Piémont ; de sorte qu'il n'y avoit qu'à reprendre les articles que l'on avoit fait alors, & à continuer sur le même pied. Les François répondirent, que la face des affaires étoit changée depuis ce tems-là ; que l'on avoit à present d'autres pensées ; que le Roi d'Angleterre avoit interêt à conserver la réputation du Roi, en faisant le mariage de son Fils avec la Sœur de Sa Majesté ; & que l'on ne pouvoit pas se contenter de ce que Sa Majesté Britannique avoit alors accordé à Madame Christine, concernant la Religion, aprés ce qui s'étoit passé en Espagne, lorsqu'on y traitoit du mariage du Prince de Galles avec l'Infante. On parla long-tems là-dessus, & les Ambassadeurs pressez de donner par écrit ce qu'ils pouvoient accorder, présenterent un article par lequel leur Maître promettoit le libre exercice de la Religion Catholique à Madame & à sa suite. Mais les Commissaires du Roi dirent, qu'il falloit commencer par mettre sur la table les onze articles, dont 1624.

1624. Sa Majeſté Britannique étoit c
nuë avec l'Eſpagne, quand le P
de Galles recherchoit l'Infante.
Ambaſſadeurs rejetterent d'a
cette propoſition, à quoi d
Ville-aux-Clers répondit, qu'
toit ſurpris qu'ils ne fuſſent pa
nus avec pouvoir d'accorder au
Trés-Chrêtien, la même choſe
leur Roi avoit accordée à Sa
jeſté Catholique, puiſqu'il n'é
pas difficile de comprendre qu
France ne ſouffriroit pas de l'in
lité dans cette affaire.

On envoya là-deſſus un Cour
au *Comte de Teilliéres*, Ambaſſad
de France en Angleterre, afin q
vît le Prince & le Duc *de Buck
gham*, pour leur remontrer que
Roi ne pouvoit pas moins dema
der; combien il importoit à la Co
ronne d'Angleterre de ne romp
pas cette négociation; & qu'en
on ſçavoit que ce Prince écout
encore alors des propoſitions q
les Eſpagnols lui faiſoient faire,
qui pourroient bien tourner à ſ
deſavantage. Mais le Roi ayant d
couvert que les Ambaſſadeurs d'A

gleterre n'avoient point écrit à leur Maître, on dépêcha promptement un Courrier à Teilliéres, pour l'avertir de ne rien témoigner. En effet, les Ambassadeurs d'Angleterre consentirent bien tôt à accorder les articles d'Espagne, excepté trois; dont l'un regardoit la liberté de conscience pour les Catholiques Anglois, l'autre une Eglise publique pour la suite de Madame, & le dernier enfin, l'éducation des Enfans qui naîtroient de ce mariage, & qui devoient être jusqu'à l'âge de douze ans accomplis, entre les mains de la Reine, pour les élever dans sa Religion. Les François représentoient aux Ambassadeurs, qu'ils rendoient un grand service à Sa Majesté Britannique, en unissant à son Parti tous les Catholiques Anglois, qui pourroient s'opposer aux *Puritains*, ou *Presbyteriens*, dont le Roi n'étoit point aimé. Mais cette raison étoit trés foible, parce que le nombre des Presbyteriens étoit incomparablement plus grand, & leur Parti plus formidable que celui des Catholiques, de sorte que la Cour 1624.

1624. d'Angleterre avoit beaucoup p
de sujet de ménager les premie
dont il ne lui auroit pas été diffic
de s'attirer la faveur, si elle av
voulu. Ainsi les Ambassadeurs A
glois ne voulurent jamais consen
à donner une Eglise publique à
Catholiques, de peur que le pe
ple de Londres ne se soulevât, qu
qu'ils accordassent l'article conce
nant l'éducation des Enfans.
Cour de France vouloit aussi e
voyer un Evêque avec la Reine,
que les Ambassadeurs rejettere
comme inutile. Pour ce qui rega
doit la dote, ils vouloient avo
huit cens mille écus, dont la mo
tié seroit payée à Londres la veil
du mariage, deux cens mille un
aprés, & le reste dans six mois.
entendoient encore que Madame v
nant à mourir avant le Prince sa
Enfans, le Prince ne fût obligé à
rendre que la moitié.

Cette négociation ayant été con
duite jusques-là, les Ambassadeu
déclarerent qu'ils ne pouvoient a
ler plus loin, & ils envoyérent
Londres ce dont ils étoient conve

nus. Cependant, comme il falloit que le Roi de France demandât dispense au Pape, qui étoit *Urbain VIII.* pour sa Sœur, afin qu'il lui fût permis d'épouser un Prince Hérétique, il s'écoula trois mois de tems, en attendant la dispense du Pape. Le Nonce *Spada* ne manqua pas en cette occasion de représenter à la Reine-Mere, qu'elle ne pouvoit pas faire conclurre le mariage de sa Fille, avant que d'avoir la permission du Pape; & les Ambassadeurs d'Angleterre ne refuserent pas de l'attendre. On appréhendoit à Rome, que cette alliance n'engageât Loüis XIII. à soûtenir les interêts de l'*Electeur Palatin*, Calviniste, Beau-frere du Prince de Galles, & à lui faire rendre l'Electorat qu'on lui avoit ôté, pour le donner à la Branche Catholique de la Maison de *Baviére*; mais dans le fonds, le Roi d'Angleterre ne s'interessoit pas beaucoup à cela; & la France ne l'auroit jamais fait, s'il n'étoit arrivé d'autres choses depuis. Néanmoins le Pape craignant que cette Couronne ne s'engageât 1624.

1624. insensiblement à protéger les Hérétiques, écrivit un Bref au Roi, & un autre à la Reine Mere, par lesquels il tâchoit de les en détourner. Le Nonce en les présentant, y joignit toutes les raisons de conscience & de réputation dont il pût s'aviser. Il leur parla des bruits qui couroient, que le Roi se liguoit avec les Hérétiques, ce qui ne manqueroit pas de porter beaucoup de préjudice à la Religion Catholique en général, & sur tout en Allemagne. * Le Roi répondit, que le Pape ne le trouveroit pas moins bon Catholique que les Espagnols, & que c'étoit peut-être la seule raison qui retardoit le mariage de sa Sœur. La Reine dit aussi entre autres choses, que les Espagnols qui traversoient ce mariage, & qui faisoient si fort les scrupuleux, offroient à présent la carte-blanche au Roi d'Angleterre; mais que sa Fille ne partiroit pas avant qu'on eût pris toutes les sûretez, que l'on pouvoit demander à l'égard de la Religion. Pour ce qui est de la ligue que les Anglois avoient proposée,

* Voyez Siri Memoir. Rec. p. 614.

on dit qu'elle n'étoit pas concluë 1624.
pour cela, & qu'il falloit que le mariage allât devant, comme une chose qui n'avoit aucun rapport avec l'autre.

On croyoit que la Reine-Mere souhaitoit passionnément ce mariage, pour s'assurer un nouveau secours, en cas que les broüilleries recommençassent en France. Le Nonce ne se contenta pas de lui parler à elle-même, pour la disposer à attendre la permission du Pape avant que de donner parole aux Anglois, il en parla encore au Cardinal de Richelieu; à qui il représenta que son Caractere & sa Dignité l'obligeoient de s'opposer à la conclusion du mariage, sans la permission de Sa Sainteté; & que si on le voyoit s'opposer froidement à cela, les Conseillers d'Etat Laïques y donneroient facilement les mains.

La principale difficulté que l'on faisoit à Rome, & que les François avoient de la peine à résoudre, c'étoit que le Pape ne pouvoit pas avec honneur accorder la dispense, en faveur du mariage du Prince de

1624. Galles & d'une Fille de France
des conditions moins avantageu
pour la Religion Catholique,
l'avoient été celles que l'Anglete
avoit accordées à l'Infante d'Ef
gne. Il n'étoit pas non plus
l'honneur de la France d'en ven
une conclusion à meilleur mar
que les Espagnols. Les François
soient à la verité, que le Prince
Galles n'avoit accordé aux Ef
gnols ce qu'ils lui avoient dem
dé, que parce qu'il étoit entre le
mains, & que dés qu'il étoit pa
il avoit tout revoqué; mais on l
repliquoit, que ce Prince voul
se marier à une aussi grande P
cesse, que l'est une Fille de Fran
il faudroit bien qu'il passât par-
puisqu'il ne pouvoit renoüer a
l'Espagne. Mais comme il étoit
possible d'obtenir du Parlement
Eglise publique pour les Cath
ques en Angleterre, les Franç
voyoient bien que le Prince de G
les perdroit plûtôt l'envie de se
rier avec la Sœur du Roi, que d
corder une chose qu'il ne pourr
pas tenir sans tout hazarder;
s

ſorte qu'ils étoient réſolus de paſſer 1624. par deſſus cét article. Le Cardinal de Richelieu croyoit, * que pour obtenir cette diſpenſe, il ſuffiſoit « que le Roi fût aſſuré de toutes les « conditions qui étoient neceſſaires « pour le ſalut de Madame, & de « toute ſa Famille; & qu'il y eût « lieu d'eſperer beaucoup pour le « bien général des Catholiques « d'Angleterre; or l'affaire étoit « non-ſeulement en cet état, mais « en termes plus avantageux. C'eſt « ce qu'il ſouhaitoit que l'on repreſentât à Sa Sainteté, à qui il vouloit encore que l'on fit entendre, que ſi la diſpenſe tardoit trop à venir, on pourroit bien ne la pas attendre.

** Lettre du Cardinal à Monſ. d'Herbault du 22. d'Août 1624.*

Il y avoit déja pluſieurs Caſuiſtes * qui diſoient, que cette diſpenſe n'étoit point néceſſaire abſolument, & que ſi c'étoit un peché de conclurre le mariage ſans cela, il ne pouvoit être que veniel, dans un Païs, où il y avoit liberté de conſcience, & où les Catholiques & les Huguenots vivoient les uns avec les autres. Un jour * que le Nonce

** Lettre de Marquemont à Herbault du 29 de Juillet 1624.*

** Le 22. d'Août.*

1624. „ fut voir le Cardinal, ce de
„ dit, que Bethunes avoit é
„ que le Pape lui avoit dit,
„ ne donneroit point de diſp
„ à moins que l'Angleterre n'a
„ dât les mêmes conditions à l
„ qu'elle avoit accordées à Ma
Le Nonce répondit, qu'il n'y
pas ſujet de s'en étonner, pu
le Roi & le Cardinal avoient
que la Religion Catholique n'a
pas de moindres avantages, p
moyen de la France, que p
„ moyen de l'Eſpagne. Tout ce
„ vrai, dit le Cardinal, &
„ voulons tenir tout ce que
„ avons promis, parce que le
„ d'Angleterre nous accordera
„ ce qu'il avoit promis aux
„ gnols à deſſein de l'execute
„ non ce qu'il ne promettoi
„ par cérémonie. La diſtinć
repliqua Spada, eſt fort méta
ſique, & ſi l'on donnoit lieu
ſemblables conſidérations, le
ceptions détruiroient facilem
régle. Il ajoûta que le Cardin
voit donné un tour à cette a
bien different de celui qu'elle a

Voyez Siri T. V. p. 633.

lorsqu'elle étoit entre les mains du 1624.
Marquis de la Vieville. Ce seroit « une belle chose, dit le Cardinal, « si l'on disoit que la Vieville avoit « fait ce mariage, mais que pour « ceux qui lui ont succedé l'ont « rompu. Le Nonce repartit, qu'il « y avoit plus d'honneur à le rompre, qu'à le conclurre, en vertu des maximes de la Vieville. Le mal est, « répondit le Cardinal, que nous « ne sommes pas aujourd'huy en « état de n'avoir égard qu'à ce qui « peut faire de l'honneur. Spada « repliqua, que les François ne pouvoient jamais être en état de ne se point garder du blâme; d'autant plus que les Anglois se vantoient déja d'avoir engagé ce qu'ils souhaitoient, & pour le mariage en lui-même, & pour les circonstances. Il vouloit marquer la prétension des Ambassadeurs d'Angleterre, d'avoir le pas sur les Cardinaux. Mais le Cardinal dit, qu'il ne « leur alloit point au devant, ni ne « les accompagnoit, qu'il les attendoit « seulement dans la Chambre « de l'Assemblée, ou assis dans la «

1624. « place la plus honnorable, ou
» bout, jusqu'à ce qu'on eût
» la table ; qu'il étoit toûjour
» premier à parler, & le premi
» s'asseoir ; & qu'il n'avoit ja
» voulu leur rendre visite, dor
» Comte de Carlile étoit étra
» ment en colere.

Quelque tems avant cette c
versation, on fit partir le Pere
rule pour Rome, afin de presse
dispense. On lui donna * des
structions dattées du 31. de Juil
qui portoient entre autres chos
» Que ce mariage pourroit êtr
» grande utilité à la Religion
» tholique, parce que la Prin
» étant bien élevée, & ferme d
» sa créance, elle pourroit gag
» le Prince son Epoux, & me
» en sûreté les Catholiques Angl
» à l'égard de leurs biens, &
» leurs vies : Que le Roi d'An
» terre, attaché par-là à la C
» ronne de France, ne fomente
» plus la haine que les Protest
» ont pour les Catholiques ; de
» te que le Turc voyant l'un
» parmi les Chrêtiens, n'ose

* *Elles sont dãs Siri Mem. Recond. T. V. p. 623.*

rien entreprendre : Que Sa Maje- « 1624.
ſté Trés-Chrêtienne avoit déclaré «
aux Ambaſſadeurs d'Angleterre, «
qu'Elle ne vouloit rien faire, qui «
pût bleſſer le reſpect qu'elle de- «
voit à Sa Sainteté : Que l'on avoit «
ſtipulé, que la cérémonie des E- «
pouſailles ſe feroit ſelon l'uſage «
de l'Egliſe Romaine, comme cela «
s'étoit pratiqué dans le mariage de «
Marguerite de Valois & du Roi «
de Navarre : Que l'on avoit en- «
core ſtipulé le libre exercice de la «
Religion Catholique pour Mada- «
me & ſa Famille ; de ſorte que «
dans toutes les Maiſons Royales «
où elle ſeroit, il y auroit une «
Chapelle pour y dire la Meſſe, & «
adminiſtrer les Sacremens : Qu'el- »
le auroit pour Grand Aumônier «
un Evêque, avec une puiſſance «
ſuffiſante pour proceder contre les «
Eccléſiaſtiques, qui ne demeure «
roient pas dans leur devoir : Qu'ils «
ſeroient au nombre de vingt-ſix, «
& ſeroient vêtus en officiant de «
leurs habits Eccléſiaſtiques : Que «
le Roi & le Prince jureroient de «
ne preſſer la Princeſſe, ni directe- »

» ment, ni indirectement, à
1624. » quoi que ce soit qui fût cont
» à la Religion Catholique :
» ses Domestiques seroient des
» tholiques François, choisis
» le Roi Trés-Chrétien, & que
» nant à mourir, on leur en su
» tueroit d'autres de la même R
» gion : Que les Enfans nez d
» mariage seroient élevez par
» Mere, jusqu'à l'âge de treize
» Que le Roi d'Angleterre, en
» sideration de cette alliance,
» pêcheroit qu'on ne molestât
» Sujets Catholiques, & qu'o
» les contraignît à faire des ser
» contraires à leur Religion.
toit sur ce pied-là que l'on de
doit la dispense.

Mais parce que le Pape pou
objecter que les articles d'Esp
étoient plus avantageux à la R
gion que ceux de France, on c
geoit le Pere Berule de lui répré
» ter, Que les Espagnols pour
» gner du tems, & ne point
» dre le Palatinat, offroient à
» sent de se contenter de moins
p. q. » ce que le Roi d'Angleterre a

accordé à Sa Majeſté ; & que le « 1624.
Prince de Galles pour ſe retirer «
des mains des Eſpagnols, avoit «
plus promis qu'il n'avoit deſſein «
de tenir : Qu'enfin pour le préſent «
il étoit impoſſible d'obtenir davan- «
tage des Anglois. «

Le Pere Berule s'acquitta ſi bien de ſa commiſſion, que le Pape ſe radoucit, & promit la diſpenſe, qu'il envoya enſuite, ſoit qu'il eût peur qu'on ne s'en paſſât s'il la refuſoit opiniâtrément, ou qu'il fût touché des raiſons qu'on lui avoit dites. Il y eut encore en Angleterre quelque difficulté ſur les articles que la France croyoit pouvoir obtenir, & ſur leſquels la diſpenſe étoit appuyée ; mais enfin le Roi d'Angleterre conſentit à ce que l'on voulut, & les articles furent ſignez le 20. de Novembre 1624. par le Cardinal de Richelieu & par les Ambaſſadeurs. Néanmoins avant que de paſſer plus loin, le Roi envoya la Ville-aux-Clers à Londres, pour prendre du Roi de la Grand' Bretagne & du Prince de Galles les ſermens dont on a parlé. Ils préte-

1624. rent entre ses mains, & jureren
plus de faire élargir tous les pri
niers Catholiques, dés que le
riage seroit consommé, & d'en
cher qu'on ne les maltraitât dé
mais pour leur Religion. Ils dor
rent * même tous deux par écri
promesse, par laquelle ils s'er
geoient de n'obliger par quel
voye que ce fût la Princesse de ch
ger de Religion.

* *Siri Mem. Recond. Tom. V. p. 695.*

Le Cardinal de Richelieu, * p
prévenir toutes les contestations
pourroient naître de cette allia
entre les Anglois & les Franço
comme on l'avoit vû autrefois,
encore en sorte que Madame ren
çât à toutes les successions dire
& collaterales qui lui pourro
échoir, moyennant huit cens m
écus que le Roi lui donnoit en
riage. Il eut aussi soin des inte
de cette Princesse; & stipula qu
Maison fût composée d'un aussi gr
nombre d'Officiers qu'aucune Re
d'Angleterre en eût eus : Que
Doüaire seroit de soixante mille é
par an, qui lui seroient assignez
des Terres, l'une desquelles ser

* *Aubery, Vie du Cardinal. Liv. II. cap. I.*

Duché ou Comté : Que si elle ve- 1624.
noit à être veuve, il seroit à son choix de demeurer en Angleterre, ou de venir en France, soit qu'elle eût des Enfans ou non ; & qu'en cas qu'elle y revint, le Roi d'Angleterre seroit obligé de la faire conduire à ses dépens, & avec des honneurs convenables à sa qualité jusqu'à Calais.

C'est ainsi que se fit ce mariage, qui depuis a été fatal à Charles I. Roi d'Angleterre. Le Roi Jacques son Pere, & ce Prince, se conduisirent tous deux dans la recherche qu'ils firent de l'Infante, & ensuite d'une Fille de France, comme s'il n'y eût point eu d'autres femmes au monde, & si le bien de leur Etat & les desirs de leurs Sujets les eussent indispensablement obligez de chercher un Parti Catholique. On eût dit qu'ils avoient en cela des avantages si grands, que pour avoir une Fille d'Espagne ou de France, il n'y avoit aucune bassesse qu'ils ne dussent faire ; comme étoient les sermens que l'on exigeoit d'eux, la liberté qu'ils donnoient à la Prin-

1624. cesse, que le Prince de Galles
cherchoit, d'élever les Enfans qu'e
en auroit dans sa Religion ; & av
tout cela, le voyage que le Pri
avoit fait en Espagne, sans sçav
s'il obtiendroit l'Infante. Cepe
dant il ne tira aucun secours de
France dans ses plus grands besoi
il se broüilla même avec elle ;
ç'auroit été peut-être encore p
s'il avoit épousé l'Infante. Ses
jets étoient extraordinairement
posez à un Parti Catholique, &
pouvoient souffrir qu'il eût la b
fesse de vendre, pour ainsi dire,
Religion de ses Enfans, & sa p
pre conscience, faisant professi
d'être Protestant. Il y avoit en Al
magne des Princesses Protestante
dont il n'auroit pas eu à la ver
huit cens mille écus, mais qui a
roient entretenu la paix dans
Etats, & se seroient attirées l'ar
tié de ses Sujets. Aussi pour s'ê
marié contre toutes les maximes
la bonne Politique, il s'attira
malheurs qu'aucun Roi succedan
une Couronne héréditaire n'a pe
être jamais essuyé ; & ses Fils n

de ce mariage, & entêtez des maximes de leur Mere, en ont encore beaucoup souffert aprés sa mort. Aussi il y eut bien des gens qui crûrent que le Cardinal de Richelieu, qui méditoit la guerre contre la Maison d'Autriche, avoit envoyé la Princesse Henriette-Marie en Angleterre, comme une pomme de discorde, qui donneroit tant d'affaires aux Anglois, qu'ils ne pourroient pas se mêler des guerres de leurs Voisins.

Je n'ai pas voulu interrompre le cours de cette négociation, pour parler de deux autres choses, qui donnerent beaucoup d'occupation au Cardinal dés le commencement de son Ministére. L'une fut la disgrace du Marquis de la Vieville, & l'autre l'affaire de la Valteline, qui occupoit la Cour depuis long-tems, & dont je vais faire l'Histoire, aprés avoir parlé de la chûte de ce nouveau Ministre.

Sans avoir aucun mérite qui le distinguât des autres, il étoit venu tout d'un coup par la facilité du Roi à une si grande autorité, qu'il conduisoit non-seulement les Finan-

1624. ces, mais encore l'Etat, quoi qu'il fût haï de presque toute la Cour. Il fit paroître son autorité un peu avant sa disgrace, par la maniére dont il traita le *Colonel d'Ornano*, Gouverneur de Monsieur. Il est bon que nous nous arrêtions un peu sur cet endroit, parce que ce Prince ayant eu beaucoup de part aux broüilleries des Grands, sous le Ministére du Cardinal de Richelieu, on en comprendra mieux l'origine, si l'on sçait de quelle maniére il avoit été élevé.

Gaston étant sorti l'an 1615. des mains de Madame *de Montglas*, * Gouvernante des Enfans de France, on l'avoit mis entre les mains de *De Brêves* son Gouverneur, homme vertueux & consommé dans les affaires par diverses Ambassades dont il s'étoit trés-bien acquitté. Il prit tant de soin à élever le Duc d'Orleans, que ce Prince fit en peu de tems de grands progrés en tout ce qu'on pouvoit demander d'une personne de sa qualité. On admiroit son esprit; ses discours, & la maniére obligeante dont il recevoit

* *Siri Mem. Recond. Tom. V. p.* 608.

ceux qui s'approchoient de lui. Mais 1624.
comme les Courtisans couverts de vices craignent les vertus des Princes qui se tvouvent opposées à leurs desseins, De Brêves eut bientôt le chagrin d'être éloigné de la personne de Monsieur, dans le tems qu'il lui étoit le plus nécessaire. On lui dit de se retirer, peu de tems aprés la mort du Marêchal d'Ancre en 1617. & pour obtenir cet ordre du Roi, on avoit pris soin de lui donner de la jalousie des bonnes qualitez de son Frere; que quelques personnes disoient avoir plus d'esprit, & avoir été mieux élevé que lui. Cependant dans un Conseil qui se tint chez le Chancelier de Sillery, où étoient du Vair, Villeroi, & le Président Jeannin, & où l'on conclut de chercher un autre Gouverneur à Monsieur, on fit appeller De Brêves, & aprés l'avoir comblé de loüanges pour les soins qu'il avoit pris dans l'éducation de ce Prince, on lui dit que Sa Majesté vouloit qu'il ne prît plus cette peine, sans lui dire aucune raison de cela. Le Chancelier ajoûta, qu'il

1624. avoit ordre du Roi de lui dire, qu'il étoit parfaitement ſatisfait de lui, & que pour preuve de cela, Sa Majeſté lui faiſoit préſent de cinquante mille écus, à prendre dans trois ans ſur l'Epargne, & lui donnoit un Brevet de ſix mille livres de penſion. Luines voulant s'aſſurer de la perſonne de Monſieur, lui donna pour Gouverneur le *Comte du Lude*, dont il avoit été lui-même Domeſtique. Ce nouveau Gouverneur eut en peu de tems arraché toutes les ſemences de vertu que de Brêves avoit tâché de mettre dans l'eſprit du Prince; & étant adonné au plaiſir, il ſe déchargeoit des ſoins de ſon éducation ſur un ſous-Gouverneur, dont les maniéres groſſiéres & brutales corrompirent entiérement le jeune Gaſton, qui s'accoûtuma ſi bien à jurer ſous cet homme, qu'il ne perdit jamais cette mauvaiſe coûtume. Le Comte du Lude étant mort, on donna à Monſieur pour Gouverneur ſur la fin de l'année 1619. *Ornano*, Colonel des Gardes Corſes, Gouverneur du Pont du S. Eſprit, & Lieutenant Général du

Roi en Normandie. C'étoit un homme de mérite, & qui avoit de grandes qualitez. Il fit ce qu'il pût pour déraciner les mauvaises habitudes de l'esprit du Prince, enfoncé dans les voluptez, & n'y réüssit pas mal; ce qui paroissoit d'autant plus important, que le Roi n'ayant point alors d'Enfans, il pouvoit arriver que Gaston succéderoit à la Couronne. 1624.

Ensuite Ornano lui suggera de demander d'avoir entrée dans le Conseil du Roi, afin d'y entrer ensuite lui-même par la faveur de son Maître. Pour lui gagner plus facilement l'esprit, il commença à lui être beaucoup plus indulgent, & à avoir pour lui une grande complaisance. Le Marquis de la Vieville, quoi que sur le déclin de sa faveur, s'étant apperçû des desseins du Colonel, fit en sorte que le Roi le fit arrêter, & envoyer prisonnier à Caën en Normandie, quoi que Gaston pût faire pour obtenir sa liberté. Dans le même tems Sa Majesté lui donna pour Gouverneur *Despreaux*, qui avoit été sous-Gou-

1624. verneur du Roi pendant qu'il éto
Dauphin, & qui dépendoit absol
ment de Sa Majesté. Mais ce ne f
que pour peu de tems, car le Ma
quis de la Vieville ayant été di
gracié, le Roi fléchi par les priér
de Monsieur, rendit la liberté à O
nano, & le remit dans son post
On rejetta toute la faute de son en
prisonnement sur le Ministre disgr
cié, comme si le Roi qui avoit do
né les ordres pour le faire arrêter
n'y eût eu aucune part.

La Vieville eut encore assez c
crédit avant que de tomber, pou
faire rappeller *le Comte de Tilliéres*
Ambassadeur en Angleterre, & Bea
frere du Marêchal de Bassompierr
son ennemi. * Il feignit d'être ma
avec les Ambassadeurs de Sa Majest
Britannique, & travailla de concer
avec eux pour faire rappeller Til
liéres, & envoyer en sa place
Marquis d'Effiat, grand ami d
Comte de Carlile. On disoit qu
Tilliéres n'étoit pas propre pour cet
te Cour, parce qu'il étoit trop ain
des Jesuites haïs en Angleterre
mais la principale raison fut un

* *Mémoires de Bassompierre. T. II. p. 312.*

Lettre qu'il avoit écrite au Roi, & 1624.
par laquelle il lui mandoit que la Reine ſa Mere faiſoit à ſon inſçû traiter en Angleterre du mariage de Madame par des perſonnes interpoſées ; ce qui offenſa ſi fort la Reine-Mere, qu'elle le perdit dans l'eſprit du Roi. D'Effiat arriva au mois de Juillet à Londres, & ſa principale Commiſſion étoit de découvrir ſi le Roi Jacques étoit entiérement détaché de l'Eſpagne, & ſouhaitoit ſincerement le mariage de ſon Fils avec Madame, car on en doutoit encore en France. Son Inſtruction lui donnoit le Titre d'Ambaſſadeur Ordinaire, mais on lui avoit donné depuis celui d'Extraordinaire. Cependant on le révoqua pendant qu'il étoit en chemin ; & comme il eut repréſenté qu'il pourroit mieux ſervir le Roi ſi on le lui rendoit, on le lui accorda de nouveau par une Lettre du 31. Juillet. Cette variété dans une choſe de ſi peu de conſéquence marquoit une grande inégalité dans le Conſeil, dont le Cardinal n'avoit pas encore pris l'entiére direction comme il le fit depuis.

1624. Quoi que peu de gens aimassent
le Marquis de la Vieville, on cro
que le principal de ses ennemis éto
le Cardinal de Richelieu, qui r
pouvoit souffrir personne au dess
de lui dans le Conseil, & qui s'é
toit apperçû que le Marquis trave
soit ses desseins. Le Roi dissimu
moins avec ce Ministre qu'avec l
autres qu'il avoit disgraciez, & l
témoigna assez ouvertement qu'
étoit mécontent de lui; de sor
qu'il remit de lui-même entre l
mains du Roi sa Charge de sur-In
tendant, & la place qu'il avoit dan
le Conseil. Peu de tems aprés
Roi l'envoya querir, étant en ple
Conseil, & lui dit, qu'il lui pe
mettoit de lui dire adieu; mais
sortir le Marquis fut arrêté par
Comte de *Thermes*, Capitaine d
Gardes; & les Mousquetaires d
Roi l'emmenerent dans un carro
au Château d'Amboise, d'où il
sauva un an aprés.

*Sri Mem. de Record Tom. V. p. 628. Bassomp. Tom II. p. 315.

Les raisons de sa disgrace que l'
publia, furent qu'il prenoit tr
d'autorité; qu'il avoit décidé de
tête des affaires de trés-grande i

portance ; qu'il avoit envoyé des ordres de même aux Ambassadeurs du Roi , & répondu à ceux des autres Princes , sans en parler ni au Roi , ni aux autres Ministres ; qu'il avoit changé les ordres en présence de Sa Majesté , & chargé le Roi de plusieurs injustices qu'il avoit faites pour satisfaire ses propres passions. On suspendit aussi de sa Charge Beaumarchais , son Beau-pere , & Trésorier de l'Epargne , & on le relegua en une de ses Maisons. 1624.

Le Roi donna ensuite commission pour leur faire leur procés , & l'on esperoit de tirer une bonne somme de Beaumarchais , qui étoit riche ; mais le Marêchal de Vitry son autre Gendre obtint qu'on ôteroit de la Commission le nom de son Beau-pere , & qu'on se contenteroit de nommer la Vieville & ses complices. On prétendoit faire voir que ce Ministre avoit volé le Roi , parcequ'il avoit acheté depuis qu'il étoit sur-Intendant des fonds pour quatorze mille livres de rente ; mais il ne lui fut pas difficile de prouver qu'il avoit pû faire cet achat de son bien ,

1624. & de la vente de quelques Charg
qu'il avoit. On l'accuſa d'avo
donné huit cens mille livres à ſo
Beau-pere, mais Beaumarchais f
voir qu'il les avoit prêtées au R
depuis que ſon Gendre étoit ſu
Intendant. Quoi qu'on fît, on r
put trouver aucune malverſatio
dans les Finances, dont on les pû
charger.

On aſſure qu'étant en faveur,
s'étoit voulu aſſurer de l'appui d
la Reine Mere, & devenir ſon Fa
vori, auſſi bien que celui du Roi
& que voyant que le Cardinal oc
cupoit auprés d'elle la place qu'
ſouhaitoit, il avoit oſé repréſent
à cette Princeſſe, qu'elle pouvo
être la maîtreſſe abſoluë du Roi
de toute la Cour, ſi elle vouloit
défaire du Cardinal, qui n'étan
pas aimé du Roi, étoit cauſe qu
ce Prince ne ſe fioit pas entiéremen
en elle. Il offroit de ſervir la Rein
auſſi bien que le Cardinal pouvo
le faire; mais elle marqua plus d'en
vie de retenir ce Prélat dans ſes in
terêts, que d'augmenter ſon aut
rité. Ce fut-là le commencement

ſa ruine, à laquelle on travailla dés 1624.
qu'on ſe fut apperçû qu'il vouloit regner ſeul dans l'eſprit du Roi, & de ſa Mere. Il arriva encore que divers Courtiſans diſant au Roi beaucoup de bien du Cardinal, en lui rapportant à ſon coucher & à la chaſſe quantité de choſes que ce Prélat avoit faites ou dites pour ſon ſervice, dont une bonne partie étoit inventée; la Vieville qui s'apperçût du deſſein de ceux qui employoient cet artifice, dit un jour au Roi, que le Cardinal étoit en effet un grand génie, & trés-capable de ſervir Sa Majeſté; mais que ſi Elle lui remettoit l'adminiſtration des affaires, Elle dépendroit ſi fort de la Reine-Mere, qu'il lui faudroit demander permiſſion ponr aller à la chaſſe. Cela s'étoit paſſé avant que le Cardinal fût reçû dans le Conſeil; & la Vieville fut aſſez imprudent pour aider à ce Prélat à y entrer, dans un tems où la maniére dont il exerçoit la Charge de ſur-Intendant l'avoit rendu odieux à beaucoup de gens à qui il avoit retranché les penſions.

1624. Le Roi fit avertir le Roi d'Angleterre par d'Effiat de la disgrace du sur-Intendant, ce qui ne lui causa pas une petite allarme; parce qu'il crût que celui qui avoit le premier négocié l'affaire du mariage étant disgracié, c'étoit une marque que la France vouloit rompre. Il y avoit encore quelques autres circonstances, qui confirmoient Sa Majesté Britannique dans cette pensée; c'étoit que l'on ne voulut pas approuver les articles du mariage, tels qu'ils avoient été dressez d'abord par Carlile & la Vieville. Ce dernier ayant dit qu'on ne demandoit un article en faveur des Catholiques Anglois, que par forme, les Ambassadeurs l'omirent; & la Vieville ayant passé par dessus sans le dire à personne, le Roi & les autres Ministres refuserent d'approuver ce retranchement, & dirent que la Vieville avoit relâché cet article sans ordre. Le Roi d'Angleterre prit d'abord cela pour une défaite, & pour une marque qu'on vouloit rompre la négociation, mais ayant ensuite reconnu tout le

contraire, il renoüa, & accorda tout, comme je l'ay déja dit. 1624.

Pour venir présentement à l'affaire de la Valteline, il faut sçavoir que dés le tems de Henri IV. les Espagnols avoient cherché les moyens d'avoir un passage libre d'Italie en Allemagne, pour la communication réciproque des Etats de la Maison d'Autriche. Pour cela, ils avoient bâti dans la Valteline le Fort de *Fuentes*, afin que les *Grisons*, à qui la Valteline appartenoit, fussent hors d'état de leur disputer le passage, lorsqu'ils en auroient besoin. La France & l'Italie s'émûrent beaucoup à cette occasion, dans la crainte que la Maison d'Autriche ne fût sur le point d'executer quelque entreprise considerable; mais les Espagnols déclarerent qu'ils n'avoient bâti ce Fort, que pour proteger la Religion Catholique dans la Valteline, qui y étoit, disoient-ils, opprimée par les Grisons Protestans. On vit peu de tems aprés, que ces discours n'étoient que pour endormir les Princes d'Italie, puisqu'ils y bâtirent quatre autres Forts, &

1624. qu'ayant fait ſoulever les Griſons Catholiques, ils ſe rendirent Maîtres abſolus de toute la Vallée. Alors le Conſeil de France crût qu'il y falloit mettre ordre tout de bon; mais n'ayant employé que la voye des Traitez & de la négociation, les Eſpagnols promirent ce qu'on voulut, mais ils ne firent rien. Ils eurent à Rome de longs démêlez avec les Ambaſſadeurs de France, & le S. Siége fut occupé quelques années à tâcher de raccommoder les deux Couronnes; mais les Eſpagnols vouloient à quelque prix que ce fût ſe conſerver le paſſage qu'ils s'étoient ouvert; & les François étoient réſolus d'empêcher cette communication des Etats de la Maiſon d'Autriche, par laquelle elle étoit trop formidable en Allemagne & en Italie, & il n'y eut pas moyen de les accorder. Là-deſſus il s'étoit fait une Ligue entre le Roi de France, la République de Veniſe, & le Duc de Savoye, concluë à Paris le 7. de Février 1623. par laquelle ces trois Puiſſances s'obligeoient de mettre ſur pied & d'entretenir juſqu'à

qu'à l'entier recouvrement de la Valteline, une Armée de trente-six mille hommes de pied, & de six mille chevaux. Cette Ligue effraya si fort les Espagnols, qu'ils crûrent qu'il n'y avoit pas de meilleur parti à prendre pour eux, que de remettre les Forts de la Valteline en dépôt entre les mains du Pape. Par cet artifice ils rendoient inutile la Ligue dont on vient de parler, ils évitoient la guerre dont ils étoient menacez, ils engageoient Sa Sainteté dans leur parti, & lui persuadoient plus facilement que le zéle pour la Religion Catholique les avoit engagez à bâtir les Forts dont il s'agissoit. Ils avoient cependant le passage ouvert, comme ils l'avoient souhaité, & ils esperoient de retirer ces Forts d'entre les mains du Pape, dés que la Ligue que l'on avoit faite contre eux seroit dissipée. Il se passa plusieurs choses dans cette affaire, ausquelles je ne m'arrêterai pas; il suffit de dire que le Cardinal de Richelieu, entrant dans le Ministere, la trouva dans cet état. 1624.

1624. Pour lui il jugea à propos que le Roi se fit faire raison par la voye de fait, puisque la longueur des négociations rendoit tout ce que l'on faisoit inutile. * Il ne cacha pas son sentiment au Nonce, à qui il dit un jour, que le Roi & son Conseil étoient résolus de voir en peu de mois la fin de cette affaire, & qu'on ne marcheroit plus dans le Conseil d'une maniére peu ferme, depuis qu'il n'y avoit plus de tête legere. En effet, on envoya en Suisse, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, le Marquis de Cœuvres, avec des * Instructions, par lesquelles il lui étoit ordonné, si cette affaire ne s'accommodoit pas bien-tôt, de lever trois mille Grisons, & trois mille Suisses, & de descendre dans la Valteline. L'Armée de la Ligue devoit aussi être prête à marcher le 15. de Septembre, pour agir avant l'hiver. Les Puissances liguées avoient plusieurs raisons de se hâter; puisque sans cela les Suisses & les Grisons, qui s'attendoient d'être délivrez au plûtôt du joug des Espagnols, se refroidiroient, s'ils vo-

* *Siri Mém. Recond. Tom. V. p. 635.*

* *Au mois de Juin.*

yoient que l'on tardoit trop ; & que 1624.
l'Archiduc Leopold, & le Gouverneur de Milan ne manqueroient pas pendant l'hiver de se saisir de tous les passages, & de les fortifier si bien, qu'il seroit trés-difficile de les forcer. Cependant, comme le tems étoit court, on donna ordre au Comte de Bethunes de presser fortement le Pape & les Espagnols, & d'employer tantôt les remontrances, & tantôt les menaces, pour faire désister les derniers du dessein de se conserver le passage de la Valteline.

Toutes ces instances étant inutiles, le Marquis de Cœuvres eut ordre de hâter ses levées, & de tenir tout prêt à l'execution. Les levées étant faites, il se présenta une difficulté qui l'embarrassa pendant quelque tems ; c'étoit s'il falloit demander passage à la Diéte de Bade. Car encore que par l'alliance que les Suisses avoient avec la Couronne, ils fussent obligez de lui accorder passage, il étoit à craindre que le Nonce & l'Ambassadeur d'Espagne ; que les Cantons Catholiques favo-

1624. risoient, n'obtinssent d'eux qu'ils le refusassent, & que ce refus ne fit échoüer son dessein. Enfin il se résolut de ne le demander aux Catholiques, qu'en le prenant, & d'en parler alors seulement aux Protestans en particulier, qui le lui accorderent, à condition que si on les inquiétoit pour cela, le Roi leur donneroit les secours dont ils avoient besoin. Le Nonce & l'Ambassadeur d'Espagne n'oubliérent aucun artifice pour retarder le dessein de Cœuvres, & lui donnérent esperance que l'affaire s'accommoderoit à Rome, pour gagner du tems; mais il continua avec la même chaleur qu'auparavant, & fixa le soulevement dont il étoit convenu avec les Grisons au 26. d'Octobre.

*Le 24. de Septembre.

Le Nonce Spada * faisoit en même tems de fortes remontrances au Roi, sur une surprise qui alloit faire verser, disoit-il, beaucoup de sang aux Catholiques, en faveur des Huguenots; au lieu qu'il devoit penser à détruire ce Parti dans son Royaume, comme il avoit si glorieusement commencé. Le Roi ré-

pondit, que les Eſpagnols le vouloient ainſi, & qu'il paroîtroit par toute ſa conduite, qu'il étoit auſſi bõ Catholique qu'eux. Le même Nonce étant chez le Cardinal de Richelieu, ce dernier lui dit, * en parlant de l'affaire de la Valteline : Que la Vieville avoit tout gâté, « en propoſant des tempéramens, « & des milieux, pour accommoder ce démêlé, & qu'il étoit cauſe que les Eſpagnols ne s'étoient « pas mis à la raiſon. Le Nonce re- « pliqua en raillant, que lui & le Cardinal de la Rochefoucaut devoient ſe trouver bien embarraſſez dans le Conſeil, quand on y traitoit de ſemblables matiéres, devant en même tems combattre les Eſpagnols, & s'empêcher de tomber dans une irrégularité, telle qu'eſt celle d'être Fauteur des Hérétiques. Le Cardinal repliqua : Que lorſ- « qu'il avoit été fait Secretaire d'E- « tat, il avoit obtenu du Pape un « Bref Apoſtolique, par lequel il « lui étoit permis de traiter de tou- « tes ſortes d'affaires, qui regar- « doient le ſervice du Roi, ſans en- »

1624.

* Siri T. V. Mem. Recond. p. 663.

1624. » courir d'irrégularité. Spada repartit, qu'il ne sçavoit si ce Bref se pouvoit étendre à la fonction de Conseiller d'Etat; mais qu'en tout cas, il ne pouvoit comprendre le peché qu'il y a à être Fauteur des Hérétiques; qui étant une chose mauvaise d'elle-même, ne peut pas s'obtenir par une dispense. Le Cardinal répondit: Qu'il y avoit la » même raison de lui accorder dispense pour la Charge de Conseiller, que pour celle de Secretaire; » & que pour ce qui est des Hérétiques, la diversité des cas, & des » fins que l'on se proposoit, changeoient la nature des choses; & » que dans cette affaire, il croyoit » non-seulement servir le Roi, mais » encore Dieu. Depuis il étudia, à ce qu'il disoit, cette question, & dit, que les cas que l'on avoit représentez au Roi, étoient tels, que non-seulement il soûtiendroit qu'on n'avoit rien fait, ni pensé, qui ne fût permis en conscience, mais encore qu'il feroit souscrire cette proposition par cent Théologiens de Sorbonne.

Pendant que Cœuvres travailloit 1624.
* à la levée de six mille hommes, * *Siri Mém. Recond. p. 669. & 704.*
dont on a parlé, les Espagnols interceptérent quelques-unes de ses Lettres au Comte de Bethunes, & quelques autres de Bethunes à Cœuvres, où ils virent quel étoit le dessein de ce dernier. Ils les montrérent au Pape, & en firent grand bruit à Rome, mais ils ne prirent aucunes mesures pour les faire échoüer; soit qu'ils s'imaginassent que ce n'étoit qu'un projet en l'air, seulement pour les épouvanter, & que les François n'oseroient jamais venir à l'execution; ou qu'ils n'eussent pas assez d'habileté pour comprendre que s'ils ne se hâtoient, on leur alloit enlever la Valteline, malgré les garnisons du Pape.

Pendant que les Espagnols raisonnoient là dessus à Rome, le Marquis de Cœuvres acheva ses levées, & le Régiment de *Vaubecourt* étant entré en Suisse, la traversa avec tant d'ordre & de discipline, qu'on n'eut aucun sujet de se plaindre. S'étant joint aux nouvelles troupes levées en *Vallei*, & sur les Terres des Can-

1624. tons Evangeliques, cette petite Armée prit le chemin de la Valteline. Cependant les Cantons Catholiques délibererent à Lucerne s'ils permettroient ce passage, & ils l'auroient sans doute refusé, si on le leur avoit demandé sans avoir rien de prêt, de peur d'attirer dans leur Païs les Troupes de la Maison d'Autriche; mais l'Armée étant en marche, tout se réduisit à envoyer prier le Roi, de ne faire plus passer de Troupes par leur Païs, pour la raison que l'on vient de dire. L'Armée prit sa marche vers le milieu de la Valteline, de sorte qu'elle tenoit en allarme *Chiavenne*, *Bormio*, *Tirano*, & le Fort de *Valmonastero*. Avant qu'elle fût fort avancée, la Garnison de ce dernier Fort, bâti dans une Vallée, qui servoit de ligne de communication, entre le Tirol & la Valteline, l'abandonna, & en emmena le Canon & les munitions. Cette Garnison étoit commandée par un Officier des Troupes de l'Archiduc, & qui en abandonnant lâchement ce poste, sans attendre une Armée qui n'avoit point

de Canon, donna lieu au Marquis 1624.
de Cœuvres de s'en ſaiſir, & de fermer entiérement le paſſage aux Troupes de la Maiſon d'Autriche, qui auroient pû s'avancer par-là. Un ſi heureux commencement remplit de courage le Général François; mais avant que de paſſer outre, il fit fortifier les paſſages qu'il laiſſoit derriére lui, afin qu'il pût recevoir par-là les vivres qui lui venoient de Suiſſe. Enſuite il alla à *Maïenfeld*, & envoya Haraucourt, Marêchal de Camp, pour ramaſſer les Peuples des huit *Droitures*, qui étoient ſur le point de ſecoüer le joug de la Maiſon d'Autriche. Il convoqua une Aſſemblée générale des Griſons à Coire, où il propoſa quatre choſes, qu'il obtint. La premiére étoit la réünion des trois Ligues, qui s'étoient broüillées, à qui il perſuada facilement de reprendre leur ancienne liberté, & la Souveraineté de la Valteline, dont ils joüiſſoient avant les derniéres guerres. La ſeconde étoit de reprendre les anciens Seaux des Ligues. La troiſiéme un pardon général, qui devoit être ac-

1624. cordé à tous ceux de la Valteline, qui avoient pris les armes, & la liberté de Religion. La quatriéme étoit, qu'ils eussent alliance avec le Roi seulement; excepté la paix héréditaire qu'ils avoient avec la Maison d'Autriche, & l'alliance que les Suisses avoient avec eux.

** A la fin de Novembre.*

S'étant avancé un peu plus loin; * il se rendit maître de *Casaccio*, *Poschiavo*, & *Bormio*, sans employer la force. Là il trouva que l'on avoit rompu les ponts, qui lui ouvroient le chemin dans la Valteline, & les ayant refaits, quoi qu'il n'eût, comme je l'ai dit, aucun Canon, il fit mine de vouloir attaquer *Platamalla*, Fort bâti sur un Rocher, par *Loüis XII.* à dessein d'arrêter les courses des Grisons. La Garnison fut si épouvantée de la seule vûë de l'Ennemi, que sans attendre d'être sommée, elle abandonna ce Fort, pour se retirer plus avant dans la Valteline. L'Armée du Marquis s'en étant saisie, marcha toûjours malgré les Lettres de *Nicolas Gui*, *Marquis de Bagni*, Général pour le Pape dans la Valteline,

par lesquelles il s'imaginoit vainement, qu'il arrêteroit le progrés de Cœuvres, en lui inspirant du respect pour les Enseignes de Sa Sainteté. Il n'y a personne qui respecte moins les Ecclésiastiques, que ceux qui les connoissent à fonds, comme Cœuvres, qui avoit été Ambassadeur à Rome pendant plusieurs années. Aussi réduisit-il bien-tôt le Général du Pape à lui rendre * le Château de *Tirano*, aprés avoir pris la Ville par composition. Le timide Bagni promit par la Capitulation, de ne s'enfermer plus dans aucun Fort de la Valteline, & de renvoyer la Garnison de Tirano dans l'Etat Ecclésiastique. Cœuvres étant allé de-là à *Sondrio*, la Ville se rendit d'abord, comme Tirano, mais le Château tint environ deux jours, jusqu'à ce qu'on eût tiré une cinquantaine de volées de Canon, * par lesquelles le Commandant fut si allarmé, qu'il parla de capituler. Les Soldats qui ne demandoient pas mieux, abandonnérent à l'instant les remparts; & les François s'en saisirent si brusquement, qu'avant

1624.

* *Le 11 de Decembre.*

* *Le 19. du même mois*

1624. que l'on eût parlé des articles, le Château fut pris, & les Soldats du Pape dévalisez. On leur donna la vie, & le Général François, par respect pour le Pape, les renvoya avec leurs Enseignes à Bagni ; quoi que quelques-uns d'entre eux s'y fussent jettez, aprés avoir rendu Tirano, contre la Capitulation. Les François, par la réduction de Sondrio, se virent en état de s'avancer jusqu'au Fort de Fuentes, qui étoit à l'autre bout de la Valteline, pour observer la contenance de quelques Troupes Espagnoles, qui étoient le long du Lac de *Côme*, & dont six Compagnies étoient entrées dans *Riva* & *Nova*. Mais il faisoit trop froid, & les passages des Montagnes étoient trop difficiles à forcer, pour entreprendre d'aller plus loin. Ainsi les François se trouvérent maîtres de presque toute la Valteline, sans avoir répandu ni leur sang, ni celui des Troupes du Pape. Le *Duc de Feria*, Gouverneur de Milan, à qui Bagni avoit demandé du secours, & qui auroit dû avoir des Troupes sur la fron-

tiére prêtes à marcher au premier 1624.
avis, ne s'étoit mis en devoir d'en envoyer, que lorsqu'il étoit trop tard, selon l'usage des Espagnols, qui déliberent lorsqu'il faut agir, & qui s'ébranlent quand il n'est plus possible de réüssir. Bagni, homme sans courage, & sans expérience, avec des Troupes levées dans l'Etat Ecclésiastique, où personne ne s'avance par la voye des armes, & où le mêtier de la guerre est inconnu, se trouva hors d'état de résister le moins du monde, & fit voir par sa retraite, qu'on avoit eu tort de faire aucun fonds sur lui & sur ses Soldats.

Cependant l'Armée des Venitiens étoit sur les frontiéres du Tirol, pour empêcher que l'Archiduc n'entreprît quelque chose, & pour donner du secours aux François, s'ils en avoient besoin; mais il intervint diverses difficultez, qui rendirent les Troupes Venitiennes inutiles dans cette occasion. Il en fut de même du Comte de *Mansfeld*, qui devoit mener en Allemagne une Armée de vingt-mille hommes; com-

1624. posée principalement d'Anglois, avec quelques Troupes Auxiliaires de France, & des Provinces-Unies, pour reconquerir le Palatinat, ou au moins pour aller passer l'hiver sur les Terres de la Maison d'Autriche en Allemagne. Ni la France, ni l'Angleterre, ne se vouloient déclarer ouvertement contre l'Espagne, pour n'en pas venir à une rupture avec cette Couronne; quoi que l'Angleterre voulût bien rompre avec l'Empereur. Il y eut encore de grandes difficultez pour le passage, & le payement de ces Troupes; les François ne les voulant pas laisser passer sur leurs Terres, & le Roi d'Angleterre ne voulant pas qu'elles passassent au travers des Provinces Espagnoles des Païs-Bas. La France avoit aussi fait un projet d'envoyer le Connêtable de Lesdiguiéres, pour se joindre avec un Corps de Troupes Françoises, à quelques Troupes du Duc de Savoye, afin d'attaquer les Génois, sous prétexte des prétentions que le Duc avoit sur *Zuccarello*, que les Génois tenoient; mais pour pren-

dre *Gênes* même, si cela étoit possible. Le Duc de Savoye & les Venitiens vouloient encore porter la France à rompre ouvertement avec les Espagnols, & à entrer dans le Milanois; mais quoi que le Cardinal, qui étoit devenu le principal Ministre, pensât effectivement à faire la guerre aux Espagnols, il n'étoit pas à propos que ce dessein éclatât pour lors. C'est ce qui fit que pour cette année, on se contenta de s'être rendu maître de la plus grande partie de la Valteline, sans vouloir entreprendre autre chose, malgré les instances des Confédérez. 1624.

Cependant le dessein du Cardinal étoit de faire la guerre à la Maison d'Autriche, dont la grandeur faisoit ombrage à la France; & il ne faisoit pas difficulté de dire devant ceux qui ne lui étoient pas suspects, que pour avoir une paix assûrée, il falloit réduire l'Espagne à la faire, non par des négociations, mais par la voye des armes. Soit qu'il crût que le bien de l'Etat le demandoit ainsi, ou non, il étoit de son inte-

1624. rêt particulier de faire bien-tôt quelque chose d'éclatant, qui fit honneur à son Ministére, & d'ôter aux François l'opinion qu'ils avoient, que les affaires étant entre les mains d'un Evêque & d'un Cardinal, le Conseil ne pensoit qu'à la paix. Le Marquis *de Mirabel*, Ambassadeur d'Espagne, s'appercevoit assez de cette disposition du premier Ministre, qui traitoit avec les Ambassadeurs d'Angleterre, de Danemarc, de Venise, des Provinces-Unies, & de Savoye, pour porter ces Puissances à agir contre la Maison d'Autriche en divers endroits à la fois; pendant qu'il protestoit à l'Envoyé de Flandres, à l'Agent de Baviére, & à tous ceux qui étoient chargez des affaires de cette Maison en France, ou ses Alliez, que le Roi ne cherchoit qu'à entretenir la paix avec elle. * Cet Ambassadeur résolut donc de s'en plaindre au Cardinal lui-même, qu'il fut voir pour cela. Il lui marqua qu'il étoit parfaitement bien informé de tout ce qui se passoit, & s'échauffa si fort là-dessus, qu'il lui dit, que c'étoit une

* *Sur le milieu de Decembre. Voyez Siri Mémoir. Rec. Tom. V. p. 741.*

chose étrange & scandaleuse, que 1624.
par les Conseils d'un Ecclésiastique & d'un Cardinal, tous les Hérétiques de l'Europe fussent secourus contre les Catholiques, & sur tout en des occasions qui regardoient en quelque sorte la Religion : Que cela sentoit le *Lutherien* : Que pour lui, il avoit pris patience jusqu'alors, dans l'esperance que le Cardinal se modereroit avec le tems ; mais que voyant ses desseins d'aider les Hérétiques, prêts à être executez, il n'avoit pas pû garder plus longtems le silence : Qu'il avoit crû devoir enfin décharger sa conscience, d'autant plus qu'en se taisant, il feroit tort aux affaires de son Maître, au nom de qui il protestoit devant Dieu de tout le mal qu'il en pourroit arriver à la Chrêtienté. Le Cardinal irrité d'un discours comme celui-là, répondit : Qu'il sça- «
voit trés-bien distinguer une af- «
faire de Religion d'une affaire d'E- «
tat : Qu'étant Prêtre, Cardinal, «
& bon Catholique, né en France, «
où il n'y avoit point de *Marrans*, «
& de plus Ministre du Roi Trés-

1624. » Chrêtien, il ne devoit, ni ne » pouvoit se proposer d'autre vûë, » que la conservation & la grandeur » de Sa Majesté, & non les interêts » du Roi d'Espagne, que l'on sça- » voit tendre à la Monarchie Uni- » verselle, & ne donner aucune » borne à ses desirs : Qu'il ne vou- » loit plus cacher ses sentimens là- » dessus à l'Ambassadeur de Sa Ma- » jesté Catholique, puiqu'enfin il » étoit temps de lever le masque. D'autres rapportent un peu autrement cette conversation; quoi qu'il en soit, le Marquis de Mirabel s'appercevant qu'il s'étoit trop emporté; en fit des excuses au Cardinal avant que de sortir de chez lui; ce qui lui fit comprendre que ces discours n'avoient pas été prémeditez, mais un pur effet de la colere de l'Ambassadeur.

1625. Depuis que la paix avoit été concluë avec les Huguenots, on ne s'étoit point mis en peine de raser le Fort-Loüis, qui étoit à mille pas de la Rochelle, quoi qu'on fût engagé à le faire par un des articles du Traité de Montpellier. Les Roche-

loïs le firent repréſenter au Roi plu- 1625.
ſieurs fois, mais aprés avoir écouté leurs plaintes, on ne leur donnoit que des paroles. Au lieu d'attendre que le Roi fût engagé dans une guerre avec l'Eſpagne, comme il y avoit apparence qu'il le ſeroit bientôt, & de le preſſer dans cette conjoncture, où la néceſſité l'auroit obligé de leur tenir parole, ils ſe voulurent faire juſtice à eux-mêmes. * Ils donnérent pour cela quelques Vaiſſeaux à Soubiſe, qui alla à *Blavet* pour prendre ſept Vaiſſeaux du Roi, qui étoient dans le Port. Mais comme il penſoit ſe retirer, le vent changea, ce qui fit eſpérer qu'on le pourroit prendre lui-même. Le Duc de Vendôme y accourut avec toute la Nobleſſe de Bretagne; mais un nouveau changement de vent dégagea Soubiſe, qui ſe retira malgré le Canon du Château, & tous les obſtacles qu'on voulut mettre à ſon paſſage. De ſept grands Vaiſſeaux, il en emmena ſix, mais il laiſſa l'un des ſiens, qui s'embarraſſa avec le ſeptiéme à l'embouchure du Port, où ayant touché un banc, ils fu-

* *Au commencement de Janvier.*

1625. rent retenus tous deux. Les Rochelois essayérent ensuite d'assiéger le Fort qui les incommodoit, mais ne l'ayant pû prendre assez promptement, ils abandonnérent cette entreprise, de peur de s'attirer l'Armée du Roi sur les bras. Cependant cette action, par laquelle ils croyoient obliger la Cour à raser le Fort pour retirer les Vaisseaux qu'ils lui avoient pris, ne leur réüssit pas.

Dés le commencement de l'année, le Pape envoya *Bernardin Nari* pour se plaindre de l'affaire de la Valteline avec le Nonce Spada. Ils le firent avec des exagerations extraordinaires, comme si tout étoit perdu, parce que le Pape n'avoit plus la Valteline en dépôt. Le Roi, la Reine-Mere, & quelques-uns des Ministres leur dirent, que Cœuvres avoit plus fait que ses ordres ne portoient, & que l'on étoit tout disposé à satisfaire Sa Sainteté, ce qui n'étoit pas vrai; mais le Cardinal leur répondit avec plus de fermeté, * en se mocquant de l'ardeur & de l'empressement que le Nonce

* *Le 15. de Janvier.*

avoit témoigné dans cette affaire. 1625.
Tout se réduisit à dire : Que ce «
que le Roi pourroit faire étoit, «
ou de remettre au Pape les Forts «
de la Valteline, à condition que «
Sa Sainteté promettroit par écrit, «
ou de bouche, en public, ou en «
particulier, qu'elle les feroit dé- «
molir dans un terme court, que «
l'on marqueroit ; ou d'accorder à «
Sa Sainteté la neutralité, auquel «
cas on promettoit de lui faire des «
propositions, dont elle auroit su- «
jet d'être satisfaite. Les Ministres «
du Pape n'étoient satisfaits ni de
l'un, ni de l'autre de ces partis ; &
comme le Cardinal leur eut dit :
Que s'il s'agissoit des interêts seuls «
de Sa Sainteté, le Roi n'auroit «
égard à rien pour lui donner sujet «
d'être contente de lui ; mais qu'il «
étoit question des interêts des Es- «
pagnols, qui étoient prêts à triom- «
pher du moindre avantage qu'ils «
remporteroient sur les Armées du »
Roi. Spada & Nari dirent là-des- «
sus, que l'on pourroit réduire le
Pape à la néceſſité de faire des cho-
ses, qui ne seroient pas agréables à

1625. la France, si on ne lui donnoit satisfaction. Le Cardinal qui connoissoit parfaitement la Cour de Rome, » repliqua en riant : Qu'il sçavoit » trés-bien que le Pape ne pensoit » pas à en venir à aucune extrémité, » & que quand il le verroit, il ne » le pourroit pas croire : Qu'il sçavoit au contraire, que les Espagnols étoient prêts de remettre » leurs prétentions entre les mains » de Sa Sainteté, & de lui donner » un million d'or, pourvû qu'on » les tirât avec honneur de l'embarras où ils s'étoient jettez. Il ajoûta à cela plusieurs choses, pour marquer la haine qu'il avoit pour » les Huguenots, & dit : Qu'il » espéroit de les ruiner entiérement » avant qu'il fût deux ans. Il dit » encore : Que les Espagnols entretenoient commerce avec eux, » & que par ces artifices, ils pourroient bien détourner la France » d'autres desseins, mais qu'ils ne » la porteroient pas à faire aucun » Traité desavantageux.

On tint plusieurs Conseils sur les plaintes de l'Agent du Pape, com-

me pour chercher les moyens de le satisfaire, quoi que l'on fût déterminé à suivre l'avis du Cardinal, qui ne vouloit rien relâcher de ce qu'il avoit proposé. Dés-lors ce Prélat étoit le Maître des résolutions, le Roi se contentant de se servir des termes généraux, & se remettant du reste à son Conseil, où personne ne résistoit au Cardinal, appuyé de l'autorité de la Reine-Mere. Le Comte de Bethunes avoit donné Conseil à Nari de tâcher de tirer de la bouche du Roi quelque parole favorable à la Cour de Rome, afin qu'étant engagé à lui donner satisfaction, il ne fût plus possible de reculer; mais le Roi se tira d'affaire, par des protestations générales de respect & de considération qu'il avoit pour Sa Sainteté; & le bon Prince n'osoit dés-lors rien répondre de positif, sans l'avis de son Conseil, c'est à dire, du Cardinal. 1625.

Peu de jours aprés la conversation * que l'on a rapportée, le Nonce étant retourné voir le Cardinal, pour tâcher de découvrir les

* Le 20. de Janvier.

1625. desseins de la Cour, il trouva ce Prélat dans la même disposition qu'auparavant. Le Cardinal ajoûta » de plus à ce qu'il avoit dit : Que » si dans six semaines, ces broüil» leries entre les Couronnes de » France & d'Espagne n'étoient pas » accommodées, on alloit voir tou» te l'Europe en mouvement, & » que ce qu'il y avoit de pire, c'é» toit que puisque l'Espagne vou» loit tout broüiller, le Roi seroit » contraint de faire la paix avec les » Huguenots, ne pouvant mettre » ordre à tant d'affaires à la fois; » mais que si les Couronnes s'ac» commodoient, le Roi se mettroit » en campagne contre eux, ne pou» vant avoir plus belle occasion de » leur déclarer la guerre : Que pour » lui il étoit surpris que Nari n'eût » ordre de faire aucune proposition » pour accommoder ces démêlez, & » ne parlât d'autre chose que de la » restitution des Forts qui en é» toient cause. Ensuite, en parlant de porter la guerre en Italie contre les Espagnols, dont il avoit déja touché quelque chose dans un autre conversation

conversation avec les mêmes Mini- 1625.
stres du Pape, il dit : Que le Roi «
avoit de grands desseins de ce cô- «
té-là, & des forces suffisantes «
pour les faire réüssir, & que l'on «
pensoit à donner à Sa Sainteté la «
moitié du Royaume de Naples. «
Là-dessus le Nonce repliqua, que la France pouvoit faire un present au Pape, qui lui coûteroit beaucoup moins, & qui peut-être la tireroit d'embarras. C'étoit de donner à Sa Sainteté la Valteline, dont il étoit question. Nous la donnerons auf- «
si, repartit le Cardinal, pourvû «
que le Pape nous aide dans nos «
desseins ; autrement il n'est pas «
juste que nous dépoüillions nos «
Alliez, au lieu de leur rendre ce «
qui leur appartient, comme nous «
le leur avons promis. Le Nonce «
répondit, que la France ne manquoit pas de moyen pour les dédommager, & qu'en faisant ce présent au Pape, elle remédieroit à plusieurs inconveniens : Que le Cardinal regagneroit la bonne opinion que l'on avoit conçûë d'abord de sa pieté, & rétabliroit en même tems

1625. la réputation de la Cour de Rome ; Que d'ailleurs on ne pouvoit donner à garder le passage de la Valteline à un Prince, qui eût plus d'interêt au repos de l'Italie que le Pape, & que c'étoit le soin de lui conserver ce repos, qui avoit mis les François en mouvement, comme ils le disoient eux-mêmes. Le Cardinal, au lieu de répondre, se mit à justifier la conduite de la France, & passa à une autre chose.

Dans ce tems-là il avoit pris le *Pere Joseph* Capucin pour son Confesseur, à dessein de l'employer bien plus aux affaires de l'Etat, qu'à ce qui regardoit sa conscience. Il commença alors à s'en mêler, aussi bien que le *Pere Jacinthe*, qui avoit soin des affaires de l'Electeur de Baviére. Le Nonce l'ayant vû, on écrivit ce jugement au Cardinal Patron, qu'il se pouvoit faire que le Pere Joseph fût homme de bien, qu'il étoit au moins certain qu'il avoit du talent pour la négociation, quoi qu'il fût plein de déguisemens. Il étoit, comme jugeoit Spada, entiérement au Cardinal, & plus propre à donner

dans tous les ſentimens de ce Prélat, qu'à l'attirer dans les ſiens, & à lui faire changer de penſée. * Un Ambaſſadeur de Suede en France, remarque dans une de ſes Lettres, que le Cardinal ſe ſervoit de ce Moine, pour entamer les négociations, pour eſſuyer d'abord le chagrin de ceux avec qui le Cardinal vouloit traiter, & meurir les affaires, avant que ce Prélat intervint. C'eſt de quoi ce Moine s'acquittoit auſſi bien, qu'il obſervoit mal la Régle de ſon Inſtitut; puiſqu'on lui a reproché, que pour la gloire de Dieu & pour le bien de l'Etat, il abandonnoit ſon Convent, & alloit même ordinairement en Carroſſe. Il ſervit beaucoup au Cardinal, pour aller chez le Nonce, & revenir lui dire ce que le Nonce lui avoit répondu. On l'employa encore à former quelques articles, concernant l'Etat & la Religion de la Valteline, que l'on envoya à Rome, & l'on parla même de l'y faire aller en Carroſſe, pour traiter avec Sa Sainteté. Mais ce projet & pluſieurs autres échoüérent. On convint ſeulement,

1625.

* *Hiſt. Grotii Ep P. I. Ep. 371. & 380.*

1625. aprés beaucoup de difficultez de la part de la France, d'une ſuſpenſion d'armes pour deux mois, à l'égard de la Valteline ; mais cette ſuſpenſion n'ayant été concluë qu'au mois de Février, on donna tems à Cœuvres de prendre le 17. de Janvier le Fort de Bormio, & le Château de Chiavenne le 9. de Mars, avant qu'il eût nouvelle de la ſuſpenſion d'armes. Le Conſeil avoit eu deſſein par ce retardement, de donner tems au Marquis de Cœuvres de s'emparer s'il étoit poſſible du reſte de la Valteline, étant perſuadé que plus on tiendroit plus le Traité que l'on feroit ſeroit avantageux. Auſſi, comme on ne ſçavoit de quelle maniére on ſortiroit de cette affaire, le Roi donna ordre à Cœuvres, en lui ordonnant de ſuſpendre le cours des avantages qu'il remportoit ſur les Eſpagnols, de fortifier ce qu'il tenoit, & de préparer les matériaux qui pourroient être néceſſaires à la fortification de ce qui reſtoit à prendre, en cas qu'il vint aprés la ſuſpenſion à s'en rendre maître. Quoi que les Miniſtres du Pape fiſſent des

plaintes tragiques à Paris, Urbain VIII. ne laissoit pas de traiter comme à l'ordinaire avec l'Ambassadeur de France, ce qui faisoit comprendre que le Pontife ne prenoit pas extrêmement à cœur l'affaire de la Valteline. D'ailleurs, on sçavoit en France, que si l'on paroît craindre les plaintes des Nonces, ils les augmentent, jusqu'à ce qu'ils ayent obtenu ce qu'ils demandent; & que si on les méprise, ils s'appaisent d'eux-mêmes. La Cour de Rome se rend toûjours plus redoutable à ceux qui la ménagent trop; & elle partage la crainte avec ceux qui lui résistent. C'est ce qui faisoit échoüer les remontrances pathetiques de Spada & de Nari à la Cour de France. Cependant le second fut rappellé, & le Pape déclara Légat *à Latere* son Neveu, le Cardinal *François Barberin*, pour y venir accommoder ces démêlez, & pour tâcher d'obtenir la paix à la République de Génes, que l'Armée du Duc de Savoye, jointe à celle du Roi, attaqua au commencement de la campagne, comme nous l'allons dire. 1625.

1625. Le Connêtable de Lesdiguiéres, & le Maréchal de Crequi son Gendre, s'étoient rendus à *Suse* au mois d'Octobre 1624. pour y conférer avec *Charles-Emanuel* Duc de Savoye, & ils y arrêterent divers articles. Les uns avoient été formez en présence de l'Ambassadeur de Venise, & concernoient la Ligue dont j'ai déja parlé. Ces articles furent publiez, mais outre cela, on signa deux Ecrits, qui demeurerent secrets. L'un regardoit l'endroit de l'Italie où l'on devoit faire diversion, pour empêcher les Espagnols de marcher avec toutes leurs forces au secours de la Valteline. On devoit attaquer les Génois, sous prétexte, comme on l'a dit, de Zuccarello, Fief Impérial, sur les confins de la Ligurie & du Piémont. Le Duc prétendoit l'avoir, parce que les *Carretti*, qui possedoient ce Marquisat, en avoient fait hommage à *Loüis* Duc de Savoye, jusqu'à l'an 1448. & parce que Charles-Emanuel l'avoit acheté de *Scipion del Carretto* en 1588. Les Génois au contraire soûtenoient, que ce Mar-

quisat avoit été réüni à l'Empire, 1625.
par Sentence de l'Empereur du 10. de Decembre de l'an 1622. tant à cause de l'aliénation que Scipion del Carretto en avoit voulu faire, qu'à cause des excés par lui commis contre l'autorité de l'Empereur ; & qu'en conséquence de cette Sentence, ils avoient acheté cette Terre, dont ils étoient demeurez en possession jusqu'alors.

Sur ce fondement, le Duc de Savoye croyoit avoir droit de faire la guerre aux Génois, & c'étoit lui qui la devoit déclarer ; le Roi de France lui fournissant seulement le secours dont il avoit besoin. Ils convinrent ensemble du nombre des Troupes, du Canon, des Vivres, des Vaisseaux, & autres choses nécessaires pour faire la conquête de l'Etat de Génes, qu'ils regardoient comme facile. C'est ce qui étoit contenu dans l'un des Ecrits ; & dans l'autre, le Duc de Savoye, qu'on a accusé d'avoir fait plusieurs projets de même, partageoit déja les dépoüilles des Génois. Il l'avoit fait dresser de cette maniére.

1625. I. *Que Génes étant prise, elle demeurera entre les mains de Madame & du Prince de Piémont, pour la tenir en dépôt au nom du Roi & du Duc, avec Garnison, moitié Françoise, & moitié Savoyarde.*

II. *Que néanmoins la Ville de Génes, & tout l'Etat, seroit remis à Sa Majesté, dès qu'elle auroit consigné à Son Altesse Milan, & la meilleure partie du Milanois; & que la Couronne de France posséderoit la Ligurie, excepté le Marquisat de Zuccarello, & ce qui est sur le grand chemin d'Ormée & d'Oneille, & toutes les autres Terres depuis ce chemin, jusqu'à la Comté de Nice, qui demeureroient à Son Altesse.*

III. *Qu'en cas que Génes restât au Roi, avec le Royaume de Corse, & l'Etat de Génes, du côté du Levant, le Duc auroit ce qui est du côté du Couchant.*

IV. *Mais que si le Royaume de Corse étoit remis librement à Son Altesse, & toute la Riviére de Génes, vers le Couchant; la Ville de Génes, & toute la Riviére, du côté du Levant, seroit à Sa Majesté.*

V. Que si son Altesse étoit mise en possession du Monferrat, & de la Riviére depuis Génes vers le Ponant; la Ville de Génes, & toute la Riviére vers le Levant, avec le Royaume de Corse, resteroient au Roi. 1625.

VI. Que si Sa Majesté trouvoit bon de rendre à Son Altesse tous les Etats, qu'elle possedoit auparavant au de-là des Monts, & dont Sa Majesté jouïssoit, & de lui donner la Ville de Geneve; Génes, & tout ce qui en dépend, excepté le Marquisat de Zuccarello, & les Terres specifiées dans l'Article II. demeureroient au Roi.

VII. Que pendant que Génes seroit en dépôt, les revenus seroient partagez entre Sa Majesté & Son Altesse, aprés en avoir néanmoins payé la Garnison.

VIII. Que le butin seroit partagé par la moitié, entre le Duc & le Connêtable, dés qu'on en auroit payé la dépense de l'Armée.

Le Roi accepta ces Articles, en retranchant le V. & VI. & y met-

1625. tant, que le Lieutenant de la Garnison seroit François, mais nommé par le Duc de Savoye, & y faisant quelques autres changemens peu importans. Cet Ecrit ne fut point communiqué à l'Ambassadeur de Venise, & on ne pressa pas la République d'entrer dans cette entreprise, parce qu'on ne la vouloit pas découvrir. On disoit seulement, que le Roi & le Duc attaqueroient les Etats des Espagnols en Italie, afin que les Venitiens ne prissent point d'ombrage.

Dés que ce Traité fut public, tous ceux qui avoient quelque connoissance des interêts du Duc de Savoye, s'étonnerent que l'ambition eût si fort aveuglé Charles-Emanuel, que pour s'agrandir, il voulût avoir la France pour voisine, au delà des Monts, comme il l'avoit au deçà, & se rendre ainsi tout à fait dépendant de cette Puissance. En établissant les François en Italie, & en leur livrant Génes & ses Ports, il les mettoit en état de troubler l'Italie, dés qu'il leur plairoit; & il devoit s'attendre que le droit de bienséance engageroit le Roi à lui

ôter au plûtôt la moitié de l'Etat de Génes, qui lui seroit échuë, comme Loüis XII. avoit autrefois ôté la moitié des Terres de Cremone aux Venitiens, aprés avoir partagé avec eux. Outre que cela étoit clair de soi-même, l'expérience l'a si bien confirmé, qu'on ne peut pas douter que le Duc de Savoye ne fit une faute énorme en matiére de Politique. La seule Ville de *Pignerol*, que la France enleva depuis aux Ducs de Savoye, comme on le verra dans la suite de cette Histoire, a mis le Piémont dans la même dépendance que la Savoye, que le Roi de France peut conquerir quand il lui plaît. 1625.

Comme il falloit attaquer Génes par Mer, aussi bien que par Terre, il fallut pourvoir à une Flotte. On envoya en Angleterre & en Hollande pour avoir un bon nombre de Vaisseaux. En Angleterre on n'eut que des paroles, & de bonnes espérances; mais les Provinces-Unies convinrent de donner vingt Vaisseaux bien armez, & fournis pour six mois, qui devoient se mettre en Mer à la fin de Mars; & pour

1625. leur payement, le Duc & le Connêtable, qui faisoient leur propre de cette conquête, engageoient solidairement tous leurs biens; & le Contrat portoit, que la Flotte demeureroit à leurs fraix jusqu'à la fin de l'expédition.

Le Maréchal de Crequi apporta au Roi les Articles, & fut écouté avec plaisir à la Cour sur ce projet, que l'on ne faisoit néanmoins dans le Conseil, que pour épouvanter les Espagnols, & les empêcher de se jetter dans la Valteline; mais que le Duc poussoit avec chaleur, se promettant de se voir bien-tôt maître d'une grande partie de l'Etat de Génes, & peut-être du Duché de Milan. Il se réjouïssoit encore de voir naître entre les deux Couronnes une guerre qu'il souhaitoit depuis long-tems avec passion. La Cour renvoya le Maréchal de Crequi à son Beau-pere, & consentit à tout ce qu'il demanda en son nom.

Quoi que le Roi ne fût obligé par le Traité, que de faire descen- en Piémont trois ou quatre mil-

le hommes, il consentit que le Connêtable, & le Marêchal de Crequi, passassent les Monts en personne, avec six mille Fantassins, & cinq cens Chevaux. Le Duc de Savoye devoit avoir, selon un Article de la Ligue avec le Roi de France, huit mille hommes de pied, & deux mille chevaux; & en vertu du Traité fait avec le Roi & la République de Venise, douze mille Fantassins, & six cens Cavaliers. Toutes ces Troupes jointes à celles du Connêtable, devoient former une Armée formidable à la Republique de Génes. 1625.

Avant que de passer les Monts, le Connêtable envoya le *Marquis d'Uxelles*, Marêchal de Camp à Turin, pour assister à la revûë de l'Armée du Duc de Savoye, & voir le Canon & les Munitions destinées au Siége de Génes. Le Duc lui fit voir son Armée, composée de seize à dix-huit mille hommes de Troupes assez lestes. Mais l'Artillerie n'étoit pas en assez bon état, & les munitions trop petites pour une entreprise de cette cōséquence. Le Mar-

1625. quis d'Uxelles s'en apperçût facilement, mais le Duc l'assura si positivement que rien ne manqueroit, qu'il crût qu'on ne pouvoit pas en douter. Le Connêtable se rendit à Turin le second de Février, avec dix mille hommes de pied & deux mille chevaux, ce qui étoit plus que le Roi n'avoit promis; mais il remontra à Sa Majesté, qu'il n'étoit pas honnorable qu'un Connêtable de France passât les Monts avec une moindre Armée. Le Roi avoit voulu qu'il laissât six mille hommes en Bresse, au lieu qu'il emmena tout ce qu'il y avoit de Troupes, excepté deux Régimens, dont l'un alla dans la Valteline, & l'autre en Dauphiné. L'Alliance étroite qui étoit entre la Maison de France & celle de Savoye, fit que le Roi ordonna au Connêtable de recevoir les ordres du Duc lorsqu'il seroit à l'Armée, & de lui laisser donner le mot. Le Maréchal de Crequi devoit avoir le même respect pour le Prince de Piémont, sans que cela pût être tiré à conséquence.

Toutes les Troupes étant rassemblées, on fit la revûë à *Asti*; * où on ne les trouva que de vingt-quatre mille Fantassins; & de trois mille Chevaux effectifs, avec vingt-quatre piéces de gros Canon, & quatorze de campagne. Lorsqu'il s'agit de sçavoir quel chemin l'Armée prendroit pour entrer dans l'Etat de Génes, le Duc de Savoye proposa d'y entrer par le Milanois, ou par le Monferrat; & de s'assurer d'une ou deux Places pour le passage des vivres; mais les Généraux François, qui avoient ordre du Roi de ne pas toucher au Duché de Milan, opinérent à attaquer d'abord *Savonne*, Place de peu de résistance, & qui seroit d'une trés-grande commodité, à cause de son Port; parce que l'on y pourroit faire venir par Mer tout ce dont on auroit besoin, & y établir les Magazins de l'Armée. Le Duc de Savoye tomboit d'accord de cela, mais comme l'Armée Navale qui devoit favoriser l'attaque de Génes n'étoit pas encore venuë, il craignoit que celle des Espagnols & des Génois n'empêchât qu'on ne

1625.

* *Le 4. de Mars.*

1625. pût rien faire venir de Provence à Savonne. Or cela arrivant, il faudroit tirer les vivres de Piémont par terre ; & pour le faire en sûreté, il falloit auparavant saisir les passages, & y mettre de bonnes Garnisons, de peur que les Espagnols ne coupassent les vivres à l'Armée dés qu'elle seroit dans l Etat de Génes. Son sentiment étoit donc, que l'on passât dans le Montferrat, & que l'on se saisit d'*Aiqui* & de *Capriata*. Les François repliquérent, que de ce côté-là le chemin étoit trop long & trop difficile, & que par cette marche on donneroit tems aux Génois de se mettre en état de défense ; au lieu qu'en marchant du côté de Savonne, ils seroient infailliblement surpris ; & qu'on avoit peu à craindre que les Espagnols coupassent les vivres à l'Armée, n'ayant que quelques Garnisons dans le Milanés, dont les courses ne pouvoient pas s'étendre fort loin : Que le Piémont, quoi que trés-fertile, ne fourniroit jamais assez de vivres, & que les voitures étoient difficiles de ce côté-là, à cause des Ri-

viéres qu'il faut traverſer, & qui n'ayant aucun Pont, arrêteroient les Convois par les moindres débordemens : Qu'en commençant du côté de Savonne, l'on ſeroit plûtôt en état d'attaquer Génes, & que l'on auroit encore l'Armée fraîche & entiére pour ce Siége ; au lieu que de l'autre côté, il faudroit aſſiéger diverſes Places, où l'on perdroit du monde, & où l'on fatigueroit l'Armée, outre que l'on retarderoit le principal deſſein. 1625.

Quoi que le Connêtable appuyât ces raiſons trés-fortes en elles-mêmes de toute ſon autorité, le Duc de Savoye de qui il avoit ordre de ſuivre les ſentimens, demeura ferme dans ſon avis ; dans l'eſpérance de ſatisfaire l'animoſité qu'il avoit contre la Maiſon de Mantoüe, & pour tâcher de s'approprier quelque partie du Montferrat. Il ſçavoit que quelque diſcipline que l'on fit garder à l'Armée, ſa marche de ce côté-là ne manqueroit pas d'y cauſer bien du deſordre, & de donner du chagrin au Duc de Mantoüe. Le Connêtable ne pût empêcher que

1625. cette résolution ne fût prise, à cause de l'ordre dont on vient de parler, qui avoit peut-être été donné pour faire échoüer l'entreprise, parce que l'on sçavoit trés-bien que le Duc étoit un Prince excessivement ambitieux & passionné, & par conséquent incapable d'agir avec assez de sens froid pour la faire réüssir. D'ailleurs ce Prince n'étoit nullement à comparer dans le métier de la Guerre au Connêtable, & cette inégalité lui donna dés le commencement de la jalousie contre lui; dans la pensée que les sentimens de ce vieux Chef étant suivis, il auroit tout l'honneur de l'entreprise; que la vanité & la passion du Duc de Savoye firent manquer, comme on le verra.

Le bruit avoit couru quelque tems auparavant, qu'on en vouloit aux Génois, mais comme on gardoit le secret en France & en Savoye, la République doutoit encore si ce bruit étoit veritable, lorsqu'il auroit fallu déja avoir une Armée prête. Les Sénateurs, pa lesquels les Républiques sont gou-

vernées, étant pour l'ordinaire plus 1625.
exercez dans la conduite de leurs Maiſons, & dans l'économie qu'il y faut apporter, que dans l'adminiſtration des affaires de l'Etat; ils s'imaginent ſouvent que dans la République, comme dans leurs familles, l'épargne eſt la principale choſe à laquelle il faut avoir égard. Dans cette opinion, ils ne travaillent preſque qu'à empêcher qu'on ne faſſe des dépenſes, qui ne ſoient pas d'une néceſſité abſoluë, & à augmenter le Tréſor public. Il eſt vrai qu'avec de l'argent on peut avoir des Troupes, mais il faut du tems pour cela, & l'on ne trouve pas ſur le champ de bonnes Troupes, ni des Généraux capables de les commander, ou en qui on ſe puiſſe fier. Cependant l'ennemi eſt ſouvent en marche auparavant, & fait des progrés auſquels on n'a point d'Armée à oppoſer. C'eſt juſtement l'état où ſe trouvoient les Génois, lorſque le Connêtable paſſa les Monts. Ils avoient donné ordre pour lever cinq mille Allemands, qu'ils donnérent à commander au

1625. *Prince de Bozzolo*, avec deux cens chevaux, & des provisions de guerre & de bouche trés-médiocres. Ils croyoient que ce petit Corps d'Armée, soûtenu par les Milices du Païs, étoit assez fort pour faire tête aux François & aux Savoyards supérieurs, & pour le nombre, & pour la qualité des Soldats, sans parler des Généraux François, incomparablement plus habiles que les leurs. Ils se fioient aussi dans la nature de leur Païs, montueux & stérile; si bien que de grandes Armées n'y peuvent pas subsister sans avoir des vivres d'ailleurs, & que la Cavalerie y est de peu d'usage. Outre cela les Espagnols sont si interessez dans la conservation de Génes, à cause de la commodité de ses Ports, & pour la communication de leurs Etats d'Italie; qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ils n'accourussent à son secours, dés qu'ils auroient avis qu'elle seroit attaquée.

Les Ducs de Florence & de Mantouë prirent l'allarme, lorsqu'ils virent le Connêtable en Italie, &

ils envoyérent inceſſamment des Courriers en France, pour tâcher de pénétrer les deſſeins de la Cour; mais on leur dit que le Roi ſe déclareroit en tems & lieu, & que ſi l'on ſe ſaiſiſſoit de quelque Place du Montferrat, ce n'étoit pas pour les ôter au Duc de Mantouë, mais pour empêcher que l'ennemi n'en profitât, puiſque ce Prince n'étoit pas en état de les garder. 1625.

Le ſentiment du Duc de Savoye ayant prévalu, comme on l'a dit, l'Armée ſe mit en marche * du côté du Monferrat. Le Connêtable menoit l'avant-garde, & ſe fit paſſage par la force, où l'on ne voulut pas l'accorder de bon gré. Capriata, petite Ville, qui ne voulut pas ouvrir les portes, fut priſe & miſe au pillage, auſſi bien que *Montbarazzo.* L'on ſe rendit auſſi maître d'Aiqui, dont on fit le Magazin de l'Armée, en y laiſſant un Régiment en garniſon, avec promeſſe de la rendre au Duc, dés que la guerre ſeroit finie. Le Connêtable fit encore demander au Duc de Mantouë *Nice de la Paille*, & lui offrit des

* *Le 9. de Mars.*

1625. ôtages ; mais ce Prince s'en défendit, en disant, qu'il auroit soin lui-même de la garder si bien, que l'Armée du Roi n'auroit rien à craindre du côté des ennemis à cet égard. Aprés cela, l'Armée entra dans l'Etat de Génes, & alla loger à *Novi*, qui est sur la frontiére du Milanois. *George Doria* étoit dans cette Place, avec cinq cens hommes, mais n'ayant ni provision ni Canon, il fallut ouvrir les portes à l'arrivée de l'Armée. *Jean-Jerôme Doria*, Mestre de Camp Général de la République, abandonna *Ovada* pour la même raison, quoi qu'il se fût jetté dedans à dessein de la défendre, & se retira à *Rossiglione*, qui avoit été bien pourvû par *Jacques Spinola*. En même tems le Duc de Savoye, avec les deux tiers de l'Armée, prit le chemin de *Cremolino*, pour se rendre à *Voltri*, & marcher le long de la Plage droit à Génes, qui étoit si épouvantée de la marche des ennemis, que tout y étoit en désordre. Cependant le Connêtable commençoit à se plaindre du Duc de Savoye, qui lui avoit donné le plus

difficile à faire, avec le tiers de l'Armée, & deux petites piéces de Canon; outre qu'il ne pouvoit avoir de munitions, que ce que Son Altesse voudroit bien lui donner. Il craignoit encore que le Duc ne prît Génes avant qu'il y pût arriver, parce qu'il avoit pris le plus long chemin; de sorte que le Duc pouvoit avoir tout l'honneur de cette entreprise, pendant que le Connêtable avoit plus de la moitié de la peine. Ce dernier s'avança néanmoins vers *Gravi*; qu'il crût devoir attaquer, pour ne pas laisser derriére lui une Place où il y avoit une Garnison considérable pour la grandeur du lieu. *Benoît Spinola*, qui avoit servi long-tems dans les guerres de Flandres, étoit dedans, avec quinze cens hommes; & cette Place étoit soûtenuë d'un Château bâti sur un Roc. 1625.

Les François en marchant vers cette Place, intercépterent une Lettre de *Jerôme Pimentelli*, Général de la Cavalerie de l'Etat de Milan, par laquelle il donna avis à Spinola, qu'il lui envoyoit cinq Compagnies

1625. de Napolitains, dont chacune étoit de deux cens hommes, qui devoient être le 24. à *Serravalle*, pour entrer de-là dans Gavi. Le Connêtable leur envoya au devant le Marquis d'Uxelles, avec deux Régimens, deux Compagnies de Cavalerie, pour les charger au passage. Le *Comte d'Aletz* se joignit à lui, avec six Compagnies de Chevaux-Legers. Ils apperçûrent au jour marqué les Napolitains à la vûë de Serravalle, de l'autre côté de la Riviére de *Scrivia*, qui marchoient droit à Serravalle, où la Riviére les conduisoit. Quoi qu'ils vissent les François, ils ne laissérent pas de continuer leur marche, dans la pensée qu'ils n'oseroient passer la Riviére pour venir à eux. Cependant les François la passérent, leur tuérent deux cens hommes, firent cinquante prisonniérs, entre lesquels étoit le Commandant, & mirent le reste en fuite. Cette action se fit sur le Territoire du Duché de Milan, sans passer néanmoins pour une rupture; & l'on renvoya les prisonniers, sans leur faire payer de rançon.

Cependant

Cependant le Duc de Savoye s'avançoit à la droite du Connêtable, & venoit de se saisir de *Guà*, abandonné par *Nicolas Doria*, qui avoit mille Fantassins & cent Gentilshommes Génois, avec lesquels il alla à Rossiglione, pour défendre les passages de la montagne, avec deux mille hommes de pied de plus. Le Duc s'étant rendu maître de divers autres petits lieux, marcha droit à lui, le força dans ses retranchemens le Jeudi Saint, le mit en fuite, le poursuivit jusqu'à *Campo*, à trois milles de-là, & prit cette Place par composition. 1625.

Des progrés si rapides, & la lâcheté des Chefs & des Troupes Génoises, jetterent une si grande épouvante dans la Ville, que si le Duc avoit pû faire monter promptement son Artillerie à *Masone*, Génes auroit été contrainte de se rendre, les vieilles Troupes des Espagnols n'y étant pas encore entrées. Mais la montagne est trop droite & trop escarpée en cet endroit, pour y faire passer l'Artillerie, sans y employer beaucoup de peine & de tems. Ce-

1625. pendant le Vendredi Saint, le Senat de Génes, composé de gens sans expérience dans la guerre, prit une si extrême frayeur, qu'il résolut de faire abandonner Savonne & Gavi, & toutes les autres Places, pour en faire venir les Garnisons dans la Ville. Mais ce fut inutilement que l'on envoya ces ordres à quelques-uns des Commandans, qui sçavoient le mêtier de la guerre; & qui jugeoient bien qu'il n'étoit pas possible que le Duc fit passer son Artillerie à Masone, & qu'il faudroit qu'il prît malgré lui le chemin de Gavi. Ils refusérent d'abandonner les Places qu'on leur avoit commises, & c'est ce qui fit le salut de Génes, parce qu'il fallut du tems pour prendre Gavi; ce qui fit reprendre courage aux Génois, & leur donna le moyen d'attendre du secours. Jean-Jerôme Doria fit prendre la résolution de défendre Gavi, parce que s'il étoit pris, les ennemis marcheroient droit à Génes, sans trouver plus aucune difficulté. Il s'enferma dedans avec Spinola, à dessein de la faire acheter le plus

cher qu'il pourroit aux Ennemis. 1625.
Cependant *Loüis Guasco* trouva moyen de conduire, par l'ordre du Duc de Feria, deux mille hommes de pied, & deux cens chevaux à Génes. Il y entra encore divers Officiers Espagnols & Italiens, qui rassurérent le Senat, & qui furent cause que l'on défendit sous de rigoureuses peines de sortir de la Ville, ou d'envoyer quoi que ce soit dehors, comme quantité de gens avoient commencé de faire.

Cependant le Duc étant arrêté par la Montagne de Masone, alla s'aboucher à *S. Christofle*, avec le Connêtable & le Maréchal, & il fut conclu que l'on assiégeroit Gavi, à dessein d'en faire le Magazin des vivres, pendant qu'on attaqueroit Génes. *Caracciolo*, Mestre de Camp Général pour les Espagnols, de-là l'Appenin, aprés être entré dans Génes, se fut poster alors à *Ottagio*, avec cinq mille hommes de pied, & quelque Cavalerie, pour traverser le Siége de Gavi, qui n'en est qu'à trois milles, en cas qu'on l'entreprît. Charles-Emanuel fit ensuite

1625. marcher son Armée de ce côté-là, pour se joindre au Connêtable, afin de serrer cette Place du côté de Génes; car les François l'avoient déja investie de celui du Montferrat, & du Milanois. Le Duc prit son Quartier à *Corrasio*, qui est un Village éloigné d'Ottage de deux milles; & voyant l'Ennemi si prés de lui, il l'envoya reconnoître le 9. d'Avril, sans aucun dessein de l'attaquer. Mais le Régiment de Piémont, que le Duc avoit envoyé pour cela, ne parût pas plûtôt, que les Troupes Espagnoles & Génoises abandonnérent les retranchemens les plus avancez. Cette lâcheté fit que les Piémontois se saisirent de leurs retranchemens, & que le Duc fit avancer d'autres Troupes, pour voir s'il n'y auroit rien à faire. Elles attaquérent deux Forts, que les Espagnols avoient faits à la tête d'un Pont assez étroit, où l'on combattit deux heures avec avantage égal, les Troupes qui étoient en action, étant rafraichies par d'autres. Peu à peu les deux Armées s'y engagérent entiérement, & le Duc de Savoye

s'étant avancé avec sa Cavalerie un 1625.
peu au de-là des Forts, il apperçût celle des Génois rangée en bataille dans une plaine. Il marcha d'abord à elle, & l'ayant chargée, il la rompit, & la mit en fuite; mais l'Infanterie fit beaucoup de résistance, & ne se retira dans la Ville d'Ottagio, séparée du Fauxbourg par un fossé, qu'aprés avoir perdu bien du monde. Elle se défendit encore dans ce poste avec assez de vigueur, jusqu'à ce que le Duc ayant fait passer deux Régimens de l'autre côté de la Ville, elle y mit le feu, & se retira au Château. Comme on la suivit, elle fit sauter une mine, qui incommoda assez les Ennemis; mais ce Château étant trop foible pour y tenir contre une Armée victorieuse, il fallut le rendre à discretion. Le Duc prit prisonnier le Général Caracciolo, Loüis Guasco, & Estienne Spinola, & plus de six cens Soldats. Il y eut du côté des Génois & des Espagnols environ douze cens morts, & les Vainqueurs ne remportérent pas cette victoire sans perte. Le Duc envoya dix-sept Eten-

1625. dars au Roi, * & lui écrivit le détail de sa victoire. La Ville d'Ottage fut entiérement saccagée, & l'on y trouva assez de butin.

* *Dans une Lettre dattée du 9. d'Avril 1625. que l'on peut voir dans Siri Mem. Recond. Tom. V. p. 817.*

Aprés cette seconde défaite beaucoup plus considérable que celle de Rossiglione, les Génois tombérent dans leurs premiéres terreurs, & crûrent se voir bien-tôt assiégez dans leur Capitale. Ils délibérerent encore, s'il ne seroit pas mieux d'abandonner Gavi, & tout le reste des Places, pour retirer toutes leurs Troupes dans Génes; mais comme leur salut dépendoit uniquement du secours du Duc de Feria, ils lui envoyérent demander son sentiment, avec ordre à *Meazza*, Capitaine Milanois, qui commandoit dans Gavi au lieu de Spinola, d'executer son avis, dés qu'il l'apprendroit.

Cependant le Duc de Savoye & le Connêtable attaquérent Gavi dans les formes, & le Duc de Feria ayant jugé qu'il valloit mieux abandonner cette Place, Meazza voulut en sortir de nuit; mais il trouva les chemins si mauvais, qu'il fut obligé de rebrousser, ce qu'il ne

put faire avec assez de promptitude, 1625.
pour empêcher que les Ennemis ne s'en apperçûssent, & ne le chargeassent en queuë jusqu'aux murailles de Gavi. Ainsi pour executer l'ordre du Duc de Feria, Meazza rendit la Ville le jour même, à condition qu'on le laisseroit sortir avec la Garnison, pour se retirer où il lui plairoit. *Alexandre Giustiniani*, Gentilhomme Génois, qui commandoit dans le Château, témoigna le chagrin qu'il avoit de cette reddition, par une décharge de toute l'Artillerie sur la Ville. Il répondit assez fiérement lorsqu'on le somma de se rendre; mais ayant vû trois batteries dressées contre son Château, il demanda permission aux Assiégeans d'envoyer un homme à Génes, pour faire connoître au Sénat l'état auquel il se trouvoit, avec promesse, que si dans trois jours il ne recevoit réponse, il rendroit le Château. On le lui permit, mas quand le Courrier revint, par lequel le Sénat lui ordonnoit de tenir le plus de tems qu'il pourroit, le Duc de Savoye l'arrêta, & Giusti-

1625. niani se rendit * au terme marqué, par une Capitulation honnorable. Il emmena du Château 150. Corses, vingt Génois, & dix-neuf Suisses, qu'il conduisit à Génes, où on le mit en prison; parce qu'on ne sçavoit pas que le Courrier qu'on lui avoit renvoyé eût été arrêté.

* *Le 22. d'Avr.*

La perte de Gavi, que Meazza avoit promis de défendre dix jours pour le moins; pendant lequel tems la République se flattoit de recevoir du secours de divers endroits, jetta les Génois dans un desespoir, qui étoit d'autant plus grand, qu'il sembloit que tout conspiroit à leur perte. Mais ce qui les devoit perdre servit à les sauver, puisque la prise de Gavi fit naître de la mesintelligence entre le Duc & les Généraux François. Ce Prince fit d'abord entrer de ces Troupes dans le Château, comme s'il eût eu le dessein de jouïr seul du fruit de la victoire; & le Connêtable & son Gendre s'en choquérent si fort, & s'en plaignirent en des termes si aigres, que le Duc fut obligé de retirer ses gens, pour y laisser entrer

Garnison Françoise. Ce démêlé, 1625.
pour sçavoir à qui demeureroit Gavi, fit parler du Gouverneur qu'il faudroit mettre dans Génes, en cas qu'on le prît. Charles-Emanuel prétendoit que la Princesse de Piémont eût droit de le nommer, parce que le Roi de France avoit consenti qu'on remît la Place en dépôt entre les mains de cette Princesse. Mais le Roi entendoit de nommer le Gouverneur, & le Maréchal de Crequi croyoit qu'on n'en pouvoit choisir d'autre que lui, sans lui faire tort. Cela augmenta la jalousie & la mesintelligence entre le Duc & les François. Il arriva encore deux autres choses, qui causérent plus de desordre. C'est que l'on avertit le Duc qu'Estienne Spinola son prisonnier, avoit écrit à *Claude des Marins* son parent, Ambassadeur du Roi en Piémont, & à quelques Officiers François, que si le Connêtable vouloit se retirer de l'Etat de Génes, la République feroit une Alliance perpétuelle avec la France, recevroit un Résident, & lui rendroit tous les frais de la guerre. Outre cela, le

1625. Duc intercepta deux Lettres du *Comte de Talard*, qui avoit correspondance à Génes. Cela irrita extraordinairement ce Prince, qui commença à se plaindre aigrement de ce que la France vouloit traiter avec les Génois sans sa participation. Cependant il ne se trouva pas que Talard eût entretenu aucune correspondance criminelle, & Spinola avoit seulement écrit à des Marins en termes généraux, comme ayant à faire quelque proposition avantageuse à la Couronne de France, & avoit demandé un Passeport au Connêtable. Le Duc ayant empêché qu'on n'expédiât d'abord ce Passeport, Spinola fut cependant pris à la Bataille d'Ottagio ; & son Altesse le fit resserrer plus étroitement que les autres Prisonniers de guerre, sans vouloir permettre qu'on le rachetât, quoi qu'on l'en fit prier par le Roi de France.

Le Connêtable avertit Sa Majesté de tout ce qui se passoit, & la pria en même tems de lui envoyer quelque renfort, parce que l'Armée du Duc étant beaucoup plus forte que

la ſienne, il falloit dépendre abſolument de lui, & n'avoir ni Canon, ni Munitions, ni Vivres, qu'autant qu'il lui plaiſoit. Le Roi écrivit au Duc pour l'appaiſer, & défendit au Connêtable d'écouter aucune propoſition des Génois, qui pût déplaire à ce Prince. Il envoya auſſi ſix mille hommes, avec le Marquis de Rotelin pour commander l'Artillerie, & divers autres Officiers. Il ordonna encore au Duc de Guiſe de mettre en mer ſes Galeres de Provence, pour favoriſer l'entrepriſe de Génes, ſans arborer néanmoins le Pavillon de France, & ſans venir à une rupture ouverte avec les Eſpagnols. Pour les Vaiſſeaux qui étoient partis de Hollande, il les fit arréter prés de la Rochelle, pour les oppoſer à la Flotte des Rochellois. 1625.

Aprés la priſe de Gavi, il fut réſolu tout d'une voix dans le Conſeil de Guerre d'attaquer Génes avec toutes les forçes que l'on avoit. Mais comme c'eſt une grande Ville, & bien peuplée, & qui par conſéquent peut faire beaucoup de réſi-

1625. ſtance, on jugca qu'il étoit néceſſaire de mettre en bon état l'Artillerie, & de faire venir quantité de munitions de guerre, auſſi bien que les vivres néceſſaires pour faire ſubſiſter l'Armée dans les montagnes ſtériles de la Ligurie. Le Duc de Savoye fut chargé de ce ſoin, parce qu'il s'étoit obligé de fournir l'Artillerie, & les Vivres, & de faire raccommoder les chemins. Il promit de s'acquitter de cela, avec l'application & la promptitude que demandoit une occaſion auſſi preſſante; mais ſoit que les meſures qu'il avoit priſes fuſſent peu juſtes, ou qu'il n'eût pas aſſez d'argent, l'Armée attendit long-tems avant que de voir aucun fruit de cette promeſſe.

Cependant pour ne la pas laiſſer demeurer inutile, le Duc alla attaquer *Savignon*, Château à dix milles d'Ottagio, & y mit le feu aprés l'avoir pris. Il envoya en même tems le Prince de Piémont pour reconquerir Oneglia, que les Génois avoient priſe, & pour ſoûmettre les autres Places de la Riviére de Po-

nant. Cette expédition qui dura jusqu'au 8. de Juin, fut glorieuse pour le Prince, qui soûmit toutes les Places qu'il attaqua, & battit l'Armée que la République avoit envoyée pour s'opposer à sa marche. Elle étoit composée de mille Soldats payez, & de mille cinq cens hommes des Milices du Païs, & commandée par Jean-Jerôme Doria. Ce Général fut investi par l'Armée du Prince à l'attaque de *Pieve*, & fait prisonnier avec tout son monde, excepté sept ou huit cens hommes qui demeurerent sur la place. La République abatuë par cette défaite, & ne se trouvant nullement en état de secourir ses Sujets, leur permit de se soûmettre au Vainqueur, pour n'être pas saccagez; ce qui fit que *Ventimiglia*, *Albenga*, *S. Remo*, & *porto Mauritio*, ouvrirent les portes au Prince dés qu'il parut. Les Galeres de France, qui enfin s'étoient mises en mer, favorisérent ces conquêtes; mais elles furent bien-tôt aprés obligées de se retirer dans les Ports de Provence, parce que le *Marquis de Sainte Croix* pa- 1625.

1625. rût à la vûë de Génes avec soixante Galeres d'Espagne.

Jusqu'alors les armes du Duc & du Connêtable eurent tout le bonheur qu'ils pouvoient souhaiter, & il ne leur restoit plus qu'à prendre Génes & Savonne, pour être maîtres de toute la Ligurie. Mais la mal-habileté du Duc de Savoye qui s'étoit embarqué dans cette entreprise sans avoir dequoi la soûtenir avec vigueur, dans la conjoncture où elle étoit la plus nécessaire, donna le tems à la République de Génes de tirer du secours d'Espagne, & de reprendre courage. Elle avoit écrit par tout pour avoir de l'argent dont elle avoit besoin dans cette occasion ; mais presque tous les Correspondans des Génois, qui les croyoient perdus sans ressource, refusérent d'abord de leur en fournir. Il vint néanmoins une * Galere de Barcelone, qui apporta un million d'or, ce qui mit la République en état de pourvoir incessamment aux plus pressantes nécessitez. Aprés cela, le Marquis de Sainte Croix entra dans le Port avec quarante Ga-

* *Au mois d'Avril.*

leres, chargées de vieilles Troupes Eſpagnoles ; & le Duc d'*Alcala* y conduiſit encore douze Galeres, avec des Soldats & de l'argent. On aſſure qu'en peu de tems, dés que les premiéres frayeurs furent paſſées, on amena à Génes des Terres d'Eſpagne ſept millions d'or appartenans à des Particuliers de Génes, qui les prêterent à l'Etat dans cet extrême beſoin. Avec cet argent diſtribué à propos, il tira du ſecours de toutes parts. On envoya des ſommes conſidérables au Duc de Feria, pour faire avancer les Troupes du Milanois, & faire de nouvelles levées en Allamagne. On acheta encore des Suiſſes la liberté de les faire paſſer par leurs Terres, par leſquelles on n'avoit pû obtenir ce paſſage autrement, quelques raiſons de bonne Politique qu'on leur eût pû alleguer. Ces Peuples qui ignorent les interêts d'Etat de leurs Voiſins, ou qui par ſimplicité ne s'en ſoucient pas, ont preſque toûjours écouté avec la derniére froideur ceux qui leur ont repréſenté qu'ils doivent contribuer à contre-balancer les Puiſſances qui 1625.

1625. se rendent trop formidables, comme étoit alors celle de la France. Si on les veut gagner, il leur faut de l'argent, qui soulageant leur pauvreté présente, leur fait faire tout ce que l'on veut, sans qu'ils se mettent en peine de l'avenir.

Les Suisses ayant donc consenti que l'on fit passer par leur Païs les levées que l'on avoit faites, & même donné permission à leurs Sujets de prendre parti sous les Enseignes de l'Espagne; le Duc de Feria se disposoit à marcher, avec les plus grandes forces qu'il pût assembler vers l'Etat de Génes. Ce mouvement du Gouverneur de Milan, & la nombreuse Garnison qui étoit dans Génes, fit perdre l'envie au Duc & au Connêtable de l'aller attaquer. Mais pour ne pas demeurer immobiles, & pour assurer les conquêtes de la Riviére de Ponant, ils résolurent le Siége de Savonne, dont la prise pourroit épouvanter les Génois. L'Armée se * mit en marche, mais elle fut chargée vivement en queuë par la Cavalerie Milanoise, qui fut néanmoins repoussée avec

* Le 13. de juin.

perte. Le Duc & le Connêtable retournérent à *Aiqui*, où ils attendirent jusqu'au 22. de Juillet les nouvelles levées que l'on faisoit dans les Etats du Duc de Savoye. Ce fut-là que s'arrêta le bonheur de ce Prince, qui se vit ensuite dépoüillé de l'Etat de Génes avec autant de facilité qu'il l'avoit conquis. 1625.

Les principales Puissances d'Italie, qui ne pouvoient souffrir, ni l'agrandissement du Duc de Savoye, Prince inquiet & entreprenant, ni l'établissement des François en Italie, ne tardérent pas à marquer le chagrin qu'elles avoient de cette entreprise. L'Ambassadeur de Venise à la Cour de France reçût un Courrier exprés, qui lui apporta des Lettres, avec ordre de témoigner, que bien loin que la République eût eu aucune part dans la guerre de Génes, elle la desaprouvoit entiérement, & n'en avoit rien sçû; parce qu'on lui avoit fait entendre que les préparatifs que l'on faisoit étoient contre le Milanois, où l'on vouloit faire une puissante diversion; & qu'il étoit à craindre sans cela que

1625. le Duc de Feria n'entrât dans la Valteline avec trente mille hommes, & n'en chassât le Marquis de Cœuvres. L'Ambassadeur ajoûtoit, que ce dernier avoit même demandé du secours à la République, qui ne lui en avoit pû fournir, parce qu'elle avoit besoin ailleurs de tout son monde. Le Cardinal de Richelieu répondit à ces discours de l'Ambassadeur Venitien: Que la République agissoit contre ses propres interêts, puisque le Roi se trouvant maître de Génes, il le seroit infailliblement du Milanés, dont il vouloit, disoit-il, donner la moitié aux Venitiens, & l'autre moitié au Duc de Savoye. Mais l'Ambassadeur bien éloigné de donner dans un piége de cette nature, vit tous les Ministres Etrangers qui se trouvérent à Paris, & leur déclara, que quoi que la République se fût liguée avec le Roi & le Duc de Savoye pour retirer la Valteline des mains des Espagnols, elle n'avoit rien sçû du dessein qu'ils avoient contre Génes. Les Venitiens persuadérent d'autant plus facile-

ment les autres Puissances de la vérité de ce qu'ils disoient, qu'il étoit visible qu'il étoit contre leurs interêts, que la République de Génes fût détruite ; puisqu'au lieu que cet Etat n'inquiétoit personne, & ne causoit aucune jalousie aux Princes voisins, on prétendoit faire entrer en sa place une Puissance formidable, qui étoit toûjours en mouvement, & qui troubleroit le repos de toute l'Italie, dés qu'elle le jugeroit avantageux à ses interêts. Urbain VIII. ordonna pour la même raison à ses Galeres de se joindre à celles des Espagnols, afin d'empêcher qu'on n'attaquât les Génois par mer. 1625.

Cependant on avoit été d'avis en France de soûtenir ce dessein jusqu'à la prise de Génes, & de faire ce que l'on pourroit pour appaiser le Duc envers le Connêtable, & pour prévenir les démêlez qui pouvoient encore arriver entre eux. On convint touchant le Gouverneur de Génes, dés qu'on l'auroit prise, & le Roi agréa la personne du Maréchal de Crequi, comme trés-propre à cet

1625. Emploi. Mais quelque instance que fit le Duc pour avoir le Château de Gavi, on jugea à la Cour en faveur du Connêtable, & l'on approuva sa conduite dans cette affaire. Aussi le Duc continua-t'il à s'en plaindre, & l'accusa d'avoir retenu aux Soldats François une grande partie de leur paye, ce qui fit qu'un bon nombre fut contraint de deserter, faute d'avoir dequoi vivre. Il disoit aussi que ce Général avoit fait un Traité secret avec les Génois, & en avoit tiré une somme d'argent considérable. Le Connêtable de son côté se plaignoit que le Duc faisoit semer de lui des bruits capables de le diffamer, & accusoit ouvertement ce Prince de s'être embarqué dans cette entreprise, sans avoir des forces suffisantes pour l'executer, & d'avoir manqué à sa promesse. Leur division devint si extrême, que le Duc pria le Roi de rappeller le Connêtable, & le Maréchal de Crequi, pour envoyer le Duc de Guise en leur place. Le Prince de Piémont avoit entretenu ce dernier plusieurs fois, lorsque les Galeres

de France étoient à *Villefranche* ; & 1625.
le Duc s'en étant retourné en Provence, y travailloit à faire une levée de six mille hommes pour la Maison de Savoye. Le Roi ne voulut pas consentir à rappeller le Connêtable, s'appercevant aisément que le Duc de Savoye cherchoit à rejetter sur ce Général le mauvais succés de l'entreprise ; & de peur que les Espagnols n'entrassent dans le Piémont pour se vanger des pertes que les François leur avoient causées, il donna ordre pour faire passer les Monts à huit mille Fantassins, & à trois mille Chevaux. Quoi qu'on n'eût pas eu dessein jusqu'alors de rompre ouvertement avec les Espagnols, on crut en cette occasion qu'une rupture pourroit contribuer à les faire venir à un Traité plus avantageux pour la France. C'étoit l'opinion du Duc de Savoye & des Venitiens, qui pressoient incessamment la Cour d'envoyer une Armée dans le Milanés, sans quoi ils disoient qu'on ne tireroit jamais aucune satisfaction des Espagnols.

Cependant les Sujets des Génois

1625. reprirent courage, & contribuérent beaucoup à chasser les François & les Savoyards. Il y a une Vallée dans l'Etat de Génes au Couchant de la Ville, & qui n'en est pas fort éloignée, que l'on nomme *Pozzevera*, dont les Habitans s'acquittérent trés-bien de leur devoir dans cette occasion. Cette Vallée est extrêmement peuplée, & entre les plus hautes cimes de l'Apennin; de sorte que ceux qui l'habitent se peuvent facilement défendre contre les incursions des Ennemis; outre qu'ils sont naturellement farouches, & propres à la guerre, si l'on avoit soin de les exercer. Ces gens-là ayant été bien pourvûs d'armes & de munitions, tuoient, ou faisoient prisonniers autant de Savoyards & de François qu'ils en trouvoient détachez du gros de l'Armée; de sorte que n'osant s'écarter, ils étoient comme assiégez dans leur Camp. Les Montferrins d'un autre côté pour se vanger des pilleries de l'Armée, enlevoient à tous momens leurs convois, & leur causoient de trés-grandes incommo-

ditez. La famine se mettant dans le Camp, les maladies y devinrent trés-fréquentes, & les désertions des Soldats, qui ne pouvoient subsister dans ce Païs stérile, étoient presque continuelles. Ceux de Pozzevera, qui sçavent tous les chemins, & tous les détours de ces Montagnes, firent même un coup trés-hardi, qui fut d'enlever cinq cens bœufs qui paissoient dans une Prairie à la vûë du Camp, & qui servoient à traîner l'Artillerie. 1625.

L'Armée étant partie d'Aiqui, elle prit le chemin de Savonne, & en y allant elle se rendit maîtresse de *Cairo* par composition; mais le Duc de Feria ayant découvert son dessein, partit d'Alexandrie, pour tâcher de sauver Savonne, avec vingt-deux mille Fantassins, & cinq mille Chevaux. Résolu de n'avoir plus aucun égard pour les François, quoi qu'il n'y eût pas encore de rupture, il se mit à marcher sur leurs pas pour traverser leurs entreprises. Il arriva devant Aiqui peu de jours aprés que le Duc & le Connêtable en furent partis, & se mit à atta-

1625. quer la Place avec tant de vigueur, qu'il la prit par capitulation, & contraignit deux mille cinq cens Fantaſſins d'en ſortir. Les Eſpagnols trouvérent dans cette Place la plus grande partie des munitions de guerre & de bouche de l'Armée des François & des Savoyards; & l'on dit même qu'une partie du bagage du Duc de Savoye y étoit, & que l'on y trouva des livrées magnifiques qu'il avoit fait faire pour entrer dans Génes, comme en triomphe, tant il ſe tenoit aſſuré du ſuccés de cette entrepriſe!

Le Connêtable étoit à *Spigno*, quand il apprit qu'Aiqui étoit pris, & il envoya rappeller inceſſamment l'Armée qui marchoit à Savonne, ſous la conduite du Prince de Piémont, & du Maréchal de Crequi. Enſuite le Duc & le Connêtable réſolurent de ſe retirer à *Aſti*, en paſſant à côté de l'Armée Eſpagnole. Cette réſolution étoit fondée, ſur ce que Savonne étoit pourvûë d'une bonne Garniſon, & qu'outre cela le Marquis de ſainte Croix y devoit arriver dans peu de tems, avec

avec la Flotte d'Espagne ; de sorte qu'il n'y avoit pas d'apparence que l'on pût emporter cette Place bien défenduë, à la vûë de l'Armée Espagnole. 1625.

Les Espagnols avoient en cette occasion de grands avantages sur les Ennemis, s'ils en eussent sçû profiter. L'Armée Françoise & Savoyarde étoit fatiguée, affoiblie, chargée de bagage, & menoit à peine son Artillerie, qui étoit en desordre par un chemin plein de collines, qu'il falloit souvent égaler avec la pêle & le hoyau, pour y faire passer le Canon. Outre cela, il falloit traverser la Riviére de *Tanare*, avant que d'arriver à Asti ; & si le Duc de Feria s'étoit posté sur le passage, il auroit étrangement embarrassé le Connêtable. L'Armée Espagnole étoit toute fraîche, en bon état, & même plus nombreuse. Pendant qu'elle auroit pris de front les François & les Savoyards, le Marquis de Sainte Croix les pouvoit charger en queuë ; de sorte que ce n'étoit pas une petite affaire, que de se tirer de ce mauvais pas sans perte.

1625. Le Connêtable, quoi qu'âgé de quatre-vingts ans, voulut avoir l'arriére-garde dans cette retraite, comme il avoit eu l'avant-garde en entrant dans l'Etat de Génes. Il demeura à *Bestagne* deux jours avec la Cavalerie, & fit partir le Prince de Piémont un jour auparavant avec l'Artillerie. Le Connêtable le suivit le jour suivant, & fit marcher l'Armée en sorte, qu'elle avoit les Espagnols sur la droite, & le bagage à sa gauche. Elle s'avança ainsi pendant trois jours jusqu'à *Canelli*, n'étant éloignée de l'Ennemi qui la côtoyoit, que de quelques milles. Il y eut de fréquentes escarmouches, mais le Duc de Feria n'osa pas s'engager dans un combat général. Enfin toute l'Armée arriva à Asti, avec son bagage & son Artillerie, sans que l'Ennemi lui eût causé aucune perte. Cette retraite fut plus glorieuse pour le Connêtable, & pour le Maréchal de Crequi, que ne l'avoient été leurs conquêtes précédentes. Quoi que l'on ne loüât pas la bravoure & la capacité du Duc de Feria dans cette rencontre, où il

laissa échaper l'Ennemi de ses mains ; 1625.
on estima la promptitude qu'il avoit apportée à secourir la République de Génes, amie de la Couronne d'Espagne. On vanta par tout le soin que les Espagnols avoient eu de soûtenir une Puissance, qui alloit être accablée, s'ils ne fussent accourus beaucoup plus promptement, qu'ils n'ont accoûtumé de faire dans les choses qui les concernent eux-mêmes.

Dés que l'Armée ennemie se fut retirée, les Génois se mirent en Campagne pour recouvrer ce qu'ils avoient perdu, & ayant commencé par la Riviére du Ponant, ils le firent avec tant de vîtesse, que le Prince de Piémont, qui fut commandé pour s'opposer à leur dessein avec les meilleures Troupes du Duc son Pere, n'eut pas le tems de le faire. Les Commandans & les Troupes que l'on avoit laissées dans les Places, ne se défendirent guere mieux que les Génois ne l'avoient fait ; & tout l'Etat de Génes retourna en peu de jours à ses anciens Maîtres. Ainsi l'ambition du Duc

1625. de Savoye, & l'avarice du Connêtable, qui avoient partagé par avance le bien d'autrui, & qui croyoient déja piller les richesses des Génois, se trouvérent trompées; ce qui arrive ordinairement à ces sortes d'entreprises, dans lesquelles on rencontre des obstacles, ausquels on ne s'étoit pas attendu, soit du côté des Ennemis, soit de celui de ceux qui attaquent, & qui viennent presque toûjours à se broüiller les uns avec les autres.

Le Connêtable & le Duc de Crequi écrivirent à la Cour, pour lui marquer l'état des affaires, & pour engager le Roi à envoyer vingt-cinq mille hommes de-là les Monts, afin de porter la guerre dans le Milanés, pour se vanger des Espagnols, qui avoient fait manquer l'entreprise de Génes. On eut d'abord quelque dessein de le faire, & on donna à ces Généraux de grandes espérances; mais peu de tems aprés on changea d'avis, & l'on ne parla plus que d'accommoder l'affaire de la Valteline, par la voye de la négociation, comme on le verra dans la suite.

Les Espagnols non contens d'avoir chassé les François & les Savoyards de l'Etat de Génes, les poursuivirent jusques dans le Piémont, pour punir le Duc de Savoye de ce qu'il avoit osé attaquer les Alliez de l'Espagne, outre qu'il faisoit alors profession d'être Ennemi de cette Couronne. Le Duc de Feria alla donc camper à trois mille d'Asti, où les François s'étoient d'abord retirez. Il arriva en ce tems là que le Connêtable tomba malade d'un flux de ventre, accompagné de fiévre, & de vomissement, ce que l'on crut mortel à un homme de son âge. Le Maréchal de Crequi eut aussi la fiévre tierce, & ils se retirérent à Turin, pour tâcher d'y recouvrer la santé. Les autres Officiers Généraux étoient aussi incommodez, excepté le Marquis d'Uxelles, qui commandoit dans Asti. Le Duc de Feria en ayant été averti, se mit en état de profiter de l'occasion, & alla camper * plus prés d'Asti, faisant mine de le vouloir assiéger. 1625.

* *Le 31. de Juillet.*

Ce Duc n'étant point homme de Guerre, le Roi d'Espagne lui avoit

1625. envoyé de Flandres *Dom Gonzalés de Cordouë*, pour l'aſſiſter de ſon conſeil, & pour commander l'Armée ſous ſon nom. Cet Eſpagnol ne manquoit pas de courage, mais il n'avoit pas les qualitez d'un Général, & il ne ſçût rien faire réüſſir de ce qu'il entreprit. On remarquoit dés-lors en Eſpagne deux défauts eſſentiels, qui avoient arrêté les progrés de cette Monarchie, & qui lui cauſoient des pertes dans toutes les guerres qu'elle faiſoit. L'un, c'eſt qu'elle manquoit de Généraux, les Grands ſe plongeant dans les plaiſirs dés l'enfance, & ſe rendant incapables de quoi que ce ſoit, par une vie molle & effeminée. On auroit pû remédier à ce manquement, en ſe ſervant de Généraux Etrangers, & néanmoins Sujets de la Maiſon d'Autriche; mais l'envie, ou le mépris naturel que les Eſpagnols ont pour les autres Nations, les ont toûjours empêchez de recourir aux Etrangers. L'autre défaut, c'eſt que les Finances étoient mal adminiſtrées, ce qui faiſoit que le Roi dépenſoit infiniment, & ne payoit néanmoins pas

ſes Armées ; d'où il arrivoit que les Soldats déſertoient, ou ſe ſoulevoient, ou étoient incapables de rien executer. 1625.

Le Duc de Feria, & Dom Gonſalés de Cordouë entreprirent d'aſſiéger Aſti, ſur l'avis qu'on leur donna que cette Place n'étoit pas pourvûë pour réſiſter à un Siége. Mais s'étant apperçûs dés le commencement qu'il y auroit beaucoup plus de difficulté à ce Siége qu'ils n'avoient crû, ils ſe retirerent * trois jours aprés. Ils furent chargez en queuë par les Troupes qui étoient dans Aſti, & par le Marêchal de Crequi, qui étoit revenu de Turin ; car pour le Connêtable, il repaſſa les Monts au plûtôt, & ſe fit porter à *Chaumont* en Dauphiné.

* *Le 3. d'Août.*

Le Conſeil d'Eſpagne avoit bien permis au Duc de Feria de prendre quelque Place dans le Piémont, s'il le pouvoit faire, mais on n'avoit pas voulu qu'il en retint une partie conſidérable ; de ſorte que pour ſatisfaire à cet ordre, & pour réparer les fautes qu'il avoit faites, il réſolut d'aller aſſiéger *Verruë*, Place

1625. conſidérable pour ſa ſituation, mais en ce tems-là trés-foible, & défenduë par une trés-petite Garniſon. Il ſe promettoit d'emporter cette Ville en peu de jours, & enſuite de ſe rendre maître de *Creſcentino*, qui eſt vis à vis, ſur la rive oppoſée du Pau. Par la priſe de ces deux Places, qui ſont preſque dans le milieu du Piémont, il eſpéroit de brider ſi bien le Duc de Savoye, qu'il ne ſeroit plus en état de nuire à l'Eſpagne; outre que par ces conquêtes, il feroit ſubſiſter ſes Troupes, ſans que le Milanés en fût aucunement chargé. Ce deſſein paroiſſoit d'autant mieux formé, qu'il n'y avoit dans Verruë que huit ou neuf cens hommes de Troupes reglées, & quelques Milices. Il n'y avoit alors aucunes fortifications, qu'une demi-lune à la tête du Fauxbourg, tout le reſte étoit imparfait; mais la ſituation avantageuſe du lieu, qui eſt ſur une colline élevée, & baignée d'un côté du Pau, ſuppléoit en quelque ſorte au défaut des fortifications. Cependant ſi les Eſpagnols l'euſſent d'abord attaquée avec

quelque vigueur, il y avoit toutes 1625.
les apparences qu'ils l'auroient prise d'emblée. Mais quelques volées de Canon les épouvantérent si fort lorsqu'ils s'approchérent à découvert, qu'ils résolurent de l'attaquer dans les formes, en faisant les approches de la maniére dont on les fait devant une Place forte. Ils commencérent ce Siége le 7. d'Août, & leur Armée, outre le nombre des Soldats qu'elle avoit déja, qui se montoit environ à vingt-quatre mille hommes de pied, & quatre mille chevaux, reçût trois fois du renfort, sans pouvoir prendre cette Place. Le Duc de Savoye avoit été d'avis de l'abandonner, ne croyant pas qu'on la pût défendre contre l'Armée Espagnole; mais le Maréchal de Crequi entreprit d'y jetter du secours, & de la soûtenir. Pour cela il marcha avec douze mille hommes, moitié François & moitié Savoyards vers un Pont que le Prince de Piémont avoit fait faire sur le Pau au dessus de Verruë, & fit passer les Troupes Françoises qui tranchérent la tête du Pont à la vûë

1625. des Espagnols, & jettérent dans Verruë les secours de vivres, d'hommes, & de munitions dont elle manquoit. Les Espagnols s'apperçûrent bien-tôt, que pendant que ce Pont subsisteroit, ou seroit entre les mains des François, il ne leur seroit pas possible de prendre cette Place. Aussi firent-ils leurs principaux efforts pour le ruiner, ou pour se rendre maîtres du retranchement. Ils détruisirent quatre fois le Pont à coups de Canon, & quatre fois il fut refait. Une cinquiéme, la Riviére enflée en emporta les materiaux, & le Duc de Feria avoit une trés-belle occasion d'attaquer alors le retranchement gardé par les François, pendant qu'ils ne pouvoient avoir de secours de l'autre côté du Pau. Il y eût diverses attaques de part & d'autre pour gagner ou pour recouvrer des postes que l'on jugeoit importans, jusqu'au onze de Novembre, que le Connêtable étant revenu de Dauphiné à la tête d'un renfort considérable, il attaqua avec les Troupes du Duc de Savoye divers Forts que

les Espagnols avoient faits dans la plaine pour assurer leurs Convois, & les emporta tous sans y faire de perte considérable. Les Espagnols sortirent là dessus de leurs lignes pour les recouvrer, mais ils n'en pûrent regagner qu'un, qui étoit le plus proche de leur Camp, & furent repoussez par tout avec perte, aprés un combat qui dura quatre heures. Cela les obligea de lever le Siége sur la minuit, fort à la hâte, de peur que les François ne les attaquassent dans leur Camp. 1625.

La fermeté & la bravoure des François parut en cette occasion dans la défense de leurs retranchemens, comme leur patience à supporter le travail dans la peine qu'ils eurent à les faire, aussi bien que le Pont qu'ils défendoient. Ils épouvantoient les Espagnols par une maniére de combattre à laquelle ils n'étoient pas accoûtumez; c'est que sans s'amuser à se défendre à coups de mousquets, ils marchoient droit à eux l'épée à la main, & les repoussoient ainsi dans leurs retranchemens. Au contraire, on blâma généralement

1625. les Eſpagnols d'avoir perdu les deux tiers d'une Armée de quarante mille hommes devant une bicoque, ſans la pouvoir prendre, à cauſe du peu d'habileté de leurs Chefs.

Le Duc de Savoye reſſentit une extrême ſatisfaction d'avoir pû rendre en quelque ſorte aux Eſpagnols ce qu'ils lui avoient fait, en lui enlevant comme il croyoit la Ville de Génes, lorſqu'il étoit ſur le point de l'attaquer. Il parloit même d'y retourner, & il n'y avoit que la ſeule conſidération qu'il manquoit d'Armée Navale capable de donner la chaſſe à celle des Eſpagnols qui l'en retînt. Il propoſa donc de ſuivre l'Armée Eſpagnole, de l'attaquer à *Ponteſture*, où elle étoit campée, pour pénétrer enſuite dans le Milanés; ſon principal deſſein étant d'engager les deux Couronnes dans une longue guerre, afin de pêcher, comme l'on dit, en eau trouble. Le Connêtable & le Maréchal de Crequi avoient autant d'envie que lui de ſe vanger des Eſpagnols; mais le mauvais ſuccés de l'entrepriſe de Génes les rendoit plus retenus, &

ils ne vouloient employer les armes du Roi, que lorsqu'ils seroient assurez d'en retirer de l'honneur & de l'utilité. Pour ce qui regardoit d'attaquer l'Armée Espagnole à Pontesture, ils croyoient qu'il y avoit trop de danger, puisqu'elle étoit encore de quatorze mille hommes effectifs, & qu'elle avoit assez de Canon & de munitions pour défendre ce poste, qui est sur le Pau, & dans lequel elle pouvoit tirer du Milanés tout ce dont elle auroit besoin. La saison avancée ne permettoit pas non plus que l'on entreprît d'assiéger une Place dans le Milanés, outre que l'Armée n'étoit pas assez forte pour cela. On pouvoit bien entrer dans les Terres des Espagnols, mais les Généraux François ne jugeoient pas honnorable pour les Armes du Roi d'y aller faire seulement quelque course, & de se retirer ensuite. Le Duc proposa néanmoins d'assiéger *Novare*, qui n'étoit pas en état de résister, & ces Généraux aprés lui avoir fait quelques difficultez, lui offrirent leurs Troupes. Le Duc marqua le tems auquel l'Ar- 1625.

1615. mée devoit marcher pour cela, mais les pluyes exceſſives retardérent d'abord ce deſſein, que l'on abandonna enſuite entiérement; loſque l'on eut avis que les Eſpagnols avoient mis des Troupes, & des munitions dans Novare.

Ce projet ayant manqué, le Duc vouloit abſolument que l'on entrât d'un autre côté dans le Milanés, mais le Connêtable & le Maréchal lui opposérent deux raiſons, outre les précédentes. La premiére étoit, que les Troupes du Roi n'y devoient pas mettre le pied, que les Venitiens n'y entraſſent en même tems; & que les Venitiens s'excuſoient de le faire, juſqu'à ce que le Roi y entrât avec vingt mille hommes de pied, & deux mille chevaux, & que le Duc eût autant de monde ſur pied, qu'il étoit obligé d'en avoir par la Ligue. L'autre raiſon c'étoit, qu'il n'étoit pas à propos d'entreprendre cette expédition en hiver, & ſans Canon. Le Duc repliquoit à ces raiſons, que quand même le Roi n'envoyeroit que huit mille hommes dans le Milanés, les

Venitiens ne laisseroient pas d'y entrer, à cause des grands avantages que leur République en tireroit; & que pour lui, il étoit prêt de marcher avec le nombre de Troupes qu'il s'étoit engagé d'avoir. Néanmoins les raisons du Connêtable soûtenuës des ordres du Roi prévalurent, & on mit les Troupes en garnison en diverses Places du Piémont. Cela n'augmenta pas peu le chagrin que le Duc avoit conçû contre le Connêtable; & aprés cela ce dernier se retira à Grenoble au mois de Decembre avec le Maréchal de Crequi. Ce fut-là la fin de l'entreprise de Génes, que j'ai voulu raconter de suite, & un peu au long; quoi que le Cardinal de Richelieu n'y ait pas contribué plus particuliérement que les autres Conseillers d'Etat; parce que c'est un exemple admirable de ce que la Fable appelle, *vendre ou partager la peau de l'Ours*. On voit encore parlà, de quelle importance il est de ne pas desespérer, à cause des progrés de l'Ennemi, pendant que l'on a encore une Place à défendre; puis-

1625.

1625. que les Génois en se résolvant à soûtenir un Siége, malgré les pertes qu'ils avoient faites, se tirérent heureusement d'affaire, sans commettre de bassesses ; comme ont fait souvent d'autres Peuples, qui ont envoyé les clefs de leurs Villes à leur Ennemi, sans attendre seulement d'en être sommez.

Il faut que nous retournions présentement aux autres choses qui arrivérent en France pendant la même année, & ausquelles le Cardinal eut beaucoup plus de part. Le Roi ayant été averti par le Nonce * que le Pape envoyoit le Cardinal Barberin Légat en France, il en témoigna de la joye ; mais lorsque le Nonce demanda une suspension d'armes entre les deux Couronnes jusqu'à ce que la paix fût faite, il le renvoya au Conseil. Cependant comme le Nonce représentoit que les deux mois déja accordez expireroient bien-tôt, sans que l'on eût rien conclu, le Roi fit écrire au Comte de Bethunes, qu'aprés les deux mois expirez, il accordoit vingt ou vingt-cinq jours, & en

* Le 23. de Mars.

fit avertir le Nonce. Ce dernier vouloit aussi que la suspension d'armes se fit pour l'Etat de Génes, puisque le Cardinal Barberin venoit pour accommoder cette affaire, aussi bien que celle de la Valteline ; mais quoi qu'il pût dire, on n'y voulut pas entendre. Les Vénitiens qui ne s'opposoient pas à ce que l'on pouvoit faire en faveur des Génois, s'opposoient de toute leur force à la suspension que le Pape demandoit pour la Valteline. L'Ambassadeur de Savoye la traversoit aussi tant qu'il pouvoit. 1625.

Quelque tems aprés, on proposa au Pape de la part de la France, que pour le satisfaire, on lui offriroit de lui rendre les Forts de la Valteline, à condition qu'il se contenteroit de cette offre, sans en presser l'accomplissement, puisque cela n'étoit pas nécessaire pour l'honneur de Sa Sainteté. On promettoit aussi que l'on garderoit exactement la suspension, ce que la France faisoit néanmoins plûtôt par force, que par considération pour le Pape ; puisque le Marquis de Cœuvres étoit

1625. plus foible que les Espagnols. La Cour ne laissa pas de lui écrire, que s'il se présentoit occasion d'avancer les affaires du Roi, il ne devoit pas avoir beaucoup d'égard pour la suspension.

Cependant le Légat s'avançoit vers Paris, où il entra le 21. de Mai, aprés que l'on eut levé quelques difficultez, qui s'étoient trouvées dans l'enregistrement de ses Bulles, où le Roi étoit nommé seulement *Roi de France*, & non *Roi de Navarre.*

Aprés avoir eu la premiére Audience de cérémonie, il en eut une * autre, dans laquelle il exhorta le Roi à la paix, à remettre les affaires de la Valteline dans l'état où elles avoient été avant ces broüilleries, & à faire une suspension générale d'armes en Italie. Le Roi répondit, qu'il étoit trés-disposé à la paix, & qu'il le seroit toûjours, pourvû qu'elle fût assurée & honnorable pour lui & pour ses Confèderez : Que pour ce qui regardoit la Valteline, elle devoit être remise dans l'état où elle étoit, avant que

* *Le 28. de Mai.*

les Espagnols s'en saisissent : Qu'enfin la suspension d'armes dont on parloit, ne pouvoit que lui porter du préjudice, aussi bien qu'à ses Alliez. Le Légat pressa encore le Roi de faire cesser les hostilitez contre les Génois, mais le Roi repliqua, qu'il ne pouvoit pas abandonner le Duc de Savoye. Dans une troisiéme Audience le Roi refusa encore au Légat la suspension d'armes, quoi que le Cardinal déclarât, que sans cela la Couronne d'Espagne secourreroit ouvertement la République de Génes. Le Roi repartit, que quoi qu'il eût tâché de n'en pas venir à une rupture avec les Espagnols s'ils prenoient les armes les premiers contre lui, il seroit ensuite le dernier à les mettre bas. 1625.

Le Légat eut encore une longue Conférence avec le Cardinal de Richelieu, le Comte de Schomberg; (car aprés la disgrace de la Vieville, il étoit rentré en faveur) & *Herbault* Secretaire d'Etat, qui se rendirent dans son Hôtel. Le Légat voulut avoir avec lui le Nonce Spada, & *Azzolini* Secretaire de la Lé-

1625. gation. Il fit aux Ministres les mêmes demandes qu'il avoit faites au Roi, & le Cardinal lui répondit : » Que Sa Majesté s'étoit déja déclarée, qu'Elle ne les vouloit pas » accorder, & apporta plusieurs raisons pour faire voir que le Roi ne » pouvoit, ni ne devoit consentir » à la suspension d'armes, de peur » que ses Ennemis n'en profitassent, » pour ramasser toutes leurs forces, » afin d'agir ensuite avec plus de » vigueur contre lui & ses Alliez : » Que la Paix se pouvoit faire aussi » facilement qu'une Trêve, dont » les conditions seroient aussi difficiles à accommoder que celles d'une Paix ; si les Espagnols vouloient observer le Traité de Madrid, & que l'on pourvût de plus » à la sûreté de la Religion Catholique dans la Valteline. Pour ce » qui regardoit la satisfaction que » Sa Sainteté demandoit, il pria le » Légat de se ressouvenir que le Roi » n'avoit jamais consenti que l'on » mît la Valteline en dépôt entre les » mains du Pape, sinon à condition » que dans un tems limité on exe-

cuteroit le Traité de Madrid : Que « 1625.
la longueur des négociations, sans «
jamais venir à la démolition des «
Forts ; les instances de l'Ambassa- «
deur de France à la Cour de Ro- «
me, & les différens partis qu'il «
avoit proposez à Sa Sainteté avant «
que les Grisons se soulevassent, «
pour la porter à ce qui étoit l'u- «
nique remède de ces broüilleries ; «
l'arrivée des Espagnols dans la «
Valteline avant les Grisons, ou «
dans le même tems qu'ils y entré- «
rent ; & le respect que Cœuvres «
avoit témoigné pour les Drapeaux «
de Sa Sainteté, avoient assez justi- «
fié la conduite de la France ; & «
que néanmoins le Roi ne refusoit «
pas de faire de son côté ce que l'on «
pourroit demander raisonnable- «
ment de lui : Qu'il étoit trés- «
difficile de déterminer les condi- «
tions, qui seroient bien différen- «
tes, si l'on venoit à s'accommo- «
der, ou si l'on alloit entrer dans «
une guerre ouverte ; mais que le «
Roi feroit dire à Sa Sainteté, par «
son Ambassadeur Ordinaire, ce «
que l'honneur du parti lui permet- »

1625. „ troit d'avancer ; & que quand la
„ Paix ſeroit aſſurée, le Roi feroit
„ remettre le Château de Chiaven-
„ ne, en même tems que les Eſpa-
„ gnols rendroient celui de Riva,
„ pour être tous deux raſez, & en
„ uſeroit ainſi à l'égard du reſte.

Le Légat redit les mêmes choſes dans ſa quatriéme Audience, excepté qu'il parla outre cela de la ſûreté de la Religion Catholique dans la Valteline. Juſqu'alors on n'avoit pas demandé au Légat s'il avoit pouvoir de traiter au nom des Eſpagnols, parce que ſon Caractere de Légat ſuffiſoit pour faire les propoſitions qu'il avoit d'abord faites. Mais lorſqu'il parla de l'établiſſement de la Religion Catholique dans la Valteline, ce qui étoit un point eſſentiel, & un prétexte pour diminuer l'autorité des Griſons en ce Païs-là ; on lui demanda s'il avoit pouvoir de traiter, & de faire executer ce dont on ſeroit convenu. Le Légat répondit, qu'il n'avoit pas d'autre pouvoir que celui que le Pape lui avoit donné, mais que s'il pouvoit raccommoder les Couron-

nes, il ne doutoit pas qu'il ne fût approuvé. On douta sur cette réponse si l'on devoit entrer en négociation avec lui; mais comme cela n'engageoit à rien, on résolut de le faire, pour montrer la considération que l'on avoit en France pour le Légat, & la bonne disposition où l'on étoit pour la Paix. 1625.

Pour la suspension d'armes, on répondit la même chose; de sorte que pour ne pas arrêter-là la négociation, il fut dit, qu'on laisseroit cet article indécis, pour passer aux autres. Le Cardinal de Richelieu dit donc: Qu'à l'égard de la satisfa- « ction que Sa Sainteté demandoit, « le Roi lui écriroit & lui feroit « parler par son Ambassadeur, en « des termes qui ne blesseroient, ni « l'honneur de celui qui parleroit, « ni la dignité de celui auquel on « s'adresseroit. Sur l'article de la « Paix, il dit, que si elle se faisoit, « Sa Majesté ordonneroit aux Com- « mandans des Forts de la Valteline « de les remettre entre les mains des « Gouverneurs que le Pape y en- « voyeroit, à condition que les Gar- «

1625. » nisons du Pape & celles du Roi se » joindroient pour les démolir, afin » que cela fût plûtôt fait ; ou que » si cela ne plaisoit pas à Sa Sainte» té, on les feroit démolir successi» vement, & que si les Espagnols » ne vouloient pas commencer par » le Fort de Riva, on feroit en sor» te que celui que le Roi remettroit » le premier, seroit démoli en même » tems. Quoi que cette satisfaction que l'on offroit au Pape ne contint rien de précis, le Légat dit, qu'on pourroit facilement convenir des paroles dont le Roi & son Ambassadeur se serviroient, aussi bien que des formalitez qu'il seroit à propos de garder dans la démolition des Forts de la Valteline.

La plus grande difficulté concernoit la sûreté de la Religion Catholique dans ce Païs-là ; sur quoi le Légat dit, qu'il appartenoit au Pape seul, privativement à tout autre, de regler ce qui regardoit la Religion, & que pour plus grande sûreté des Habitans Catholiques de la Valteline, il falloit chercher les moyens de les affranchir de la domination

nation des Grisons. On lui répondit, que le Roi consentiroit trés-volontiers à mettre à couvert la Religion & les Peuples Catholiques de la Valteline, mais qu'il ne falloit pas confondre les interêts de l'Etat avec ceux de la Religion; & que Sa Majesté ne permettroit jamais qu'il se fit rien qui portât du préjudice à la Souveraineté que les Grisons ses Alliez avoient sur la Valteline. 1625.

Dans une * autre Conférence, ce point fut traité beaucoup plus au long, & le Légat soûtint, qu'on ne pouvoit pas assurer la Religion Catholique dans ce Pais là, sans *modérer un peu la Souveraineté des Grisons*, (car ce sont les termes dont on se servoit) parce que s'ils étoient les Maîtres de la Justice & des Garnisons, il étoit dangereux qu'ils n'en abusassent au préjudice des franchises, & de la conscience des Habitans de la Valteline. Les Ministres du Roi repliquérent avec raison, que les Loix divines & humaines vouloient que l'on rende au Souverain ce qui lui appartient de droit, & que personne ne pouvoit

* *Le 29. de Juin.*

1625. nier que les Grisons ne fussent en possession de la Souveraineté de ce Païs avant que les Espagnols y entrassent : Qu'on ne pouvoit pas refuser de la leur rendre, sous prétexte qu'une bonne partie des Habitans de la Valteline étoient Catholiques : Que le Roi agissant pour les Grisons, comme leur Confédéré & leur Protecteur, & ayant pris les armes pour les rétablir dans leurs droits, il n'étoit pas de son honneur de consentir à la diminution de leur autorité : Que pour plus grande sûreté de la Religion, le Roi vouloit bien intervenir dans le Traité, & employer ses armes pour le faire observer : Que l'on déclareroit que si les Grisons contrevenoient au Réglement que l'on feroit concernant la Religion, ils seroient déchus de leur Souveraineté, & que le Jugement en appartiendroit au Roi & au Pape conjointement. Le Légat n'étant pas satisfait de cet expédient, proposa * ensuite divers partis, par lesquels il ôtoit, ou en tout ou en partie, la Souveraineté de la Valteline aux Grisons, sous

* *Le 30. de juin. Siri Mem. Recond. Tom. V. 62.*

prétexte de mettre à couvert la Religion Catholique ; mais ils furent rejettez pour les raisons que l'on a déja dites. On remit néanmoins entre les mains du Légat un projet d'Articles, dont une partie regardoit la Religion, & l'autre le Civil. Le Légat qui n'étoit agé que de vingt-quatre ans, n'osa rien faire en cette occasion de son chef, outre qu'il avoit des ordres limitez. Ainsi il envoya à son Oncle ces Articles par un Courrier exprés, pour sçavoir les sentimens de la Cour de Rome. Cependant il ne pût rien conclure, parce qu'il ne faisoit que redire la même chose dans toutes les Conférences, & que les François lui faisoient la même réponse. Cela fâchoit le Pape, qui étoit autrement trés-satisfait des honneurs que l'on avoit faits en France à son Neveu, mais qui voyoit avec chagrin que pour le fonds des affaires, il ne pouvoit rien avancer ; de sorte que sa Légation devenoit inutile. 1625.

Cependant la suspension d'armes étoit expirée depuis le 10. de Mai,

1625. & le Marquis de Cœuvres étoit en peine à cauſe de l'arrivée des Comtes de *Pappenheim* & de *Serbellon* à Riva avec de nouvelles Troupes. Outre cela, il commençoit à remarquer une grande froideur dans les Venitiens pour les affaires de la Ligue. Pendant quelques mois, ils n'avoient fait autre choſe que preſſer le Roi d'entrer dans le Milanés, & de déclarer la guerre aux Eſpagnols; & le voyant alors engagé, au lieu de le ſecourir comme ils l'avoient promis, ils faiſoient naître mille difficultez dans l'execution du Traité. En effet, leur deſſein n'étoit pas de rendre la France puiſſante en Italie aux dépens des Eſpagnols; mais ſeulement de l'engager contre eux, afin de ne les avoir pas ſur les bras. Le Roi de ſon côté ne tâchoit que de fermer aux Eſpagnols le paſſage de la Valteline avec une poignée de monde, qu'il croyoit devoir être ſoûtenuë par l'Armée Venitienne, ſans qu'il fût obligé d'envoyer une Armée dans le Milanés. Le Marquis de Cœuvres pour ne pas demeurer oiſif, & pour con-

ſerver la réputation qu'il avoit ac- 1625.
quiſe, réſolut d'attaquer *Nova*, qui pourroit ſervir à ſerrer de plus prés Riva. Il fit venir pour cela deux groſſes piéces de Canon de *Bergame*, & rendit complet le Régiment Suiſſe de *Salis*, à qui la garde de Chiavenna avoit été commiſe. Il mit encore deux Barques Venitiennes armées ſur le Lac de Chiavenna, pour empêcher qu'on ne portât à Riva des vivres par eau; mais les Eſpagnols rendirent ces Barques inutiles, en en mettant d'autres ſur ce même Lac, & en plaçant en divers endroits du bord quelques piéces de Canon. Cœuvres, aprés avoir perdu beaucoup de tems à tout cela, donna ordre à toutes ſes Troupes de marcher droit à Nova, faiſant ſon compte de dreſſer pendant la nuit une batterie contre cette Place, & de l'attaquer le jour ſuivant, dés que la brêche ſeroit faite. Mais ſes ordres n'ayant pas bien été executez, au lieu de l'attaque qu'il s'étoit propoſée de faire, toute l'Armée s'engagea autrement qu'il ne vouloit. *Vaubecourt* ayant logé trois

1625. Compagnies du Régiment de Normandie prés du fossé de *Codaire*, il se trouva qu'elles n'étoient séparées des Espagnols que par ce petit fossé ; ce qui fit qu'elles commencérent à escarmoucher avec eux, en quoi elles furent soûtenuës du reste du Régiment, & ensuite de toute l'Armée. Le combat fut trés-rude, & si obstiné, qu'il dura jusques bien avant dans la nuit. Les François y eurent du dessous, & laissérent deux cens hommes sur la place, outre qu'ils eurent un grand nombre de blessez. Ce desavantage rompit le dessein qu'ils avoient alors sur Nova, & ils ne le reprirent pas depuis, parce qu'ils remarquérent dans l'execution, mieux qu'ils n'avoient fait auparavant, la difficulté qu'il y avoit d'y mener du Canon. Dans les mois de Juin, de Juillet & d'Août, il se mit de si grandes maladies parmi les François, peu accoûtumez aux chaleurs du climat où ils étoient, & qui mangeoient trop avidement les fruits du Païs pour se rafraîchir, que l'Armée diminua de plus de la moitié ;

de ſorte qu'en comptant le ſecours des Venitiens, ils n'avoient plus que trois mille hommes; & même la plûpart des Officiers étoient malades. 1625.

Les Troupes des Eſpagnols ne furent pas exemptes de ces incommoditez, mais le voiſinage du Milanés faiſoit qu'elles étoient mieux ſoulagées, & qu'au lieu des malades qu'on y envoyoit, il en venoit des Soldats frais; de ſorte qu'il ne paroiſſoit pas que leurs Troupes diminuaſſent beaucoup. Cœuvres demanda ſouvent des recruës à la Cour, & l'on fit quelques levées chez les Suiſſes, & parmi les Griſons, mais qu'il n'eut que ſur la fin de l'année, & qui ne furent pas fort nombreuſes. Il preſſa auſſi les Venitiens de lui envoyer du ſecours, & les menaça de ſe retirer à Sondrio, ou à Tirano, ce qui donneroit lieu aux Eſpagnols de faire des excurſions ſur leurs Terres; mais quoi qu'il pût dire, ils demeurerent immobiles.

Le Maréchal de *Roquelaure* étant mort, le Roi donna au mois d'Août

1625. au Comte de Schomberg le Bâton de Maréchal de France, qu'il lui avoit promis depuis long-tems. Cœuvres tâcha d'en obtenir un, en priant le Roi de lui donner celui du Maréchal de Boüillon, mort depuis quelques années, & auquel personne n'avoit été substitué. Il ajoûtoit, que si Sa Majesté n'étoit pas en disposition de le donner sur le champ, il la supplioit de lui en expédier le Brevet. Mais on lui répondit, que le Roi ne donnoit plus de Brevet pour ces sortes de gratifications; & le Cardinal de Richelieu lui écrivit, qu'il étoit plus glorieux pour lui d'attendre que le Roi lui fit cette grace de son propre mouvement, que de l'extorquer par ses importunitez. Il y avoit deux obstacles qui empêchoient qu'il ne reçût cette recompense, l'un étoit, que le bruit ayant couru qu'on lui alloit donner le Bâton de Maréchal aprés l'invasion de la Valteline, le Nonce Spada s'y étoit fortement opposé, & avoit déclaré que ce seroit choquer Sa Sainteté, que de récompenser de la sorte un homme qui l'avoit of-

fensée, & faire voir qu'il n'avoit rien fait que par ordre, quoi qu'on eût témoigné le contraire. L'autre obstacle étoit, que Monsieur demandoit la même chose pour le Colonel d'Ornano son Gouverneur. 1625.

Les armes de la France n'ayant plus l'heureux succés qu'elles avoient eu d'abord dans l'Etat de Génes, & dans la Valteline, la Cour de Rome espéroit qu'elle trouveroit plus de facilité à la conclusion de l'affaire de la Valteline; mais les Ministres du Roi ne vouloient pas entendre parler de dépoüiller les Grisons de la Souveraineté de cette Vallée. Sur le milieu de Juillet le Légat envoya le Nonce chez le Cardinal de Richelieu, pour conférer avec lui là-dessus, & il reçût de lui la même réponse. Spada repliqua, que le Légat ne pouvoit conclure aucun Traité, qui renfermât la restitution de la Valteline aux Grisons, parce que cela étoit incompatible avec la sûreté de la Religion Catholique, sans quoi personne, & encore moins un Légat, ne pouvoit passer outre: Que le Pape avoit ordonné à Rome,

1625. & le Légat en France, à bon nombre de Théologiens, d'examiner cette affaire à fonds, & qu'encore qu'on ne pût pas prévoir quelle seroit leur conclusion, on ne pouvoit venir à aucun accommodement, à moins qu'on ne procurât l'avantage de la Religion Catholique dans la Valteline, & qu'on n'eût soin de la réputation du Siége Apostolique, & de celle de la Couronne d'Espagne. Le Cardinal promit qu'on auroit égard à tout cela, mais il ne fit aucune proposition particuliére là-dessus.

Pendant que le Légat étoit à la Cour, il y vint des Députez des Ducs de Rohan & de Soubise, pour traiter de leur accommodement. Le Légat prit cela pour un affront, parce qu'il prétendoit qu'avant que d'écouter ces Députez, on vuidât avec lui l'affaire pour laquelle il étoit venu; mais il fut encore plus fâché, lorsqu'il vit que l'on publia à son de trompe la Paix concluë entre le Roi & les Rochellois, & il comprit bien que sa négociation en deviendroit plus difficile. La Cour

avoit été bien-aise de trouver occasion d'éteindre ce feu intérieur avant que l'incendie se répandît plus loin, dans la crainte où elle se trouvoit d'entrer bien-tôt en guerre avec l'Espagne. 1625.

On a dit que dés le commencement de cette année Soubise avoit pris six Vaisseaux du Roi à Blavet. Les ayant conduits à la Rochelle peu de tems aprés, il en partit pour l'Isle d'*Oleron*, * dont il se saisit sans difficulté, & y fit bâtir trois Forts pour la conserver au Parti. De-là il prétendit tenir en échec toutes les côtes voisines, & y retirer le butin qu'il feroit dans ses courses. Ceux de la Rochelle de leur côté couroient tout le voisinage, malgré les soins de *Thoiras*, Gouverneur du Fort-Loüis, du Marêchal de Prâlin, Gouverneur de Saintonge, & du Comte de la Rochefoucaut, Gouverneur de Poitou, qui avoient levé quelques Troupes pour se garantir de ses courses. Soubise fit une descente sur les côtes d'*Olonne*, mais il fut contraint par le Marêchal de Prâlin de remon-

* *Voyez la suite de la Rebellion de France, pendant les années 1625. & suivantes.*

1625. ter promptement ſur ſes Vaiſſeaux. Il fut plus heureux dans la deſcente qu'il fit enſuite ſur les bords de la Garonne, d'où il courut tous les environs de Bourdeaux, en empêchant en même tems par le moyen de ſa Flotte, qu'il n'y vint quoi que ce fût par mer. Il ſe rendit maître du Château de *Caſtillon* en Medoc, qui eſt à trois lieuës de Blaye, & la meilleure Rade de la Garonne; & y auroit fait d'autres progrés, ſi Thoiras, que le Roi fit Maréchal de Camp, & Colonel du Régiment de Champagne, n'y fût accouru avec ce Régiment & d'autres Troupes, qui le contraignirent de ſe rembarquer, & lui ôterent Caſtillon. Peu de tems aprés, une furieuſe tempête ayant fait beaucoup de dommage à ſa Flotte, le contraignit de ſe retirer pour ſe faire radouber.

Les affaires des Huguenots n'eurent pas un meilleur ſort dans le Haut & Bas-Languedoc, où le Duc de Rohan avoit fait prendre les armes à pluſieurs d'entre eux, parce que l'on enfreignoit tous les jours leurs Privileges, malgré les pro-

messes réïterées du Roi, & sa Déclaration du 25. de Janvier de cette année, par laquelle en déclarant rebelles Rohan & Soubise, & ceux de leur Parti, il prenoit en sa protection tous ceux qui demeureroient en repos chez eux sous le bénefice des Edits. Le Duc de Rohan s'étant retiré à *Castres*, d'où il envoyoit ses ordres par tout; le Parlement de Toulouse, ennemi des Huguenots depuis long-tems, fit un Arrêt, par lequel il ordonnoit, * que toute Jurisdiction Ecclésiastique & Séculiére, sous-Bureaux, & toutes Receptes seroient transferez de Castres dans la Ville de Lautrec. Le Marêchal de Themines & le Duc d'Espernon s'opposoient en même tems aux entreprises du Duc de Rohan, avec deux petits Corps d'Armée. Le second entreprit de bloquer Montauban par quatre Forts, en battit plusieurs fois la Garnison & les Habitans, & leur enleva toutes leurs denrées. Le premier prit sur les Mécontens *Bonail*, *S. Paul*, *Lamiatte*, & diverses autres petites Places. Il battit encore * le Duc de Rohan,

1625.

* *Le 30. de Mai.*

* *Le 2 de* [illegible]

1625. barricadé dans *Viane*, avec des Troupes qu'il avoit amenées des Sevenes, & le contraignit de se retirer de nuit. Le même Duc ayant voulu prendre le Château de Sommiéres, n'en pût venir à bout, ni par la surprise, ni par la force, parce qu'il fut secouru par le *Baillif de Valençay*, Gouverneur de Montpellier. Cès desavantages, & plusieurs autres, ausquels je ne m'arrêterai pas, obligérent Rohan & Soubise d'envoyer des Députez à la Cour pour y faire leur paix. En effet, il n'y avoit aucune apparence qu'ils pussent résister plus longtems, parce que la division étoit dans le Parti, la plûpart des Huguenots n'ayant pas voulu prendre les armes. D'ailleurs, il n'étoit pas possible aux Chefs d'être obéis exactement par des gens qui pouvoient desobéïr sans rien risquer; de sorte qu'il fallut songer nécessairement à poser les armes, & ils ne les auroient jamais reprises, si on ne les y avoit contraints, en leur manquant de parole.

Le Cardinal de Richelieu * avoit

* *Siri Mem. Recond. Tom. V.* 878.

représenté au Roi ſur leurs propoſitions, que pendant qu'il y auroit un Parti formé dans ſon Royaume, il ne pourroit faire aucune entrepriſe conſidérable au dehors, & qu'il falloit ruiner ce Parti avant que de s'engager à rien de ſemblable. Un autre auroit peut-être jugé que ce Parti étoit ce qui devoit le moins embarraſſer la Cour, puiſque les Huguenots ſe croyoient toûjours trop heureux lorſqu'on obſervoit l'Edit de Nantes, qui ne diminuoit point les revenus du Roi, & dont l'obſervation lui aqueroit l'affection des Huguenots, prêts à employer pour lui leur ſang & leur bien, ſur tout lorſqu'il s'agiſſoit de faire la guerre à l'Eſpagne. Mais le Cardinal qui aimoit encore plus le Pouvoir Arbitraire que Loüis XIII. parce qu'en effet il en joüiſſoit plus que lui, ne vouloit pas qu'il y eût qui que ce fût qui pût implorer le ſecours des Loix contre ſes volontez. Il étoit donc d'avis que l'on tint ferme pour l'affaire de la Valteline, mais il ne vouloit pas que le Roi en vint à une rupture ouverte 1625.

1625. avec l'Eſpagne. Etant néanmoins néceſſaire de traiter avec les Huguenots, pour le faire plus avantageuſement avec les Etrangers, il crût que dans la conjoncture préſente, il étoit bon de leur accorder une Paix, que l'on trouveroit toûjours aſſez de moyens de rompre, lorſqu'on le jugeroit à propos.

Les principaux Articles de la Paix furent, * que le Fort-Loüis demeureroit dans ſon entier, ſix mois aprés le Traité, leſquels étant expirez, on le démoliroit : Que les Huguenots poſſederoient encore pendant trois ans les Places de ſûreté qui leur reſtoient : Que l'on feroit ceſſer la conſtruction de quelques Forts que l'on avoit commencez autour de Montauban : Que l'on donneroit une ſomme d'argent aux Ducs de Rohan & de Soubiſe pour toutes leurs prétentions, à condition que ce dernier rendroit les ſix Vaiſſeaux qu'il avoit enlevez au Roi au commencement de l'année.

* Siri Mem. Recond. Tom. V. p. 879.

On avoit tant d'envie de conclure ce Traité, qu'on ne laiſſa pas

de passer outre, quoi que l'on eût 1625.
appris deux jours avant que de le souscrire, que l'Armée Navale des Rochellois avoit mis le feu à quelques Vaisseaux de celle du Roi, brûlé le Vice-Amiral des Hollandois, & canonné trois de leurs Vaisseaux. Comme il y avoit une espéce de Trêve pendant que le Traité se négocioit, cette action des Rochellois, sur tout contre les Vaisseaux de Hollande, fut généralement desapprouvée. On s'étoit étonné que les Etats Généraux, qui sont de la même Religion que l'étoient les Rochellois, & qui avoient interêt à la conservation de cette Ville, eussent envoyé une Escadre au Roi pour la réduire; mais un autre interêt plus pressant, qui étoit d'entretenir l'Alliance qu'ils avoient avec la France, de qui ils devoient tirer six cens mille écus par an, tant qu'ils auroient la guerre avec les Espagnols, & qui empêchoit que toutes leurs forces ne leur tombassent sur les bras; cet interêt, dis-je, les faisoit agir en cette occasion contre leur inclination. Aussi

1625. leur Amiral *Houtſtein*, quoi qu'il eût ordre d'aider l'Armée du Roi à remettre Soubiſe dans l'obéïſſance, fit d'abord en ſecret convenir les Rochellois, qu'ils obſerveroient entre eux une eſpece de neutralité, en ſe faiſant réciproquement le moins de mal qu'il ſeroit poſſible. Les Rochellois croyant pouvoir brûler toute la Flotte du Roi, & empêcher qu'on ne ſe ſervît des Vaiſſeaux Hollandois contre eux, manquérent néanmoins à leur parole, & leur cauſérent le dommage que j'ai dit.

Cette action imprudente irrita tout à fait l'Amiral Hollandois, & il ſe diſpoſa à s'en vanger à la premiére occaſion, qui ne manqua pas de ſe préſenter quelque tems aprés. Il ſemble que l'on n'avoit conclu le Traité dont on a parlé, que pour ſurprendre Rohan & Soubiſe, & les appaiſer pour quelque tems; auſſi la guerre recommença avec plus de chaleur qu'auparavant contre les Rochellois avant que le Légat partît de Paris. Il vint d'Angleterre ſept gros Vaiſſeaux, commandez par le Chevalier *Rich*, qui joints à

la Flotte de France, & à l'Escadre 1625.
des Etats, faisoient le nombre de soixante, ausquels les Rochellois n'étoient nullement en état de résister. Alors le Duc de Montmorenci, Grand Amiral de France, se rendit sur les côtes de Poitou pour commander cette Flotte, qui ruina les desseins des Rochellois.

Avant qu'elle mît à la mer, Thoiras, Gouverneur du Fort-Loüis, avoit fait dessein de se jetter dans l'Isle de Ré, pendant que la Flotte du Roi se battroit contre celle des Mécontens. Il avoit envoyé un Gentilhomme à la Cour pour y proposer ce dessein, & pour demander les Troupes qui lui étoient nécessaires pour cela; & l'on envoya de la part de la Cour le Baron de *Saint Gery*, pour conférer avec Thoiras, & voir sur les lieux si les mesures qu'il proposoit pouvoient faire réüssir cette entreprise. Comme Gery eut jugé que ce dessein étoit bien concerté, on donna à Thoiras environ dix-sept cens hommes, & six-vingt Barques, pour les porter dans l'Isle de Ré, avec cinquante ou soixante

1625. chevaux. Son dessein étoit de suivre l'Armée Navale, & de faire descente dans l'Isle, pendant que les Rochellois seroient occupez à se défendre contre la Flotte qui les alloit attaquer. Quoi que ce fût Thoiras qui eût fait le projet, le Gouvernement de l'Isle appartenant au *Comte de S. Luc*, on lui donna le commandement général des Troupes qui devoient l'executer ; & il mena avec lui quantité de Volontaires qui cherchoient l'occasion de se signaler.

Le Duc de Montmorenci s'embarqua sur l'Amiral de l'Escadre Hollandoise à la Rade d'Olonne, & mit à la voile le 15. de Septembre, deux heures aprés minuit, ayant le vent favorable. Toutes les Barques le suivirent, & firent voile vers l'Isle de Ré, devant laquelle la Flotte des Rochellois étoit, à la Rade de S. Martin. N'étant que de vingt-huit Vaisseaux, il n'y avoit pas d'apparence d'aller au devant de soixante ; aussi se retira-t-elle dans *la Fosse de l'Oie*, dés qu'elle vit l'Armée Royale. Les Rochellois

croyoient que celle-ci ne connoiſſant pas ſi bien les lieux qu'eux, elle iroit échoüer ſur un banc qui eſt à l'entrée de la Foſſe de l'Oie. Mais l'Amiral Hollandois ſe contenta de les canonner ce jour-là, & s'alla mettre à la Rade de S. Martin, que les Rochellois avoient quittée. On croit que le Duc de Montmorenci voulut être ſur ce Vaiſſeau, afin d'obliger Houtſtein à ſe battre vigoureuſement contre les Rochellois; quoi que le Duc dît par compliment, que n'ayant aucune expérience des combats de mer, il étoit ravi d'apprendre le mêtier ſous un ſi habile maître. 1625.

Saint Luc & Thoiras firent deſcente le même jour dans l'Iſle de Ré, à la faveur de quelques volées de Canon qu'ils firent tirer de leurs Galiotes ſur l'Ennemi, qui paroiſſoit ſur le haut de la côte. C'étoit Soubiſe qui étoit-là à la tête de douze cens hommes de pied, ſoûtenus par une centaine de chevaux, avec quatre piéces de Canon. Il fit faire pluſieurs décharges ſur les gens du Roi, qui débarquoient à ſa vûë;

1625. mais ſoit qu'il crût qu'ils étoient en beaucoup plus grand nombre, ou qu'il fût effrayé par la quantité des Vaiſſeaux de guerre qui avoient moüillé à la Rade de S. Martin, il lâcha le pied ſi honteuſement, qu'il laiſſa même ſon Canon. Le lendemain S. Luc & Thoiras s'avançant vers le Bourg de S. Martin, ils apperçûrent Soubiſe, qui leur venoit au devant, avec environ trois mille cinq cens hommes, & quatre piéces de Canon, qui marchoient devant eux. Il ſembloit qu'un ſi grand nombre devoit l'emporter, mais les Milices des Rochellois & de l'Iſle de Ré, épouvantées par la défaite du jour précédent, & peut-être encore mal conduites, ne purent tenir devant l'Armée Royale. Soubiſe les voyant en déroute, s'enfuit à toute bride vers la Rade de Sainte Marie, où une Chaloupe l'attendoit, & dans laquelle il ſe retira à Oleron, & de-là, aprés la défaite de l'Armée Navale, en Angleterre. Le lendemain le Fort de S. Martin ſe rendit par capitulation; de ſorte que l'Armée Royale, ſans avoir fait de

perte considérable, se vit en deux jours maîtresse de l'Isle de Ré, défenduë par le double de gens. Outre les inconvéniens qui regardent les Peuples, qui avoient pris les armes contre le Roi pour la conservation de leurs Privileges, & ausquels les Chefs ne pouvoient remédier; il est certain que la plûpart de ceux qui commandoient, étoient plus propres à faire des courses, qu'à conduire des Armées, & qu'à mettre ordre à tout ce qui est commis aux soins d'un Général. C'est ce qui faisoit, que quoi que les Peuples fussent trés-affectionnez au Parti, il ne se faisoit presque rien de décisif, où ils n'eussent du dessous, en quelque nombre qu'ils se trouvassent. Outre cela, la crainte où les principaux Chefs comme Soubise étoient de tomber entre les mains des gens du Roi, faisoit qu'ils se ménageoient trop; & que dés qu'ils voyoient quelque desordre dans leurs Troupes, ils ne pensoient qu'à se retirer, au lieu de tâcher de les rallier pour les mener au combat. 1625.

Pendant que S. Luc & Thoiras se

1625. rendoient maîtres de l'Isle de Ré, le Duc de Montmorenci battit à plusieurs reprises l'Armée Navale des Rochellois, parce qu'il falloit attendre la marée & le vent pour aller à eux. Il en prit neuf Vaisseaux, & endommagea extrêmement le reste, qui se retira à l'Isle d'Oleron. Il y eut néanmoins trois Vaisseaux du Roi, qui s'étant attachez *à la Vierge*, l'un des six Vaisseaux que les Rochellois avoient pris à Blavet sautérent avec lui par l'obstination du Capitaine, qui aima mieux mettre le feu aux poudres, que de se rendre. Peu de tems aprés, l'Isle d'Oleron fut réduite, avec encore plus de facilité que celle de Ré; & les Rochellois se voyant dépoüillez de ces lieux, d'où ils tiroient la plûpart de leurs provisions, parce que la Garnison du Fort-Loüis les empêchoit de pouvoir rien tirer du côté de la terre, ils ne pensérent plus qu'à chercher les moyens de faire leur paix avec la Cour.

Le Légat étoit encore à Paris lorsque la nouvelle de cette victoire y vint, & quoi qu'il ne fût pas fâché

ché de voir les Hérétiques soûmis, 1625.
il s'apperçût avec chagrin que la Cour n'étant plus en peine de ce côté-là, elle devenoit tous les jours plus ferme à l'égard de la Valteline. Le Pape d'un autre côté ne pouvoit se résoudre à la voir aux Grisons; de peur qu'ils n'y établissent le Calvinisme, dont ils font profession pour la plûpart. Le Comte de Bethunes lui représentoit en vain, qu'il falloit plûtôt hazarder cette affaire, qu'allumer une guerre entre les Catholiques. * Il lui apportoit l'exemple de *Jean I.* qui à la priére de *Theodoric* Roi d'Italie, alla à Constantinople, pour obliger l'Empereur *Justin* de rendre aux Ariens leurs Eglises; de peur que Theodoric, qui étoit Arien, ne persecutât les Orthodoxes en Italie.

* *Siri Mem. Recond. Tom. V. p.* 891.

Le Pape ne voulant rien accorder de son côté, & les François ne pouvant se résoudre à ôter la Souveraineté aux Grisons, le Légat ne pût rien conclurre. L'affaire de Génes demeuroit aussi dans le même état, sans apparence d'accommodement. Ainsi le Légat ne pensa qu'à s'en re-

5. tourner, & ne voulut plus avoir aucune Conférence avec les Miniſtres du Roi. Il ſe contenta d'en parler, & d'en faire parler en particulier par le Nonce, & par les Prélats de ſa ſuite. Le Marquis de Mirabel ſe plaignoit de lui, de ce que le Légat traitant d'une choſe qui regardoit la Couronne d'Eſpagne, il ne prenoit jamais l'avis de ſon Ambaſſadeur. Le Légat répondit à cela, que les Eſpagnols ne voulant pas paroître dans cette négociation, il n'étoit pas obligé de conſulter leur Miniſtre à Paris; mais qu'il n'avoit pas laiſſé de lui faire dire par le Nonce ce qui ſe paſſoit. Le Cardinal Barberin ſe plaignoit de ſon côté de l'obſtination du Cardinal de Richelieu, & des autres Miniſtres de la France, qui ne vouloient en aucune maniére s'éloigner des propoſitions qu'ils avoient faites d'abord. Les François faiſoient auſſi des plaintes du Légat, qui ne propoſoit ſelon eux aucun parti raiſonnable. Ils ne pouvoient comprendre, diſoient-ils, comment le Pape avoit pû ſe réſoudre à envoyer ſon Neveu

ſans pouvoir du Roi d'Eſpagne, 1625.
pour traiter en ſon nom, ou ſans aſſurance que le Marquis de Mirabel interviendroit dans cette négociation; & ſans s'être même auparavant éclairci de ce qu'on pouvoit relâcher en conſcience à l'égard de la Religion Catholique dans la Valteline.

Les Eſpagnols ne vouloient pas intervenir dans cette affaire, parce que dés le commencement ils avoient dit, qu'ils n'y prenoient aucune part, qu'autant que la ſûreté de la Religion Catholique dans la Valteline leur en pouvoit faire prendre; ce qui étoit bien plus l'affaire du Pape que la leur. Par-là ils oppoſoient le Pape à la France, & les ſcrupules de la Cour de Rome aux maximes d'Etat des François. Cependant les Troupes qu'ils avoient dans les Forts de Fuentes, & de Rive, étoient en état de s'emparer du reſte, dés que les François l'abandonneroient. Le Pape de ſon côté n'étoit pas fâché que les Eſpagnols ne paruſſent pas, parce qu'il eſperoit qu'on ôteroit la Valteline

1625. aux Grisons, & qu'on la lui donneroit, comme on en avoit parlé. Si cela eût été, *Dom Tadeo Barberini*, ou quelque autre de sa Maison, en auroit été promptement investi.

Cela faisoit que les François souhaitérent que cette affaire se traitât directement avec l'Espagne, & le *Comte d'Olivarés*, premier Ministre de cette Couronne, n'étoit pas éloigné de cette pensée, soit qu'il souhaitât la Paix en conséquence d'un nouveau Traité, ou qu'il aimât mieux faire une guerre ouverte pour l'avoir, que de demeurer plus long-tems dans l'incertitude. Les scrupules d'Urbain VIII. pour se rendre maître de ce qui ne lui appartenoit pas, contraignirent enfin les deux Couronnes de traiter ensemble de cette affaire sans son intervention, comme on le verra dans la suite.

Entre les Articles qui avoient été dressez en France, & corrigez plusieurs fois, pour tâcher de les accommoder au goût du Pape, le second portoit: *Que les passages de la Valteline & des Comtez voisins, de-*

meureroient ouverts à la France seule, 1625.
comme par ci-devant; & le quatriéme : *Que ceux de la Valteline, & des deux Comtez de Brusch & de Poschiavo, à l'égard de l'administration de la Justice entre eux, seroient affranchis de la Jurisdiction Civile & Criminelle des Grisons; qu'ils se choisiroient eux mêmes des Juges & des Gouverneurs, pour juger de toutes sortes de causes entre les Particuliers & les Communautez, sans que les Grisons pussent s'en ingerer, & sans que les Habitans de la Valteline pussent prétendre à aucun droit de faire la Guerre, la Paix, des Alliances, d'accorder le passage, de battre de la monnoye, de faire des graces, lesquels droits seroient reservez aux Grisons.* Dans la derniére * Conférence que le Légat eut avec les Ministres du Roi, on parla beaucoup de ces deux Articles, que le Pape vouloit absolument que l'on reformât; mais que la France ne vouloit nullement changer. Les François disoient que ce qu'ils avoient accordé pour la sûreté de la Religion Catholique dans ce Païs-là, étoit plus que ceux

* *Le 15. de Septembre.*

1625. de la Valteline n'avoient même osé espérer. Le Légat n'ayant pas pouvoir d'accepter ces Articles comme ils étoient, & les François ne se relâchant nullement, il témoigna un trés-grand chagrin de ne pouvoir pas accommoder ces broüilleries; jusques-là que les larmes lui en vinrent aux yeux, & qu'il jetta de dépit deux ou trois fois son bonnet sur la table. Comme le Légat rémontroit que le Pape, en qualité de Chef de l'Eglise, ne pouvoit consentir que l'on remît des Sujets Catholiques entre les mains d'un Souverain Hérétique; le Cardinal lui „ dit: Que Sa Sainteté devroit ne „ point paroître dans le Traité, „ permettre que les Grisons & les „ Habitans de la Valteline s'accor„ dassent entre eux, & ensuite lais„ ser ce qui auroit été fait, comme „ l'Eglise avoit accoûtumé d'en user „ dans les choses indifférentes. Le Légat repartit, que Sa Sainteté pourroit accepter ce parti, à condition qu'on lui remît auparavant les Forts de la Valteline, afin qu'on ne pût pas dire, que les Catholi-

ques de ces Païs-là eussent été forcez à traiter avec les Grisons. Mais le Cardinal repliqua avec raison : Que s'il y avoit lieu de présumer « que ce Traité eût été fait par for- « ce, il n'y avoit que les Grisons « qui pussent s'en plaindre, parce « que c'étoient eux qui se relâ- « choient de leurs droits en faveur « de ceux de la Valteline : Qu'il « étoit visible que ceux qui gagnent « quelque chose par un Traité, sans « en souffrir aucun desavantage, ne « peuvent pas s'en faire relever, « sous prétexte qu'il auroit été fait « par force. Et pour montrer qu'on « ne pouvoit pas remettre les Forts « entre les mains de Sa Sainteté, sans « qu'on parlât de les démolir, le « Cardinal demanda quelle sûreté le « Pape donneroit, afin qu'on pût « s'assurer qu'il rendroit la Souve- « raineté de ce Païs aux Grisons, à « quoi il ne vouloit pas consentir, « & que le Roi vouloit, à quelque « prix que ce fût, qu'on leur ren- « dît ? Si elle demeureroit aux Gri- « sons par un Traité qu'ils feroient « avec ceux de la Valteline ? Quelle « 1625.

1625. „ sûreté on auroit, que les Espagnols seroient exclus de ce passage? Comment on pourroit être „ assuré que l'on démoliroit les „ Forts?

Sur le premier point le Légat répondoit que Sa Sainteté n'empêcheroit pas que les Habitans de la Valteline *ne condescendissent* (c'est comme il parloit) à demeurer sous la Souveraineté des Grisons, & qu'il n'y avoit pas de doute qu'ils ne le voulussent bien. Sur le second, il dit, que le Pape avoit parole des Espagnols, que pourvû qu'on remît les Forts entre ses mains, ils consentiroient à ce que les François demandoient touchant le passage. Le „ Cardinal repliqua: Qu'il falloit „ l'avoir par écrit; & le Légat repartit, qu'il ne l'avoit pas, parce que les Espagnols ne vouloient pas se déclarer avant que les Forts fussent entre les mains du Pape, mais qu'il en étoit trés-assuré. Pour le troisiéme point le Légat dit, que le Pape promettoit de faire ce que la France souhaiteroit; mais le Cardi- „ nal repartit: Qu'en matiére de

Traitez, il falloit des sûretez réel- « 1625.
les, & que l'on n'offroit de don- «
ner que des paroles trés-incertai- «
nes : Que s'il s'agissoit d'une cho- «
se qui dépendît de Sa Sainteté, le «
Roi se fieroit entiérement à sa pa- «
role ; mais que les Habitans de la «
Valteline, & bien plus encore les «
Espagnols, accoûtumez à violer «
la foi donnée, pourroient empê- «
cher Sa Sainteté d'executer ce «
qu'Elle auroit promis. Le Légat «
dit que cela n'arriveroit point, mais que si cela étoit, contre l'intention du Pape, il ne rendroit les Forts, ni aux Espagnols, ni aux François, mais les garderoit. Là-dessus le Cardinal lui fit cette autre question : S'il croyoit que le Roi «
qui s'étoit ligué avec la Républi- «
que de Venise & le Duc de Savoye «
pour faire en sorte que les Grisons «
fussent rétablis dans leur ancienne «
Autorité, dût aprés avoir fait des «
dépenses infinies pour en venir à «
bout, mettre les choses comme il «
les avoit trouvées, ou dans un «
état encore pire ? Il ajoûta, que «
c'étoit-là justement ce qu'on pro- «

1625. » posoit, puisque pour toute sû-
» reté, on donnoit la parole du Pa-
» pe, l'execution de laquelle dé-
» pendoit des Habitans de la Valte-
» line & des Espagnols ; qui se-
» roient ravis de tirer l'affaire en
» longueur, comme ils avoient fait
» jusqu'alors, & qui feroient faire
» aux Catholiques de la Valteline,
» qui n'agissoient que par leur mou-
» vement, tout ce qu'ils trouve-
» roient à propos : Que si ceux de
» la Valteline & les Espagnols man-
» quoient de parole au Pape, il sça-
» voit bien qu'il en pouvoit tirer
» vangeance, mais outre qu'il étoit
» mortel, pour tout expédient, en
» cas que cela arrivât, on ne pro-
» posoit que de retenir ces Forts,
» ce qui étoit un remede aussi fâ-
» cheux que le mal, puisque les
» Grisons se trouveroient également
» dépoüillez d'un Païs qui leur ap-
» partenoit. Le Cardinal représenta
» encore au Légat, que pour un
» scrupule imaginaire, l'on alloit
» mettre toute la Chrêtienté en feu ;
à quoi le Légat repliqua, que s'il
ne falloit que son sang pour l'étein-

dre, il le répandroit trés-volontiers, mais qu'il n'avoit aucun pouvoir d'avancer d'autres propositions. Le Cardinal demanda à l'instant à Spada & à Azzolini, qui étoient présens : S'ils conseilleroient aux Ministres du Roi de courir les risques qu'on lui proposoit ? Ils répondirent ingénûment que non, mais que le Roi pourroit bien former ce dessein lui même ; quoi qu'aucun Ministre ne dût être assez hardi, que de se charger de l'évenement. 1625.

Aprés cette Conférence, le Légat ne parla que de s'en aller, & il eut le 22. de Septembre son Audience de congé, & partit le 24. sans cérémonie, aprés avoir pris congé du Roi encore une fois, mais en particulier, & comme Cardinal Barberin, & non en qualité de Légat. Ayant dit adieu de la sorte, il monta en carrosse, sans avoir ses dépêches, & sans dire où il alloit coucher. Le Roi qui le vouloit défrayer, comme il avoit fait depuis son entrée dans le Royaume, en fut fâché, & envoya des ordres pour le faire traiter par tout, comme on

1625. avoit fait jusqu'à son départ. Le Nonce Spada l'excusa, sur ce qu'il avoit voulu éviter toutes sortes de cérémonies; mais la veritable raison d'un départ si subit, étoit qu'il ne vouloit pas se trouver à la Cour dans le tems que l'on devoit faire à Fontainebleau une Assemblée de Notables, pour y traiter des mesures que l'on avoit à prendre dans les conjonctures présentes. Il étoit aisé de prévoir, qu'on y loueroit infiniment la conduite du Cardinal de Richelieu, & qu'on blâmeroit celle de la Cour de Rome, auquel cas il n'étoit pas honnête au Légat de demeurer davantage en France.

Quoi qu'on ne lui voulût alors rien accorder, on auroit été néanmoins bien-aise qu'il se fût arrêté plus long-tems à la Cour, pour voir cependant quel train les affaires d'Italie prendroient, & agir ensuite conformément à cela. On lui fit dire par les PP. Joseph & Berule, que s'il attendoit, il auroit la satisfaction de voir que le Roi en sa considération, au lieu de la paix qu'il avoit donnée aux Huguenots

quelques semaines auparavant, leur alloit faire la guerre avec plus de vigueur que jamais : Qu'on tiendroit un Conseil de Notables, où il n'y auroit aucun de ceux du Parlement opposez à la Cour de Rome, & où l'on résoudroit peut-être quelque chose d'avantageux pour sa Négociation : Qu'enfin on en pourroit bien venir à une suspension d'armes entre les deux Couronnes. Le Légat n'eut aucun égard à tout cela, & Spada l'en excusa fort bien, en disant, qu'il n'y avoit rien qui regardât le Légat dans ce que le Roi feroit, si ayant battu les Rochellois, il tâchoit de se servir de l'avantage qu'il avoit eu pour s'ôter cette épine du pied : Que l'Assemblée des Notables n'étoit pas pour donner conseil au Roi, mais pour autoriser celui que ses Ministres lui avoient donné : Que pour la suspension d'armes, c'étoit peut-être l'état où se trouvoient alors les affaires de la Couronne d'Italie, qui faisoit que l'on en parloit ; mais qu'alors, il la falloit demander aux Espagnols, qui ne la vouloient plus, 1625.

1625. & non à la France, qui pouvoit en avoir besoin, & qui ne cherchoit qu'à gagner du tems pour envoyer du secours en Piémont; aprés quoi si elle avoit quelque avantage, elle parleroit d'un tout autre ton, comme elle avoit accoûtumé de faire dans la prospérité.

Ces discours & autres semblables que Spada tenoit quelquefois, l'avoient rendu odieux au Cardinal de Richelieu depuis prés d'une année avant le départ du Légat. Dans les Conférences qu'il avoit euës avec le Cardinal, il avoit plus d'une fois piqué ce Ministre, que l'on accuse d'avoir été fier, sujet à la colere, & vindicatif; non seulement en lui parlant comme à un Conseiller du Roi mais encore en s'en prenant à sa personne. Un jour qu'ils s'étoient fort échauffez, Spada menaça le Cardinal de l'indignation du Pape, & le Cardinal lui demanda en se moquant, ce que c'est que le Pape lui feroit? Spada repliqua, qu'il lui pouvoit ôter ce Chapeau qu'il lui avoit donné. Richelieu plus versé dans les choses présentes que dans

l'Histoire du tems passé, repartit que c'étoit une chose sans exemple, & Spada repliqua, que les Histoires en étoient pleines. Ce démêlé donna au Cardinal de l'aversion pour le Nonce, dont les négociations devinrent dés-lors plus difficiles. 1625.

D'abord aprés que le Légat fut parti, on convoqua l'Assemblée des Notables * à Fontainebleau, en présence du Roi, de la Reine-Mere, & du Duc d'Orleans. Elle fut composée de quatre Cardinaux, des Archevêques & Evêques Députez du Clergé, des Ducs de Nemours, de Longueville, & de Chevreuse, du Conseil Privé, des Secretaires d'Etat, des sur-Intendans, & des Intendans des Finances, des Présidens & Officiers du Parlement de Paris, des Marêchaux de Bassompierre, de Schomberg, d'Aubeterre, & d'autres Officiers de la Couronne, convoquez par ordre exprés du Roi. Quoi que les Rois de France dans les affaires importantes de Paix & de Guerre, prennent les résolutions qu'il leur plaît, sans en communiquer à leurs Ministres que ce qu'ils

* *Le 19. de Septembre.*

1625. trouvent à propos ; on convoqua cette Assemblée, pour y traiter d'une chose qui concernoit en partie l'Etat, & en partie la Religion. Le Cardinal de Richelieu avoit engagé le Roi à cela, pour se décharger sur ceux qui la composoient, de la haine que ses envieux tâchoient de lui attirer, sous prétexte qu'il avoit conseillé au Roi de s'unir à diverses Puissances Protestantes contre la Maison d'Autriche. On l'accusoit en particulier d'avoir voulu donner la paix aux Huguenots, & de protéger les Grisons Calvinistes contre les Habitans Catholiques de la Valteline, comme si le bien de l'Etat ne l'avoit pas demandé.

Le Roi & la Reine-Mere étant assis, * & tous les autres debout, le Roi dit à l'Assemblée, que le Chancelier lui diroit pourquoi il l'avoit convoquée, & le Chancelier prenant la parole, commença par les Alliances & les Traitez que la Couronne avoit avec les Grisons, & raconta ensuite ce qui s'étoit passé à l'égard de la Valteline, & des propositions que le Légat avoit

* *Siri Mem. Recond. T. VI. p.* 24.

faites, se remettant des circonstan- 1625.
ces plus particuliéres à ce qu'en diroit le Maréchal de Schomberg. Il tomba aprés cela sur le départ du Légat, qui avoit donné diverses marques d'être mécontent ; quoi qu'on lui eût fait tous les honneurs imaginables, & qu'on eût tâché de le retenir un peu plus long-tems. Enfin il s'étendit à montrer la fausseté de cette proposition, que quelques Théologiens d'Italie avoient soûtenuë, *qu'il n'est pas permis aux Catholiques de rendre les Terres aux Hérétiques*, en tirant de-là les conséquences pernicieuses, qui en naissent à l'égard des Princes Séculiers.

Le Maréchal de Schomberg reprit le discours du Chancelier, plûtôt pour en dire son sentiment, que pour exposer l'affaire dont il s'agissoit. Il se plaignit de la grande variation qu'il avoit remarquée dans la maniére de négocier du Légat, & des autres Ministres de la Cour de Rome ; puisque d'abord ils n'avoient parlé que de la restitution des Forts de la Valteline, qu'ils l'avoient ensuite comme abandonnée,

1625. & qu'enfin ils l'avoient encore remise sur le tapis. Il ajoûta que d'abord, ils n'avoient pas voulu dire s'ils avoient pouvoir des Espagnols de traiter en leur nom, ou s'ils ne l'avoient pas; qu'étant pressez là-dessus, ils avoient dit, qu'ils avoient en main dequoi satisfaire le Roi, & qu'au bout du compte, ils avoient avoüé qu'ils n'avoient aucun pouvoir de la part des Espagnols: Qu'autrefois ils avoient dit qu'on pourroit rendre Bormio aux Grisons, & qu'à présent ils ne leur vouloient laisser aucunes marques de Souveraineté. Enfin son opinion fut, de rejetter les propositions de la Cour de Rome. La Reine-Mére dit là-dessus quelque chose à la loüange du Légat, comme aimant la paix, & étant bien disposé pour la France; aprés quoi il se fit un silence si long, que le Chancelier fut obligé de dire, que s'il y avoit quelqu'un dans l'Assemblée qui eût quelque bon conseil à donner sur les matiéres dont il étoit question, le Roi lui permettroit de le faire.

Le Cardinal de Sourdis se mit à

dire, que le Pape étoit à plaindre, en ce qu'au commencement de son Pontificat, les Espagnols le tenoient pour François, & qu'à présent les François se plaignoient qu'il étoit Espagnol. Il exhorta le Roi à tâcher de le gagner, & ajoûta, qu'il ne voyoit pas de meilleur expédient pour accommoder les différens des Couronnes, qu'une suspension d'armes : Que la paix étoit préférable à la guerre, pourvû qu'elle fût honnorable ; mais qu'en cas qu'on n'y pût venir, il falloit se disposer à bien soûtenir ses droits par les armes, aprés avoir convaincu tout le monde de la justice de sa cause. Enfin il opina pour la paix, telle que le Pape la souhaitoit, c'est à dire, en lui remettant la Valteline ; en quoi Sa Sainteté ne demandoit rien, selon lui, qui ne fût conforme à sa qualité de Chef de l'Eglise, & en quoi le Roi ne feroit rien, qui ne fût convenable à celle de son Fils aîné. 1625.

Le Cardinal de Richelieu étant incommodé, à ce qu'il disoit, & ne voulant pas parler en public ce

1625. jour-là, s'étoit dés le commencement retiré hors du Cercle, & s'étoit assis sur un banc contre la muraille, avec Monsieur, & le Cardinal de la Valette. Mais dés qu'il entendit le Cardinal de Sourdis commencer, il s'approcha, & témoigna par ses gestes, qu'il desapprouvoit son sentiment, & particuliérement la suspension d'armes. Aussi d'abord qu'il eut achevé de parler, il prit la parole, & commença par dire : » Qu'encore que sa profession le » rendît partial lorsqu'il s'agissoit » de la guerre ou de la paix, la réputation de Sa Majesté l'obligeoit » de dire librement son sentiment. » Il se mit aprés cela à loüer la paix, » & à dire que Sa Majesté étoit obli» gée en conscience de la procurer » autant qu'il étoit possible de le » faire avec honneur. On auroit crû, à juger de ce qu'il devoit dire par ce début, qu'il alloit donner au Roi le même conseil que celui qui avoit parlé avant lui, mais il con» clut tout au contraire : Qu'il ne » voyoit pas comment le Roi pou» voit faire la paix honnêtement

dans les conjonctures présentes : « 1625.
Que le devoir d'un Roi, & le «
titre de Trés-Chrêtien, n'étoient «
point incompatibles, & ne de- «
voient point être séparez : Que «
comme en qualité de Trés-Chrê- «
tien, le Roi devoit avoir soin de «
la Religion Catholique, & de «
ceux qui en faisoient profession «
dans la Valteline : ainsi en qualité «
de Roi, il ne devoit pas négliger «
sa réputation, ni l'interêt de ses «
Etats, ou celui de ses Alliez, ni «
regarder comme une chose indiffé- «
rente d'être considéré comme un «
Prince sans honneur, sans puis- «
sance, & sans foi : Que pour lui, «
il ne croyoit pas que l'on pût sor- «
tir honnorablement de cette affaire «
par la voye de la négociation avec «
le Pape, à cause de la Religion : «
Que pour en sortir avec honneur, «
il falloit se résoudre à une longue «
guerre, & conserver ainsi à la «
France le passage par la Valteline, «
& aux Grisons leur Souveraineté : «
Que si la France abandonnoit ses «
Alliez, elle ne trouveroit ensuite «
aucun appui parmi ses Voisins, «

1625. » qui ne manqueroient pas de la
» quitter pour s'unir à l'Espagne:
» Que d'abord que les Puissances
» voisines verroient le Roi plein de
» fermeté & de courage, elles se-
» roient pour lui, & ne l'abandon-
» neroient jamais, pendant qu'il
» seroit dans cette disposition : Que
» l'honneur étoit le véritable patri-
» moine des Rois, & que Sa Majesté
» devoit tout hazarder pour con-
» server le sien : Que les Finances
» du Roi étoient en trés-bon état,
» puisque les sur-Intendans assu-
» roient qu'ils avoient dequoi payer
» quatre monttes, c'est à dire, la
» solde de huit mois aux Troupes
» qui étoient sur pied, & à celles
» que l'on avoit résolu de lever,
» sans toucher au Capital, ni re-
» courir à des voyes extraordinai-
» res, ni anticiper sur l'année sui-
» vante : Que les affaires des Espa-
» gnols commençoient à aller mal
» en Italie, & que leur Armée étoit
» extrêmement diminuée : Que la
» victoire que le Roi venoit de rem-
» porter sur les Rochellois, assuroit
» le repos du Royaume, & donnoit

lieu d'espérer qu'on les réduiroit « 1625.
en peu de tems à leur devoir. Il «
conclut aprés cela, comme si tout le
monde eût opiné, & que la plûpart
des suffrages eussent été conformes
au sien : Qu'il falloit expédier un «
Courrier au Légat, pour lui faire «
sçavoir que l'Assemblée étoit du «
même sentiment que le Conseil «
étroit ; mais que le Roi ne laisse- «
roit pas d'écouter les propositions «
de paix, qui seroient compatibles «
avec sa réputation ; que si l'on «
n'en faisoit point, ses Armées qui «
avoient eu de si heureux commen- «
cemens, reprendroient leur pre- «
miere vigueur, quoi qu'elle fût «
un peu diminuée pendant l'été. «

Le Cardinal de la Valette dit là-dessus, qu'il étoit à Rome lorsque le Pape établit une Congregation de Théologiens, pour sçavoir jusqu'où il pouvoit se relâcher en conscience dans l'affaire de la Valteline, & s'il pouvoit remettre les Habitans Catholiques de ce Païs-là sous la domination des Grisons ; & que les Théologiens lui répondirent, qu'il le pouvoit & le devoit, parce que

1625. la Religion n'autoriſoit point l'in-
juſtice. Dans le reſte, il fut de l'a-
vis du Cardinal de Richelieu.

Le Premier Préſident parla aprés lui, & ne dit autre choſe, ſi ce n'eſt qu'un Prince ſi ſage, & aſſiſté de Conſeillers d'une prudence conſommée, n'avoit pas beſoin de ſon conſeil, ni de celui de qui que ce fût; & qu'ainſi il n'avoit qu'à commander, & qu'il ſeroit obéï, ce qu'il lui offroit au nom de tout le Parlement.

Aprés cela, perſonne ne diſant plus mot, le Roi ſe leva ſans prendre aucune réſolution en public, & congédia l'Aſſemblée. Mais l'avis du Cardinal de Richelieu fut executé, & l'on envoya des Courriers non-ſeulement au Pape & au Légat, mais encore aux Ambaſſadeurs de la Couronne, pour les informer de ce qui s'étoit paſſé. On écrivit particuliérement au *Comte de Fargis*, Ambaſſadeur en Eſpagne, que la difficulté de toute cette négociation ne venoit, que de ce que les Rois n'avoient pas traité immédiatement par leurs Miniſtres; le Pape ne pouvant

ſe

se résoudre à ce à quoi un Prince Séculier se résoudroit, sans tant de peine. Ainsi on lui donnoit ordre de voir si le Comte d'Olivarés, qui avoit marqué quelque desir de la paix, ne lui feroit point d'ouverture pour surmonter cette difficulté. 1625.

La négociation du Légat ayant été enfin divulguée, le Duc de Savoye * se plaignit fortement par son Ambassadeur, de ce que le Roi n'avoit eu aucun égard à ses interêts, & n'avoit pas fait dire un mot au Légat, pour lui faire donner au moins quelque satisfaction sur le Marquisat de Zuccarello. Mais il se plaignit bien davantage l'année suivante, comme on le verra dans la suite.

* *Siri Mem. recond. Tom. VI. p. 32.*

Cependant * Papenheim, qui étoit à Rive avec un Régiment Allemand, attaqua quelques Troupes Françoises, que le Marquis de Cœuvres avoit mises à *Verseil* & à *Campo*, petites Places autour du Lac de Como, les en chassa, & leur prit douze pièces de Canon, & de plus onze Barques armées qui étoient sur ce Lac. Cette nouvelle étant arrivée à la Cour, on crut la

* *Mem. de Bassompier. Tom. II. p. 434.*

1625\. Valteline perduë ; mais Papenheim n'ayant pas poussé sa pointe, les Vénitiens avertis de ce qui se passoit, prirent enfin l'allarme, & envoyérent à Cœuvres assez de monde pour repousser Papenheim, s'il faisoit quelque nouvelle entreprise. Avec ce secours, & des Troupes venuës de France, * le Marquis alla attaquer les Espagnols dans quelques postes où ils s'étoient retranchez & barricadez deux jours auparavant, & leur rendit la pareille, en les chassant de ces postes; de sorte que les affaires de la Valteline étoient en aussi bon état qu'auparavant.

** Le 7 d'Octobre.*

Suite de la Rebellion de France p. 263. & suiv.

Peu de tems aprés * les Rochellois envoyérent des Députez à la Cour, pour tâcher d'obtenir la paix. Ils eurent beaucoup de peine à avoir Audience du Roi, mais le Connêtable ayant écrit trés-fortement à Sa Majesté, pour tâcher de la porter à la paix, afin d'être mieux en état d'agir au dehors; on résolut de les écouter, & de les tenir en attente le plus long-tems que l'on pourroit, pour voir, avant que de conclure la paix avec eux, si l'on

s'accommoderoit avec l'Espagne. 1625.

Ces Députez s'étant jettez aux pieds du Roi, commencérent par témoigner beaucoup de chagrin d'avoir pris les armes contre lui, & sans entreprendre de se justifier, ils lui en demandérent pardon, en des termes trés-soûmis, tâchérent de l'émouvoir à la pitié, & le supliérent de leur accorder la paix. Le Roi leur répondit, *qu'ils s'étoient mal portez, & insolemment contre lui, mais qu'il leur pardonnoit, & leur donnoit la paix, aux conditions que le Chancelier leur diroit.*

Ces conditions étoient: I. Que le Conseil & le Gouvernement de la Rochelle seroient remis entre les mains de ceux du Corps de Ville, comme il l'étoit l'année 1610. II. Qu'elle recevroit un Intendant de la Justice, pour empêcher les dissentions & les partialitez qui pourroient être dans la Ville, pour y faire administrer la Justice, & y rétablir le Commerce. III. Que toutes les fortifications seroient démolies, & réduites à l'ancienne enceinte de la Ville, telle qu'elle é-

1625. toit en 1560. IV. Que Sa Majesté y seroit reçûë avec le respect qui lui est dû, toutes les fois qu'Elle feroit l'honneur aux Rochellois de les aller voir. V. Que les Rochellois ne pourroient tenir dans leur Port aucuns Vaisseaux armez en guerre, & que les autres destinez pour aller en course & en marchandise, prendroient congé de l'Amiral, comme cela se pratiquoit ailleurs dans le Royaume, & ne sortiroient pas du Port de la Rochelle, que huit jours auparavant ils n'en eussent donné avis à l'Intendant de la Justice. VI. Que les biens appartenans aux Ecclésiastiques seroient restituez, aussi bien que les charettes, chevaux & marchandises de quelques Marchands d'Orleans. VII. Qu'au reste le Roi vouloit que les Rochellois joüissent pleinement & paisiblement de tous leurs Privileges, de la liberté du Commerce, & de l'Edit de Nantes.

Les Députez, aprés avoir reçû ces Articles, les portérent à la Rochelle, pour aviser sur ce qu'on auroit à répondre là-dessus. Cepen-

dant on ne laissa pas de tenir cette 1625.
Ville bloquée comme auparavant, & le Marêchal de Themines fut nommé Général de l'Armée, que l'on opposa aux Rochellois. Il se fit diverses sorties assez vigoureuses, & des rencontres, où tantôt les gens du Roi, & tantôt les Mécontens avoient le dessus.

Urbain VIII. avoit résolu il y avoit long-tems d'envoyer en Espagne le même Cardinal qui avoit été en France, pour tâcher de faire avec les Espagnols ce qu'il n'avoit pû faire avec les François ; mais il devoit aller demeurer quelque tems à Rome avant que de partir pour Madrid, de peur de choquer les Espagnols, qui se seroient plaints que le Pape auroit donné la préférence au Roi Trés-Chrêtien, si le Cardinal Barberin étoit allé immédiatement de France en Espagne. Cependant le Pape donna ordre à Spada de renoüer la négociation avec les Ministres du Roi. Pour cela, étant allé voir le Cardinal de Richelieu, & l'ayant mis sur les différens dont on parloit depuis long-tems, le Cardinal lui

1625. » dit : Que c'étoit un jeu où il s'a-
» gissoit de trés-peu de Dames, puis-
» que tout se réduisoit à trois points,
» l'interêt des Grisons, celui du
» Roi, & celui des Alliez. Pour le
» premier point, le Cardinal dit,
» que sans s'obliger à rien, il dé-
» clareroit franchement au Nonce
» quel étoit son sentiment. C'étoit
» que l'on rendît aux Grisons la Sou-
» veraineté de ce Païs, comme on
» en étoit convenu auparavant. A
» l'égard du second, il jugeoit qu'il
» falloit trouver un moyen de s'as-
» surer que les Rois d'Espagne ne
» prétendroient plus le passage de la
» Valteline. Toute la difficulté du
» troisiéme consistoit à satisfaire le
» Duc de Savoye, non comme ce
» Prince s'imaginoit qu'on le devoit
» faire, mais selon les régles de l'é-
» quité.

Le Nonce fit quelques réflexions sur le premier & le second de ces Articles, mais sans rien approfondir, de peur de s'attirer quelque réponse fâcheuse du Cardinal, qui s'étoit tenu dans des Généralitez.
» Ensuite le Cardinal lui dit : Qu'il

vouloit exterminer les Huguenots, « 1625.
mais qu'il falloit qu'auparavant il « ſcandaliſât encore une fois le monde. « Le Nonce repliqua, que s'il « pouvoit faire du bien ſans commencer à faire du mal, cela lui ſeroit beaucoup plus glorieux ; & que le mal dépendant de nous ſeuls, & le bien des autres, auſſi bien que de nous, les mauvaiſes conſéquences du premier étoient préſentes & certaines, & l'utilité qu'on en attendoit cachée dans l'avenir, & peu aſſurée. Spada comprit par-là * que le Cardinal avoit deſſein de faire la paix avec les Huguenots pour les endormir, & enſuite les accabler; & qu'il avoit ainſi le même but que ceux qui blâmoient la paix avec les Hérétiques, c'eſt à dire, leur ruine.

* *Siri Mem. Recond. T. VI. p. 33.*

Aprés cela le Cardinal ſe mit à ſe vanter : Qu'il gouvernoit tout, « en allant ſeulement trois fois la « ſemaine au Louvre, quoi que cela « lui donnât beaucoup de peine. « Il ajoûta, que le Roi lui faiſoit « tous les jours plus d'amitiez, & « l'excitoit à lui demander des gra- «

1625. „ ces ; mais qu'il lui avoit répondu
„ qu'il n'en vouloit qu'une, mais
„ si grande, que peut-être Sa Ma-
„ jesté le trouveroit étrange ; c'étoit
„ d'avoir place dans l'Histoire de
„ son regne, mais qu'il ne la vou-
„ loit pas, qu'en même tems Sa Ma-
„ jesté n'aquît un Royaume.

Ils retombérent ensuite sur les affaires de la Valteline, & le Nonce aprés diverses réflexions, dit, que pour découvrir tout le secret de l'affaire, il falloit que le Cardinal pensât à satisfaire, ou les Espagnols, ou le Pape, en sorte qu'il pût fermer la bouche aux Espagnols ; & que cela ne pouvoit se faire sans dégager ceux de la Valteline de la Souveraineté des Grisons ; sans quoi le Pape ne pouvoit pas se joindre avec la France pour appaiser le Roi d'Espagne. Le Cardinal témoigna : „ Qu'il étoit obligé au Nonce, de „ ce qu'il lui confioit, & ajoûta, „ qu'il seroit trés-difficile, quoi „ que non pas impossible, d'obte- „ nir du Conseil la ratification des „ Articles qu'on avoit proposez à „ Rome, concernant la Religion de

de la Valteline ; & qu'il ne déses- « 1625.
péroit pas qu'on pût consentir à «
leur donner un Gouverneur Ca- «
tholique & du Païs, mais qu'il «
faudroit qu'il fût nommé par les «
Grisons : Que pour la restitution «
des Forts au Pape, c'étoit une «
chose extrêmement délicate, non- «
seulement pour les François, qui «
depuis quatre ans n'avoient cessé «
de se plaindre de ces fortifications, «
mais encore pour leurs Alliez ; & «
que ni les uns ni les autres ne vou- «
droient pas aprés tant de fatigues, «
de dépenses, & de dangers qu'ils «
avoient essuyez pour se rendre maî- «
tres de ce qu'ils tenoient, s'en re- «
mettre à la parole du Pape, puis- «
qu'il pouvoit arriver mille acci- «
dens, qui retarderoient, ou qui «
empêcheroient la démolition des «
Forts ; & que les Espagnols pou- «
voient s'en mêler, ou en tirer a- «
vantage : Que néanmoins l'ouver- «
ture du Nonce étant fondée sur «
l'équité, on pourroit penser à «
quelque moyen de satisfaire le Pa- «
pe, & de s'assurer de la démoli- «
tion, comme de tenir des Troupes «

1625. » ſur les Frontieres d'Avignon, ſous
» quelque prétexte, afin que le
» Comté d'Avignon fût comme un
» gage de l'obſervation du Traité.
Le Nonce repliqua, qu'il ſuffiroit
pour cela que le Légat demeurât
» pendant ce tems-là en France. Ce
» ſeroit encore une choſe à conſidé-
» rer, reprit le Cardinal, pourvû
» que le Pape déclarât par une Let-
» tre, qu'il le laiſſeroit comme en
» ôtage. Le Nonce ayant rejetté
cette propoſition, ils vinrent au
troiſiéme Article, & le Cardinal
» dit : Qu'on ne pouvoit parler en
» aucune maniére de donner quel-
» que ſatisfaction au Roi d'Eſpagne,
« ſans faire tort, ou à la réputa-
» tion, ou aux interêts du Roi
» Trés-Chrêtien ; & qu'il étoit plus
» facile d'abandonner les Hollan-
» dois, comme l'Eſpagne l'auroit
» ſouhaité, ſans rien dire, que de
» le promettre de bouche, ou par
» écrit. Pour ce qui regardoit la
» Souveraineté des Griſons ſur la
» Valteline, qu'il étoit Théologien
» auſſi bien que les autres, & qu'il
» ſçavoit qu'on la leur pouvoit

laisser en toute sûreté de conscience. « 1625.

Sur la fin de cette année, *Miron*, Ambassadeur Ordinaire du Roi aux Cantons des Suisses, & tous ceux qui faisoient les affaires de la Couronne parmi ces Peuples écrivirent, * que leur affection envers le Roi étoit extrêmement alterée : Que plus de vingt-cinq mille Allemands avoient eu passage ouvert par la Suisse pour aller servir les Espagnols en Italie : Que l'Alliance des Suisses s'anéantiroit insensiblement, si l'on n'y mettoit ordre de bonne heure : Que le plus sûr moyen étoit d'envoyer aux Cantons le Maréchal de Bassompierre, qui étoit Colonel des Troupes Suisses en France, parce que les Suisses avoient beaucoup de considération poour lui. Les Venitiens & le Duc de Savoye firent les mêmes offices, pour obliger le Roi à l'y envoyer ; de sorte qu'il fut conclu qu'il y iroit. Il partit comme Ambassadeur Extraordinaire * quelque tems aprés ; & à son arrivée les Cantons de *Schvvit*, d'*Uri*, & de *Zug*, lui envoyérent des Dé-

* *Mem. de Bassomp. Tom. II. p. 335.*

* *Le 18. de Novembre.*

1625. clarations, par lesquelles ils protestoient de fermer le passage à toutes les Puissances, qui ne trouveroient pas bon que l'on rendît la Valteline aux Grisons, & les autres Cantons se préparoient à en faire autant. Les Espagnols contre qui cela étoit se tirérent d'affaire, en disant qu'ils se déclareroient là-dessus, dés que les Forts seroient entre les mains du Pape.

Quelques semaines avant que le Maréchal de Bassompierre partît pour la Suisse, la Cour envoya Blainville en Angleterre, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, pour se plaindre des infractions que le nouveau Roi Charles (car le Roi Jacques étoit mort * quelque tems avant que la Reine passât la mer) avoit faites au Contrat matrimonial passé en France. A peine la Reine son Epouse fut-elle arrivée à Londres, & les Articles du Contrat publiez parmi les Anglois, que presque tout le Peuple Protestant prit l'allarme, comme si ce mariage n'avoit été fait que pour introduire la Religion Catholique en Angleterre.

* Le 6. d'Avril 1625.

En effet, le Roi avoit accordé tant de choses en faveur des Domestiques François de la Reine, & des Catholiques Anglois, & pris si peu de mesures pour l'éducation des Enfans qui pouvoient naître de ce mariage dans la Religion Protestante, qu'à moins qu'il n'eût résolu de manquer de parole, on voyoit dans les Articles du Contrat un dessein de fortifier le Parti Catholique en Angleterre, ce qui ne se pouvoit faire sans travailler à diminuer les forces de celui des Protestans. Peut-être le Roi Jacques, chagrin contre les Presbyteriens, qui lui avoient donné bien des affaires en Ecosse, aussi bien qu'à sa Mere, vouloit former un Parti qui lui fût plus opposé, que ne l'étoient les Protestans Episcopaux. Peut-être croyoit-il devenir maître absolu des Loix, en introduisant de la division parmi le Peuple, qui ne seroit plus en état de défendre ses Privileges. Quoi qu'il en soit, il est certain que lui & son Fils donnérent lieu de croire qu'ils ne seroient point fâchez que les Catholiques fussent puissans en 1625.

1625. Angleterre. On se plaignoit aussi qu'ils s'étoient engagez à une chose qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de relâcher ; sçavoir, à suspendre des *Loix Pénales* contre les Catholiques, établies par plusieurs Actes des Parlemens. Ainsi ce Roi poussé par le Parlement tenu à Oxford, & par les plaintes générales de toute la Nation Angloise, fut obligé de faire à leur égard tout le contraire de ce qu'il avoit promis. C'est ce que le Roi apprit par le retour du Duc de Chevreuse, qui avoit accompagné la Reine jusqu'à Londres, de la Ville-aux-Clers, & d'Effiat, Ambassadeurs Extraordinaires, & par les Lettres de *l'Evêque-de Mende*, du Pere Berule, & de plusieurs autres. Outre l'indulgence de Charles pour les Catholiques, les Prêtres François qui alloient en Angleterre, plus en qualité de Missionnaires, que de Domestiques de la Reine, y avoient porté l'esprit de Mission, qui est ordinairement de s'intriguer dans les affaires le plus qu'il est possible, & de faire beaucoup de fracas ; parce que plus un Mission-

naire fait parler de lui, plus il eſt 1625.
recompenſé au retour de la Miſſion. L'indiſcrétion de ces gens-là, qui croyoient déja devoir poſſéder les meilleurs Bénéfices d'Angleterre, cauſa un grand deſordre à la Cour, & commença à attirer ſur les bras du Roi un Parti qui l'accabla enfin, ſans que la Religion Catholique en tirât aucun avantage. Au contraire, elle fut ruinée avec lui, ſans que ſes Fils, qui avoient le même deſſein que leur Pere, ayent pû la rétablir. Je n'entrerai pas plus avant dans les broüilleries d'Angleterre, il ſuffira de dire que la Cour de France, en ſoûtenant autant qu'il lui étoit poſſible la Reine, tâchoit de ne s'attirer pas une guerre avec les Anglois; ce qu'elle ne pût néanmoins pas éviter.

Soubiſe qui étoit en Angleterre n'avoit pas été à la verité reçû à la Cour, mais le Roi n'avoit pas néanmoins oſé lui ordonner de ſortir de ſon Royaume, de peur de chagriner trop le Peuple Proteſtant, qui murmuroit déja avec raiſon, de ce que contre tout interêt de Politique &

1625. de Religion, le Roi avoit envoyé sept Vaisseaux contre les Rochellois. On eût dit qu'il étoit de l'interêt de Charles d'aider au Roi de France à devenir Maître absolu chez lui, & à y ruiner le Calvinisme, pendant que le Conseil de Loüis XIII. jugeoit que la bonne Politique demandoit que la France se conduisit tout au contraire à l'égard de l'Angleterre, où elle tâchoit d'établir la Religion Catholique autant qu'il lui étoit possible, & d'y former un Parti, qui ne pouvoit donner que de l'inquiétude au Roi Protestant. Les Anglois qui étoient persuadez que la Politique des François étoit meilleure que celle de leur Roi, l'obligérent aussi bien-tôt à agir tout autrement à l'égard des Rochellois.

Blainville eut ordre de demander à Charles I. qu'il défendît à ses Sujets d'assister Soubise, & aux Gouverneurs des Places Maritimes de le recevoir dans leurs Ports, & qu'il leur ordonnât au contraire de le chasser, comme un Ennemi du Roi Trés-Chrêtien, & l'unique cause

de ce que ſes armes n'avoient pas eu en Italie le ſuccés qu'il en attendoit ; parce qu'il avoit occupé pendant cette année une partie des forces de l'Etat, qu'on avoit été obligé de lui oppoſer. Le Roi chargeoit encore ſon Ambaſſadeur de dire à Sa Majeſté Britannique, qu'il eſpéroit qu'il ne trouveroit pas mauvais que l'on pourſuivît, & que l'on combattît les Vaiſſeaux Rochellois juſques dans les Ports d'Angleterre. Le Conſeil ne jugeoit pas à propos de demander cela comme une choſe à laquelle le conſentement du Roi d'Angleterre fût abſolument néceſſaire, mais comme une honnêteté, qu'il ne pouvoit refuſer à ſon Beau-frere. Blainville étoit encore chargé de ſe plaindre de la maniére dont on traitoit les Catholiques en Angleterre, & de ce qui regardoit les Domeſtiques de la Reine ; mais je paſſerai ces deux Articles, qui n'ont pas aſſez de rapport avec la vie du Cardinal de Richelieu, pour dire ce que le Roi d'Angleterre répondit à l'égard de Soubiſe. 1625.

Il dit, * qu'il ne ſe ſeroit jamais

Le 22. d'Octob. *Voyez Siri Mem. Recond. T. VI. p. 69.*

1625. imaginé qu'on le crût d'un si mauvais naturel, que de vouloir abandonner son parent dans l'affliction, réduit à la derniére nécessité, de la même Religion que lui, & aimé particuliérement de son Peuple : Qu'il avoit espéré qu'on lui feroit des remercîmens de la part du Roi Trés-Chrêtien, de ce qu'il n'avoit pas voulu recevoir Soubise à la Cour, mais s'étoit contenté de ne pas faire chasser ses Vaisseaux des Ports d'Angleterre : Qu'à la verité il ne trouvoit pas bon qu'ils en sortissent pour faire des courses sur les François, mais que le Roi Trés-Chrêtien feroit bien aussi de donner la paix à ses Sujets, pour être mieux en état d'agir contre ses Ennemis : Que Henri IV. son Pere avoit donné refuge en France au Comte de *Bothuel*, qui avoit attenté sur la personne du Roi Jacques son Pere, & s'étoit excuse sur ce que tous les Royaumes du Monde avoient droit de donner azile à ceux à qui il leur plaisoit. Blainville repliqua, qu'il sçavoit bien qu'à la rigueur, il pouvoit bien donner re-

traite à Soubiſe ; mais qu'il devoit 1625.
auſſi penſer que la France pourroit lui faire le même chagrin quelque jour, & peut-être dans des occaſions plus importantes ; mais que ſi Sa Majeſté vouloit bien vivre avec un grand Roi, qui étoit ſon Beau-frere, il y avoit bien des choſes à redire dans ce procedé : Que néanmoins s'il prenoit tant de part dans la perſonne de Soubiſe, il ne lui en parleroit plus ; mais qu'il ne feroit pas la même choſe à l'égard des Vaiſſeaux, puiſque la plûpart appartenoit au Roi, ou à Sujets, à qui Soubiſe les avoit enlevez ; & qu'il demandoit qu'on les rendît, ou que le Roi les feroit prendre par tout où il les trouveroit.

Bien loin d'écouter ces plaintes & ces menaces, le Roi d'Angleterre fit redemander ſes Vaiſſeaux au Roi de France, & comme on ne lui renvoyoit pas, il fit arrêter quelques Vaiſſeaux François qui étoient dans les Ports d'Angleterre. Cependant les Rochellois qui voyoient bien par les conditions qu'on leur avoit offertes, qu'on cherchoit à

1625. les dépoüiller de tous leurs Privileges, & à les mettre hors d'état d'en témoigner aucun reſſentiment, avoient envoyé des Députez à Londres, pour y demander du ſecours, en cas que la guerre continuât. Ils furent * trés bien reçûs du Conſeil Privé, & on promit de les aſſiſter, comme en effet on donna ordre pour tenir une partie de la Flotte prête.

** Le 22. de Decembre.*

1626. Cependant, pour ne pas rompre trop bruſquement avec la France, le Roi d'Angleterre envoya à Paris deux Ambaſſadeurs; ſçavoir, le Comte de Holland & *Carleton*, afin de porter le Roi à faire une Ligue avec l'Angleterre, pour rétablir l'Electeur Palatin. Ils avoient auſſi ordre de tâcher de procurer la paix aux Rochellois, & de redemander au Roi les Vaiſſeaux de guerre Anglois qu'on lui avoit prêtez l'année précédente. Ils demandérent * ces trois choſes dans la premiére Audience qu'ils eurent; & le Roi leur répondit, à l'égard de la premiére, qu'il avoit ſes raiſons pour ne faire aucune ſemblable Ligue, mais que peut-être il feroit rétablir l'Electeur

** Le 24. de Janvier.*

ſans cela. Pour la ſeconde, il dit, que ſi les Rochellois rentroient dans leur devoir, il ne leur refuſeroit pas la paix, mais qu'il ne vouloit s'engager à traiter là-deſſus avec qui que ce fût, & qu'ils devoient l'attendre de ſa ſeule bonté. Touchant les Vaiſſeaux, le Roi déclara qu'il étoit prêt d'en rendre un Vaiſſeau de guerre à Sa Majeſté Britannique; mais que les autres étant des Vaiſſeaux marchands armez en guerre, on ne pouvoit pas l'obliger de les renvoyer pendant qu'il en auroit beſoin, puiſqu'il ne les avoit demandez que pour cet uſage, & qu'il les avoit par un Contrat. 1626.

En parlant de ceux de la Rochelle, les Ambaſſadeurs avoient dit, qu'ils n'avoient aucune liaiſon avec eux, & que s'ils demandoient la paix pour eux, c'étoit comme amis de la France, & parce qu'ils ſouhaitoient qu'elle employât toutes ſes forces contre les Eſpagnols. Néanmoins * peu de jours aprés le Conſeil du Roi d'Angleterre le fit réſoudre à trois choſes trés-oppoſées aux deſſeins de Loüis XIII. La premiére

* Le 30. de janvier.

1626. étoit de ſecourir ouvertement la Rochelle ; la ſeconde, de rappeller ſes Ambaſſadeurs qui étoient en France ; la troiſiéme, d'envoyer le Duc de Buckingham pour cette expédition, qu'il vouloit faire autoriſer par un Acte du Parlement. Buckingham dit en ce tems-là à Blainville, qu'il étoit fâché de voir les deux Couronnes ſe broüiller à un tel point, qu'il perdroit tout le fruit des ſervices qu'il avoit rendu à la France, & qu'il ſe voyoit en danger de rendre compte de ſes actions au Parlement : Que le Roi ſon Maître s'étoit aidé à ruiner Soubiſe, par la ſeule affection qu'il avoit pour le Roi de France, & dans la penſée qu'on ſe contenteroit de châtier un Sujet rebelle ; mais que maintenant qu'il voyoit que l'on travailloit à exterminer entiérement ceux de ſa Religion, il ne pouvoit pas demeurer neutre, ſans encourir le blâme de tout le monde, & que tout ſon Peuple & tout ſon Conſeil le portoient d'un commun conſentement à prendre leur défenſe. Buckingham ajoûtoit à cela, que la France expo-

ſoit ſes Alliez à de grands dangers 1626.
par cette conduite ; & que les Eſpagnols ne manqueroient pas de tirer de l'avantage de ces divisions. Il diſoit encore, que ſi la guerre venoit à s'enflammer entre les deux Couronnes, la Reine & ſes Domeſtiques en ſouffriroient beaucoup, ſans qu'on le pût empêcher.

Le Roi averti de cette diſpoſition des Anglois, & craignant toûjours que les Eſpagnols ne vinſſent à une rupture, il fut réſolu de conclure avec les Rochellois. Ils avoient renvoyé des Députez à Paris dés le commencement de l'année, mais comme ils n'avoient pas apporté la ratification des Articles qu'on leur avoit mis entre les mains au mois de Novembre, le Roi ne les voulut pas voir, & ils furent renvoyez au Maréchal de Shomberg, qui avoit ordre de les écouter. Ils avoient offert de réformer leur Magiſtrat, comme on leur avoit marqué qu'on le ſouhaitoit, mais ils ne vouloient pas ouïr parler d'un Intendant de la Juſtice. Pour leurs Fortifications, ils ne vouloient raſer que celles qui

1626. avoient été faites depuis l'an 1621. & à condition que l'on démoliroit aussi le Fort-Loüis, & ceux que l'on avoit commencez dans les Isles de Ré & d'Oleron. On ne remarquoit plus dans les discours & dans les maniéres des Députez, cette grande frayeur qui y avoit paru, aprés la défaite du mois de Septembre. Les menaces qu'on leur faisoit ne les ébranloient pas beaucoup, soit qu'ils attendissent du secours de dehors, comme on leur en avoit promis d'Angleterre, soit qu'ils espérassent que le reste des Huguenots prendroient bien-tôt les armes. En effet, ceux du Vivarez surprirent *Pousin*, petite Place sur le Rhône, d'où ils faisoient des courses dans le voisinage, & incommodoient extrêmement les voitures qui se faisoient par cette Riviére; mais le Connêtable de Lesdiguiéres la reprit bien-tôt aprés.

Le Cardinal n'étoit pas peu empêché dans cette conjoncture, parce qu'il souhaitoit deux choses, qui paroissoient trés-difficiles. L'une étoit, que la paix fût au dedans; &

& l'autre, que les interêts & la réputation de l'Etat fussent si bien soûtenus au dehors, qu'il n'y parût aucune foiblesse. Quand il auroit beaucoup relâché pour les interêts du dehors, il n'étoit pas assuré d'avoir la paix au dedans. Ce n'étoient pas les Huguenots qui étoient les plus à craindre, puisqu'il n'y avoit qu'à observer l'Edit de Nâtes pour les appaiser. Mais il voyoit s'élever contre lui un puissant Parti de Catholiques, auquel le Prince de Condé, que les Ministres n'avoient pas laissé rapprocher de la Cour depuis qu'il s'en étoit éloigné, pouvoit servir de Chef. Ces gens-là portant envie à la grande autorité du Cardinal, & ne pouvant se résoudre à dépendre de lui, avoient un prétexte assez plausible pour soulever les Catholiques zélés contre lui, comme contre un Fauteur des Hérétiques; crime dont on faisoit déja grand bruit en Espagne, & à la Cour de Rome. C'étoit, si l'on faisoit la paix avec les Huguenots, qui étoit néanmoins necessaire dans la disposition où l'on voyoit 1626.

1626. l'Angleterre. On pouvoit dire d'une maniére propre à tromper le Peuple Catholique, & à faire soulever tous ceux qui se piquent de ce zéle exterminateur des Hérétiques ; qui a tant causé de malheurs dans le monde, que par une pernicieuse Politique le Cardinal laissoit perdre l'occasion de prendre la Rochelle, l'unique rampart des Huguenots, & l'azile de tous les Ennemis de la Couronne.

Avant que l'on eût été averti de la disposition du Conseil d'Angleterre, on avoit extrêmement maltraité les Députez de la Rochelle ; & le Marêchal de Schomberg leur avoit dit, que si le Roi faisoit son devoir, il les feroit pendre. Ils avoient été là-dessus sur le point de se retirer, mais on avoit fait en sorte de les faire attendre encore quelques jours ; & le *Duc de la Trimoüille* avoit écrit à son Frere le *Comte de Laval*, qui étoit dans la Rochelle, comme pour lui proposer de lui-même des Articles plus avantageux que les précédens. Enfin, comme il n'y avoit pas encore

d'ouverture, pour accommoder avec honneur les différens que la Couronne avoit au dehors, & que l'Angleterre s'ébranloit, en faveur des Huguenots, on jugea qu'il falloit faire la paix avec eux. Elle fut concluë & signée le 5. de Février, & les Articles furent conçûs en ces termes. * *Le Roi desirant donner la paix à ses Sujets de la Ville de la Rochelle, de la Religion Prétenduë Réformée, qu'ils lui ont demandé avec toutes sortes d'instances, de soûmissions, & de respects, la leur accorde aux conditions qui suivent:* 1626.

* Suite de la Rebellion de France, p 438.

I. *Que le Conseil & le Gouvernement de la Rochelle, sera remis & rétabli entre les mains de ceux qui sont du Corps de cette Ville, dans la forme où ils étoient l'an 1610.*

II. *Qu'ils recevront un Commissaire, pour y faire executer les choses qui seront arrêtées pour l'execution de la paix, & y demeurer tant qu'il plaira à Sa Majesté.*

III. *Qu'ils n'auront aucun Vaisseau armé en guerre dans leur Ville, & observeront, pour le trafic, les formes é-*

1626. *tablies & usitées dans le Royaume, sans déroger, pour ce qui concerne ledit trafic, à leurs Privileges.*

IV. *Qu'ils restitueront tous les biens Ecclesiastiques, qui se trouveront par eux possedez, conformément à l'Edit de l'an 1598. & à son execution.*

V. *Qu'ils laisseront jouïr pleinement & paisiblement les Catholiques de l'exercice & fonction de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & des biens qui leur appartiennent dans ladite Ville, & leur restitueront ce qui sera en nature, & raseront le Fort de Tadon, par eux nouvellement construit.*

VI. *Que Sa Majesté ne pouvant accorder le rasement du Fort-Loüis, dont ceux de la Rochelle font instance, Elle promet, par sa bonté, de faire établir un tel ordre dans les Garnisons, qu'il lui plaira laisser audit Fort, comme aussi dans les Isles de Re & d'Oleron, que les Rochellois ne recevront aucun trouble ni empêchement dans la sureté, & dans la liberté du commerce, qu'ils voudront faire, suivant les Loix, Ordonnances, & Coûtumes du*

Royaume, non plus que dans la joüissance des biens, & perception des fruits, qu'ils ont dans ces Isles. 1626.

Quand il fallut signer ces Articles, les Cardinaux de Richelieu & de la Rochefoucaut sortirent du Conseil, afin de ne pas paroître trop publiquement consentir à donner quelque trêve aux Hérétiques; quoique le premier eût opiné fortement, en faveur de la paix.

Pour achever d'appaiser entiérement les Huguenots, le Roi publia un Edit au mois de Mars,* mais qui ne fut verifié, dans le Parlement de Paris, que le sixiéme d'Avril. Voici l'abregé de ses Articles. I. Que l'Edit de Nantes, Déclarations, & Articles secrets, publiez & registrez en Parlement, en faveur de ceux de la Religion Prétenduë Réformée, seroient observez. II. Que la Religion Catholique seroit rétablie dans tous les lieux, dans lesquels elle avoit été intermise; avec défenses de troubler les Ecclésiastiques, ausquels leurs biens seroient aussi restituez. III. Que l'Exerci-

* *Suite de la Rebellion de France, 438. b.*

ce de la Religion Prétenduë Réformée seroit rétabli dans les lieux où il étoit l'an 1620. IV. Que le Roi accorderoit pardon de toutes les entreprises du tems passé, comme levées d'armes & de deniers, & autres pareilles. V. Que les Articles 74. 75. 78. 79. de l'Edit de Nantes, seroient entretenus. VI. Que les translations de Justice, de Bureaux, & de Recepte des Finances, seroient annullées. VII. Que ceux de la Religion Prétenduë Réformée seroient déchargez de tous Jugemens, & de toutes Sentences données contre eux. VIII. Que les prisonniers de guerre, qui n'avoient encore payé aucune rançon, seroient délivrez. IX. Que le 27. Article de l'Edit de Nantes, seroit observé. X. Que l'Article 82. du même Edit, seroit executé. XI. Que ceux de la Religion Prétenduë Réformée ne tiendroient aucunes Assemblées, sans Brevet du Roi, sinon pour des choses concernant simplement les Réglemens de la Discipline de leur Religion. Qu'ils ne feroient aucunes fortifications, sans

permiſſion da Roi. XII. Que les Articles accordez pour la Rochelle, Iſles & Païs d'Aunis, ſeroient auſſi gardez. 1626.

Cette paix faite, avec les Huguenots, donna matiére aux Ennemis du Cardinal de Richelieu, & peu d'égard au repos de l'Etat. * On publia quantité de Libelles en Latin contre lui, afin de le diffamer par toute l'Europe. Le Parlement de Paris en condamna quelques-uns, & le Cardinal ne manqua pas de gens, qui écrivirent pour lui; mais la meilleure réponſe, que l'on pût faire, auroit été de découvrir les veritables intentions du Cardinal, dans cette paix, telles qu'on les a marquées ci-deſſus, page 265. Mais ce que l'on ne fit pas alors, parce qu'il n'étoit pas à propos d'apprendre aux Huguenots, qu'on les trompoit, le tems l'a aſſez fait, & aprés l'année 1628. il n'y a eu perſonne qui ait accuſé ce Prélat d'être favorable aux Hérétiques. Ces Libelles venoient de gens, qui n'avoient pas moins de vanité & d'ambition que lui, & qui n'en parloient mal, que parce qu'ils

* Voyez en les t tres dans la ſuite de la Rebellion. p 497. & ſuiv. & dans Aubery, Vie du Cardin. Liv. II. c. 7.

1626. envioient son poste ; mais qui n'entendoient rien dans les affaires d'Etat, & connoissoient peu l'humeur du Cardinal. Le peu d'habileté de ceux, qui ont plusieurs fois entrepris de le diffamer, comparée avec sa conduite, faisoit un effet si avantageux pour lui, que jamais il ne parut plus habile homme, que lorsqu'on entreprit de censurer son Ministére.

Pour passer présentement aux autres choses, qui arrivérent au commencement de l'année 1626. le Maréchal de Bassompierre, aprés avoir disposé les esprits des Suisses, à lui accorder ce qu'il leur vouloit demander, * se trouva dans leur Diéte de Soleurre, où il exhorta les Cantons à se réünir tous, pour travailler à faire rendre la Valteline aux Grisons leurs Alliez, & leur promit toutes sortes de secours, pour effectuer cette résolution. Il ajoûta, que s'ils jugeoient qu'elle ne dût pas être renduë si-tôt, que Sa Majesté Trés-Chrêtienne le souhaitoit, c'étoit à leur prudence à pourvoir à sa garde, & qu'il offroit au nom

* *Le 13. de Janvier.*

du Roi de se conformer à ce qu'ils 1626.
jugeroient à propos, & de supporter, ou tous les frais nécessaires, ou telle partie qu'ils voudroient. Le même jour les Cantons ayant formé la conclusion de leur Diéte, ils déclarérent qu'il étoit juste que la Valteline & les Comtez de Chiavenne & de Bormio fussent rendus aux Grisons leurs anciens Possesseurs, en quoi ils se joignoient aux sentimens du Roi de France, tels que son Ambassadeur les leur avoit représentez. Le Nonce *Scappi* s'opposa autant qu'il pût à cette résolution, mais comme il étoit clair qu'il cherchoit uniquement l'avantage du Pape, ou du Roi d'Espagne, & non celui des Alliez des Suisses, il ne fut pas difficile au Maréchal de réfuter ce qu'il disoit. Les Suisses, quoi que peu exercez en matiéres de Politique, virent bien que ce dernier avoit raison, * & ils lui donnérent la conclusion de leur Diéte par écrit, qui portoit que comme les Cantons avoient ci-devant approuvé le Traité de Madrid, ils ne trouvoient rien non plus alors

* *Le 17. de Janvier.*

1626. de plus à propos, que de persister dans la même résolution; sçavoir, que la Valteline, Chiavenne & Bormio fussent remises aux trois Ligues des Grisons, conformément à ce Traité, sans y faire aucun changement; & avec les conditions qui y sont contenuës, de rétablir l'exercice des deux Religions. Pour les autres choses que le Maréchal avoit proposées, les Deputez répondirent qu'ils les rapporteroient à leurs Superieurs. Ainsi le Maréchal s'étant acquitté heureusement de sa commission, s'en retourna à Paris.

Dés le commencement de l'année le Pape déclara pour le Legat en Espagne le Cardinal François Barberin, quoi qu'il n'y eût pas d'apparence qu'il réüssit mieux parmi les Espagnols, que chez les François. Ce Cardinal reçût la Croix le 27. de Janvier, dans un Consistoire qui se tint exprés. Peu de tems aprés, il se fit une promotion de douze Cardinaux, entre lesquels étoient Marquemont Archevêque de Lyon, & Spada Nonce en France, dont j'ai parlé plusieurs fois. Pour donner

plus d'autorité à la Légation, le Pa- 1626.
pe fit expédier des ordres à plusieurs personnes pour lever des Troupes, afin de les envoyer, disoit-on, dans les Forts de la Valteline, qui lui seroient remis. Ces Troupes s'avancerent bien-tôt aprés vers les Frontiéres de l'Etat Ecclésiastique pour traverser le Milanés, & entrer dans les Forts que les Espagnols tenoient encore; & aprés les avoir retirez d'entre leurs mains, demander aux François ceux qu'ils avoient pris. Que si les François refusoient de rendre les Forts qu'ils avoient, ces Troupes, à ce que disoit le Pape, tâcheroient de les recouvrer, non pour rompre avec la France, mais seulement pour aider ceux de la Valteline à secouër le joug des Grisons: comme les Ministres du Roi avoient dit l'année précédente, qu'il n'avoit aucun dessein d'attaquer les Troupes du Pape, mais seulement d'aider les Grisons. Aprés avoir repris ces Forts, le Pape prétendoit les tenir quelques mois en dépôt, pendant lesquels on pourroit s'accorder. D'autres croyoient que le

1626. Pape ayant promis aux Espagnols de regagner les Forts, il vouloit seulement paroître vouloir tenir sa parole sans aller plus loin, & le Pontife lui-même le témoigna ensuite au Comte de Bethunes.

On fut d'abord surpris en France de cette résolution du Pape, & lors que l'on apprit par la bouche du Nonce, que le Cardinal Barberin étoit parti pour l'Espagne, on craignoit qu'il n'y eût quelque Traité secret entre le Pape & cette Couronne. Mais le Nonce ayant déclaré non-seulement que le Pape ne faisoit rien que pour le bien public, mais qu'il ne seroit pas même fâché si les Couronnes s'accommodoient entre elles sans qu'il s'en mêlât, on crut qu'il falloit se dépêcher de conclure avec les Espagnols, car Du Fargis avoit commencé à traiter en secret avec le Comte d'Olivarés. Pour obliger les Espagnols à se rendre à des conditions avantageuses à la France, on fit alors la paix avec les Huguenots; mais à dessein de recommencer à attaquer la Rochelle, dés que le Traité avec l'Espagne seroit fait.

Cependant pour ne pas être surpris, on envoya des gens & de l'argent au Marquis de Cœuvres, avec ordre de faire de nouvelles levées parmi les Grisons & parmi les Suisses, & de se tenir sur ses gardes. Les Troupes du Pape composées de six mille Fantassins, & de cinq cens Chevaux, s'avançoient lentement; parce que les Espagnols qui les devoient fournir de vivres & de munitions, ne le faisoient pas avec la diligence nécessaire. Cependant le Pape reçût la nouvelle que le Traité entre les Couronnes avoit été conclu par le Comte d'Olivarés & le Marquis Du Fargis, ce qui le tira d'un grand embarras, & dont il ne put s'empêcher de témoigner de la joye. 1626.

L'Ambassadeur de France à Madrid, aprés avoir tâché de découvrir la disposition du Comte d'Olivarés, sans attendre de nouveaux ordres, signa le 16. de Janvier un Traité avant que de l'avoir communiqué à la Cour, & l'envoya ensuite en France. On lui avoit écrit quelques semaines auparavant de

1626. traiter avec beaucoup de précaution, & de ne s'engager pas témérairement; mais il avoit déja si avancé dans sa négociation quand il reçût ces ordres, qu'il crut ne pouvoir retourner en arriére. D'ailleurs ayant plusieurs fois remarqué que les deux principaux Articles que la France tâchoit de gagner, étoient de conserver la Souveraineté aux Grisons, & de faire désister les Espagnols du passage de la Valteline, il lui sembloit d'avoir satisfait à ses instructions, en obtenant ces deux points.

Mais on fut étrangement surpris en France, ou au moins l'on feignit de l'être, lorsqu'on vit un Traité aussi important que l'étoit celui-là, signé, disoit-on, sans ordre, & sans qu'on l'eût vû auparavant. La premiére chose que l'on parla de faire, fut de rappeller Du Fargis, & de déclarer nul ce Traité; l'on demeura en apparence quelques jours dans cette résolution, & tous les Ministres blâmoient hautement une conduite aussi précipitée, que l'avoit été, disoient-ils, celle de cet

Ambassadeur; mais on disoit ensuite, que l'on craignoit que si on desapprouvoit tout à fait ce Traité, on n'attribuât cela plûtôt à la legereté de la Cour, qu'à la malhabileté de Du Fargis, parce que ce n'étoit pas la premiére fois qu'on avoit retracté ce que des Ministres avoient fait. On s'apperçût de plus par les discours du Marquis de Mirabel, que les Espagnols ne regardoient pas ce Traité comme si bien conclu, qu'on n'y pût rien changer; ce qui fit résoudre le Roi à envoyer un Courrier à Du Fargis, pour lui reprocher sa témérité, & pour lui faire sçavoir que l'on entendoit qu'il réparât sa faute, en corrigeant le Traité qu'il avoit fait si à la hâte. On lui envoya en même tems la maniére dont on entendoit que les Articles fussent changez, & ordre de faire beaucoup valoir cette démarche, comme étant une marque sensible de l'inclination que le Roi Trés-Chrêtien avoit pour la paix. On ajoûtoit, que si le Comte Duc vouloit souscrire les Articles, comme on les avoit corrigez, il les si- 1626.

1626. gnât aussi, & qu'en même tems il en donnât avis aux Ministres Etrangers, qui étoient à la Cour d'Espagne; en leur disant, que sans Commission, & sur ses propres risques, il avoit signé un Traité qu'il croyoit avantageux, parce que les Espagnols y renonçoient au passage de la Valteline, & rendoient la Souveraineté de ce Païs-là aux Grisons: Que si le Comte Duc refusoit de faire aucun changement dans le Traité, il prît congé à l'instant, & vint rendre compte de sa conduite; mais que si le Ministre Espagnol vouloit changer quelque chose, il envoyât à la Cour ces changemens, sans rien témoigner à ceux des Princes Etrangers.

Le Comte Du Fargis ayant reçû ces ordres, monta à cheval pour se rendre à la Cour d'Espagne, qui étoit partie pour le Royaume d'Arragon, & qu'il trouva à Barcelonne. Il parla si fortement au Roi & aux Ministres d'Espagne, qu'il les porta à souffrir que l'on fit quelque changement dans le Traité; mais ils ne voulurent pas accepter tous ceux

qu'il leur proposa, quoi qu'ils accordassent plus que par le Traité précédent. Cependant, Du Fargis croyant avoir réparé sa faute, ne laissa pas de signer, parce que le Comte Duc ne voulut pas lui donner du tems d'en écrire en France. Cela étant fait, il en donna avis aux Ministres, qui étoient à la suite du Roi d'Espagne. * Il convint néanmoins avec le Comte d'Olivarés, que le Traité seroit datté du 16. de Mars 1626. comme fait à *Monzon*, quoi que ce ne fût qu'à Barcelonne; parce qu'on n'avoit pas voulu que le Légat, qui étoit arrivé auparavant dans cette Ville y intervint, à cause des longueurs que cela auroit causé, ce qui avoit fait qu'on lui avoit déja dit, que le Traité étoit conclu avant son arrivée. 1626.

* *S'A Mem. Recond. T. VI. p. 112.*

Les principaux Articles de ce Traité se réduisoient à ceci. I. Que les affaires des Grisons & de la Valteline seroient remises dans le même état où elles étoient en 1617. par lequel moyen on conservoit la Souveraineté aux Grisons, & la dispo-

1626. sition absoluë du passage à la France, qui en étoit alors en possession. II. Qu'il n'y auroit à perpetuité dans la Valteline aucun autre Exercice, que celui de la Religion Catholique. III. Que les Habitans de ce Païs-là pourroient élire leurs Gouverneurs & leurs Magistrats, tous Catholiques, ou Grisons, ou de la Valteline. IV. Que cette élection seroit confirmée par les Grisons, sans pouvoir la rejetter. V. Que tous les Forts de la Valteline seroient remis entre les mains du Pape, pour être incontinent rasez. VI. Que les deux Rois travailleroient à pacifier leurs Confédérez, & qu'ils ne leur donneroient aucun secours, ni ouvertement, ni en secret pour continuer la guerre, qu'aprés avoir tenté inutilement toutes sortes de voyes pour les accorder.

Le Cardinal de Richelieu communiqua la substance de ce Traité, avant qu'il eût été corrigé au Prince de Piémont, qui étoit venu à la Cour, pour se plaindre du Connêtable & de son Gendre; & comme ce Prince vit qu'on n'avoit eu au-

cun soin particulier des interêts de sa Maison, il s'emporta extrêmement contre ce Traité; & les Ministres de France, comme pour le consoler, se plaignoient aussi trés-fortement de Du Fargis; mais ils ajoûtoient que le Roi, pour ne pas passer pour un Prince de mauvaise foi, étoit obligé de ratifier ce qu'il avoit signé, parce qu'on ne croiroit jamais qu'il l'eût fait sans ordre. *Contarini*, Ambassadeur Extraordinaire de Venise, ne se plaignoit guere moins de ce Traité, auquel il prétendoit que la République auroit dû avoir part; & il étoit d'autant plus fâché, * qu'ayant été averti que la France traitoit avec l'Espagne, & l'ayant dit, on s'étoit moqué de lui comme d'un Visionnaire, sur ce que le Cardinal de Richelieu avoit assuré au Maréchal de Bassompierre, qu'il n'y avoit rien de semblable. 1626.

* *Siri Mem. Recond. T. III. p. 102.*

Le Traité de Monzon ayant été corrigé, comme l'on a dit, & ratifié par le Roi, dés que le Courrier qui portoit la ratification en Espagne fut revenu, on le communi-

1626. qua aux Ambassadeurs de Venise & de Savoye ; car le Prince de Piémont étoit déja parti assez mal satisfait de la Cour, dont il n'avoit pas été reçû avec les mêmes honneurs qu'auparavant, quoi qu'on ne lui eût rien témoigné. Lorsque Charles-Emanuel fut averti par son Ambassadeur de ce qui s'étoit passé, & qu'il vit les Articles du Traité, il écrivit au Roi une Lettre pleine de colere, où il parloit d'une maniére trés-choquante des Ministres, & désignoit particuliérement le Cardinal. Il traitoit ce qu'on lui avoit fait d'une *prodigieuse trahison.* L'Ambassadeur Contarini vouloit aussi se retirer, & parloit aussi trés-mal de tous les Ministres, mais sur tout du même Cardinal, qu'il traitoit de dissimulé & de fourbe. En effet, il étoit visible qu'il les avoit tous dupez, en leur niant que le Roi traitât avec l'Espagne, & en les repaissant d'espérances pour la Campagne de cette année, dans le tems auquel le Traité se concluoit. On crut même que quoi que l'on grondât à la Cour contre Du Fargis, il n'avoit

rien fait ſans la participation du Cardinal ; ſans quoi il n'auroit jamais oſé ſigner deux Traitez ſans ordre. C'eſt une faute trop groſſiére, & où il s'agit trop viſiblement de tout ce qu'un Miniſtre peut avoir de plus cher, pour y tomber une ſeule fois, bien loin de la commettre deux fois l'une aprés l'autre. 1626.

Le Cardinal affectoit * en ce tems-là de dire qu'il vouloit demander au Roi la grace de le décharger du ſoin des affaires, parce que ſa ſanté ne lui permettoit pas de continuer comme il avoit commencé. Mais ſa conduite pendant les deux années de ſon Miniſtére qui s'étoient écoulées, & les deſſeins qu'il s'étoit propoſez faiſoient aſſez voir le contraire. Il en diſoit encore quelques autres raiſons, qui ne perſuadoient perſonne, comme lorſqu'il aſſuroit au Cardinal Spada, qu'il avoit envie d'aller faire un voyage à Rome, & d'y demeurer trois mois, dans le tems où ſa préſence étoit la plus néceſſaire à la Cour, pour ſe ſoûtenir contre les envieux, que ſa trop grande autorité lui avoit fait. Mais

* Siri Mem. Recond. Tom. V. p. 121.

1626. ses autres discours ne permettoient pas de croire qu'il parlât sérieusement, quoi que le mensonge y fût tellement mêlé parmi la verité, qu'il n'étoit pas difficile de les distinguer. Il * dit un jour au même Spada, » Que dans l'espace de dix-huit » mois, il espéroit de faire si fort » changer la face des affaires, qu'on » auroit de la peine à la reconnoître; » il ajoûta, qu'on verroit les Hu- » guenots extirpez, les Tailles ô- » tées, & les Parlemens rendus plus » illustres. Il effectua la premiere chose, au moins à l'égard de la Rochelle, mais pour les autres le bon Prélat n'y pensa jamais.

* *Le 16. de Juillet. Ibid. p. 127.*

Il y avoit quelques * années que les Princes Protestans d'Allemagne avoient fait une Ligue pour s'opposer aux entreprises de la Maison d'Autriche, & le Roi de Dannemarc en étoit le Chef. Comme il n'étoit nullement en état de lui resister avec les forces des Confédérez & les siennes, il avoit tâché de porter la France à rompre avec l'Espagne, pour empêcher qu'elle ne pût donner du secours à l'Empereur.

* *Voyez Pufendorf Rer. Suecic. Lib. I.*

Le Cardinal lui avoit donné eſpérance, comme à divers autres Princes, que les Couronnes entreroient bien-tôt en guerre ouverte, & les affaires du Piémont & de la Valteline ſembloient en être les préludes. Les interêts des Griſons, que le Roi faiſoit dire par tout être réſolu de ſoûtenir comme les ſiens, paroiſſoient incompatibles avec les deſſeins des Eſpagnols, dont il n'y avoit point d'apparence qu'ils ſe relâchaſſent. Mais le Roi aprés avoir tant parlé du ſoin qu'il devoit avoir de ſes Alliez, les abandonna preſque entiérement, puiſqu'il permit que l'on dépoüillât les Griſons du Gouvernement Civil, auſſi bien que de la liberté de l'exercice de leur Religion dans la Valteline; ſans qu'il eût aucune apparence de droit de céder ce qui ne lui appartenoit pas, comme les Eſpagnols n'en avoient non plus aucun de l'exiger. Mais l'interêt des Griſons étoit ce à quoi l'on penſoit le moins, quoi que ce fût la choſe dont on parloit alors le plus; & par malheur ils étoient trop foibles pour s'en reſſen- 1626.

1626. tir, & les Suiſſes trop bonnes gens pour prendre leur parti avec la chaleur qui auroit été néceſſaire. Le Cardinal ne penſoit même à l'honneur du Roi, ſur quoi il avoit ſi fort inſiſté en apparence, qu'autant qu'il s'accommodoit à ſes interêts particuliers. C'eſt ce qui fit conclure le Traité de Monzon, n'étant pas avantageux au Cardinal dans le commencement de ſa faveur, que l'Etat fût embarraſſé dans une guerre étrangere; pendant que l'on travailloit au dedans à lui enlever l'autorité ſuprême qu'il commençoit à uſurper ſur tous les autres Miniſtres.

On a dit ci-deſſus que le Marêchal de Roquelaure étant mort, le Duc d'Anjou que l'on nomma depuis Duc d'Orleans, avoit demandé le Bâton pour le Colonel d'Ornano ſon Gouverneur, mais qu'il n'avoit pû l'obtenir. Peu de tems aprés, comme on préparoit une Armée pour attaquer la Rochelle, Monſieur en demanda le commandement, mais comme on ſçavoit qu'en cela il étoit pouſſé par le Colonel qui commanderoit ſous ſon nom, le

Roi

Roi lui fit entendre qu'il lui accor- 1626.
deroit sa demande, s'il congédioit Ornano. Cette réponse à laquelle il ne s'étoit point attendu le fâcha extraordinairement, & il aima mieux renoncer à ce qu'il avoit souhaité, que de se priver d'un homme en qui il avoit la derniére confiance. Néanmoins il pressa si fort le Roi de lui accorder le Bâton de Maréchal, que l'on délibera dans le Conseil lequel étoit le meilleur de satisfaire Monsieur, ou de se défaire du Colonel, en le faisant assassiner. Enfin le Roi aima mieux donner à son Frere la satisfaction de voir son Gouverneur Maréchal de France, que de le faire tuer.

Le Cardinal de Richelieu * étant monté à un degré de faveur, qui faisoit que pour obtenir quelque chose, on lui faisoit plûtôt la cour qu'au Roi, ou aux Princes du Sang; il regarda dés-lors, comme contraires à ses desseins, ceux qui ne vouloient pas dépendre de lui. Ainsi aprés avoir tâché de gagner Ornano, soit à cause de ses qualitez personnelles, soit parce qu'il étoit

* *Siri Mem. Recond. T. VI. p 151. & suiv.*

1626. Gouverneur du Frere unique du Roi, qui n'étoit pas d'une ſanté fort grande, & qui n'avoit point d'enfans ; comme il vit qu'il n'en pouvoit venir à bout, il commença à conſiderer le Maréchal, comme un homme dont il devoit ſe défier. Il n'en fallut pas davantage pour travailler à le perdre ; & le Cardinal prit des meſures pour le rendre coupable. Il ſe ſervit dans cette affaire du bon Pere Joſeph, le principal inſtrument de ſes deſſeins les plus importans & les plus ſecrets. Ce Capucin feignit d'avoir une eſtime & une amitié particuliére pour le Maréchal, & lui fit entendre, comme ſon ami, qu'il étoit tems qu'il penſât à faire en ſorte que Monſieur entrât dans le Conſeil, pour aquerir quelque connoiſſance des affaires d'Etat. Il lui dit même que ce Prince ne pouvoit pas craindre d'être refuſé, non-ſeulement à cauſe de ſa naiſſance, mais encore à cauſe de ſon mérite. On ne pouvoit rien dire qui flattât plus agréablement l'ambition du Maréchal, qui regardoit l'avancement de ſon Maître comme le ſien

propre. On croit facilement ce que l'on ſouhaite, & l'on trouve mille raiſons pour l'appuyer. Le Marêchal jugeoit bien qu'en effet le bien de l'Etat demandoit que le Duc d'Anjou s'inſtruiſit dans l'Art de regner; puiſque le Roi n'ayant point d'enfans, la Couronne pourroit bien lui tomber un jour ſur la tête; & il étoit certain que ſi Monſieur étoit une fois dans le Conſeil, il ne manqueroit pas d'y faire entrer le Marêchal. Ce dernier plein de ces penſées s'ouvrit là-deſſus au Roi, & lui dit, qu'il ſeroit bien que ſon Frere prît quelque connoiſſance des affaires d'une Couronne, à la conſervation de laquelle il étoit ſi fort intereſſé; mais que ſi on ne le faiſoit pas entrer dans le Conſeil, on lui devoit au moins accorder le commandement des Armées. 1626.

Le Roi ayant dit au Cardinal la propoſition que lui avoit fait le Marêchal d'Ornano, il ne fut pas difficile à ce Prélat de tourner cette demande d'une maniére trés-odieuſe, & de perſuader le Roi de lui refuſer tout. Le Roi craintif & défiant,

1626. crut facilement, comme le Cardinal le lui disoit, que le Marêchal inspiroit des pensées trop ambitieuses à un Prince qui devoit succéder immédiatement à Sa Majesté, en cas qu'Elle n'eût point d'enfans; & qu'il ne demandoit le commandement d'une Armée, que pour s'en servir contre celui qui la lui auroit donnée, ou au moins partager avec lui la Couronne. Le Cardinal prévoyoit facilement que Monsieur étant refusé de ce qu'il demandoit, il voudroit se retirer de la Cour, ou que s'il y demeuroit, il ne manqueroit pas de marquer son chagrin par des paroles qui seroient propres à augmenter la défiance du Roi. Cependant ce Prélat entretenoit toûjours avec le Marêchal l'amitié extérieure qu'il lui avoit témoignée depuis long-tems, & le loüoit en public, pendant qu'il le perdoit en particulier dans l'esprit du Roi, en lui faisant entendre qu'il pourroit bien porter Monsieur à quelque dessein funeste à l'Etat. Il réüssissoit admirablement bien dans ces sortes d'accusations, parce qu'il sembloit

qu'il n'avoit aucun interêt en cela que celui du Roi, de qui il tenoit toute sa fortune & toute son autorité; au lieu que ses envieux sembloient avoir d'autres Maîtres que Sa Majesté, desquels ils attendoient leur avancement, plûtôt que du Roi. 1626.

Monsieur, dés l'année 1625. * avoit commencé à rechercher *Mademoiselle de Montpensier*, Fille unique de *Henri de Bourbon*, *Duc de Montpensier*; mais la Cour étant contraire à cette recherche, on avoit ordonné à Ornano de tâcher d'en détourner le Duc d'Anjou, & il l'avoit fait. On dit * qu'il s'étoit servi de motifs propres à causer quelque jour des broüilleries. C'étoit qu'il avoit dit à Monsieur, qu'en épousant une Sujette du Roi, il en deviendroit lui-même encore plus Sujet qu'auparavant, & que leur fortune seroit entiérement entre les mains de Sa Majesté & du Ministre: Que si dans ce tems-là il n'avoit que faire de secours étranger, il pourroit arriver quelque jour qu'il en auroit besoin, comme si le Roi

* *Mem. de Bassompier. Tom. II. p. 317.*

* *Siri Mem. Recond. Tom. VI. p. 132.*

1626. l'abandonnoit à l'esprit altier & violent du Cardinal : Que dans une conjoncture comme celle-là, il ne pourroit trouver aucun secours dans le Royaume, ni dehors, s'il n'étoit étroitement allié à quelque Maison Souveraine, & capable de l'assister.

Le Roi ayant été averti de ces avis donnez à son Frere par le Maréchal, Sa Majesté pour retirer Monsieur de ces intrigues, * le fit entrer dans le Conseil étroit, comme de son propre mouvement, aprés l'avoir refusé à Ornano. Ce dernier se plaignit d'abord, de ce qu'on avoit mis Monsieur dans le Conseil, sans en dire un mot au plus fidéle de ses Serviteurs, & qui avoit tâché de lui en procurer l'entrée. Il demanda ensuite d'y entrer lui-même, prétendant qu'on le lui avoit promis dés le tems du Duc de Luines. Comme le Roi refusoit de le lui accorder, il le pria au moins de lui permettre d'y accompagner Monsieur, & d'y demeurer debout comme les Secretaires d'Etat. Mais plus il pressoit, plus il trouvoit le Roi éloigné de consentir à ce qu'il souhaitoit ; ce qui

* *Le 2. de Mai. Bassompierre. Tom. II. p. 360.*

fit qu'il marqua ſon mécontentement en des termes qui déplurent à Sa Majeſté. Deux jours aprés le Roi étant à Fontainebleau, le fit arrêter, avec *Maſargues & Ornano* ſes Freres, *Chaudebonne*, Marêchal des Logis, & divers autres ſuſpects au Miniſtre, leſquels on mit à la Baſtille, d'où l'on conduiſit le lendemain le Marêchal au Bois de Vincennes. On les accuſa d'abord en général d'avoir conſpiré contre le Roi & le premier Miniſtre, pour ſe rendre Maîtres du Gouvernement; & l'on en dit encore davantage depuis, comme s'ils avoient voulu attenter à la vie du Roi. 1626.

Monſieur ayant été averti de cette nouvelle, courut s'en plaindre au Roi, & comme il entra dans ſon Appartement, il fut ſurpris que l'on refuſât l'entrée à ſa ſuite, ce qui augmenta encore ſon chagrin. Le premier du Conſeil qu'il rencontra, fut le Chancelier d'Aligre, à qui il demanda ſi c'étoit par ſon avis que l'on avoit mis en priſon le Marêchal d'Ornano? D'Aligre craignant la colere du Duc, repliqua

1626. qu'il en étoit surpris lui-même, & qu'il n'en sçavoit pas la raison, n'ayant pas été au Conseil lorsque cette résolution avoit été prise, ce qui étoit faux. Cette réponse foible pour un Chancelier de France, qui auroit dû, comme Chef du Conseil, répondre que le Roi en avoit sans doute de trés bonnes raisons, offensa le Roi, ou plûtôt le Cardinal, qui ne vouloit pas que l'on entrât foiblement dans ses desseins; & peu de tems aprés, * on ôta les Seaux à d'Aligre, pour les donner à *Marillac*, sur-Intendant des Finances, & entiérement dépendant du Cardinal. Monsieur fit ensuite la même demande au Cardinal, qui lui répondit fiérement, que pour lui il ne lui parleroit pas comme avoit fait le Chancelier, & qu'ils avoient conseillé l'un & l'autre au Roi de faire mettre en prison le Maréchal, sur ce que Sa Majesté Elle-même leur en avoit raconté. Il auroit pû dire, sur les avis qu'il avoit fait lui-même donner au Roi, qui ne voyoit plus rien que par ses yeux. C'est ce qui fit qu'en ce tems-là on publia un

* *Sur la fin de Juin.*

Libelle contre lui, intitulé * *le Roi du Roi*, où l'on montroit que le Cardinal prenoit autant d'autorité ſur les volontez du Roi, que le Roi en avoit ſur celles de ſes autres Sujets. 1626.

* *Aubery, Vie du Cardinal. Lib. II. chap. 8.*

Mais pour revenir à Monſieur, il ſe plaignit fortement au Roi de l'empriſonnement du Maréchal. Il lui dit qu'on le devoit auſſi mettre en priſon, lui Gaſton, parce qu'il étoit auſſi coupable qu'Ornano : Qu'on les pouvoit légitimement accuſer l'un & l'autre d'avoir eu trop d'affection pour Sa Majeſté, & pour le bien de l'Etat : Que pour lui, ſi l'on faiſoit mourir le Maréchal nonobſtant ſon innocence, il vouloit mourir avec lui : Qu'il le voyoit tombé enfin dans le piége que ſes ennemis lui avoient tendu depuis long-tems ; mais qu'il eſpéroit de la juſtice de Sa Majeſté, qu'Elle n'abandonneroit pas ſon Frere & un Officier de la Couronne à la fureur de leurs ennemis : Que s'il découvroit jamais l'auteur de l'empriſonnement du Maréchal, il n'y avoit que les bras du Roi qui le puſſent garantir d'une vangeance legitime.

1626. Plus Gaston s'emportoit en faveur du Marêchal, plus il persuadoit le Roi qu'Ornano étoit absolument maître de l'esprit de son Frere, & qu'il abusoit de son pouvoir auprés de lui. Ces mêmes emportemens faisoient encore deux effets que le Cardinal souhaitoit, c'étoit qu'ils augmentoient la défiance que ce bon Prélat tâchoit de jetter dans l'esprit du Roi contre Monsieur; & que la mauvaise humeur que le Roi faisoit paroître à son Frere, tenoit ce Prince dans la crainte, & l'empêchoit de rien entreprendre.

Le Roi lui répondit, que si l'on trouvoit le Marêchal coupable, il croyoit Monsieur trop bon Frere, & trop affectionné à l'Etat, pour entrer dans le dessein d'y causer des broüilleries: Que l'on se servoit de son nom, mais qu'il distingueroit toûjours les interêts de son Frere de ceux d'Ornano. Gaston repliqua, qu'il mourroit plûtôt, que d'abandonner un homme qui n'étoit coupable que d'être son Serviteur; mais il ne pût empêcher que l'on n'emmenât le lendemain le Marêchal au

Bois de Vincennes, comme je l'ai 1626.
déja dit. Cependant ce Prince envoya *Capeſtan*, Lieutenant d'une Compagnie Corſe, pour porter une Lettre à la Maréchale d'Ornano, par laquelle il lui marquoit les bons offices qu'il tâchoit de rendre à ſon Epoux, & la part qu'il prenoit en ſa douleur. Le Cardinal averti par ſes Eſpions que Monſieur écrivoit à la Maréchale, fit mettre promptement des Gardes à toutes les avenuës de la Forêt de Fontainebleau, pour arrêter le Courrier de Monſieur; mais Capeſtan qui avoit été Page du Maréchal d'Ornano, ſe fit paſſage au travers de ces Gardes, dont il bleſſa quelques-uns. La Maréchale répondit à l'inſtant, pour remercier le Duc d'Anjou, & donna ſa Lettre à un de ſes gens traveſti en Laquais, pour la rendre à *Puylaurens*, ou à *Goulas*, Domeſtiques de Monſieur, qui auroient ſoin de la lui remettre. Ce dernier la reçût, & comme il étoit Penſionnaire du Cardinal, il la lui fut remettre entre les mains, aprés quoi il dit à Monſieur, en faiſant le fâché, qu'il

1626. avoit reçû un Billet de la Maréchale pour son Altesse, mais qu'il l'avoit perdu. Ce bon Prince vit bien-tôt aprés qui l'avoit trouvé, lorsque le Cardinal le fit lire en plein Conseil, en sa présence. Il ne sçût jamais, ni se garantir de l'infidélité de ses Domestiques, ni les punir pour l'avoir trahi, & l'on disoit de *l'Abbé de la Riviére*, l'un de ces Serviteurs infidéles, *qu'il devoit bien sçavoir combien son Maître pesoit, puisqu'il l'avoit vendu plusieurs fois.* Ainsi lorsque ce Prince alloit parler au Roi en faveur du Maréchal, il trouvoit Sa Majesté préparée à lui répondre, comme sçachant ce qu'il lui devoit dire; parce que Gaston en faisoit confidence à des gens qui le rapportoient au Cardinal. Enfin, pour se défaire de ses importunitez, le Roi lui dit, que s'il continuoit à lui en parler, le Maréchal ne s'en trouveroit pas mieux; * & Monsieur eut la bassesse de signer le jour de la Pentecôte un Acte, que le Roi & la Reine-Mere signerent aussi, par lequel il prometroit tout honneur, respect, & service au Roi, & re-

* *Le 31. de Mai. Voyez Aubery. Vie du Card. Lib. II. chap. 8.*

mettoit à bonté Royale de traiter favorablement le Maréchal d'Ornano, sur la trés-humble priére qu'il lui en avoit faite. Il rendit même visite au Cardinal dans sa Maison de *Limours*, où le Cardinal s'étoit retiré sur la fin du mois de Mai, sous prétexte d'indisposition. 1626.

De-là il écrivit au Roi, * pour le supplier de lui permettre de se retirer de la Cour, & lui fit représenter : Que n'ayant eu jusqu'alors " d'autre passion en le servant, que " la gloire de Sa Majesté, & le bien " de l'Etat, il avoit un extrême dé- " plaisir de voir la Cour partagée, " & toute la France menacée d'em- " brasement à son occasion : Que la " vie ne lui seroit d'aucune considé- " ration toutes les fois qu'il s'agi- " roit de l'employer pour le bien de " sa Couronne ; mais qu'il lui fâ- " choit de se voir en danger conti- " nuel d'être assassiné à la Cour, " comme il lui étoit presque inévi- " table, étant tous les jours envi- " ronné de personnes qu'il ne con- " noissoit pas : Que si néanmoins " Sa Majesté vouloit qu'il continuât "

* *Aubery, Vie du Cardinal. Liv. II. chap. 8.*

1626. » de la servir avec le même danger ; » il s'y résoudroit aveuglément, » puisqu'il faisoit profession de n'a- » voir autre interêt que ceux de l'E- » tat, ni d'autre volonté que celle » du Roi : Mais que l'opinion qu'il » avoit que le Roi ne prendroit pas » plaisir à lui voir terminer sa vie » par une mort si peu honnorable, » à laquelle même il ne pourroit pas » être exposé, que l'Autorité Roya- » le ne fût blessée, lui donnoit la » hardiesse de supplier Sa Majesté de » trouver bon qu'il s'éloignât de la » Cour, & qu'il ruinât par sa re- » traite le dessein des Mécontens, » en leur ôtant le prétexte qu'ils a- » voient pris d'abattre sa trop gran- » de faveur.

Le Cardinal écrivit la même chose à la Reine-Mere, & la supplia de lui obtenir cette grace du Roi : » Qu'on lui devoit, disoit-il, d'au- » tant moins refuser, qu'il craignoit » que ne ménageant pas mieux sa » santé qu'il n'avoit fait jusqu'a- » lors, elle ne lui permettroit pas » encore long-tems de vaquer aux » affaires. Mais cette demande qui

ſe faiſoit aprés avoir donné l'allarme au Roi par la découverte de la Conſpiration du Maréchal d'Ornano, n'étoit que pour tromper le Peuple, & lui faire accroire que le Cardinal étoit l'homme du Royaume le plus exempt d'ambition, quoi que ſes ennemis l'accuſaſſent du contraire. Le Roi qui trembloit de tomber entre les mains de ſon Frere, qu'il avoit pluſieurs fois maltraité, n'avoit garde de ſe défaire du Cardinal dans cette conjonćture. Il lui écrivit donc une Lettre de ſa propre * main, concertée avec la Reine Mere, qui avoit encore plus beſoin du Cardinal que le Roi, & par laquelle Sa Majeſté prioit ce Prélat de ne penſer pas à la retraite. Le Roi lui diſoit, que ſon ſerviteur lui avoit toûjours été infiniment utile, mais qu'il étoit à préſent néceſſaire à l'Etat, & que ſans l'appui de ſon Miniſtére tous les interêts de la Couronne couroient riſque d'être ruinez : Qu'il lui promettoit ſa protećtion contre le Duc d'Anjou, & contre tous les Princes, & tous les Seigneurs : Que comme il lui avoit

1626.

*Dattée de Blois du 9. de *Juin*. Siri Mem. Recond. T. VI. p. 151.

1626. découvert par le passé le mal qu'on disoit de lui, desormais il lui diroit aussi toutes les calomnies qu'il en entendroit dire, avec les noms des Calomniateurs, sans exiger de lui aucune justification; étant trop convaincu de sa fidelité par ses services.

Dans le même tems, on commença à découvrir plus clairement les desseins des Mécontens, par le moyen de *Henri de Tallerand, Marquis de Chalais*, Maître de la Garderobe. * On dit qu'entre neuf personnes des amis du Duc d'Orleans, & du Maréchal d'Ornano, il s'étoit tenu un conseil, dans lequel il avoit été résolu d'aller assassiner le Cardinal à *Fleury*, où il étoit alors. Le Marquis de Chalais, qui étoit un des neuf, fit confidence de ce dessein au *Commandeur de Valençay*, qu'il ne put gagner. Au contraire, le Commandeur le censura âprement, de ce qu'étant Domestique du Roi, il osoit faire une entreprise de cette nature contre le premier Ministre. Il ajoûta, qu'il l'en devoit aller avertir, & que s'il ne le faisoit pas,

* *Mem. de Bassomp Tom. II. p. 362.*

il l'iroit lui même déceler. Intimidé 1626.
par les menaces de Valençai, il consentit à cela ; ils partirent tous deux pour aller à Fleury, & Chalais déclara au Cardinal une partie de ce qu'il sçavoit. Il lui dit que Monsieur devoit feindre de vouloir venir dîner à Fleury, & qu'il envoyeroit dés le matin ses Officiers, en apparence pour lui préparer son dîner, mais dans le fonds pour s'y trouver le plus fort. Le Cardinal remercia le Marquis & le Commandeur, & les pria d'aller dire la même chose au Roi à Fontainebleau. Ils y furent à l'instant, & à onze heures du soir le Roi ordonna à trente de ses Gendarmes, & à autant de Chevaux-Legers, de se rendre incessamment à Fleury, pour faire ce que le Cardinal leur ordonneroit. La Reine-Mere y envoya aussi tous ses Officiers pour l'assister dans cette occasion.

Il arriva en effet, que comme Chalais l'avoit dit, sur les trois heures du matin les Officiers de Monsieur arrivérent à Fleury, comme pour lui apprêter son dîner. Dés-lors le Cardinal leur céda son Logis,

1626. & s'en alla bien accompagné à Fontainebleau, où il se rendit droit à la Chambre de Monsieur, qui se levoit, & qui fut extrêmement surpris de le voir. Il fit des reproches au Duc d'Anjou, de ce qu'il ne lui avoit pas fait l'honneur de lui commander de lui faire apprêter à dîner, & dit qu'il l'auroit fait le moins mal qu'il auroit pû; mais qu'il avoit remis la Maison à ses Gens dés qu'ils avoient paru. Les ennemis du Cardinal ne pouvoient comprendre comment il avoit découvert l'entreprise qui s'étoit faite contre lui, parce qu'ils ne croyoient l'avoir confiée qu'à des personnes dont ils étoient assurez. Le Cardinal disoit en avoir appris les premiéres nouvelles des Païs étrangers, mais apparemment pour cacher celui qui avoit décelé les autres. * Il lui ordonna même, & lui fit commander par le Roi, de feindre d'être dans la même disposition qu'auparavant, pour mieux découvrir les desseins des ennemis de ce Ministre; * mais Chalais les trompa une seconde fois, il avoüa à ceux qui avoient formé le dessein de faire

* *Mem. d'Aub. Tom. I. p. 284. dans le Procés de Chalais.*

* *Mem. de Bassomp. Tom. II. p. 364.*

périr le Cardinal, que c'étoit lui qui l'avoit découvert, de crainte que Valençai ne le prévint; & leur promit d'être plus fidéle à l'avenir, leur donnant cet aveu de sa faute, pour marque de sa sincerité. 1626.

Ainsi la partie ne se rompit pas pour cela, & l'on en accusoit, outre le Duc d'Anjou, diverses personnes du premier ordre, comme le Comte de Soissons, le Duc de Longueville, le Duc de Vendôme, le Grand-Prieur de France, la Duchesse de Chevreuse, le Duc d'Espernon, le Marquis de la Valette, & plusieurs personnes de moindre qualité.

Peu de tems aprés, la Cour étant allée à Blois, Chalais dont la Chambre étoit contiguë à l'Appartement de Gaston, eut avec lui plusieurs Conférences dans le Cabinet de ce Prince pendant la nuit, & le Cardinal ne manqua pas d'en être averti. Le Grand-Prieur qui étoit de la partie, voyant que depuis la premiére imprudence de Chalais l'affaire étoit découverte, affecta de faire de grands complimens au Cardinal, incompa-

1626. rablement plus fin que lui. Ce Prélat le recevant toûjours parfaitement bien, & feignant d'être entiérement dans ses interêts, le Grand-Prieur le crut si fort de ses amis, qu'un jour il le pria de lui faire avoir la Charge d'Amiral de France, qui étoit au Duc de Montmorenci. Le Cardinal feignit d'y avoir pensé de lui-même, & dit qu'il en feroit parler à Montmorenci, ou qu'il feroit en sorte que le Roi la supprimât, & qu'il en donnât l'exercice au Grand-Prieur par commission. Il ajoûta, qu'il seroit nécessaire que le Duc son Frere, qui étoit en son Gouvernement de Bretagne, vint à la Cour, pour en remercier le Roi avec lui. Le Duc de Vendôme qui n'aimoit point le Cardinal, & qui connoissoit son esprit vindicatif, n'avoit pas voulu venir à la Cour, de peur qu'il ne lui joüât quelque piéce; & le Cardinal résolu de lui faire ôter son Gouvernement, cherchoit les moyens de l'en faire sortir, ou par force, ou par adresse, lorsque cette occasion s'en présenta. Le Grand-Prieur craignant néanmoins pour la personne de son

Frere, & ne pouvant le faire résoudre à venir à la Cour sans quelque sûreté, fut demander au Roi s'il pouvoit s'y rendre sans danger, à cause des bruits qui couroient qu'il étoit de la Conspiration d'Ornano; & le Roi lui répondit d'une maniére équivoque, en lui disant, qu'on ne feroit pas plus de mal à son Frere qu'à lui. Ce Prince, qui se laissoit dupper à ses Ministres, étoit néanmoins assez dissimulé, lorsque ceux qui étoient en possession de son esprit lui représentoient qu'il le falloit être. 1626.

Le Grand-Prieur trompé par cette réponse équivoque, dictée peut-être par le Cardinal, qui étoit un grand Maître en ces sortes de choses, alla querir le Duc son Frere en Bretagne, & ils vinrent en poste à la Cour qui étoit alors à Blois * au commencement de Juin. Le Duc trouva le Roi qui se promenoit dans le Jardin, & lui dit en l'abordant, qu'au premier signe de Sa Majesté, il étoit venu se jetter à ses pieds, pour l'assurer de son obéïssance, & lui dire, qu'il n'auroit jamais d'autres desseins, ni

* *Le 2. iour. Voyez Bassomp. Mem. T. II. page 365. & Siri Mem. Recond. T. VI. p. 139.*

1626. d'autres volontez, que celles de lui rendre ses trés-humbles services. Le Roi en lui mettant la main sur l'épaule, lui dit, qu'il avoit eu beaucoup d'impatience de le voir, & l'invita à venir le lendemain à la chasse. Mais le Duc s'en excusa, sur ce qu'il étoit fatigué, pour être venu de Bretagne en poste. Les deux Freres furent logez en deux Chambres du Château, & le lendemain ils reçûrent & rendirent des visites, sans se douter du tour qu'on leur alloit joüer. Ils furent tous deux arrêtez le jour suivant, à deux heures aprés minuit, qu'on les fut réveiller, pour les mener au Château d'Amboise, avec sûre garde. Mais lorsque la Cour retourna à Paris, on les conduisit de-là au Bois de Vincennes.

Pendant que l'on tramoit cette affaire, le Duc d'Anjou faisoit tout ce qu'il pouvoit pour obtenir du Cardinal la liberté du Maréchal d'Ornano; & voyant que toutes ses instances auprés de ce Ministre implacable étoient vaines, il délibera de se retirer de la Cour. Mais ceux

en qui il se confioit l'en ayant détourné, il envoya *le Président le Coigneux*, qui avoit succedé au Maréchal auprés de Monsieur, mais qui dépendoit alors bien plus du Cardinal que de lui à ce Prélat, pour lui demander de sa part quatre choses. La premiére étoit, que l'on arrêtât les procedures que l'on faisoit contre le Maréchal d'Ornano; la seconde, que le Roi augmentât de cent mille francs la dépense de la Maison de Monsieur; la troisiéme, que ce Prince pût se marier à qui & quand il lui plairoit; la quatriéme, que dans un mois on lui donnât sûreté, qu'on lui accorderoit au plûtôt son appanage. Le Cardinal aprés s'être bien fait presser, accorda ces quatre demandes, quoi qu'il dît qu'elles étoient exorbitantes, mais à dessein de n'en tenir que ce qu'il trouveroit à propos. Il ajoûta qu'il serviroit toûjours Monsieur autant qu'il lui seroit possible, & qu'il lui feroit voir clairement qu'il n'avoit jamais rien fait que pour son service. Le Duc d'Anjou fit remercier le Cardinal, & sembloit être consolé des 1626.

1626. chagrins qu'on lui venoit de faire, lorſque le Roi envoya l'avertir de l'empriſonnement des Freres de Vendôme, & lui dire que l'on n'en étoit pas venu à cette extrêmité ſans de trés-fortes raiſons. Monſieur, auſſi bien que le Comte de Soiſſons vivoit avec eux dans une trés-grande intelligence, & délibera une ſeconde fois de ſortir de la Cour; mais n'ayant aucun refuge aſſuré, il fallut qu'il attendît qu'il ſçût ſi le Marquis de la Valette voudroit le recevoir dans Metz; & le Marquis l'ayant refuſé, ſur ce que le Duc d'Eſpernon ſon Pere ne le trouvoit pas à propos, Monſieur demeura à la Cour.

La Cour s'étant renduë à Nantes, le Roi établit une Chambre de Juſtice, qui fit le procés à Chalais, * & le condamna à perdre la tête. On gronda beaucoup en France de l'érection d'un Tribunal extraordinaire, pour juger un homme, qui étant criminel, auroit été condamné dans quelque Parlement que le Roi eût voulu nommer, & qui ne devoit pas être livré à des Juges dépendans du

* *Le 19. d'Août. Voyez Mem. d'Aub. Part. I. p. 283.*

du Cardinal, qui étoit ſa partie ſecrette. Mais le Prélat, en établiſſant une nouvelle forme de Juſtice, vouloit faire peur à ceux qui oſeroient attaquer ſa faveur; afin qu'on ne s'imaginât pas qu'on pût échaper à ſa vangeance, par le moyen des formalitez établies par les Loix en faveur des innocens. Depuis ce tems-là les Miniſtres ont employé pluſieurs fois ce moyen pour perdre ceux qu'ils n'aimoient pas; & les Rois, ſous prétexte que leur autorité en paroiſſoit plus grande, ont ſacrifié les Loix de leur Royaume à la paſſion de leurs Favoris. 1626.

Un des amis de Chalais ayant fait confidence au *Comte de Louvigny* du deſſein que Monſieur avoit de ſortir de la Cour, & de celui de diminuer la trop grande autorité du premier Miniſtre; * Louvigny en colere contre Chalais, qui l'avoit abandonné dans une querelle qu'il avoit, alla tout déclarer au Roi, & lui dit peut-être bien des choſes qu'il ne ſçavoit point. On dit même qu'il aſſura que Chalais, qui étoit Maître de la Garderobe du Roi, devoit

* *Mem. de Baſſomp. Tom. II. p. 367.*

1626. par ordre de Monſieur empoiſonner une des chemiſes de Sa Majeſté. Il n'y avoit point d'apparence que cela fût veritable, le Duc d'Anjou étant d'un naturel doux & timide ; mais on voulut épouvanter le Roi pour l'irriter plus facilement contre tous ceux qui n'étoient pas d'humeur de plier ſous l'autorité du Miniſtre. Il eſt vrai que le Duc timide & changeant fit une Déclaration à Nantes du 11. d'Août, où il accuſa Chalais de lui avoir conſeillé de ſe retirer de la Cour, & de lui avoir voulu donner les moyens de le faire ; baſſeſſe qu'il commit plus d'une fois en ſa vie, comme on le verra par la ſuite de cette Hiſtoire. On le pouvoit accuſer avec raiſon de manquer de fermeté, & d'abandonner ceux qui l'avoient ſervi pour ſe tirer d'affaires ; mais pour des crimes atroces, il n'y a guere d'apparence qu'il en fût capable. Quoi qu'il en ſoit, Chalais ayant été pris avec divers papiers & divers témoins, il ſoûtint qu'il n'étoit rentré dans la Faction qui ſe formoit contre le Cardinal, que pour ſervir ce Prélat qui

le lui avoit ordonné. Mais comme il servoit fidélement le Parti de Monsieur, il tâchoit de tromper le Ministre, pour en tirer quelque récompense pendant qu'il seroit en état d'en donner. Chalais n'avoit d'abord rien voulu dire au Garde des Seaux, Chef de la Chambre de Justice; mais le Cardinal lui ayant parlé, il dit tout ce qu'il sçavoit des desseins des Mécontens. * Le bruit courut que ce Prélat lui promit sa grace, & des récompenses, s'il découvroit non seulement tout ce qui étoit venu à sa connoissance; mais encore s'il déposoit certaines choses qu'il lui dit; & qu'il lui manqua de parole, aprés en avoir tiré ce qu'il vouloit. 1626.

* *Voyez Siri T. VI. pag. 150. 159. Mem. d'Aub. Tom. I. p. 287.*

Monsieur étant raccommodé avec la Cour, on parla de son mariage avec Mademoiselle de Montpensier. Il y avoit eu de grandes intrigues pour l'en détourner, & pour porter le Roi & la Reine à empêcher ce mariage. Mais la Reine-Mere & le Cardinal le souhaitant, on en vint enfin à la conclusion. La Reine * craignoit que Monsieur

* *Siri, Ibid. p. 137.*

1626. venant à avoir des enfans, on ne la méprisât; & l'on dit même que le Marêchal d'Ornano lui avoit dit, que si le Roi mouroit, le Duc d'Anjou la pourroit bien épouser. On avoit même parlé de faire déclarer le Roi impuissant, de le mettre dans un Monastere, & de donner Gaston à la Reine, sans attendre sa mort. On avoit * aussi fait entendre au Roi, par le moyen de *Tronson*, de *Marsillac*, & de *Sauveterre*, & même de *Baradas* Favori du Roi, mais qui ne se mêloit d'aucunes affaires d'Etat, que Monsieur étant marié à une riche Héritiére, alliée avec la Maison de Guise (car sa Mere *Catherine-Henriette de Joyeuse* avoit épousé le Duc de Guise en secondes nôces) & ayant un appanage considérable, son autorité deviendroit si grande à la Cour, sur tout s'il avoit des enfans, que l'on rechercheroit sa faveur plûtôt que celle de sa Majesté, qui n'en avoit point, & dont la santé étoit foible, au lieu que son Frere étoit de trés-bonne complexion. Ces discours avoient fait tant d'impression sur le

* *Ibid.* p. 137.

Roi, que le Pere *Suffren* Confesseur 1626.
de la Reine-Mere l'étant allé voir un jour dans son Cabinet, ce Prince tout triste lui jetta les bras au col; & se mit à lui dire, qu'il voyoit bien que sa Mere ne pouvoit pas oublier ce qui s'étoit passé à l'égard du Maréchal d'Ancre; & qu'elle avoit plus d'amitié pour Monsieur que pour lui, puisqu'elle lui procuroit des avantages si considérables. Le Pere Suffren tâcha de desabuser le Roi, & de lui faire comprendre que ce mariage étoit pour le bien de l'Etat, & pour le service de Sa Majesté; mais il ne fut pas possible de lui ôter d'abord tous ses soupçons. Dans cette conjoncture la Reine-Mere craignit d'être encore une fois éloignée des affaires, & le Cardinal d'être envoyé à Rome; de sorte qu'ils firent tout ce qu'ils purent pour sçavoir qui avoit jetté ces soupçons dans l'esprit du Roi, car le bon Prince étoit presque incapable de s'affermir lui-même dans aucune pensée. Enfin la Reine-Mere obtint du Roi à force de larmes, qu'il lui diroit ceux qui l'a-

1626. venant à avoir des enfans, on ne la méprisât ; & l'on dit même que le Marêchal d'Ornano lui avoit dit, que si le Roi mouroit, le Duc d'Anjou la pourroit bien épouser. On avoit même parlé de faire déclarer le Roi impuissant, de le mettre dans un Monastere, & de donner Gaston à la Reine, sans attendre sa mort. On avoit * aussi fait entendre au Roi, par le moyen de *Tronson*, de *Marsillac*, & de *Sauveterre*, & même de *Baradas* Favori du Roi, mais qui ne se mêloit d'aucunes affaires d'Etat, que Monsieur étant marié à une riche Héritiére, alliée avec la Maison de Guise (car sa Mere *Catherine-Henriette de Joyeuse* avoit épousé le Duc de Guise en secondes nôces) & ayant un appanage considérable, son autorité deviendroit si grande à la Cour, sur tout s'il avoit des enfans, que l'on rechercheroit sa faveur plûtôt que celle de sa Majesté, qui n'en avoit point, & dont la santé étoit foible, au lieu que son Frere étoit de trés-bonne complexion. Ces discours avoient fait tant d'impression sur le

* *Ibid.* p. 137.

Roi, que le Pere *Suffren* Confesseur 1626.
de la Reine-Mere l'étant allé voir un jour dans son Cabinet, ce Prince tout triste lui jetta les bras au col; & se mit à lui dire, qu'il voyoit bien que sa Mere ne pouvoit pas oublier ce qui s'étoit passé à l'égard du Marêchal d'Ancre; & qu'elle avoit plus d'amitié pour Monsieur que pour lui, puisqu'elle lui procuroit des avantages si considérables. Le Pere Suffren tâcha de desabuser le Roi, & de lui faire comprendre que ce mariage étoit pour le bien de l'Etat, & pour le service de Sa Majesté; mais il ne fut pas possible de lui ôter d'abord tous ses soupçons. Dans cette conjoncture la Reine-Mere craignit d'être encore une fois éloignée des affaires, & le Cardinal d'être envoyé à Rome; de sorte qu'ils firent tout ce qu'ils purent pour sçavoir qui avoit jetté ces soupçons dans l'esprit du Roi, car le bon Prince étoit presque incapable de s'affermir lui-même dans aucune pensée. Enfin la Reine-Mere obtint du Roi à force de larmes, qu'il lui diroit ceux qui l'a-

1626. voient mise si mal dans son esprit. Il les nomma donc, excepté Baradas, & ils furent à l'instant chassez de la Cour.

Le Roi étant appaisé, on conclut le mariage de Monsieur avec Mademoiselle de Montpensier le 5. d'Août, & il fut bien-tôt aprés consommé. Le Roi lui * donna, en considération de ce mariage, les Duchez d'Orleans, & de Chartres, avec la Comté de Blois, ce qui fit qu'on l'appella depuis *Duc d'Orleans*. Il y joignit depuis la Seigneurie de Montargis, pour en joüir jusqu'à la concurrence de cent mille livres. Monsieur eut encore un Brevet d'une pension annuelle de cinq cens soixante mille livres, à prendre sur les Finances Royales de l'Orleanois. Les parties casuelles pour la nomination des Offices vacans dans les Terres de son Appanage, montoient à six cens vingt-mille livres par an; de sorte qu'il avoit plus d'un million de livres de revenu. Son Epouse lui apporta la Souveraineté de Dombes, & les Duchez de Montpensier, & de Chatelleraud, avec

* *Voyez les Lettres du Roi, données à Nantes au mois de Juillet, dans la suite de la Rebellion de France, sur cette année. p. 467.*

plusieurs autres belles Terres, qui 1626.
lui faisoient trois cens trente mille livres de rente. Avec des revenus si considérables, Monsieur ne pensa plus qu'à se plonger dans les plaisirs, & parut avoir oublié tout le passé.

Aussi il n'y eut que lui d'entre les ennemis du Cardinal qui sortît de la Conspiration sans desavantage. La Duchesse de *Chevreuse*, dont le Marquis de Chalais étoit amoureux, & dont il étoit aussi favorisé, accusée d'avoir détourné Monsieur de se marier, & de lui avoir conseillé de sortir de la Cour, fut releguée en Lorraine. Le bruit * courut que le Cardinal aimant aussi cette Dame, & ne pouvant souffrir de voir son Rival mieux traité que lui, avoit fait périr l'un, & chasser l'autre de la Cour, plus par jalousie, que pour les crimes qu'on leur imputoit.

* *S.ri Mem. Recond. T. VI. p. 158.*

Avant que la Cour partît de Nantes, le Roi fit venir la Reine en Conseil, & aprés lui avoir reproché qu'elle pensoit à un second Mari, lui fit lire la déposition de Chalais, où il étoit dit, que l'on avoit

1626. parlé de faire mettre le Roi dans un Convent, de le faire déclarer impuissant, & de marier le Duc d'Orleans avec la Reine. Soit que les amis de Gaston eussent en effet tenu de semblables discours, ou que ce fût une fiction, il sembloit qu'on devoit épargner cette honte à cette Princesse, & empêcher que cela ne vint aux oreilles du Roi. Mais ce n'étoit point l'interêt du Cardinal, à qui il étoit avantageux que le Roi se défiât de ses plus proches, & qu'il les maltraitât; parce qu'aprés cela, il n'y avoit plus que ce Prélat en qui il pût se fier.

Le Comte de Soissons qui étoit accusé entre autres choses d'avoir conseillé à Monsieur de se retirer à la Rochelle, & de se mettre à la tête du Parti Huguenot, n'osa pas demeurer plus long-tems à Paris où il étoit. Il prit le chemin d'Italie, & en demanda en même tems permission au Roi, qui aima mieux le voir éloigné de la Cour, qu'auprés du Duc d'Orleans. Il étoit aisé sous ce prétexte de le tenir loin autant que l'on voudroit, comme on avoit

fait depuis peu à l'égard du Prince 1626. de Condé, qui n'étoit point encore revenu à la Cour, quoi qu'il eût vû le Cardinal dans sa Maison de Limours.

Dans * le même tems, on publia à la Cour la mort du Maréchal d'Ornano, qui étoit décedé au Bois de Vincennes, aprés quelques jours de fiévre maligne. Les ennemis du Cardinal, qui l'accusoient de ne faire scrupule de rien, firent courir le bruit qu'on l'avoit empoisonné; quoi que les Médecins & les Chirurgiens assurassent qu'il étoit mort de fiévre. Avant que de prendre le Viatique, & dans un état où il n'y avoit point d'espérance qu'il en revînt, il fit un discours sur la cause de son emprisonnement, & jura sur le salut de son ame, que le Duc d'Orleans n'avoit jamais pensé à quoi que ce soit contre la Personne du Roi, & qu'aucun de ceux qui étoient dans sa confidence ne lui avoient donné de semblables conseils: Que seulement le Duc d'Orleans se voyant entiérement exclus du Gouvernement qui étoit passé

* *Le 4. de Septembre. Voyez Siri Mem. Recond. T. VI. p. 159.*

1626. entre les mains du Cardinal, on avoit cherché les moyens de diminuer l'autorité excessive de ce Ministre, pour en donner quelque partie à Monsieur : Que tout ce qu'on disoit de plus étoit faux, ou n'étoit pas venu à sa connoissance. Ensuite il communia, & expira peu de tems aprés.

Cependant les dépositions de Chalais en disoient beaucoup plus, & le Cardinal publioit, * que si les Conspirez eussent eu quelques mois de tems davantage, ils étoient assez forts pour ôter la Couronne au Roi, comme ils en avoient formé le dessein. En se plaignant un jour au Cardinal Spada de la peine que le Ministére lui donnoit, il lui dit, entre » plusieurs autres choses : Que la » Reine-Mere & lui ne cessoient de » recommander au Roi de faire avec » plus de soin le devoir d'un bon » mari, s'il vouloit mettre le Ro» yaume en repos : Que le Roi fai» soit en effet ce qui lui étoit possi» ble, vû l'aversion naturelle qu'il » avoit pour cela, & le dégoût que » lui donnoit la vanité de la Reine,

* Ibid. p. 148.

augmentée par quelques personnes « 1626.
qui étoient auprés d'elle : Que le «
Duc d'Anjou, qui donnoit tant «
de peine au Roi, pourroit bien «
être arrêté, en le mettant en pri- «
son ; mais qu'outre que la Reine- «
Mere y avoit trop de repugnance, «
cela étoit dangereux dans un Ro- «
yaume comme celui de France, & «
dans un tems auquel il y avoit un «
Roi jeune, d'un esprit médiocre, «
& destitué d'enfans. Il se plai- «
gnoit aussi du peu de générosité du Roi, qui ne lui avoit presque rien donné, quoi qu'il sçût que le Cardinal n'avoit que cinquante mille écus de revenu, & qu'il en dépensoit le double ; mais il se loüoit de la générosité de la Reine-Mere, qui sçachant qu'il étoit endetté, avoit payé une partie de ses dettes sans lui en rien dire.

Avant que le Roi quittât la Bretagne pour retourner à Paris, il fit tenir les Etats de la Province, de qui il ôta le Gouvernement au Duc de Vendôme, & le donna au Marêchal de Themines. * Un des Panégyristes du Cardinal de Richelieu,

* *Aubery, Vie du Cardinal. Liv. I. chap. 9.*

1626. remarque que ce fut lui qui proposa le premier le Maréchal au Roi, quoi qu'il eût peu de sujet d'aimer le nom & la Famille de Themines; parce que le Fils du Maréchal avoit tué, comme je l'ai dit, le Frere aîné du Cardinal il y avoit quelques années. Mais de l'humeur dont étoit le Prélat, il y a grande apparence que quelque bassesse du Maréchal lui avoit gagné sa faveur; car pour peu qu'il lui eût été suspect, il ne l'auroit pas mieux traité que tant d'autres, qu'il privoit de leurs Emplois sur le moindre soupçon qu'il eût d'eux.

La Cour étant de retour à Paris, elle sçût que le Roi de la Grande Bretagne avoit chassé les Domestiques François de la Reine; * & elle fut obligée d'envoyer à Londres le Maréchal de Bassompierre, qui accommoda en quelque sorte cette affaire. C'est à quoi je ne m'arrêterai pas, pour continuer à rapporter ce qui regarde plus particuliérement le Cardinal de Richelieu. Je dirai néanmoins auparavant que le Connêtable de Lesdiguiéres mourut au

** Le 28. de Septembre. Voyez ses Memoires, Tom II. & son Ambassade d'Angleterre.*

commencement de Novembre, âgé de plus de quatre-vingts ans, & laissa de trés-grandes richesses au Marêchal de Crequi son Gendre; & qu'environ le même tems Baradas fut disgracié, & que *Saint Simon*, qui avoit aussi été Page de Sa Majesté, lui succéda dans la faveur, mais sans se mêler du Gouvernement non plus que lui. 1626.

Le Cardinal ayant offensé tous les Princes du Sang, & s'étant attiré la haine des Seigneurs les plus qualifiez du Royaume par sa maniére haute & fiére de gouverner tout sous le nom du Roi, à qui il étoit desormais inutile de s'adresser pour quoi que ce soit, sans le consentement du Ministre; il avoit sujet de craindre non-seulement pour son Autorité enviée de tous les Grands, mais encore pour sa vie. Comme il n'avoit égard à rien quand il vouloit nuire, assuré de faire tout approuver par le Roi; il pouvoit aisément arriver que ses ennemis prendroient des voyes pour le perdre, qui ne seroient pas conformes aux formalitez de la Justice. Il fit donc

1626. en ſorte que le Cardinal Spada parla au Roi du danger où étoit le premier Miniſtre, ſi Sa Majeſté ne pourvoyoit à ſa ſûreté. Le Roi qui ſçavoit que Spada n'étoit pas ami de Richelieu, fut ſurpris de ce bon office, & admira la vertu de ce Prélat, qui ſçavoit changer la haine qu'on lui portoit en amitié. Il lui donna peu de jours aprés cinquante Arquebuſiers à cheval, pour le garantir des entrepriſes que l'on pourroit faire contre ſa perſonne. Une autre fois, il dit en préſence de la Reine ſa Mere, & du Duc d'Orleans, que ſçachant * que la vie du Cardinal étoit en danger, il lui vouloit donner une Garde reglée, & à cauſe du mérite de ce Prélat, & pour le beſoin que l'Etat avoit de lui. Le Cardinal qui étoit ravi de cela, ſe mit à remercier le Roi, & à le prier de ne le pas faire, mais d'un ton que l'on prend lorſque l'on veut être refuſé. Il ajoûtoit pour mieux engager le Roi à ne recevoir pas ſes ex-
» cuſes : Que quand même il per-
» droit la vie, comme il l'auroit
» perduë pour le ſervice de Sa Ma-

* *Siri Mem. Recond. T. VI. p. 169.*

jeſté, ſa mort ſeroit glorieuſe, & « 1626.
qu'il vivroit dans le ſouvenir du «
Roi, ce qui le conſoloit de tout «
ce qui lui pouvoit arriver. Mais «
le Roi ayant redit qu'il le vouloit, le Cardinal ſe diſpoſa humblement à avoir des Gardes, auſſi bien que Sa Majeſté.

Le Roi lui ordonna encore pour plus grande ſûreté, que perſonne n'allât importuner le Cardinal d'affaires particuliéres, & que pour les publiques on parlât d'abord à quelque autre Miniſtre, afin que s'il falloit que le Cardinal en fût informé, il donnât un ordre par écrit, pour faire voir au Capitaine des Gardes de ce Prélat, qui ne laiſſeroit entrer que ceux qui en apporteroient. On couvroit ces précautions du prétexte du peu de ſanté dont le Cardinal joüiſſoit, & qui ne lui permettoit pas d'employer la plus grande partie du jour à donner audience à tous ceux qui la demandoient; parce qu'aprés cela, il falloit qu'il travaillât la nuit aux affaires du Roi, & qu'ainſi il ne pouvoit avoir aucun repos. Sa Majeſté

1626. entendoit donc qu'il vaquât uniquement aux affaires d'Etat, sans être distrait par d'autres occupations qui étoient au dessous de lui.

Pendant ces broüilleries de la Cour, le Cardinal ne laissoit pas d'avoir soin des affaires étrangeres. Quoi que l'on eût conclu le Traité de Monzon, il n'étoit pas encore executé, & les Grisons en étoient si peu satisfaits, qu'on ne sçavoit comment faire pour venir à l'execution, sur tout en ce qui regardoit la restitution des biens Ecclésiastiques, parce que l'Evêque de Coire avoit posséde une grande partie des Vallées dont il s'agissoit, & on ne les pouvoit ôter à ceux qui en étoient en possession, sans faire un trés-grand nombre de mécontens. L'exercice du Calvinisme, qui se trouvoit défendu dans la Valteline, n'étoit pas non plus une petite affaire; parce que l'on en chassoit ainsi quantité de Grisons Calvinistes qui y avoient des Terres. * Il nâquit encore de grandes difficultez touchant la maniere de démolir les Forts, & les Ministres des deux Couronnes se

* *Siri Mem. Recond. T. VI. p. 172. & suiv.*

plaignoient réciproquement des longueurs que l'on y apportoit de part & d'autre : Le Marquis de Mirabel faisoit sur tout de grandes plaintes, de ce qu'il falloit aller sept ou huit lieuës loin de Paris pour voir le Cardinal ; & que sans cela il étoit inutile de parler aux autres Ministres, qui ne faisoient rien sans lui. Enfin les deux Couronnes consentirent que l'affaire se traitât à Rome entre les Ambassadeurs & les Ministres du Pape, & les Comtes de Bethunes & d'*Ognate* convinrent enfin par un * Ecrit datté du 11. de Novembre 1626. de la maniére dont les Forts seroient démolis, dés qu'on les auroit remis entre les mains du Pape. 1626.

** Voyez le dans S r. Ibid. p. 177.*

Le Roi approuva cet écrit, mais il donna ordre au Marquis de Cœuvres, avant que de l'executer, de regler la somme que ceux de la Valteline devoient payer tous les ans aux Grisons, pour l'entretien des Troupes nécessaires à la conservation de ce Païs-là. Cœuvres fit ce qu'il pût pour en faire convenir les Grisons & ceux de la Valteline ;

1626. mais les premiers ne voulurent jamais y entendre, de peür qu'en traitant avec leurs Sujets, ils ne parussent accepter le Traité de Monzon. Ils se croyoient principalement lésez, en ce qu'il étoit permis à ceux de la Valteline d'élire leurs Gouverneurs & leurs Magistrats. Mais comme dans le fonds la France se mettoit peu en peine de l'interêt des Grisons, Cœuvres eut ordre de traiter avec l'Ambassadeur d'Espagne de cette somme, qui fut reglée à vingt-cinq mille écus, par un Traité signé le 22. de Décembre, & ratifié des deux Rois, & de ceux de la Valteline, quoi que les Grisons refusassent de l'approuver. C'est ainsi que les grandes Puissances font aux petites, ce qu'elles appelleroient violer le Droit des Gens, si on entreprenoit de le leur faire.

On envoya cette même année des Ambassadeurs en Piémont & à Venise, pour communiquer à la République & au Duc de Savoye le Traité de Monzon, & pour les appaiser autant qu'il seroit possible. *Bullion* fut envoyé en Savoye, où il

tâcha d'appaiser Charles-Emanuel, 1626.
en lui représentant entre autres choses, que le Roi avoit entendu qu'il fût compris dans le Traité de Monzon ; & que pour lui faire voir la considération que Sa Majesté avoit pour Son Altesse, Elle étoit prête d'accorder à sa Maison les honneurs & les Titres qu'elle souhaiteroit. On sçavoit que le Duc aspiroit au Titre de *Roi de Cypre*, & l'on vouloit amuser ce Prince par cet honneur chimérique ; parce qu'on n'avoit rien de réel à lui donner. La République de Venise, qui a possédé la derniére cette Isle, avant qu'elle tombât entre les mains des Turcs, s'y opposoit. C'est ce qui fit que le Duc prit quelque tems pour y penser. Bullion traita aussi d'une suspension d'armes entre le Duc & les Génois, & convint de remettre le différent qu'il avoit avec cette République au jugement de quelques Arbitres. On proposa de choisir pour cela quelques Conseillers d'un Parlement de France, & du Sénat de Milan, ou de s'en remettre à l'Empereur ; mais le Duc de Savoye

1626. n'accepta ni l'un ni l'autre de ces partis. Il y eut diverſes négociations là-deſſus pendant le reſte de l'année, qui n'aboutirent à autre choſe qu'à faire comprendre au Duc que ſes interêts n'étoient pas extrêmement chers à la France.

* *Au mois d'Août.* *Châteauneuf* fut à Veniſe * pendant que Bullion étoit en Piémont, & s'y étant informé des droits que la République prétendoit avoir ſur le Royaume de Cypre ; on l'en inſtruiſit, ſans vouloir mettre néanmoins cette affaire en compromis. Son principal deſſein étoit de faire approuver aux Venitiens le Traité de Monzon ; ſur lequel le Sénat fit diverſes remarques, comme pour les interêts du Roi & des Confederez. Châteauneuf ayant auſſi offert à la République de lui aſſurer le paſſage de la Valteline ſi elle en avoit beſoin pendant dix ans, & de faire une Ligue pour le fermer à la Maiſon d'Autriche avec les Griſons, & même la Savoye ſi elle y vouloit entrer ; elle ne répondit qu'en des termes généraux, pour ce qui regardoit la ſeconde choſe ; & elle ac-

cepta la premiére avec plaisir, mais 1626.
elle eût souhaité que ce fût pour toûjours, ou au moins pendant la vie de Loüis XIII. Le Roi entendoit, en accordant par un Ecrit ce passage de la Valteline, d'y marquer que c'étoit sans déroger au Traité de Monzon; mais la République ne vouloit pas que l'on fit mention d'un Traité où elle n'avoit eu aucune part; & elle souhaitoit de plus, que les Grisons ratifiassent la promesse du Roi. Aprés quelques difficultez, Châteauneuf accorda ce que la République souhaitoit, par un Ecrit signé du 21. d'Août 1626. & approuvé ensuite du Roi. La Cour de France essaya néanmoins auparavant de le faire changer, en cas qu'on le pût obtenir de la République; mais comme il fut impossible de la flêchir, le Roi envoya enfin une ratification pure & simple.

Châteauneuf, en partant de Venise, prit le chemin de la Valteline, pour y faire executer avec Cœuvres le Traité de Monzon; & la premiére chose qu'ils firent, fut de regler ce que les Habitans de la Valteline de-

1626. voient payer aux Grisons ce qui fut réduit, comme on l'a déja dit, à vingt-cinq mille écus.

1627. Ils traitérent ensuite avec Dom Gonzalés de Cordouë, & *Torquato Conti*, qui commandoit les Troupes du Pape aprés le Marquis de Bagni, du jour, & de la maniére de la démolition des Forts ; & * convinrent des deux Articles, dont l'un regardoit l'inventaire de l'Artillerie, des Munitions & des Vivres qui avoient été mis en dépôt entre les mains de Sa Sainteté ; & l'autre la Quittance générale que l'on en devoit donner au Pape. Peu * de semaines aprés, on commença à démolir les Forts, & l'on y employa un si bon nombre de gens du Païs, que dans cinq ou six jours ils furent entiérement rasez. Aprés cela Cœuvres fit payer ce qui étoit dû aux Régimens de Suisses & de Grisons qu'il avoit, & le Marquis de *Feuquiéres* remena en France les Troupes Françoises. Cœuvres pour récompense des services qu'il avoit rendus à la Couronne, reçût enfin la Patente de Marêchal de France, & on le nomma depuis *le Ma-*

* *Le 21. de Janvier.*

* *Le 15. de Février.*

rêchal d'Estrées, du nom de sa Maison. Avant que de revenir à la Cour, il installa *Mesmin* dans l'Emploi d'Ambassadeur Ordinaire du Roi Trés Chrêtien auprés des Grisons, pour les aider de conseils, & faire en sorte qu'ils eussent soin de bien garder le passage de la Valteline. 1627.

Les Grisons à qui l'on avoit fait d'abord de grandes promesses, & que l'on avoit enfin dépoüillez d'une partie considérable de leurs droits sur la Valteline, ne purent digerer les Articles du Traité de Monzon, quoi que l'on pût faire pour les porter à l'accepter. Ils résolurent d'envoyer des Députez à la Coûr, malgré toutes les remontrances du Marêchal d'Estrées & de Mesmin, pour remercier le Roi du secours qu'il leur avoit envoyé, & en même tems lui representérent le tort qu'on leur avoit fait par le Traité de Monzon.

Un peu auparavant Châteauneuf étoit parti pour la Suisse, avec ordre de proposer trois choses aux Cantons. La premiére étoit, qu'ils approuvassent le même Traité; la

1627. ſeconde, qu'ils confirmaſſent la réſolution qu'ils avoient priſe, de ne laiſſer pas paſſer des Troupes Allemandes pour l'Italie, ou au moins qu'ils limitaſſent la Ligue de Milan, en ne permettant le paſſage à aucunes Troupes d'Allemagne, qu'en cas que ce Duché fût actuellement envahi. La troiſiéme étoit, que les Cantons s'uniſſent avec la France, les Venitiens, & les Griſons pour faire obſerver le Traité, & pour garder le paſſage. On convoqua à l'inſtance de Châteauneuf à Soleurre une Diéte générale de tous les Cantons, & de leurs Alliez. Il tâcha de perſuader aux Catholiques qu'ils avoient ſujet d'approuver le Traité, puiſque la Religion Catholique avoit été rétablie par-là dans la Valteline; & aux Proteſtans, parce que les Griſons étoient rentrez dans la poſſeſſion de ce Païs-là.

Mais les Griſons avoient auſſi envoyé un Député à la Diéte, pour s'oppoſer à l'approbation du Traité de Monzon, & prier les Cantons de joindre quelqu'un de leur Corps à la Députation qu'ils avoient deſſein d'envoyer

d'envoyer à Paris, pour repréſenter au Roi leurs Griefs, qui ſe réduiſoient à ces trois principaux. I. Que la Religion Proteſtante ſe trouvoit bannie de la Valteline, & des Comtez voiſins : II. Que leur Souveraineté n'étoit pas aſſez bien établie dans le Traité : III. Qu'il n'y avoit rien de fait ſans la ratification de l'Empereur, & de l'Archiduc Leopold, qui devoient pour cela annuller quelques Traitez qu'ils avoient faits avec eux. 1627.

Châteauneuf répondit ſur l'Article de la Religion, que l'on n'avoit rien innové en cela, puiſque les Griſons en étoient tombez d'accord par divers Traitez; & que l'on n'empêchoit point que les Griſons Calviniſtes n'allaſſent dans la Valteline pour leurs affaires. Pour leur Souveraineté, on l'avoit remiſe, diſoit-il, ſur le même pied où elle étoit par le Traité de Madrid, & s'ils perdoient quelque choſe, cette perte ſe trouvoit récompenſée par une bonne ſomme d'argent. A l'égard de la ratification du Traité qu'ils demandoient, tous les Traitez faits

1627. depuis l'an 1617. se trouvoient annullez par les Articles de Monzon ; & le Roi avoit donné ordre à son Ambassadeur en Espagne, de travailler à obtenir par le moyen du Roi Catholique ce qu'ils souhaitoient de la Maison d'Autriche en Allemagne.

Les huit Cantons Catholiques approuvérent le Traité tel qu'il étoit ; & les Protestans donnérent les mains à tout, excepté à l'Article qui concernoit la Religion. Aprés cela Châteauneuf retourna en France, n'ayant pas trouvé à propos de presser le second Article de son Instruction, & le troisiéme étant plein de difficultez. Ainsi l'affaire de la Valteline fut plûtôt assoupie, que concluë à la satisfaction dés Grisons ; & il n'y eut que les Habitans Catholiques de ce Païs-là qui penchoient du côté des Espagnols, qui en sortissent avec avantage. Comme ils étoient obligez de cela aux Espagnols, ils demeurérent plus attachez à l'Espagne qu'à la France ; & les Grisons au contraire se trouvérent peu satisfaits des François, qui

aprés des dépenſes immenſes, ne vinrent pas à bout de fermer le paſſage de la Valteline à la Maiſon d'Autriche, comme on le verra dans la ſuite. Mais les broüilleries de la Cour obligérent le Cardinal de ſortir promptement de cette affaire à quelque prix que ce fût. 1627.

Pour revenir préſentement à ce qui ſe paſſoit en France, le Roi avoit convoqué une Aſſemblée de Notables pour le commencement de Décembre de l'année 1626. Elle s'ouvrit le 2. de Décembre, & finit le 24. de Février de l'année ſuivante. Outre le Roi, la Reine-Mere & Monſieur qui en étoit Préſident, & aſſiſté du Cardinal de la Valette, & des Marêchaux de la Force & de Baſſompierre; elle étoit compoſée du premier & du ſecond Préſident du Parlement de Paris, des premiers Préſidens des huit autres Parlemens du Royaume, des Procureurs Généraux, du premier & du ſecond Préſident des Chambres des Comptes de Paris, de Roüen, & de Dijon, avec leurs Procureurs Généraux, & de ceux des trois Cours

1627. des Aides, du Lieutenant Civil de Paris, de ſix Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit, de ſix du Conſeil; & de douze Prélats. Auparavant on avoit accoûtumé de convoquer les Etats du Royaume, pour traiter des choſes que l'on vouloit propoſer; mais le Cardinal qui ſçavoit que dans les Etats on avoit ſouvent plus d'égard au bien public qu'aux deſirs des Miniſtres, n'en voulut jamais convoquer. Les Notables qui n'avoient d'autorité que ce que le Roi leur vouloit donner, n'avoient garde au contraire de s'oppoſer aux Miniſtres. Dés-lors on commença à nommer *le bien de l'Etat*, non ce qui pouvoit contribuer à la félicité des trois Ordres du Royaume, mais ce qui pouvoit donner moyen au Roi, ou plûtôt aux Miniſtres, d'executer les projets qu'ils ſe propoſoient. La Nobleſſe, ni le tiers Etat ne formant plus aucun Corps, & le Clergé ne s'aſſemblant que ſous le bon plaiſir du Roi & des Miniſtres, on ne pouvoit pas ſe plaindre du Gouvernement, ſans paroître ſeditieux, & ſans être dans l'inſtant ac-

cablé par l'autorité de ceux que l'on blâmoit ; parce qu'aucun Particulier ne pouvoit dire qu'il eût pouvoir de parler au nom de qui que ce ſoit, ou s'appuyer ſur l'autorité d'aucune Aſſemblée Politique, puiſqu'il ne s'en faiſoit plus. Les Rois ſont devenus par-là les maîtres abſolus des Loix, & leurs Miniſtres ont été en état de renverſer toutes ſortes de Privileges & d'anciens uſages ; pour faire ce qu'ils trouvoient à propos. C'eſt aux Politiques à voir s'il eſt utile qu'il y ait une Puiſſance dans l'Etat, qui puiſſe tout faire impunément, & qui oſe tout, comme il ne manque jamais d'arriver ; ou s'il eſt mieux qu'il n'y ait aucune Puiſſance qui ne ſoit limitée par les Loix, & qui n'oſe entreprendre que ce qui y eſt conforme. Quelques perſonnes croyent que l'Autorité ſans bornes prévient toutes ſortes de broüilleries ; mais quand cela ſeroit, il y auroit encore pluſieurs queſtions à faire ſur cette matiére ; comme s'il vaudroit mieux pour tout un Royaume, & même pour tout le genre humain, 1617.

1627. de vivre dans un esclavage éternel, sous quelque peu de personnes, sujettes à de trés-grands défauts, parlà même qu'elles pourroient tout; que de se broüiller quelquefois par des guerres civiles, qui finissent enfin, & qui laissent aux Peuples de grands intervalles de tranquillité? On demanderoit aussi si la puissance illimitée d'un Monarque lui est plus avantageuse, qu'une Autorité bornée par des Loix équitables; parce que l'on voit souvent que des Monarchies de cette sorte, où les Princes satisfont impunément tous leurs desirs, s'épuisent enfin si fort, qu'outre les miseres infinies que souffrent les peuples qui leur sont soûmis dans le milieu de la paix; elles sont incapables de repousser leurs ennemis dans la guerre. Je ne dis rien de la Justice & de l'Equité, qui ne sont guere des fruits du pouvoir despotique; & je ne parle pas non plus de l'Evangile, que les Ministres des Princes écoutent incomparablement moins que les Peuples; mais je demande s'il est avantageux à des personnes élevées dans les dé-

lices, pleines d'une infinité de passions violentes, & enyvrées de perpétuelles flatteries, de ne voir rien qui s'oppose à leurs desirs? Je demande encore, si aprés quelques regnes de cette nature, la posterité a sujet de benir la mémoire de ceux qui ont jetté les fondemens de cette Autorité infinie? Ce sont-là des questions que le dessein que je me suis proposé ne me permet pas de résoudre, & que les Lecteurs examineront s'ils le trouvent à propos. Je viens présentement à ce qui se passa dans l'Assemblée des Notables, que je rapporterai un peu plus au long, pour faire voir quel étoit l'état du Royaume, lorsque le Cardinal prit l'administration des affaires. 1627.

Les Membres de l'Assemblée * ayant pris leurs places sur des chaisses & des bancs que l'on avoit disposez pour cela, le Roi leur dit, qu'il les avoit assemblez pour remédier aux desordres de l'Etat, & que le Garde des Seaux leur feroit entendre plus amplement sa volonté.

* *Suite de la Rebellion de France, sur l'année 1626. p. 527.*

Marillac commença par dire, que

1627. le Roi les avoit convoquez pour avoir leur avis ſur de grandes & importantes affaires de l'Etat, à l'imitation de ſes Prédéceſſeurs, qui tantôt avoient appellé les trois Etats, tantôt des perſonnes Notables en moindre nombre. Il ſe jetta enſuite ſur les loüanges du Roi, & ſur la grace que Dieu lui avoit faite de découvrir diverſes Conſpirations qui s'étoient formées contre ſon Autorité, qu'il avoit rétablie ſur leurs ruines. Aprés cela, il repréſenta que les guerres civiles depuis l'an 1620. avoient conſumé des ſommes immenſes, & qu'il avoit encore fallu ſecourir hors du Royaume les Alliez de l'Etat : Que le revenu ordinaire du Roi ne paſſant point ſeize millions de livres, il avoit été obligé d'en dépenſer les derniéres années trente-ſix à quarante millions ; dont on avoit trouvé une partie par divers moyens, mais que le Roi en devoit encore plus de cinquante : Que pour cela, il avoit réſolu de retrancher toutes les dépenſes inutiles, & qu'il avoit déja ſupprimé les Charges de Connêtable & d'Amiral, dont les gages ne montoient

pas à moins qu'à quatre cens mille 1627.
livres par an : Qu'il vouloit raser toutes les fortifications inutiles, pour retirer les Garnisons qu'il falloit pour les garder : Qu'il racheteroit aussi son Domaine engagé à bas prix, aussi bien que les Tailles & la Ferme du Sel : Que pour augmenter les revenus de l'Etat, il vouloit travailler à faire fleurir le Commerce que les Voisins attiroient entiérement à eux. Enfin, le Garde des Seaux insista sur deux Articles, qui méritoient que l'on fit de nouveaux Réglemens ; l'un étoit la mauvaise administration des Finances, & l'autre les fréquentes rebellions.

Le Maréchal de Schomberg parla aprés Marillac, & dit entre autres choses, que le Roi vouloit avoir toûjours sur pied trente mille hommes bien payez, & qu'il lui avoit donné des Mémoires pour trouver des moyens de fournir à cette dépense, lesquels il communiqueroit à l'Assemblée.

Quand il eut achevé de parler, le Cardinal de Richelieu prit la pa-

1627. role, & diſcourut des mêmes choſes que le Garde des Seaux, à quoi » il ajoûta : Qu'il ne falloit pas » beaucoup d'Ordonnances pour re-» mettre tout en ordre, mais ſeule-» ment bien faire executer celles » que l'on feroit : Que le rachat du » Domaine du Roi, des Aides, & » des Greffes, montoit à plus de » deux millions, mais qu'il falloit » uſer de *moyens innocens* pour les » avoir : Qu'il avoit deſſein de tra-» vailler inceſſamment à redreſſer » toutes les affaires de la Couronne, » & que s'il pouvoit executer un ſi » glorieux deſſein, il feroit ravi de » mourir aprés cela, & croiroit a-» voir beaucoup de ſujet d'en ren-» dre graces à Dieu.

Le premier Préſident de Paris parla aprés le Cardinal, & s'étendit beaucoup ſur les loüanges de Henri IV. & de Loüis XIII. ſon Fils. Il exhorta l'Aſſemblée de n'être pas muette, comme d'autres l'avoient été ; & finit en priant Dieu qu'il donnât des Enfans au Roi.

Enfin le Garde des Seaux dit, que le Roi envoyeroit ſes propoſitions à

la Compagnie par le Procureur Gé- 1627.
néral au Parlement de Paris. Ainsi finit l'ouverture de cette Assemblée, où l'on étoit disposé * à opiner comme le Roi le trouveroit à propos.

* Mem. de Bassomp. Tom. II. p. 397.

Quoi que l'on permît aux Notables de chercher les moyens de remédier aux desordres qu'on leur avoit proposez, il ne se faisoit rien que sous le bon plaisir des Ministres, qui vouloient que l'Assemblée autorisât leur conduite, & non qu'elle la censurât, comme auroient pû faire les Etats. On y lût un Mémoire, que l'on disoit avoir été composé par le Marquis d'Effiat, qui représentoit l'état des Finances. Voici en abregé ce qu'il contenoit.

On y disoit, que quoi qu'il n'y eût eu aucun Roi sous qui les Finances eussent été si bien conduites que sous Henri IV. les Financiers ne laissérent pas quelquefois de se trouver courts; soit à cause des dépenses ausquelles on ne s'étoit pas attendu; soit à cause du rabais des Fermes, pour des stérilitez, ou des mortalitez, qui produisoient des non-valeurs dans les Receptes géné-

1627. rales ; ſoit à cauſe des dépenſes extraordinaires qu'il falloit faire quelquefois : Qu'il n'y avoit eu aucune année dans le milieu de la paix, où la dépenſe n'eût paſſé de cinq ou ſix millions de livres l'eſtimation que l'on en avoit faite : Que Henri IV. faiſoit à cauſe de cela ſa dépenſe plus foible que ſa recepte de quatre millions, outre qu'il faiſoit mettre à part ce qu'il pouvoit ménager le long de l'année de l'argent deſtiné à ſa dépenſe ordinaire, ou qui entroit dans ſes coffres par des moyens extraordinaires : Que de-là venoit, que pendant les dix derniéres années de ſon regne, il avoit épargné ſept millions, qui ſe trouvérent dans la Baſtille, & entre les mains du Tréſorier de l'Epargne lorſqu'il mourut : Qu'aprés ſa mort, on ne pût venir à bout d'égaler la dépenſe à la recepte, & qu'en peu de tems, comme on ſe trouva en arriére, il fallut toucher au Tréſor, & que par ce moyen on alla juſqu'à l'an 1613. Que depuis les dépenſes qui hauſſérent firent avoir recours à diverſes créations d'Offices, & qu'a-

vec tout cela, il fallut engager le revenu des années ſuivantes : Que l'on put à peine payer les intérêts à ceux qui avoient fait les avances, ce qui faiſoit qu'ils s'aquittoient de leurs Charges comme il leur plaiſoit : Que les Fermiers & les Partiſans, avoient tiré des intérêts de leur argent, juſqu'à quinze, dix-huit, & vingt pour cent, & qu'ils n'avoient rendu aucun compte exact : Que tout étant en déſordre, ce n'étoit pas une petite affaire, pour le Sur-Intendant des Finances, que de voir tous les comptes, qui ne ſont pas encore arrêtez, & de réduire ceux qui retenoient l'argent du Roi à le rapporter : Que le Connêtable, & l'Amiral, dont les Charges étoient ſupprimées, avoient cauſé des dépenſes infinies, parce qu'ils ne rendoient aucun compte exact. 1627.

Que l'on devoit remettre l'état des Finances ſur celui de l'an 1608. auquel la Reine-Mere avoit fait remettre, par le Roi, trois millions de livres, ſur la Taille & ſur les impoſitions, & ôter divers droits,

1627. qui chargeoient le Peuple : Que le Roi avoit été ensuite obligé de tripler les pensions, & de donner trois cens mille livres au Prince de Condé, & deux cens mille aux Princes de Conty & de Soissons, outre quantité d'autres, ce qui revenoit à quatre millions de livres.

Que les Tailles montoient par an, à prés de dix-neuf millions, mais qu'il n'en revenoit à l'Epargne que six, le reste demeurant par les mains de vingt-deux mille Collecteurs, & de cent soixante & dix Receveurs Particuliers, ou Généraux, qui les portent à l'Epargne : Que la Ferme générale des Gabelles, étoit de sept millions, quatre cens mille livres, & que les fraix étoient de deux millions : Qu'il en avoit six millions, trois cens mille livres d'aliénez, & qu'il n'en restoit au Roi qu'un million & cent mille livres : Qu'il y avoit une semblable aliénation sur la rente des Aides, dont la Ferme étoit de prés de deux millions : Qu'enfin les deux tiers du revenu des autres Fermes,

pouvoient à peine ſuffire, pour en aquiter les Charges. 1627.

Enſuite le Marquis d'Effiat faiſoit un détail des dépenſes qu'il avoit fallu faire, dés qu'il étoit entré en Charge, & qui ſe montoient beaucoup au delà de la Recepte. On ne trouva aucun moyen, pour de l'argent promptement, que la création de quantité d'Offices nouveaux, & l'établiſſement de diverſes Charges en Titres d'Offices. Outre cela on établit divers droits, qui n'étoient pas auparavant. C'étoit là à quoi aboutiſſoit principalement la convocation des Notables, ſur laquelle les Miniſtres vouloient ſe décharger de la haine que les nouvelles impoſitions leur pouvoient attirer.

Le Cardinal de Richelieu ne ſe trouva que deux fois dans cette Aſſemblée, à l'ouverture, comme je l'ai déja dit, & * ſix ſemaines aprés. Il prit ſa place dans une chaire prés de Monſieur, au deſſus du Cardinal de la Valette. Il y fit préſenter divers Articles, dont le Greffier fit la lecture, aprés quoi le Car-

Le 11. de Janvier

Voyez Aubery. Lib. II. chap. 9.

1627. dinal prit la parole, & les expliqua plus au long. Dans le premier Article, on proposoit de modérer les peines établies contre les criminels d'Etat, & de se contenter de les priver de leurs Charges, aprés la seconde désobéïssance. L'Assemblée ne pût gouter cette modération, & il fut conclu que l'on prieroit le Roi de faire executer les anciennes Loix, contre les Criminels. Le Cardinal ayant toûjours eu pour maxime, de ne pardonner à aucun de ceux qui étoient accusez de crimes d'Etat, il y a bien de l'apparence qu'il ne proposoit cette excessive modération, qu'afin que l'Assemblée la rejettât; ce qu'elle ne pouvoit pas manquer de faire, afin de témoigner son zele pour l'Autorité Royale. Quelques autres regardoient les préparatifs, par Mer & par Terre, qu'il falloit faire contre les Anglois, qui menaçoient de nouveau de rupture, en faveur des Rochellois. On approuva tout ce que les Ministres voulurent, sans avoir égard à la dépense.

Comme pour faire de l'argent

promptement, on avoit depuis plusieurs années, vendu presque toutes les Charges, & les Offices de la Cour, de l'Armée, & des Tribunaux de Justice, & que ceux qui les avoient les premiers achetées, avoient permission de les revendre, personne n'y pouvoit venir sans argent; ce qui faisoit que l'on n'avoit aucun égard, ni à la qualité, ni au mérite de ceux qui se présentoient, & que la Noblesse pauvre se trouvoit hors d'état de s'avancer. * Là-dessus la Noblesse fit présenter une Requête au Roi, où elle représentoit l'état où elle se trouvoit, & le supplioit d'y mettre quelque ordre, en lui marquant diverses faveurs qu'il pourroit faire à la Noblesse de son Royaume.

1627.

*Le 10. de Fevrier. Voyez la suite de la Rebellion de France, p. 506.

Pour répondre à cette Requête, & pour empêcher que l'on ne prît l'allarme sur les nouveaux projets de guerre, dont le Royaume étoit plein, contre les Anglois & les Rochellois, le Roi donna une Déclaration, dattée du * 16. Février, dans laquelle aprés avoir marqué, que le dessein de soulager son Peuple, & de

* Ibid. p. 567.

1627. le faire joüir d'une paix solide, étoit la cause de l'Assemblée des Notables, il déclara que son intention étoit, 1. de réünir tous ses Sujets dans l'unité de l'Eglise Catholique, *par toutes les bonnes voyes de douceur, d'amour, de patience, & de bons exemples :* 2. De rétablir la Dignité de l'Eglise, par l'exacte observation des Constitutions Ecclésiastiques, & des Ordonnances Royales qui les concernent : 3. De maintenir ses Sujets de la Religion Prétenduë Réformée, dans toute la liberté qu'il leur avoit accordée ; les faisant joüir tranquillement de leurs biens, & de leurs Offices, du bénéfice des Edits, & des graces qu'ils avoient obtenuës de lui ; en attendant qu'il plût à Dieu d'illuminer leur cœur, & de les ramener au giron de son Eglise : 4. D'avantager la Noblesse de plusieurs graces & Privileges, pour entrer dans les Bénéfices, dans les Charges, & dans les Offices, tant de la Maison de Sa Majesté, que des Armées, selon qu'elle s'en rendroit capable : 5. De faire instruire gratuitement, dans

les exercices propres à leur condition, les enfans des pauvres Gentilshommes, & employer ceux de cet ordre, par Mer & par Terre, avec des appointemens si bien payez, que leur condition seroit digne d'envie : 6. De rétablir le Commerce, & pour cela de renouveller, & d'augmenter ses Privileges : 7. De soulager le Peuple, en le déchargeant de trois millions de livres, pendant les cinq années prochaines, y compris les six cens mille livres, dont il avoit été déchargé l'an 1627. de sorte qu'il s'en trouveroit entiérement déchargé l'an 1632. 1627.

Le mal est, qu'en donnant d'un côté, on prenoit de l'autre, & que l'on n'exécutoit de tout cela, que ce que le Ministre trouvoit à propos. On parla beaucoup de rétablir le Commerce de Mer, dont le Roi donna ensuite la Sur-Intendance au Cardinal de Richelieu ; mais il ne falloit qu'abandonner cette affaire à l'industrie des Particuliers, qui est infiniment plus grande & plus agissante que celle d'un Ministre qui n'y entend rien, & qui a une infinité

1627. d'autres affaires. Auſſi ce projet ne produiſit pas grand fruit, non plus que beaucoup d'autres, que l'on publia ſous le Miniſtere du Cardinal, pour amuſer les Peuples; que l'on épuiſoit d'ailleurs, par des guerres inutiles.

Enfin l'Aſſemblée des Notables ayant compoſé divers Cahiers, ſur les propoſitions, qui y furent faites, elle fut congédiée le 24. de Février, & l'on eut, pour ſes avis, tel égar[illegible] plût au Conſeil.

Le Roi, aprés avoir anéanti la Charge d'Amiral, que poſſédoit le Duc de Montmorenci, donna une partie de ſes Fonctions au Cardinal de Richelieu, * en faveur de qui il érigea un nouvel Office de *Grand-Maître, Chef & Sur-Intendant Général de la Navigation, & du Commerce de France*. Dans cet Edit, le Roi déclaroit qu'il entendoit, *que le Cardinal de Richelieu, ſon principal Miniſtre, pour les ſignalez & importans ſervices, qu'il avoit déja rendus, & qu'il rendoit encore actuellement à l'Etat, eût*

** par un Edit verifié le 18. de Mars. Aubery, Vie du Cardinal. Lib. II. c. 10.*

entrée, voix, & opinion délibérative au Parlement, tant dans les Assemblées des Chambres aux jours de Conseil, qu'aux Plaidoyeries; & eût séance du côté des Pairs, avec le même rang & le même degré, qu'il avoit dans le Conseil d'Etat. Le Cardinal, pour en prendre possession, * alla peu de jours aprés en Parlement, accompagné de quantité de Prélats & de Noblesse. 1627.

* *Le 22. du même mois.*

On étoit convenu, par la paix de la Rochelle, que le Fort de Tadon, bâti par les Rochellois, seroit démoli, & ils commencerent en effet bien-tôt aprés à l'abattre; mais comme ils virent que non seulement le Fort-Louïs subsistoit, mais que Thoiras, à qui le Roi avoit donné le Gouvernement de l'Isle de Ré, y faisoit bâtir un * grand Fort, auprés de S. Martin, outre celui *de la Prée*, ils comprirent qu'on n'avoit voulu que gagner du temps, par la paix qu'on leur avoit accordée. Ainsi ils discontinuérent de démolir le Fort de Tadon, & firent prier le Roi d'Angleterre, par Soubise, de les assister, contre les desseins de

* *Mem. de Bassompier. Tom. II. p. 402.*

Aubery, Liv. II. chap. 11. la Cour. * Ils envoyérent encore à Londres un Gentilhomme, nommé *Saint-Blancard*, qui persuada si bien à quelques-uns des Ministres du Roi de la Grande Bretagne, qu'il étoit de son intérêt d'empêcher que la Rochelle ne tombât entre les mains du Roi de France, qu'un d'entre eux dit en plein Conseil, qu'il étoit moins préjudiciable à l'Angleterre de perdre le Royaume d'Irlande, que de permettre la réduction de la Rochelle, & de laisser ainsi ruiner la Religion Protestãte en France.

Ce sentiment n'étoit pas éloigné de celui de la plûpart des Anglois Protestans, qui croyoient que la ruine du Calvinisme en France, seroit un prélude de la ruine de la Religion Protestante en Angleterre. Cependant peut-être que le Roi de la Grande Bretagne, que l'intérêt de la Religion n'avoit jamais beaucoup touché, ne se seroit pas déterminé là-dessus, à faire la guerre à la France; si la passion du Duc de Buckingham, son Favori, ne s'étoit trouvée conforme à cela. On assure que trois choses l'avoient irrité contre la France, * dont la premiére é-

Aubery, Ibid.

toit, qu'il avoit ſouhaité, en vain, 1627.
que quelques-unes de ſes parentes fuſſent Dames du Lit de la Reine d'Angleterre. Comme le Contract du Mariage portoit, qu'il n'y auroit que des Catholiques auprés d'elle, & que les Françoiſes, qui y étoient, craignoient qu'avec le tems les Angloiſes ne s'inſinuaſſent dans l'eſprit de la Reine, le Duc n'avoit rien pû obtenir pour ſes parentes, ce qui l'avoit extrémement irrité contre les François. * La ſeconde choſe étoit, qu'il avoit ſouhaité paſſionnément d'aller encore une fois à la Cour de France; ce que le Roi lui avoit refuſé, quelques inſtances qu'il en eût faites. Il avoit écrit, à cette occaſion, quelques Lettres piquantes au Cardinal de Richelieu, & en avoit reçû de ſemblables. On ajoûte * une troiſiéme raiſon, qui paroît preſque incroyable, c'eſt que ce Duc étoit devenu amoureux de la Reine Anne d'Autriche, & que ç'avoit été pour cela qu'il avoit tant ſouhaité de venir en France, & qu'on avoit refuſé de l'y recevoir, avec tant d'obſtination.

* Baſ. ſmp. Ibid. p. 403.

Siri Mem. Recond. T. VI. p. 254.

1627. Quoi qu'il en soit, il est certain que le Duc de Buckingham pressa le Roi d'Angleterre de secourir les Rochellois, & que cette affaire ayant été concluë, les Anglois commencerent, sans aucune Déclaration de guerre, à se saisir des Vaisseaux François, qui se trouverent dans leurs Ports, * & qu'ils enleverent même deux Vaisseaux de guerre, à Dieppe & au Havre de Grace.

Ces infractions de la paix, du côté des Anglois, firent que le Roi défendit, * par une Déclaration, le Commerce en Angleterre, & ordonna de saisir tous les Effets appartenans aux Anglois. Dés-lors, comme l'on apprit qu'il se faisoit de grands préparatifs en Angleterre, le Cardinal eut soin de faire munir les Côtes, sur lesquelles on craignoit que les Anglois ne fissent descente, & de faire tout disposer à les bien recevoir; quoi que le Maréchal de Bassompierre, qui étoit revenu de Londres, il n'y avoit pas long-tems, * ne pût croire que les Anglois fussent en état de faire une descente en France. Cependant le

Roi

* *Siri Mem. Recond T. VI. p.* 253.

* *Dattée du 8. de Mai. Suite de la Rebell. p.* 588.

* *Mem. de Baff. T. II. p.* 406.

Roi recevant tous les jours des avis 1627.
des préparatifs des Anglois, il ne
douta plus que ce grand Armement
ne menaçât les Côtes de Poitou, ou
celles de Saintonge, & résolut d'y
aller en personne, avec le Duc d'Orleans. Mais avant que de partir, il
fut au * Parlement, pour y faire
verifier quantité d'Edits, compilez
par Marillac, Garde des Seaux, &
que l'on nomma de son nom, *le Code Michaud*. Le Roi tomba malade
ce jour-là, & étant sorti de Paris,
sans que sa fiévre diminuât, il fut
obligé de s'arrêter à *Villeroi*.

* *Le 28. de Juin.*

Il arriva avant cela, que Madame
* accoucha d'une fille, ce qui diminua beaucoup la joye de la Cour,
qui avoit souhaité que ç'eût été un
fils. Mais le Roi à qui cette joye avoit déplû, n'en fut pas fâché, parce qu'il lui sembloit que l'on regardoit déja les Enfans de son Frere, comme les Héritiers de la Couronne. Il arriva encore que Madame
mourut * quelques jours aprés, ce
qui fâcha extrémement la Reine-Mere, mais dont le Roi, jaloux du
bien qui pouvoit arriver à son Fre-

* *Le 29. de Mai.*

1627. re, se réjoüit autant que ses plus grands ennemis. * Il fit même dire à la Reine-Mere, qu'il la prioit de ne pas songer à marier si-tôt Monsieur, & donna ordre à Puylaurens, & à Le Coigneux, en qui le Prince avoit le plus de confiance, de l'en détourner adroitement, en lui proposant toutes sortes de plaisirs, pour lesquels on lui fournissoit tout l'argent qu'il souhaitoit. On lui acheta même Limours, du Cardinal de Richelieu, pour s'y divertir aux plaisirs de la chasse. Mais la Reine-Mere, qui craignoit que le Roi n'eût jamais d'enfans, pensa au plûtôt à marier Monsieur, à une des filles du Grand Duc de Florence; sur laquelle elle pourroit avoir plus d'autorité, en cas qu'elle devint jamais Reine. Ce dessein fut extrémement traversé, & fut même cause de l'éloignement de la Reine-Mere, comme on le verra par la suite. Il faut présentement que je parle de la défense de l'Isle de Ré, aprés quoi je reviendrai aux négociations, touchant ce mariage, & touchant les affaires étrangéres.

* Voyez Siri T. VI. pag. 263.

Avant que le Roi tombât malade, il nomma le Duc d'Orleans, Lieutenant Général de ses Armées, & sous lui les Marêchaux de Bassompierre & de Schomberg. Etant tombé malade, comme je l'ai dit, & étant encore au lit, la nouvelle vint à la Cour, * que le Duc de Buckingham avoit fait descente dans l'Isle de Ré, malgré Thoiras, qui aprés avoir repoussé trois fois les Anglois, avoit été enfin contraint de se retirer dans le Fort de S. Martin; qui n'étoit pas encore assez bien pourvû, pour soûtenir un Siége. Il étoit péri beaucoup de monde dans cette occasion, & le Canon des Vaisseaux Anglois, sur tout avoit causé une grande perte à Thoiras, qui y fut blessé, & qui y perdit deux Freres. En même temps, Buckingham envoya six Vaisseaux de guerre, pour croiser à l'embouchure de la Garonne, & autant à celle de la Loire, pour empêcher qu'il ne descendît des Bâtimens par ces Riviéres, & pour tenir divers lieux en allarme. On ne jugea pas à propos de dire cette nouvelle au Roi, de peur

1627.

* Siri, Ibid. p. 280.

1627. d'augmenter son mal ; ensuite on lui cacha le danger où étoit l'Isle de Ré, que l'on ne croyoit pas pouvoir garder. Buckingham étoit venu avec six-vingt Vaisseaux, & avoit mis huit mille hommes à terre, qui aprés avoir battu Thoiras à la descente, l'étoient allez assiéger dans le Fort de S. Martin. Cependant Monsieur souhaitoit ardemment d'aller se mettre à la tête de l'Armée, dont il avoit été déclaré Lieutenant Général. Le Cardinal lui dit, qu'il ne conseilloit point au Roi de le permettre, malade comme il étoit ; mais le Duc d'Orleans se fâcha si fort contre ce refus, qu'il ne fut pas possible de le retenir davantage. Mais comme l'on avoit inspiré au Roi, depuis longtems, beaucoup de jalousie, pour tout ce qui pouvoit être à l'avantage de son Frere, il ne fut pas difficile au Cardinal, qui avoit eu grand soin d'entretenir cette jalousie, de le faire rappeller. Le Duc d'Orleans reçût cette nouvelle à Saumur, mais peu de tems aprés, la Reine-Mere, qui étoit fâchée de la maniére dont on traitoit Monsieur, obtint du Roi,

qu'il continueroit son voyage ; & il se rendit en Poitou, où l'Armée s'assembloit. * Cependant le Cardinal n'oublioit rien, pour faire entrer du secours & des vivres dans l'Isle de Ré ; mais tous ses soins auroient été inutiles, si Thoiras avoit été moins brave, ou si Buckingham avoit sçû ce que c'est que d'attaquer une Place. Le Cardinal étoit depuis quelque tems Gouverneur d'*Oleron* & de *Broüage*, qui n'étoient pas des Gouvernemens où il y eût beaucoup de profit, mais qu'il avoit souhaitez, pour avoir quelque lieu de retraite, en cas qu'il arrivât de nouvelles broüilleries à la Cour, & qu'il ne s'y trouvât pas le plus fort. Il en fit alors doubler les Garnisons, & leur fit payer ce qui leur étoit dû, de son propre argent ; afin de les encourager, & de les disposer à agir avec plus de vigueur, en ce en quoi on les employeroit. Il fit aussi ramasser quantité de Barques à rames & à voiles, pour porter à Ré du secours & des vivres, dés qu'il seroit possible.

1627.

* *Aubery. Vie du Cardinal. Liv. II. c. 612.*

Le Duc de Buckingham publia,

1627. peu de jours aprés sa descente
Manifeste, daté du 21. Juillet,
seulement pour excuser son des
à l'égard de la France, mais en
pour faire accroire aux Angl
que le pur zele de Religion a
fait agir le Roi d'Angleterre.
disoit que l'envie que le Roi d
Grande Bretagne avoit de soûten
Religion Réformée, l'avoit eng
à rechercher la Sœur du Ro
France, pour être mieux en état d
puyer les François Réformez :
s'étant rendu comme Médiateu
Garand du dernier Traité de P
il n'avoit pû voir les contra
tions des Ministres du Roi de F
ce, sans s'en plaindre; & que
le refus que l'on avoit fait aux
formez, & à lui de leur faire
son, & à cause des préparatifs q
faisoit contre la Rochelle, il a
crû devoir promtement prendre
armes, pour la secourir : Que pa
parole, qu'on lui avoit donnée
sieurs fois, de satisfaire les Réfor
dans un tems propre, & lors q
s'en rendroient dignes par leurs
missions, il avoit toûjours ente

* Suite de la Rebel-lion. p. 632.

la démolition du Fort-Loüis; & que bien loin de l'abattre, on en avoit augmenté les fortifications, & outre cela fait d'autres Forts dans l'Isle de Ré. 1627.

La Cour n'avoit jamais reconnu le Roi d'Angleterre, pour Médiateur, & pour Garand de la paix, mais il étoit trés-veritable * que ses Ambassadeurs avoient promis aux Huguenots de la faire observer. Il étoit encore certain, que bien loin de les vouloir laisser joüir de leurs Privileges, on leur cherchoit querelle, & qu'on se préparoit à les ruiner, à la premiere occasion. Quoiqu'on le niât alors en public, on l'avoüoit en particulier, & l'évenement a fait voir qu'ils avoient raison de s'en plaindre. Ainsi ce Manifeste n'étoit pas entiérement faux, quoique les Partisans de la Cour le dissent.

* *Mem: du Duc de Rohan, sur la fin.*

Le Duc de Rohan devoit former un Corps d'Armée en Poitou, en même tems que l'on entendroit dire que les Anglois auroient fait descente dans l'Isle de Ré. Il publia aussi un Manifeste, pour exciter les Peu-

1627. ples à prendre les armes, fondé
cipalement ſur ce que la Cou
voit point obſervé le Trai
Montpellier, quoique le Roi lu
promis de le faire obſerver. C
nifeſte ne fit pas tout l'effet q
Duc attendoit, parce que qu
de Nobleſſe Huguenote lui étoi
poſée depuis long-tems ; & ce f
une des principales cauſes de l
ne du Parti. Il n'étoit pas trop
pour réſiſter aux entrepriſes
Cour, quand il auroit été pa
ment uni ; & qu'il auroit em
toutes ſes forces pour cela ; &
diviſé, il n'étoit pas poſſible
conſervât ſes avantages. Ceu
étoient contre le Duc, le trait
de broüillon, & lui les accuſ
fourberie, ou de lâcheté ; puiſ
feignoient de ne pas voir, q
Cour ne cherchoit qu'à per
Religion Réformée : ou qu'en
convaincus, ils n'oſoient pa
oppoſer. Sans rechercher qui
tre eux avoit raiſon, il eſt
aſſuré que ſi tous les Huguen
voient été du ſentiment de s'
donner entiérement à la bon

de la Cour, & à l'équité du Roi, & que la Cour en eût été convaincuë, on n'auroit gueres tardé à les dépoüiller de tous leurs Privileges, & à les contraindre d'aller à la Messe. Les Ecclésiastiques se sont toûjours fait une vertu de cela, & l'intérêt des Laïques, qui les engage à s'attirer leur faveur, ou le zéle qui les possede efface dans leur esprit tout ce qu'on appelle douceur & équité, quand il s'agit de Religion. S'ils ont été quelquefois retenus en cette occasion, ce n'a été que parce qu'ils n'ont pas crû pouvoir ruiner les Hérétiques impunément, & ils n'ont jamais manqué de le faire, dés qu'ils l'ont pû. Le Duc n'ayant pû assembler beaucoup de monde en Poitou, à cause de l'Armée du Roi, il se retira en Languedoc, où il fit soulever plusieurs Villes. Mais la Cour y envoya le Prince de Condé, pour s'opposer à ses desseins, & *Galland*, Conseiller d'Etat, & Huguenot, pour détourner les Peuples de la même Religion, de prendre les armes. 1627.

Mais pour revenir à Buckingham, au lieu d'employer l'art & la force,

1627. pour prendre le Fort, dans leq
Thoiras s'étoit retiré, avant q
pût avoir du ſecours ; il s'aviſa d
vouloir affamer, ſans pourtant l'
fermer entiérement, ſe content
de faire faire bonne garde, pour
pêcher qu'il n'y entrât quoiqu
ſoit. Il étoit néanmoins aiſé de
ger, que la France tenteroit tou
ſortes de voyes, pour ſecourir Th
ras, ſi on lui en donnoit le temps
que les Côtes voiſines ſeroient
peu de ſemaines couvertes de mon
& de Barques propres à jetter
provisions & des hommes dans
Fort. Il étoit encore dangereux, p
les gros Vaiſſeaux des Anglois,
paſſer l'Automne ſur des Côtes p
nes de bancs. Cependant deux m
s'écoulerent, ſans que les Angl
fiſſent aucun effort conſidérable, p
emporter la Citadelle qui leur re
ſtoit, & ſans qu'ils puſſent emp
cher de petites Barques d'y entrer
temps en temps.

Thoiras craignant néanmoins d
tre enfin contraint de ſe rendre, p
ce que les vivres commençoien
lui manquer, fit ſçavoir à la Cou

* que si on ne lui faisoit pas bientôt tenir des vivres, & qu'on ne chassât pas les Anglois de l'Isle, il seroit obligé de capituler. Il marquoit en même temps, qu'on pouvoit faire entrer des Troupes dans l'Isle, par le Fort de la Prée, & attaquer les Anglois. Cette proposition étant examinée dans le Conseil du Roi, quelques-uns furent d'avis que l'on abandonnât l'Isle de Ré, pour s'attacher uniquement à bloquer la Rochelle, jusqu'à ce qu'on pût l'assiéger en forme. Ils se fondoient sur ce que le Roi n'avoit pas assez de forces, pour faire l'un & l'autre tout à la fois. Mais le Cardinal fut de l'avis de Thoiras, & représenta, que le Roi auroit en « peu de temps assez de forces, pour « garder les postes qu'il avoit pris « autour de la Rochelle, & pour « l'entreprise que l'on proposoit: « Qu'en retirant les Troupes qui é- « toient dans l'Isle d'Oleron, & y « joignant deux mille hommes de « l'Armée, commandée par Monsieur « on pourroit jetter dans l'Isle de « Ré, cinq ou six mille hommes de «

1627.

* *Aubery, Vie du Cardin. Liv. II. c. 13.*

1627. » pied, & cinq cens chevaux,
» joints avec la Garniſon de S. M
» tin, ſeroient ſuffiſans pour
» chaſſer les Anglois: Qu'il étoit
» trémement important au Roi,
» conſerver cette Iſle, parce qu
» l'Ennemi s'en rendoit maître,
» le d'Oleron tomberoit peu
» tems aprés entre ſes mains: Q
» par le moyen de ces deux Iſles,
» tiendroient dans une allarme p
» petuelle toutes les Côtes vo
» nes: Qu'ils retireroient beauco
» d'argent des vins, des bleds,
» des ſels de Ré & d'Oleron: Qu
» n'empêcheroient pas ſeulement
» tranſport des ſels de Broüage,
» Marennes, & des Côtes voiſin
» mais qu'ils incommoderoient
» trémement le Négoce de Bo
» deaux: Qu'enfin le bon ſuccé
» qu'ils auroient eu dans l'Iſle
» Ré, ſeroit infailliblement ſuivi
» trés-mauvais effets dans le Roya
» me. Ces raiſons étoient aſſez fo
tes d'elles-mêmes, quand elles n'a
roient pas été ſoûtenuës de l'auto
té du Cardinal, pour faire réſoud
le Conſeil à écouter la propoſitio

de Thoiras. Ainſi on réſolut de tenter le ſecours de Ré, en embarquant le nombre de Troupes, que le Cardinal avoit dit, ſur tout ce qu'on pourroit trouver de Barques propres à cela, ſur les Côtes de l'Ocean. On dit * même, que ne ſe trouvant aucun argent dans le Tréſor Royal, le Cardinal avança les frais de cette entrepriſe du ſien propre, & engagea ſes pierreries; mais il y a peu d'apparence que le Roi eût ſi peu de crédit, qu'il ne pût pas trouver ſur le champ l'argent qui étoit néceſſaire pour le payement de ces Barques; & ſi le Cardinal fit des avances du ſien, c'étoit bien plus par oſtentation, que par néceſſité. Son naturel vain & ambitieux, le porta toûjours à tout ce qui pouvoit faire du bruit dans le monde, & donner de l'admiration pour lui au Peuple. 1627.

*Aubery. Ibid.

En ce tems-là, * *D. Diego Meſſia*, Ambaſſadeur Extraordinaire d'Eſpagne, offrit à la France quarante Vaiſſeaux de la part du Roi ſon Maître, qui étoit irrité depuis long-tems contre les Anglois, & l'on accepta cette offre; mais la len-

* *Siri Mem. Recond. T. VI. p. 282. & ſuiv.*

1627. teur des Espagnols empêchoit qu'on n'y pût faire aucun fonds, comme en effet ils n'en envoyerent point. On renouvella aussi alors l'Alliance avec les Etats des Provinces-Unies, de peur qu'elles ne fournissent des Vaisseaux à l'Angleterre. Ils s'obligerent de secourir la France, contre qui que ce fût, excepté contre le Roi de la Grande Bretagne : comme ils promettoient aussi de ne donner aucun secours à ce dernier. Ils s'engageoient encore de ne faire la paix avec l'Espagne, que trois mois aprés avoir donné avis à la France qu'elle se négocioit. Le Roi s'obligeoit de son côté, à leur prêter un million de livres par an. Cette Ligue devoit durer trois ans, comme celle, qui venoit d'expirer ; & si les Etats venoient à l'enfreindre auparavant, ils promettoient de rendre au Roi l'argent, qu'ils lui devoient, & les Troupes Françoises qu'ils avoient dans leur Armée. Le Marquis de Mirabel se plaignit de cette Ligue, que l'on faisoit avec des Peuples, qui s'étoient soulevez contre l'Espagne ; pendant que cette Couronne

ſe préparoit à ſecourir la France, contre ſes Sujets rebelles. On lui répondit, que l'on n'avoit fait cette Ligue avec les Hollandois, que de peur qu'ils n'aſſiſtaſſent le Roi d'Angleterre d'une puiſſante Flote; & que les Anglois étant une fois réduits à demeurer chez eux, le Roi feroit voir à Sa Majeſté Catholique, la bonne diſpoſition dans laquelle il étoit à ſon égard, même quand il s'agiroit des Hollandois. L'Ambaſſadeur des Etats ayant appris la réponſe que l'on avoit faite à celui d'Eſpagne, s'en plaignit à ſon tour, & dit, que ſi l'on méditoit déja de rompre la Ligue concluë pour trois ans, ſes Maîtres ſeroient obligez de prendre les meſures néceſſaires pour leur conſervation, ſans en faire part à la France. On paya cet Ambaſſadeur, de la même monnoye que celui d'Eſpagne; & il n'y avoit que le tems, qui pût apprendre auquel des deux on tiendroit parole; puis qu'il étoit certain, que ſelon que les intérêts changeroient, on agiroit pour les uns, ou pour les autres. 1627.

1627. Pendant que l'on préparoit le secours, pour chasser les Anglois de l'Isle de Ré, il ne laissa pas d'y entrer en divers tems du monde & des vivres, de jour & de nuit, au travers des canonades des Anglois. Le Roi se remit aussi de la fiévre tierce, * & se rendit à son Armée, qui bloquoit la Rochelle, & qui étoit commandée par Monsieur, qui avoit sous lui le Duc d'Angoulême. Le Roi amena les deux autres Lieutenans Généraux, & donna au Marêchal de Bassompierre un Corps à part; parce qu'il ne voulut jamais avoir le Duc d'Angoulême pour Collégue; l'usage étant que l'Armée où le Roi étoit présent, ne pouvoit être commandée, que par des Marêchaux de France, quand il y en avoit. Le Cardinal avoit favorisé le Duc, mais la fermeté de Bassompierre l'emporta enfin, parce que l'on croyoit avoir besoin de lui.

*Le 13. d'Août. Bassom. Mem. T. II. p. 425.

Le secours, que l'on avoit résolu de jetter dans l'Isle de Ré, ne fut prêt qu'au commencement de Novembre; quoique le Cardinal eût envoyé des gens long-tems aupa-

ravant, pour ramasser le nombre nécessaire des Barques & des Chaloupes, & qu'il se fût rendu lui-même sur les lieux dés le mois d'Octobre. Enfin six mille Fantassins & trois cens Chevaux, des meilleures Troupes de l'Armée, prirent terre, la nuit du 5. au 6. de Novembre, conduits par le Maréchal de Schomberg, & par Marillac, Frere du Garde des Seaux. Les grands Vaisseaux des Anglois ne pouvant approcher, ils se contenterent de canonner de loin ceux qui passoient, mais ils ne leur tuérent pas beaucoup de monde; & dés que les François furent descendus vis-à-vis du Fort de S. Martin, ils se retrancherent. Le lendemain l'Armée Françoise se mit en bataille, pour aller attaquer les Anglois, dans leurs retranchemens, en cas qu'ils n'en sortissent pas; mais le Duc de Buckingham lui vint au devant, & aprés un Combat, * où les François disent qu'il perdit prés de deux mille hommes, il se retira en bon ordre, * jusqu'à ce qu'ayant passé le Bourg *de la Covarde*, & se trouvant à l'entrée de la Chaussée

1627.

* *Siri Mem. Recond. Ibid. p. 285.*

* *Bass. Mem. T. II. p. 437.*

1627. qui menoit les Anglois à leurs Barques, ils se mirent en desordre, parce que chacun vouloit passer le premier. Ils auroient perdu beaucoup de monde en cette occasion, si la nuit, qui survint n'avoit arrêté les François, qui les suivoient. Lorsque Thoiras vit les tranchées presque abandonnées, il fit une sortie avec huit cens hommes, qui mirent en fuite ceux que le Duc de Buckingham y avoit laissez. Tous ceux qui purent se rendre à la Flotte, s'embarquerent avec les autres, & firent voiles en Angleterre. C'est ainsi que le Duc de Buckingham, qui avoit beaucoup plus d'ambition que de capacité, fut chassé honteusement de l'Isle de Ré; aprés avoir assiégé trois mois un Fort, qui ne devoit tenir que huit jours, devant une Armée bien commandée. Il ruina par-là les affaires des Rochellois, dont il consuma une grande partie des provisions, sans qu'ils pussent les remplacer depuis, ce qui les contraignit de se rendre l'année suivante.

Aprés cette victoire, le blocus

de la Rochelle, du côté de terre, continuant toûjours on pensa à la Cour à prendre des mesures pour réduire cette Ville, la Campagne suivante. Pour cela non seulement on la bloqua, avec plus d'exactitude qu'auparavant; mais comme les Anglois étoient principalement à craindre, parce qu'on n'avoit aucune Flotte suffisante pour faire tête à la leur, on chercha les moyens de les appaiser. Le Roi commença par renvoyer sans rançon les prisonniers de guerre Anglois, que l'on avoit pris dans l'Isle de Ré, aprés avoir ordonné qu'on les traitât le mieux qu'il seroit possible. On prit prétexte que l'on en usoit ainsi, en faveur de la Reine d'Angleterre, & le Roi lui en écrivit un mot par *De Meaux*, qu'il envoya à Londres, comme pour y reconduire les prisonniers. Il eut ordre de s'adresser, en même tems, aux Ambassadeurs de Danemarc, qui s'étoient déja offerts, pour Médiateurs entre les deux Couronnes, & de voir si l'on pourroit entrer en quelque négociation d'accommodement. Les prison- 1627.

1627. niers Anglois étant arrivez à Londres, publiérent par tout la maniére obligeante, dont ils avoient été traitez par les François ; & De Meaux executa sa Commission, que les prisonniers délivrez favorisoient, autant qu'il leur étoit possible.

Les Députez de la Rochelle, qui étoient à Londres, pour demander un nouveau secours ayant eu le vent de cette négociation, * présenterent un Mémoire au Roi, où aprés l'avoir remercié du secours qu'il leur avoit envoyé l'Eté passé, ils firent voir que la paix, dont on parloit, quoique trés-souhaitable en elle-même, étoit peut-être un piége, que l'on tendoit à Sa Majesté, pour la détacher des intérêts des Rochellois, & pour les accabler plus facilement : Que si l'on entroit en négociation, cela causeroit du retardement aux préparatifs que l'on faisoit pour les secourir, & que le moindre délai leur étoit pernicieux : Que le seul bruit de la paix empêcheroit que ceux d'entre les Réformez de France, qui avoient fait dessein de

* Aubery, Vie du Card. Liv. II. c. 15.

prendre les armes, pour la conservation de la Rochelle, ne sortissent de chez eux, & dissiperoit entiérement l'Armée du Duc de Rohan: Que cependant ceux qui bloquoient la Rochelle, auroient tout le tems qui leur étoit nécessaire, pour achever de bâtir, autour de cette Ville, les Forts qu'ils avoient commencez: Qu'ils avoient aussi entrepris de vouloir boucher le Port de la Rochelle, par une Digue, & qu'ils embarrasseroient enfin si fort son entrée, qu'il seroit absolument inaccessible, & qu'il n'entreroit plus aucune provision dans la Ville, ce qui la réduiroit à l'extrémité, parce qu'elle avoit consumé une bonne partie de celle qu'elle avoit, pour entretenir la Flotte de Sa Majesté: Que l'occasion de la secourir étant passée, toutes les forces de l'Europe ne seroient pas capables de la délivrer: Que si le Traité venoit à être rompu, Sa Majesté seroit exposée aux railleries de ses ennemis, & la Ville obligée de subir le joug d'un Maître irrité & victorieux. Ils concluoient, en priant le Roi, que quel- 1627.

1627. que propoſition que l'on pût faire, on preſsât les préparatifs avec la même diligence, & ſur tout le Convoi d'hommes & de vivres, que l'on devoit envoyer bien-tôt à la Rochelle, & qui étoit preſque prêt, par les ſoins de l'Amiral, le Duc de Buckingham. Le Roi d'Angleterre ne mépriſa pas les avis des Rochellois, mais comme bien loin de penſer ſérieuſement à conſerver le Calviniſme en France, il avoit en tête le deſſein de donner plus de liberté aux Catholiques en Angleterre, il ne ſe hâta point, comme il l'auroit pû, quoiqu'il fût preſſé par le Duc de Buckingham, piqué de l'affront qu'il venoit de recevoir dans l'Iſle de Ré. Auſſi le Parlement, qui fut aſſemblé, quelques mois aprés, témoigna un grand mécontentement des deſſeins de la Cour.

Cependant le Roi & le Cardinal demeurerent devant la Rochelle, & firent faire de nouveaux Forts, pour la ſerrer de plus prés. Le Cardinal, auſſi bien que les autres Généraux, prit une certaine étenduë des lignes de circonvallation à garder, & y fit

faire un Fort, que l'on nomma *le Fort de Richelieu.* 1627.

Le Duc d'Orleans se retira de l'Armée, pour aller à Paris, * dés le 15. de Novembre. Dés que Madame fut morte, la Reine-Mere, qui craignoit que le Roi n'eût jamais d'enfans, avoit pensé, * comme je l'ai dit, à le remarier, & à lui chercher quelque Princesse qui pût dépendre d'elle, & qui lui conservât son autorité, en cas que le Duc d'Orleans vînt à être Roi, par la mort de Loüis XIII. Le Duc de Florence avoit deux Filles, dont l'une, ou l'autre, auroit accommodé la Reine-Mere; mais *Marguerite*, qui étoit l'aînée, étoit déja fiancée à *Edoüard*, *Duc de Parme*, & *Anne* étoit trop jeune, & d'ailleurs si laide, que dés qu'on la proposa à Monsieur, il déclara qu'il n'en vouloit point. Il auroit pris Marguerite, qui étoit belle, & en âge d'être mariée, si le Duc de Parme la lui avoit voulu céder. La Reine-Mere le souhaitoit passionnément, & fit en sorte que l'on retardât le mariage du Duc de Parme, pour le porter à

* *Mem. de Bassomp. Tom. II. p. 439.*
* *Ibid. p. 409. Siri Mem. Recond. T. VI. p. 265.*

1627. ſe contenter d'Anne, au lieu de Marguerite que le Grand Duc auroit donnée à Monſieur. Mais quoiqu'elle pût faire, il ne fut pas poſſible d'engager le Duc de Parme à céder Marguerite, ni le Duc d'Orleans à épouſer Anne; ce qui donna un trés-grand chagrin à une Mere ambitieuſe, & timide au dernier point. Elle craignoit pour la vie du Roi, qui ſe fatiguoit beaucoup à la chaſſe, ſans avoir aucun égard au froid, ni au chaud; & qui n'étoit pas de fort bonne complexion, étant trop ſec, & trop maigre. Outre cela cette Princeſſe, entêtée de l'Aſtrologie Judiciaire, avoit oüi dire à *Luc Fabbroni*, Maître d'Hôtel de feu Madame, que le Roi n'arriveroit pas à ſa trentiéme année, & qu'il ſeroit dans un trés-grand danger, à la vingt-huitiéme. C'eſt ce qui lui faiſoit ſouhaiter de voir Gaſton marié au plûtôt, & marié à une Princeſſe, qui eût de la conſideration pour elle; & elle le ſouhaitoit d'autant plus fortement, * que ce Prince débauché ne faiſoit pas difficulté d'aller la nuit dans les lieux infames, & qu'il y avoit

* *Siri Ibid p.264.*

avoit quelquefois pris des maladies, 1627.
qui avec le tems pouvoient perdre entiérement sa santé. Quand le Roi, qui étoit trés-éloigné de ce vice, l'en reprenoit, Gaston répondoit qu'il ne pouvoit pas faire autrement, & qu'on le devoit marier, si l'on vouloit qu'il s'en abstint.

Aussi la Reine-Mere mettoit tout en pratique, pour cela, mais elle n'y pouvoit réüssir, parce * que ni le Roi, ni la Reine, ni le Cardinal, ne favorisoient ce dessein tout de bon, quoi qu'ils fissent semblant du contraire. Les anciennes jalousies du Roi envers son Frere, faisoient qu'il souhaitoit qu'il ne se mariât pas si-tôt; & le parti de Florence, qui auroit augmenté l'autorité de la Reine-Mere, ne lui plaisoit pas. La Reine, que Marie tenoit aussi bas qu'il lui étoit possible, gémissoit déja trop sous son autorité, pour en souhaiter l'augmentation. Le Cardinal lui-même, quoique Créature de cette Princesse, auroit été fâché de voir Monsieur marié, & avoir plusieurs enfans; parce que plus ce Prince seroit consideré, plus le Mini-

* Id. Ibid. p. 267.

1627. ſtre, qui n'avoit jamais été de ſes amis, perdroit de ſon autorité; outre que ce Prélat, qui commençoit à tout gouverner indépendemment de la Reine Mere, & qui ne ſouffroit de la contradiction qu'avec toutes les peines du monde, s'ennuyoit déja des égards qu'il falloit avoir pour elle.

Il y avoit alors à la Cour de France une Princeſſe de dix-ſept ans, Fille du Duc de Nevers, mais d'une ſanté qui ne promettoit pas une grande fertilité; outre que la Reine-Mere n'aimoit pas cette Branche de la Maiſon de *Gonzague*, alliée aux Princes du Sang, & qui avoit toûjours été d'un Parti contraire au ſien. Les parens firent en ſorte, que Monſieur la vît ſouvent; & ayant pris de l'amour pour elle, il diſoit quelquefois qu'il ne vouloit point ſe marier, & d'autrefois, qu'il n'épouſeroit jamais d'autre Princeſſe que *Marie de Gonzague*. Cela donna des peines infinies à la Reine-Mere, & il ſe mêla tant * d'intrigues dans cette affaire, que le Duc de Parme ne voulut pas céder Margue-

* *Siri Mem. Recond. T. VI. p.* 265. *& ſuiv.*

rite de Médicis à Monſieur ; que le Duc d'Anjou refuſa abſolument ſa cadette, malgré les inſtances de Marie ; & qu'il n'eût pas non plus la ſatisfaction d'épouſer Mademoiſelle de Nevers. Je ne m'arrêterai pas aux particularitez de cette affaire, parce qu'elles ne regardent pas aſſez directement la vie de nôtre Cardinal ; mais ce que je viens de dire étoit néceſſaire pour la ſuite, comme on le verra dans l'Hiſtoire des années ſuivantes. 1627.

Le Duc de Vendôme, que l'on avoit mis au Bois de Vincennes, comme je l'ai dit, proteſtoit toûjours de ſon innocence, à l'égard des deſſeins, contre le Roi, qu'on lui imputoit ; mais il fallut * venir à une confeſſion d'avoir au moins entrepris contre l'autorité du Miniſtre, à en demander pardon au Roi, & à renoncer au Gouvernement de Bretagne. Là-deſſus le Roi lui fit expédier des Lettres d'abolition, & lui fit grace de la vie ; mais il lui refuſa la liberté, quoiqu'il permît à ſes parens, & à ſes amis de l'aller voir à Vincennes. Pour le Grand-Prieur,

* *Au mois de Mai. Siri. Mem. Recond. T. VI. p. 217. 252.*

1627. qui ne voulut rien faire de semblable, il ne fut pas compris dans la grace, & l'on ne souffrit pas que personne le vît.

Cependant le Comte de Soissons, étoit sorti du Royaume, comme on l'a vû, & il ne laissoit pas de ressentir dans cet éloignement la colere du Cardinal. La Comtesse * de Soissons se plaignit aigrement au P. Berule, de ce que l'on avoit dit que l'on avoit des Lettres de son Fils, par lesquelles il conseilloit à Monsieur de se retirer à la Rochelle, & elle demanda à voir ces Lettres. Le P. Berule en ayant parlé au Cardinal, rapporta à la Comtesse pour réponse, que „ les Ministres du Roi n'étoient „ pas obligez de justifier ce qu'ils „ avoient dit, parce qu'ils l'avoient „ dit pour le bien de l'Etat, & que „ le Roi sçavoit la verité de tout. Il nia néanmoins d'avoir parlé de ces Lettres, quoique la Comtesse soûtint l'avoir appris d'une personne trés-qualifiée. Elle se plaignoit aussi de ce que le Cardinal avoit dit qu'un Gentilhomme, de la suitte du Comte, s'étoit arrêté quelque

* S'ri. Ibid. p. 210.

temps à S. Germain, par ordre de son Maître, pour l'assassiner. Le Comte & le Gentilhomme se récrioient contre cette calomnie; mais le Cardinal nia d'avoir dit cela, quoiqu'il avoüât qu'il s'étoit peut-être ouvert à quelqu'un d'un semblable soupçon. Il lui suffisoit d'avoir si fort allarmé le Roi, qu'il en avoit obtenu des Gardes. 1627.

Le Comte étant dans le dessein de voir les Cours d'Italie, le Cardinal eut soin de l'y faire recommander, comme il le trouva à propos. * Il écrivit au Comte de Bethunes, de s'entretenir rarement avec lui, dans la pensée que les autres Ambassadeurs se régleroient sur la conduite de celui de France, & qu'il seroit ainsi reçû froidement de tous ceux qu'il verroit. Mais le Comte de Bethunes, qui n'entroit pas dans la passion du Ministre, & qui croyoit qu'il n'étoit pas de l'honneur du Roi, de faire maltraiter un Prince de son Sang hors de ses Etats, le reçût dans son Hôtel; quoiqu'il ne voulût pas avoir pour le Comte de Soissons, la complaisance de s'asseoir

* Siri Ibid. p. 595.

1627. au dessous de lui à table, comme ce Prince l'avoit souhaité. Le Cardinal fut excessivement irrité, de ce que Bethunes n'avoit pas executé ses ordres; car il n'étoit pas d'humeur que l'on dépendît à demi de lui, & il étoit si entier dans ses sentimens, que c'étoit l'offenser, que de le contredire. Aussi Bethunes eut toutes les peines du monde à l'appaiser, en lui représentant plusieurs raisons fortes qu'il avoit euës, d'en user ainsi avec le Comte de Soissons.

L'Abbé Scaglia sentit aussi, * dans le même temps, des effets du chagrin du Cardinal, irrité contre lui de ce qu'il s'étoit trop emporté contre le Traité de Monzon. Cet artificieux Prélat, le voulant faire rappeller, l'accusa d'avoir été de la cabale de Chalais, & d'avoir traité avec le Grand-Prieur, & offert de la part du Duc de Savoye, de donner à Monsieur un secours de Troupes considérable. L'Abbé le nia absolument, & essaya de se justifier, en plusieurs Conférences qu'il eut avec le Cardinal, & avec les autres Ministres; mais comme il ne s'agissoit

* *Sir. Ibid. p. 212. & suiv.*

pas de cela, on lui fit dire qu'il priât lui-même le Duc son Maître de le rappeller, & qu'en ce cas on lui donneroit tous les témoignages qu'il voudroit de son innocence, & il fut enfin obligé d'accepter l'Ambassade de Flandres, aprés quoi le Cardinal lui fit toutes sortes de civilitez. 1627.

Les Couronnes, qui s'étoient mélées de vouloir accommoder les différens des Genois & du Duc de Savoye, ne purent rien faire au de là de la suspension d'armes, qui avoit été accordée dés l'année précédente. Mais elles firent une Ligue entre elles * contre l'Angleterre; & l'Espagne promettoit de mettre une Flotte de cinquante Vaisseaux sur l'Ocean, pour attaquer l'Irlande & l'Angleterre en même temps: comme les François s'obligeoient de faire une descente dans l'Isle de *Uvight*, avec vingt-cinq, dés que les Espagnols seroient entrez dans la Manche. Les François ne faisoient pas apparemment beaucoup de fonds sur les promesses des Espagnols, puis qu'ils ne firent aucuns préparatifs, pour cette prétenduë descente, qui

* *Ratifiée à Paris le 20. d'Avril.*

1627. paroissoit aussi facile dans le projet, qu'elle étoit difficile dans l'execution. Les Espagnols soupçonnoient, de leur côté, que les François n'avoient d'autre dessein, que celui d'épouvanter les Anglois, & de les porter à un accommodement ; & ainsi la Flotte qu'ils avoient promise, ne parut point ; ce qui donna lieu au Duc de Buckingham, de faire dans l'Isle de Ré la descente, dont j'ai parlé.

Cette même année, * la mort de *Vincent*, Duc de Mantoüe, fut une occasion, qui pensa broüiller d'abord les deux Couronnes, & qui fut en effet une des causes de la rupture, qui arriva ensuite. Le Roi de France avoit eu avis auparavant, que Vincent avoit une maladie, qui ne permettroit pas qu'il vêcût longtems ; & avoit obtenu de ce Prince que le *Duc de Reihel*, aîné du Duc de Nevers iroit à Mantoüe, pour y faire quelque sejour. Les Etats de Mantoüe & de Montferrat devoient appartenir au Duc de Nevers, aprés la mort de Vincent, qui n'avoit point d'enfans, mais comme Man-

* *La nuit du 25. au 26. de Dec.*

touë est un Fief Impérial, & voisin 1627.
du Milanés, les Espagnols favorisoient *Cesar de Gonzague*, *Duc de Guastalle*, & lui en avoient fait donner l'Investiture de l'Empereur. Le Comte *Strigio*, en qui Vincent avoit une grande confiance, & qui étoit François d'inclination, avoit porté ce Prince, non seulement à recevoir le Duc de Rethel; mais encore pour prevenir toutes sortes de broüilleries, à lui accorder *Marie de Mantouë*, sa Niéce, qui pouvoit prétendre, au défaut des Héritiers mâles, à l'héritage du Montferrat. Le Roi envoya là dessus le Marquis *de saint Chamond*, au Duc de Savoye, pour s'informer des droits qu'il pouvoit avoir sur le Montferrat, & pour tâcher de lui faire donner quelque satisfaction; de peur que s'il entreprenoit quelque chose sur cet Etat, il ne donnât lieu aux Espagnols & à l'Empereur de s'en saisir, sous prétexte des droits du Duc de Guastalle, dans un tems, auquel la France occupée au Siége de la Rochelle, ne seroit pas en état de le secourir.

1627. Saint Chamond avoit ordre d'aller aussi à Mantouë, & dés qu'il fut arrivé à Casal, il apprit que le Duc Vincent étoit plus mal. En entrant à Mantouë, il trouva que Strigio avoit fait, tout ce qu'on pouvoit demander de lui, pour faire tomber la succession de cet Etat entre les mains du Duc de Nevers. Le Duc Vincent, suivant son Conseil, avoit déclaré par des Lettres Patentes, & par son Testament, le Duc de Rethel, Général de ses Troupes; & les Mantoüans devoient prêter serment de fidélité au Duc de Nevers entre ses mains. En même-tems, on découvrit que le Duc de Guastalle avoit quelque dessein sur la Ville, & l'on trouva dans sa maison cinq Petards, que l'on saisit avec quelques-uns de ses Domestiques, que l'on mit en prison. On en écrivit d'abord à l'Empereur pour être en état de refuser de reconnoître le Duc, en cas qu'il voulût se servir de sa Commission de Vicaire de l'Empire. Le Duc de Rethel dépêcha aussi un Courrier en France au Duc de Nevers son Pere, pour le prier de par-

tir inceſſamment, s'il vouloit prendre poſſeſſion de ſes Etats. 1627.

Cependant le Fils aîné du Duc de Guaſtalle, demandoit à Milan le ſecours des Eſpagnols, aprés avoir montré au Gouverneur & au Sénat l'Inveſtiture, que l'Empereur lui avoit accordée. On lui promit de l'aſſiſter, & l'on expédia ſur le champ *Jean Serbellon* à Mantouë, pour ſoûtenir ſes intérêts. Au lieu de le laiſſer entrer d'abord dans la Ville, on lui en ferma les portes, pendant un jour, avant que de vouloir écouter ce qu'il avoit à propoſer; ſous prétexte de le recevoir avec plus de cérémonie. Il ne put entrer que le 24. de Decembre, qu'il ne reſtoit plus rien à faire au Duc de Rethel, que de prendre le ſerment de ceux de Mantouë, & d'épouſer la Princeſſe Marie. Auſſi la nuit ſuivante on amena cette Princeſſe du Convent, où elle étoit au Palais, afin qu'elle épousât le Prince de Rethel, & conſommât le mariage avec lui. On dit que Vincent ayant reçû, avant que de mourir la diſpenſe du Pape, avoit ordonné que ſa Niéce

1627. seroit incessamment mariée au Duc de Rethel ; mais d'autres disent, qu'il étoit mort auparavant, mais qu'on le tint caché pendant quelque tems.

Le lendemain matin, le Prince de Rethel qui prit le Titre de *Prince Mantouë*, envoya Strigio au Comte Serbellon, pour lui faire des civilitez de sa part, & lui dire que le Prince de Mantouë, & la Princesse son Epouse, attendoient qu'il leur vint faire des condoleances, sur la mort du Prince Vincent. D'abord que Serbellon entendit Strigio parler de la sorte, il sortit du Palais où il étoit logé, & se retira dans une Hôtellerie. Mais le Duc de Rethel l'envoya visiter dans cette Hôtellerie, & le pria de retourner au Palais. Serbellon répondit que sa Commission étoit de traiter avec le Duc Vincent ; Qu'il n'avoit rien à faire avec le Duc de Rethel, & qu'il étoit surpris, que l'on eût osé nômer un Successeur au Duché de Mantouë à l'insçû de l'Empereur, de qui ce Fief dépend ; Que c'étoit une action bien hardie au Duc de Rethel,

d'avoir osé épouser la Niéce du Roi d'Espagne, & la Petite-Niéce de l'Empereur sans leur consentement. On lui repliqua, que le Prince de Mantouë ne se soucioit pas de son approbation, qu'il ne dépendoit de personne que de Dieu, & qu'il ne vouloit vivre que sous la protection du Roi Tres-Chrêtien. Serbelion se retira d'abord à Milan & l'Evêque de Mondovi Ambassadeur de Savoye, partit aussi en même-tems sans prendre congé. Ce fut ainsi que le Mantoüan & le Montferrat changerent de Maître sans aucune violence; mais il ne fut pas si aisé au Duc de Nevers de les conserver, qu'il l'avoit été de s'en mettre en possession.

Pendant que cela se passoit en Italie, le Cardinal travailloit à serrer toûjours davantage les Rochellois, & comme c'étoit en vain qu'on leur fermoit la communication du voisinage par terre, pendant que leur Port étoit ouvert, on chercha les moyens de le fermer. *Ponpée Targon*, Ingénieur Italien avoit essayé d'en boucher l'entrée en diverses manié-

res ; mais la tempête ou les seules
1627. marées, avoient emporté tout ce qu'il y avoit mis. Enfin le Cardinal proposa de faire une digue de pierre au milieu de laquelle on laisseroit une ouverture pour donner passage à la marée. On entreprit cet ouvrage en un endroit où le Golfe, qui forme le Port de la Rochelle, a sept cens quarante toises de largeur, & où le Canon des Rochelois ne pouvoit porter. Pour former cette Digue, on enfonça dans la Mer de grandes poutres de douze pieds avec d'autres en travers, & l'on mit dedans des pierres séches, qui n'avoient d'autre lien que la vase que la Mer y poussoit. On fit encore couler à fonds plusieurs Vaisseaux chargez de pierres pour la soûtenir. Elle étoit par le bas large de douze toises, & elle venoit en étrecissant jusqu'au haut, où elle n'en avoit que quatre. Sa hauteur étoit au dessus des plus hautes marées, de sorte que les Soldats qu'on y mettoit pour la garder, y pouvoient toûjours être à sec. Il y avoit encore en cet endroit quantité de Bâtimens pour la défendre

en dehors & en dedans, & de l'artillerie des deux côtez du rivage. 1627

Les Assiégez crurent d'abord, que ce dessein ne réüssiroit point, parce que la Mer avoit emporté plusieurs fois tout ce que l'on avoit mis en cet endroit; & il est vrai que s'ils eussent eu des vivres pour quelques semaines de plus, ou que les Anglois eussent fait leur devoir, le vent ou le choc de quelques Vaisseaux eussent renversé la Digue, dont le Cardinal se fit tant d'honneur, & dont on se seroit moqué, si les Rochelois eussent pû tenir plus long-tems.

Pendant que l'on travailloit à la Digue, *D. Frederic de Tolede*, arriva avec la Flotte d'Espagne, qui étoit assez mal équippée, outre que la tempête l'avoit fort endommagée. Les Marquis de Leganés, & de Spignola y arriverent aussi, & le Roi ordonna qu'on fit voir à ce dernier tous les travaux, dont il desapprouva quelques-uns, comme le Roi lui en eut demandé son avis. Il dit entre autres choses, qu'il n'y avoit que deux moyens de réduire la Ro-

1628. chelle, qui étoit *de fermer le Port, & d'ouvrir la bourse*. Le Cardinal lui fit aussi beaucoup d'honneur, & l'appelloit *son Pere*, à cause de son âge. Dés qu'il fut arrivé en Espagne, bien loin d'approuver la conduite du Comte Duc, qui avoit fait envoyer la Flotte, pour aider le Roi de France à prendre la Rochelle, * il conseilla au Roi d'Espagne de secourir les Rochellois, & toutes les fois qu'on lui parloit de quelque dessein, il retomboit là-dessus. Il jugeoit que l'Espagne péchoit contre les premiers principes de la bonne Politique, en aidant le Roi de France à se rendre absolu dans ses Etats; & cette conduite étoit d'autant plus ridicule, que les François venoient de conclurre une Ligue avec les Etats des Provinces-Unies, pour les aider à se soûtenir contre les Espagnols. Le Cardinal fut heureux, que pendant son Ministére l'Espagne fut gouvernée par le Comte d'Olivarés, dont les qualitez n'étoient que trés-médiocres, & les fautes de cet Espagnol donnerent beaucoup de lustre à sa conduite.

* *Voyez Siri T VI. p 358.*

La Flotte d'Espagne, jointe à celle de France, faisoit le nombre de plus de cent Vaisseaux, tant petits que grands; & cela fit que les Anglois n'oserent pas envoyer à la Rochelle un Convoi de vivres, de bois, & de charbon, qui étoit prêt. Le peu d'argent, que le Roi d'Angleterre avoit, étant déja mal avec son Parlement, causa du retardement à ce Convoi, & dés qu'il fut en état, on n'osa pas l'envoyer. Les gros Vaisseaux François & Espagnols se tenoient ce pendant à la rade de l'Isle de Ré, & les petits étoient employez à la garde de la Digue. 1628.

Cét ouvrage n'étoit pas fort avãcé; lors que le Roi las d'avoir été sept mois de suite au Camp, & rappellé à Paris par quelques affaires importantes, résolut d'y aller, sans attendre la fin du Siége, qui n'étoit pas encore proche. Le jour de devant* son départ, il fit expedier une Commission au Cardinal, par laquelle il lui donnoit la qualité de *Lieutenant Général dans ses Armées de Poitou, de Saintonge, d'Angoumois, & d'Aunis*, & un plein pouvoir sur toutes

* 9. Fevrier. Aubery liv. 11. c. 17.

1627. les Troupes de Cavalerie & d'Infanterie Françoiſe & Etrangere. Il étoit encore trés-expreſſément enjoint au Duc d'Angoulême, & aux Maréchaux de Baſſompierre & de Schomberg, Lieutenans Généraux, & à tous les autres Officiers de l'Armée, d'obéïr au Cardinal, comme à la perſonne même du Roi.

Cette Commiſſion, qui donnoit la conduite d'une Armée à un Evêque, qui n'entendoit rien dans la guerre, & qui ſe plaignoit à tous momens de ne pouvoir fournir aux affaires d'Etat, à cauſe de ſon peu de ſanté, ſurprit beaucoup ceux qui ne le connoiſſoient pas, ou qui ignoroient la néceſſité qu'il y avoit, que le premier Miniſtre fût préſent à ce Siége. Le Cardinal, qui étoit d'un eſprit auſſi actif & auſſi pénétrant, que fier & ſuperbe, étoit trés-capable de goûter les bons avis des Généraux, quoiqu'il n'eût point d'expérience de la guerre; & il aimoit ſi fort à commander, qu'il ne faiſoit pas difficulté de faire tout autre métier que le ſien, pourvû qu'il com-

mandât. D'ailleurs il étoit important qu'il fût à ce Siége, afin que l'on presſsât les travaux autant qu'il le falloit ; au lieu que s'il avoit été absent, ou l'on auroit manqué de l'argent nécessaire pour cela, ou peut-être que l'infidélité de quelques Chefs auroit fait échouër l'entreprise. Ainsi le choix que le Roi fit de son Ministre, pour commander au Siége de la Rochelle, étoit fondé sur de trés-bonnes raisons, quoique l'on trouvât mauvais qu'un Evêque fût Général d'Armée. * On assure que le jour que le Roi partit, aprés avoir reçû les adieux de tout le monde, il poussa son cheval à l'écart vers un homme de qualité, qui venoit recevoir ses ordres, & que s'étant appuyé sur lui longtemps, sans rien dire enfin il lui dit: *J'ai le cœur si serré, que je ne puis parler, du regret que j'ai de quitter Monsieur le Cardinal, & de la crainte qu'il ne lui arrive quelque accident. Dites-lui, de ma part, que s'il veut que je croye qu'il m'aime, il ménage sa personne, & qu'il n'aille pas incessamment aux lieux périlleux, com-*

1627.

* *Aubery, Vie du Cardinal. Lib. II. c. 17.*

1628. *me il fait tous les jours ; qu'il pense en quel état seroient mes affaires, si je l'avois perdu. Je sçay combien de gens se sont employez, pour l'empêcher de se charger d'un si pesant fardeau ; mais j'estime si fort ce service, que je ne l'oublierai jamais.* En effet le Roi n'avoit pas assez de force d'esprit, pour gouverner seul, & il avoit déja tant fait d'injustices, en faveur du Cardinal, que le nombre des Mécontens étoit trés-grand, & qu'il ne pouvoit plus se passer de lui.

Le Roi étant parti, on ne laissoit pas de presser par tout les travaux, autant que la saison, & les sorties des Assiégez le pouvoient permettre, & enfin l'on acheva si bien les Lignes de circonvallation, que tous les Forts étoient en état de défense, & s'entre-communiquoient les uns aux autres. Mais la Digue s'avançoit plus lentement, à cause de la grandeur du travail & du mauvais temps, qui empêchoit souvent qu'on n'y pût travailler.

Le Cardinal voyoit que ce Siége pourroit tirer en longueur, & il

avoit sujet de craindre que l'Armée 1628.
ne se diminuât trop, par la négligence & par la tromperie des Capitaines, & que l'excessive dépense ne fit enfin abandonner l'entreprise, ou que les Soldats mal payez, & contraints de souffrir une trop grande fatigue, ne désertassent, comme il étoit arrivé à d'autres Siéges. Pour remédier à ces inconvéniens, il donna ordre que l'on feroit faire montre aux Troupes tous les huit jours; & donna à chaque Régiment un Commissaire, qui payoit lui-même les Soldats, & qui prenoit garde qu'il n'y eût point de Passe-volans. Ainsi le Cardinal sçavoit, toutes les semaines, le nombre des Troupes, & l'on ne payoit que ceux qui étoient actuellement dans le Camp; au lieu qu'auparavant, il y avoit toûjours dans les montres quantité de Passe-volans, & que l'on payoit beaucoup plus de monde, que l'on n'en avoit effectivement. Il fit aussi donner des habits aux Soldats, afin qu'ils pussent résister au froid de l'Hiver & du Printemps, & il fit en sorte que les vivres abonderent toûjours dans

1627. le Camp, ſans que les Païſans du voiſinage fuſſent mal-traitez par les Soldats.

Peu de temps aprés que le Roi fut parti, le Cardinal fit ſommer les Rochellois de ſe rendre, & de recourir à la clémence de Sa Majeſté, mais ils ne voulurent pas écouter le Héraut. Le Cardinal eut quelques jours aprés une legere eſpérance de prendre la Ville par ſurpriſe. * Son deſſein étoit de petarder la fauſſe Porte *des Salines*, la *Porte-Neuve*, & celle de *S. Nicolas*, d'eſcalader les Baſtions du *Gabut*, & de l'*Evangile*, d'eſſayer de rompre la chaîne & de ſurprendre le Fort de Tadon, pendant que l'on feroit donner quelques fauſſes allarmes en d'autres endroits. Il choiſit pour cela la nuit du 11. Mars, & s'approcha juſqu'à ſix cens pas de la Ville, avec environ huit mille hommes de Cavalerie & d'Infanterie, & les Marêchaux de Baſſompierre & de Schomberg. * On envoya de divers côtez les porteurs de Petards, & cinq cens hommes qui les devoient ſoûtenir les premiers, avec Marillac; mais la

* *Aubery, Liv. II. chap. 17.*

* *Mem. de Baſſ. T. II. p. 469.*

nuit fut si obscure, qu'ils ne purent se trouver les uns les autres, de sorte que le jour étant venu, il fallut s'en retourner, sans avoir rien fait. 1627.

Le Cardinal fit une autre * entreprise sur le Fort de Tadon, deux jours aprés, où Marillac avoit le commandement de ceux qui s'avançoient les premiers, pour réparer la faute qu'il avoit faite deux nuits auparavant. On fit donner une fausse allarme au Corps de garde *de la Tenaille* & de la *Porte de deux Moulins*, & l'on envoya un homme à ceux qui étoient en garde à la Porte de Saint Nicolas, pour leur dire, comme s'il fût venu du Fort de Tadon, par ordre de celui qui y commandoit, qu'ils ne tirassent point, quelque bruit qu'ils ouissent, parce que ceux du Fort avoient un contre-dessein à executer contre les Assiégeans, qui venoient à eux le long de la Mer, & que si l'on tiroit au premier bruit, ce pourroit être sur les gens du Fort. Marillac passant peu de temps aprés, ceux de la Porte de S. Nicolas ne tirerent point;

* *Aubery, Ibid. Bassomp. Ibid. p.* 470.

1628. mais ils donnerent l'allarme dans la Ville, afin que l'on fût prêt, en cas de besoin. Dés que Marillac fut prés du Fort, le Sentinelle s'apperçût que quelqu'un s'avançoit, & ayant déchargé son Mousquet, il vit à la lueur les Troupes qui marchoient à lui. Il donna l'allarme dans l'instant, & *Pontlevin*, Gentilhomme de Saintonge, qui commandoit dans le Fort avec cinq Compagnies Françoises & une Angloise, fit prendre les armes à ses gens, de sorte qu'il n'y eut pas d'apparence de les forcer. Là-dessus Marillac, au lieu de dire *à droite*, pour faire retirer son monde, dit *tournez*, ce qui causa une grande confusion, & fit qu'il eut trente ou quarante hommes, tant tuez, que blessez.

Cependant on commençoit à manquer de plusieurs choses dans la Rochelle, & il fallut ouvrir aux particuliers les Magazins publics de bled & de chair salée, & distribuer ces provisions, dont une partie n'étoit pas même en fort bon état, avec une économie extraordinaire. *Iean Guiton*, Maire de la Ville, homme

homme d'expérience, & de conduite, avoit soin de les faire épargner autant qu'il étoit possible, jusqu'à ce que le secours des Anglois, que l'on attendoit avec impatience, vînt. Il donnoit aussi ses ordres, pour la défense de la Ville, avec beaucoup de prudence & de fermeté. Mais il ne pouvoit empêcher que plusieurs Soldats, qui ne pouvoient s'accommoder de la sobriété qu'on leur prescrivoit, ne s'allassent rendre tous les jours aux Assiégeans, & ne leur portassent des nouvelles du mauvais état de la Place. Ils en reçûrent plusieurs au commencement, mais ils refuserent ceux qui continuoient à déserter, de peur de soulager les Assiégez de bouches inutiles. Le Cardinal ne voulut pas permettre, non plus que la Mere du Duc de Rohan, & sa Belle-fille, sortissent de la Rochelle, non seulement afin qu'elles aidassent à consumer les vivres des Rochellois; mais encore de peur qu'elles ne cabalassent pour le Duc de Rohan, qui faisoit la guerre en Languedoc, & qui donnoit beaucoup de peine au Prin- 1628.

1628. ce de Condé, au Duc de Montmorenci, & aux autres qui commandoient pour le Roi dans cette Province.

Les Rochellois avoient attendu avec impatience, la Marée de la pleine Lune de l'Equinoxe de Mars, qui est ordinairement beaucoup plus grande, mais elle ne fit pas grand effet, n'ayant renversé que quelques toises du bout de la Digue, qui furent bien-tôt refaites. * Il leur vint néanmoins quelques Barques, qui leur apporterent un peu de bled, & la nouvelle du secours d'Angleterre, qui devoit bien-tôt partir. Le Cardinal en fut aussi averti, & il y avoit d'autant plus à craindre, que la Flotte d'Espagne s'en étant retournée, les François n'avoient que quarante Vaisseaux, pour défendre l'entrée aux Anglois. Mais la Digue, pour l'affermissement de laquelle on avoit déja coulé à fonds soixante-deux Vaisseaux murez, étoit en état de défense; & l'on espéroit que l'Armée Navale, rangée en bataille à l'entrée du Golfe, & soûtenuë de quantité d'Artillerie, que l'on mit sur les bords de la Mer,

* *Siri T. VI. pag. 360. Mem. de Bassomp. Tom. II. p. 471.*

des deux côtez, seroit en état de résister à un plus grand nombre de Vaisseaux. 1628.

Dans cette conjoncture, le Cardinal trouva à propos que le Roi revînt au Camp, pour être présent, lorsque le secours Anglois paroîtroit, afin d'encourager davantage les Soldats. Le Roi s'y rendit, le 24. d'Avril, & l'on donna les ordres nécessaires, pour défendre la Digue contre les Anglois. Peu de tems aprés, * le P. Joseph, qui faisoit aussi l'homme de guerre, fut averti par un Rochellois, mais qui n'entendoit rien dans ces sortes de choses, non plus que lui, que l'on pouvoit entrer dans la Rochelle par un conduit, par où les immondices de la Ville se déchargeoient. Il fit dessein là-dessus de faire entrer des Troupes, de ce côté-là, & l'ayant fait approuver au Cardinal, le Cardinal en parla au Roi, & l'on se mit en état d'executer ce projet. On fit faire je ne sçai quelle machine, dont on prétendoit se servir dans cette occasion; mais il fallut auparavant aller découvrir le passage. On le fit, pendant une nuit

* *Au mois de Mai. Voyez Bassom. Mem. T. II. p. 477. & Pontis Mem. T. I. p. 283.*

1628. fort obſcure, & ayant ſondé la vaſe avec une longue perche, on la trouva d'une ſi grande profondeur, que le deſſein fut jugé impratiquable par ceux qui reconnurent cet endroit; & malgré la colere du P. Joſeph, qui vouloit qu'on continuât, ce projet s'évanouir.

*Le 11. de Mai. Mem. de Baſſompier. Tom. II. p. 479.

Peu de jours aprés, * la Flotte d'Angleterre parut, elle étoit composée d'environ cinquante gros Vaiſſeaux de guerre, & de quarante autres chargez de vivres. Celle de France, composée de Bâtimens plus petits, & commandée par le Commandeur de Valençai, ſe rangea dans le Canal, entre les deux pointes, & l'on garnit l'eſtaccade des Vaiſſeaux enfoncez, d'un Régiment de chaque côté. On fit entrer, entre la Digue & la Ville, trente-ſix Galiottes, ſur chacune deſquelles on mit vingt hommes de plus qu'à l'ordinaire, pour s'oppoſer aux ſorties des Rochellois. Dés que l'on vit la Flotte Angloiſe, composée de gros Vaiſſeaux, on jugea que ſon entrepriſe ſeroit vaine, parce qu'il n'y avoit pas aſſez d'eau à l'embouchure du Canal, pour

y faire entrer des Vaiſſeaux de cette grandeur. 1628.

Sur les ſept heures du ſoir les Anglois s'approcherent pour rader à *Chef de Baye*, où étoit une batterie, que le Maréchal de Baſſompierre gardoit. Pour les empêcher de s'arrêter-là, le Maréchal fit tirer une cinquantaine de volées de Canon, ce qui leur fit prendre le large, & aller moüiller l'ancre vers le *Pertuis d'Antioche*.

La tempête, qui fut violente pendant quelques jours, empêcha que les Anglois ne puſſent rien entreprendre; mais enfin * huit jours aprés leur arrivée, leurs Vaiſſeaux de guerre s'avancerent juſqu'à la portée du Canon de la Flotte Françoiſe, & firent une décharge de toute leur Artillerie, aprés quoi ils ſe retirerent, avec toute la Flotte, ſans avoir rien fait. Il n'y eut qu'une de leurs Chalouppes, qui s'étant mêlée de nuit parmi celles des François, entra dans la Rochelle. Cette retraite des Anglois, ſans avoir rien tenté, irrita au dernier point les Rochellois contre *le Comte d'Emby*, qui les

* *Le* 18. *Mai. Baſſ. Ibid. p.* 482.

1628. commandoit, quoi qu'on leur promît de leur renvoyer bien-tôt un plus puiſſant ſecours. Il avoit été facile aux Anglois de prévoir qu'ils auroient beſoin de Vaiſſeaux legers, & de former au moins quelque projet avant que de partir, au lieu que dés leur arrivée il parut qu'ils ne ſçavoient, ni l'état de la Digue, ni ce qu'ils devoient entreprendre. Ce fut comme un malheur attaché au Regne de Charles I. de ne faire preſque aucune entrepriſe raiſonnable, & de n'executer rien de ce qu'on projettoit. Auſſi ce Prince ne put jamais perſuader à ſon Peuple, qu'il eût des deſſeins avantageux à l'honneur & à la liberté de la Nation Angloiſe.

Le Cardinal, délivré heureuſement de la crainte des Anglois, qui étoient retournez en Angleterre, * écrivit une Lettre aux Rochellois, par laquelle il les exhortoit à ſe ſoûmettre. Mais ils n'y firent aucune réponſe, dans l'eſpérance qu'un nouveau ſecours d'Angleterre, ou l'Automne en rompant la Digue, les délivreroit de ce Siége. Ils furent néanmoins obligez de lui écrire, * ſix

* *Le 8. de Juillet. Aubery Liv. II. c. 18.*

* *Le 22. d'Août.*

semaines aprés, en faveur d'un homme de leur Ville, arrêté en Normandie, & à qui l'on faisoit son procés. Le Cardinal leur répondit le lendemain, & prit occasion de les exhorter à se rendre, mais ils demeurerent inébranlables. Cependant les chaleurs de l'Eté avoient mis des dysenteries dans l'Armée, & des fiévres malignes, qui obligerent le Cardinal de changer de logement, & diminuerent beaucoup l'ardeur des Soldats. 1628.

Le même jour que le Cardinal écrivit à ceux de la Rochelle, le Duc de Buckingham fut tué à *Plimouth*, d'un coup de coûteau, par un Ecossois nommé *Felton*, comme il se préparoit à partir avec la Flotte, qui devoit venir au secours de la Rochelle. Cet homme ayant été pris, bien loin de témoigner du repentir de son crime, dit qu'il avoit tué un Ennemi de l'Etat, & rendu un grand service à sa Patrie. Ce qui lui donnoit occasion de parler de la sorte, c'est que le Parlement, qui n'osoit accuser le Roi de quantité de choses, qui avoient été faites en Angle-

1268. terre & en Ecoſſe, & que l'on diſoit être contre les Loix, en avoit accuſé ſon Favori, & lui avoit voulu faire ſon Procés, mais le Roi ne l'avoit jamais voulu permettre. Quoiqu'il en ſoit, ce Seigneur étant mort, le Roi fit dire à Soubiſe & aux Députez des Rochellois, que cet accident ne retarderoit point le ſecours qu'il leur vouloit donner.

La nouvelle de cette mort étant venuë à la Rochelle, le Cardinal crut le temps propre, pour porter les Rochellois à ſe rendre, & il leur fit faire quelques * propoſitions par *Arnaud*, qui entra dans la Rochelle, ſous prétexte de l'échange du Marquis de *Feuquieres*, ſon Beau-frere, qui y étoit priſonnier de guerre, depuis quelques mois. Une bonne partie de ceux du Gouvernement ne reçurent pas mal ces propoſitions, & l'on députa des gens au Cardinal, qui ayant ouï de ſa bouche ce qu'il propoſoit, le furent rapporter aux autres. Mais ils ne voulurent pas l'accepter, ſoit qu'ils craigniſſent qu'on leur manquât de parole, ou que les demandes qu'on leur faiſoit fuſſent

* *Aubery, Liv. II. chap. 19.*

trop desavantageuses ; de sorte que l'on résolut d'attendre le nouveau secours d'Angleterre. 1628.

Cependant ils étoient réduits à la derniére nécessité, & un grand nombre ne vivoit plus que de coquillages, & de racines, qu'il étoit encore difficile de trouver. * Plusieurs des Magistrats étoient d'avis de capituler, mais comme c'étoit se remettre à la discretion du Cardinal, qui étant une fois dans la Rochelle, n'auroit tenu de la Capitulation que ce qu'il auroit voulu ; la plûpart du Peuple excitée par le Maire, s'opposa à ce dessein. Le parti contraire, pour tâcher de gagner le Peuple par la pitié, fit prendre la résolution de mettre dehors toutes les bouches inutiles, puisqu'il n'y avoit presque point d'espérance de tenir sans cela ; dans la pensée que le Peuple touché d'une si triste séparation, se résoudroit à se rendre. Une nuit on fit assembler une grande multitude de femmes, d'enfans, & de vieillards, & on les mit hors des portes, sans écouter leurs plaintes. Ces malheureux s'allerent,

* Siri Mem. Recond. T. VI. p. 442.

1628. dés le matin, rendre aux Forts & aux Lignes des Assiégeans, mais on les en chassa à coups de Mousquet, de sorte qu'ils furent réduits à demeurer dans quelques prairies, entre les Lignes & la Ville, où ils se nourrissoient d'herbes. Le Roi & le Cardinal, loin d'en avoir pitié, leur firent encore tirer dessus, pour obliger les Assiégez de les reprendre, comme il arriva. On fit même faucher toute l'herbe des environs, de peur qu'ils ne la vinssent arracher de nuit, pour s'en nourrir.

Le Roi leur fit dire que s'ils attendoient l'extrémité, pour se rendre, il ne leur feroit aucun quartier. Ils offroient de le faire, si on leur conservoit leurs Privileges; mais on prétendoit qu'ils en étoient déchus, & qu'ils devoient entiérement dépendre du bon plaisir du Roi.

Le Cardinal * consentit néanmoins aprés, à leur accorder la vie & les biens sauves, & quelques petits Privileges touchant les Magistrats; à cōditiō qu'aprés avoir demandé pardō au Roi, ils le reçussent dans la Ville, & payassent quatre montres qui étoient

* Id. Ibid. p. 488.

dûës à l'Armée. Les Rochellois proposoient de leur côté, de demander pardon au Roi la corde au cou, pourvû qu'on leur laissât leurs Privileges, & à l'égard de la Religion, & à l'égard du Magistrat; sans parler plus de la démolition du Fort Loüis, & de ceux des Isles de Ré & d'Oleron. Ils demandoient aussi que le Roi pardônât à Rohan & à Soubise, aussi bien qu'aux Villes de Languedoc, & que l'on fît la paix avec l'Angleterre. Le Cardinal repliqua que le Roi vouloit absolument punir Rohan & Soubise; que pour les Villes du Languedoc, on les traiteroit avec la douceur, dont elles se rendroient dignes, sans que les Rochellois eussent besoin de s'en mêler; qu'à l'égard de l'Angleterre, ce n'étoit pas à eux à prescrire au Roi ce qu'il avoit à faire, & que c'étoit bien assez pour eux, qu'ils ne fussent pas punis, comme ils le méritoient, pour avoir attiré la guerre à la France de ce côté-là. 1628.

Les Députez, à qui le Cardinal avoit fait ces propositions, étant entrez dans la Rochelle, on fut surpris qu'au lieu de recevoir réponse, on

1628. entendit l'Artillerie des Assiégez jouër, comme auparavant. Ils essayerent aussi de mettre le feu aux Galiottes, qui étoient entre le Canal & la Digue. Mais n'ayant pas réüssi en ce dessein, ils envoyerent un Tambour, pour demander permission de renvoyer leurs Députez au Roi. On leur répondit, qu'aprés la supercherie qu'ils venoient de faire, on ne les vouloit recevoir qu'à discretion; mais aprés leur avoir fait cette réponse, on résolut de renouër le Traité, en cas qu'ils demandassent de nouveau la permission d'envoyer leurs Députez.

Enfin le secours Anglois, commandé par le *Comte de Lidsey*, parut* à la vûë de l'Isle de Ré, le 28. de Septembre, fort de soixante & dix Vaisseaux, qui furent suivis de plus de trente, les jours suivans. Toute l'Armée de France, qui étoit de vingt mille Fantassins, & de trois mille chevaux, fut plusieurs jours sous les armes, pour repousser les Anglois, en cas qu'ils voulussent faire descente, pour se rendre maîtres de la Digue. Elle étoit alors entiérement achevée, & l'on n'a-

* *Mem. de Buss T. II. p. 500.*

voit laissé au milieu que cent cin- 1628.
quante pas géometriques d'ouverture pour la marée ; & cette ouverture étoit si embarrassée des Vaisseaux pleins de pierres, que l'on y avoit coulez à fonds, qu'il étoit difficile que rië y entrât. Néanmoins on a cru que si les Anglois avoient voulu hazarder quelques Vaisseaux, qui avec la marée fussent allez heurter la Digue, ils en auroient renversé une bonne partie.

La disposition de l'Armée Françoise étoit la même qu'à l'attaque précédente, la Flotte étant à l'embouchure du Canal, & l'Armée de terre rangée des deux côtez du Golfe, & sur la Digue. Il y avoit encore deux batteries ; l'une à Chef de Baye, de quarante piéces de Canon, & l'autre à *Coreille*, de vingt-cinq. Les Anglois se contenterent, les cinq premiers jours, de côtoyer les bords de la Mer, pour voir la contenance de l'Armée Françoise, & de tirer quelques coups de Canon sans effet. Ils tâcherent encore vainement de brûler la Flotte de France, en lui envoyant quelques feux d'artifice avec

1628. la marée. Mais le matin du 3. d'Octobre, la Flotte Angloise alla droit au Canal, & l'Avant-garde, sur laquelle étoit Soubise, & grand nombre de Rochellois, aprés avoir fait plusieurs bordées pour prendre le vent, s'avança vers la Flotte Françoise à la portée du Canon. Chaque Vaisseau fit sa décharge des deux côtez, aprés quoi il se retira. Le Corps de bataille & l'Arriére-garde en firent de même; & toute la Flotte revint trois fois à la charge, dans le même ordre, pendant que la marée dura. Les François répondirent de même, avec toute leur Artillerie, tant des batteries, que de la Flotte. Les Rochellois tiroient de leur côté, sur les Galliottes, & sur les Troupes de terre, mais c'étoit de si loin, que cela ne faisoit aucun effet.

La Mer se retirant, sur les dix heures, les Anglois se retirerent aussi, & ne firent rien de tout le jour, qu'envoyer inutilement quelques feux d'artifice, & quelques Brulots, contre la Flotte Françoise. L'Artillerie de terre leur fit assez de dommage, &

ils perdirent environ deux cens hommes, & quelques Chaloupes; au lieu que les François ne perdirent aucun Bâtiment, & que vingt-ſept Soldats. Les Anglois firent la même choſe le lendemain, & le ſuccés n'en fut pas plus heureux; n'ayant pas oſé venir à l'abordage, de peur que l'Armée Françoiſe de terre ne ſecourût la Flotte, dans cette occaſion, ni aller choquer la Digue, ou ſe préſenter à l'ouverture. C'étoit à la verité un coup aſſez hardi, mais il étoit ridicule d'entreprendre de ſecourir une Place, ſerrée de ſi prés, & réduite à l'extrémité, ſans vouloir rien hazarder. Les Anglois firent encore mine de vouloir revenir, à la marée du ſoir, mais ils ne s'avancerent qu'à moitié chemin. 1628.

Cependant les Rochellois, qui étoient ſur la Flotte Angloiſe, demanderent à parler aux Généraux François. On permit à deux de venir débarquer, dans le quartier de Baſſompierre, & on les envoya au Cardinal, à qui ils demanderent permiſſion d'entrer dans la Rochelle, pour

1628. revenir dire aux Anglois l'état où elle étoit. N'ayant autre chose à dire que cela, le Cardinal les renvoya.

Aprés cela, le vent fut si contraire aux Anglois, pendant quelques jours, qu'ils furent obligez de demeurer à l'ancre. * Cependant ils jugerent qu'il étoit à propos de tenter s'il n'y auroit point de voye d'accommodement, & pour cela le *Lord Montaigu*,* envoya complimenter le Cardinal, qui comprit qu'il cherchoit occasion d'entrer en Conférence. Pour cela il fit renvoyer quatre prisonniers Anglois, sans rançon, & les chargea de faire ses complimens à Montaigu, & de lui dire qu'il y auroit sujet de bien esperer de la paix, entre les deux Couronnes, s'il vouloit conférer en secret avec lui.

* *Aubery, Vie du Cardinal. Lib. II. c. 19.*

* *Le 7 d'Oct.*

Les prisonniers étant arrivez à la Flotte Angloise, & ayant parlé à Montaigu, il fit assembler le Conseil, où Soubise, & les Députez de la Rochelle furent appellez. Montaigu dit ce que les prisonniers lui avoient rapporté, & ajoûta qu'il cro-

yoit qu'il seroit avantageux, pour la 1628.
cause commune, qu'il prît cette occasion, que le Cardinal lui offroit, pour reconnoître la Digue, sous prétexte de lui aller parler; & que menant un Ingénieur avec lui, il ne manqueroit pas d'en faire un rapport assuré. Les Deputez de la Rochelle, qui craignirent que Montaigu ne cherchât les moyens de traiter sans eux, s'opposerent autant qu'ils purent à cela. Ils représenterent qu'aussi-tôt que la Flotte s'appercevroit que l'on entroit en quelque négociation, personne ne voudroit se battre: Que pour ce qui étoit de reconnoître la Digue par ce moyen, les Généraux François étoient trop fins, pour leur en laisser voir les endroits foibles; & que Montaigu & son Ingénieur, aprés en avoir vû les endroits les plus forts, en viendroiét faire un rapport conforme aux desseins des Ennemis, & propre à décourager tout le monde. Cependant les Officiers Anglois, qui n'étoient pas fort bien intentionnez, quoiqu'ils le feignissent, firent conclurre dans le Conseil, que l'on en-

1628. verroit une Chaloupe aux Généraux François, pour demander l'échange des prisonniers, & un Saufconduit pour Montaigu, * ce qui fut executé. Les prisonniers furent renvoyez de part & d'autre, dés le lendemain; & le jour * suivant Montaigu fut parler au Cardinal. Etant de retour, il dit qu'il en avoit été trés-bien reçû, & que le Cardinal lui avoit fait des propositions touchant le repos général de la Chrêtienté.

* Le 12. d'Octob. selon Bassomp. Mem. T. II. p. 509.

* Le 14 d'Octob

Il y retourna * une seconde fois, avec l'Ingenieur, & aprés avoir dîné chez le Cardinal, & conféré avec lui, on lui fit voir le lendemain, dans une Galiotte, la Digue, & tout ce qu'on avoit mis pour embarrasser le Canal. Ceux qui l'avoient envoyé pouvoiét bien s'assurer d'une chose, c'étoit que si l'un des deux devoit être, ou duppé, ou gagné par l'autre, ce ne seroit pas au moins le Ministre du Roi de France. Aussi, soit qu'ils s'attendissent à cela, ou non, ils ne furent pas surpris de voir Montaigu de retour dire avec son Ingénieur, qu'il n'étoit pas possible

* Le 15. du même mois.

de rompre la Digue ; que le Cardinal avoit fait des propositions assez raisonnables, concernant la paix avec Sa Majesté Britannique, & avec les Rochellois ; & qu'il étoit necessaire qu'il allât communiquer ces propositiõs au Roi, aprés quoi il se rendroit à la Flotte, ce qu'il promettoit de faire en quinze jours au plus tard. Charles, qui n'assistoit la Rochelle, que de peur d'irriter son Peuple, qui l'avoit souhaité, étoit disposé à trouver tout raisonnable. 1628.

Cependant * le Cardinal fit adroitement avertir les François, qui étoient sur la Flotte Angloise, & qui commençoient à se défier des Anglois, & les Rochellois pressez, plus par la faim, que par la force des armes, „ qu'il y auroit de la honte & „ du desavantage pour eux, s'ils laissoient conclurre leur accord par „ un Prince Etranger, qui ne considéreroit pas tant leurs interêts, „ que les biens propres : Qu'ils feroient leurs conditions beaucoup „ meilleures, s'ils imploroient la clemence de Sa Majesté, parce que le „ Roi se laisseroit plus volontiers flé-

* *Aubery.Ibid.*

1628. „ chir par leurs soûmissions, que par „ les instances du Roi d'Angleterre.

Les Rochelois, & ceux qui étoient sur la Flotte Angloise, voyant d'un côté la Ville réduite par la famine, en un état déplorable, & de l'autre le froid des Anglois à leur égard, comprirent qu'il étoit enfin temps de s'accommoder à quelque prix que ce fût. Ceux qui étoient sur la Flotte * envoyerent un Tambour, pour demander un Sauf-conduit pour des Deputez, qu'ils souhaitoient d'envoyer au Cardinal. On le leur envoya le lendemain, que la Flotte Angloise vint encore canonner la Françoise, c'est-à-dire, faire bien du bruit en vain. Le soir les Deputez de la Flotte arriverent, & on les conduisit à la *Saussaye*, pour parler au Cardinal; pendant que six autres Deputez de la Ville parurent prés de Fort *de la Fons*, & demanderent aussi à parlementer. On en avertit le Cardinal, qui ordonna qu'on les lui amenât, & ils arriverent peu de tems aprés les autres.

* *Le 22. d'Octob. Bass. T. II. p. 511.*

Le Cardinal les fit recevoir dans des Chambres differentes, & les

Maréchaux de Baſſompierre & de Schomberg ſe trouvant avec lui, de même que *Bouthillier*, il commanda qu'on fit entrer les Députez de la Flotte. Ils lui dirent, * que ce n'étoit pas ſans confuſion qu'ils ſe préſentoient devant lui, lors qu'ils conſideroient qui étoient ceux de chez qui ils venoient; mais qu'ils avoient neanmoins pris cette hardieſſe, parce qu'encore qu'ils fuſſent avec des Etrangers, leur conſcience leur rendoit témoignage, qu'ils avoient le cœur François: Que cela paroiſſoit en ce que dés qu'ils avoient vû quelque ouverture d'entrer dans un accommodement, plûtôt que de continuer à répandre du ſang, ils avoient cherché les moyens d'avoir entrée auprés de ſa Grandeur, & d'offrir à Sa Majeſté de s'employer envers leurs Concitoyens, pour les engager à rentrer dans l'obéïſſance: Qu'ils ſupplioiént auſſi le Cardinal de leur procurer la grace de Sa Majeſté, & de s'aſſurer que ceux, qui lui faiſoient cette priére, agiroient avec une entiére ſincérité dás cette afaire, & d'une maniére qui ne ſeroit peut-être

1628.

* *Aub. Ib. d.*

1628. pas inutile pour le service du Roi.

Le Cardinal leur répondit, avec
» assez de douceur, & leur dit, qu'il
» ne vouloit pas considerer alors
» leurs fautes,& celles de leurs Con-
» citoyens : Qu'elles étoient à la ve-
» rité trés-grandes, mais que la bon-
» té du Roi l'étoit encore plus pour
» les oublier : Qu'il s'employeroit
» lui-même,pour leur obtenir le par-
» don de Sa Majesté, pourvû qu'ils
» voulussent rentrer sincerement dans
» leur devoir. Il leur demanda ensuite quelles assurances ils avoient des Rochellois,qui leur fissent esperer de les ramener. Les Deputez répondirent,que ceux de la Ville ne sçavoient rien de leur dessein, mais que si Sa Majesté vouloit bien leur permettre de leur aller parler, ils avoient de si fortes considerations à leur représenter, qu'ils se promettoient infailliblement de les faire tomber dans leurs sentimens.

Le Cardinal ayant souhaité qu'ils lui donnassent quelque connoissance de ces raisons, les Deputez dirent, que n'y ayant pas de meilleure finesse que de n'en avoir point, ils les découvriroient avec toute sorte de

ſincérité, à une perſonne qu'ils n'é- 1628.
toient pas en état de tromper, & de qui ils avoient tout à eſperer & à craindre: Qu'ils lui avoüoient qu'ils avoient fait ce qu'ils avoient pû, pour obtenir aux Rochellois un grand & prompt ſecours; mais qu'ils avoient reconnu la miſere qu'il y a à ſolliciter des Etrangers, qui ne s'intéreſſent pour ceux qui leur demandent leur protection, qu'autant qu'ils y trouvent leur propre intérêt: Qu'on leur avoit donné quantité de belles paroles, mais que les effets qui les avoient ſuivies, reſſembloient à ce que feroiēt des gens qui auroient envie que la Rochelle fût priſe, & non à ce que feroient ceux qui voudroient la ſecourir: Que les Anglois avoient engagé l'année précédente les Rochellois dans leur parti, un peu avant la récolte, comme pour leur ôter le moyen de ſe pourvoir: Qu'ils avoient conſumé une grande partie de leurs proviſions, pendant qu'ils étoient dans l'Iſle de Ré, ce qui étoit un autre moyen de les réduire bien-tôt à l'extrémité: Qu'ayant promis de leur envoyer du bled, dés qu'ils ſeroient de

1628. retour en Angleterre, & en ayant été preſſez ſans diſcontinuation, par les Députez, ils n'en avoient rien voulu faire, quoi que ce fût la choſe du monde la plus facile: Qu'ayant envoyé un ſecours, au mois de Mai dernier, il n'étoit venu, que pour ſe faire voir, & s'étoit retiré ſans avoir rien tenté; quoi que les Rochellois qui étoient avec eux, leur euſſent demandé quelques Vaiſſeaux, & euſſent offert de les faire entrer à leurs riſques: Que le dernier ſecours étoit venu ſi tard, qu'apparemment ils avoient eu envie que la Ville, dont l'état ne leur étoit pas inconnu, ſe rendît avant qu'ils arrivaſſent, ou au moins qu'elle fût réduite à une ſi grande extrémité, qu'elle fût obligée de s'en remettre entiérement à eux, afin de s'accommoder avec la France à ſes dépens: Qu'enfin Montaigu n'étoit allé en Angleterre, que pour faire conſentir le Roi de la Grande Bretagne, aux propoſitiōs que l'on avoit faites: Que faiſant réflexion ſur tout cela, les Députez avoient penſé que puiſque l'on parloit d'accommodement, il ſeroit

roit plus agréable au Roi, & plus avantageux à leurs Concitoyens, de recevoir la grace de ſa pure clémence, que par l'intervention d'un Prince Etranger, qui avoit été ſi mauvais Garand du Traité de l'an 1626. Qu'ils eſperoient de faire goûter ces raiſons à leurs Concitoyens, ſi le Cardinal leur vouloit obtenir la permiſſion de les aller trouver. 1628.

Ce Prélat loüa leur bonne intention, & leur dit, qu'en effet ils obtiendroient beaucoup plus du Roi, en s'adreſſant eux-mêmes à lui, que ſi un Prince Etranger s'en mêloit. Aprés cela, il leur demanda; quelle caution ils pourroient donner, qu'ils ſerviroient Sa Majeſté, comme ils le promettoient? Ils répondirent qu'ils en pouvoient donner deux; la première, c'étoit l'avantage viſible de ceux pour qui ils traitoient; & la ſeconde, c'étoit que l'un d'eux demeureroit dans le Camp, pour répondre au péril de ſa vie, de la ſincérité de ſon Collegue. Le Cardinal repliqua, qu'il eſperoit que le Roi pourroit ſe fier en eux, & leur laiſſer la liberté à tous deux d'execu-

1628. ter leur dessein. Pour leur donner même le moyen de traiter de cette affaire avec plus de succés, il dit, » qu'il ne leur cachoit pas que les » broüilleries d'Italie pressoient si » fort Sa Majesté, que les jours qu'il » employoit devant la Rochelle, lui » étoient des années, & qu'il vou- » droit racheter chacun d'eux, s'il » étoit possible, par de trés-grandes » sommes : Que ceux de la Rochelle » lui avoient fait entendre, qu'ils » avoient de quoi subsister encore » trois mois : Que si cela étoit, on » leur donneroit la Carte-blanche ; » mais que si cela n'étoit point, il n'é- » toit pas juste que l'opiniâtreté ob- » tint ce l'on n'accorderoit qu'à une » soûmission libre & volontaire : Que » Sa Majesté enverroit pour cela des » Commissaires dans la Ville, entre » lesquels les Députez seroient, pour » y faire la recherche des vivres, & » en rapporter fidélement la quanti- » té ; & que s'il n'y en avoit plus, » il entendoit que les Rochellois se » rendissent à discretion.

Les Députez suppliérent le Cardinal, de ne les faire pas porteurs d'une

si triste nouvelle, & de considerer 1628.
qu'il étoit impossible de faire une recherche exacte des vivres dans la Rochelle, parce que les Particuliers, qui en avoient, les cachoient avec un trés-grand soin : Que lors qu'on les avoit fait rechercher au mois de Mai dernier, on n'en avoit trouvé que pour un mois, & que néanmoins il s'en étoit passé six dépuis ce tems-là : Que d'ailleurs il faudroit tenir compte de tout le poisson, & de tout le coquillage que la Mer amene, de toutes les herbes, de tout le cuir, de tout le parchemin, & généralement de tout ce qui peut avoir quelque suc propre à nourrir: Que quand même tout cela ne suffiroit pas, pour la subsistance de tous les Assiégez, pendant trois mois, on le ménageroit en sorte, qu'il y en auroit assez & au delà, pour ceux qui sont capables de se défendre, & qu'on laisseroit mourir les autres de faim : Qu'il pouvoit bien juger que les Rochellois ne seroient pas si fermes, si les vivres leur manquoient entiérement, comme on le lui avoit dit, & qu'ils n'attendroient pas

1628. à capituler à la derniére bouchée : Qu'ils le supplioient donc de leur donner à porter la nouvelle d'une grace un peu plus étenduë, afin qu'ils fussent en état de la faire valoir à leurs Concitoyens ; & de penser qu'ils avoient à traiter avec des gens, qui faisoient voir que lors qu'ils ne pouvoient plus vivre, ils sçavoient trés-bien mourir. Celui qui portoit la parole laissa couler quelques larmes en finissant, & ceux qui l'écoutoient en parurent touchez.

Aprés cela, * les Députez de la Rochelle furent admis. Ils priérent le Cardinal de leur obtenir du Roi des conditions tolérables, & lui promirent de les faire accepter. Ils le supliérent aussi de leur promettre de voir ceux d'entre leurs Concitoyens, qui étoient sur la Flotte d'Angleterre, aprés quoi ils offroient de remettre la Ville entre les mains du Roi. Le Cardinal leur répondit sur le champ, qu'il leur feroit voir tout à l'heure les Députez de la Flotte, s'ils lui promettoient de ne leur point parler. Comme ils l'eurent

* *Bassompierre qui étoit présent le racõte ainsi, quoi qu'Aubery le dise un peu autrement.*

promis il s'en alla lui-même à sa Galerie, & dit aux Députez de la Flotte, qui y étoient, qu'il leur feroit voir les Deputez de la Rochelle, s'ils le vouloient, mais à condition qu'ils ne leur diroient rien. Ils en convinrent, & le Cardinal les mena où ils étoient. Ils furent des deux côtez, les plus surpris du monde, & se saluérent de loin. Ils avoient sujet de craindre d'avoir dit les uns ou les autres, des choses qui ne s'accordant point, nuiroient peut-être aux intérêts communs; mais il ne leur fut pas permis de s'en éclaircir alors. 1628.

Ceux de la Ville offrirent de nouveau, de se remettre sous l'obéïssance du Roi, & suppliérent encore le Cardinal de leur procurer le pardon de Sa Majesté. Il le leur promit, & leur dit que le Roi s'étoit allé promener pour huit jours, & qu'il lui en parleroit à sõ retour. Sur cela un des Députez s'écria: *Comment, Monseigneur, huit jours! Il n'y a pas dans la Rochelle de quoi en vivre trois.* Alors le Cardinal leur fit un discours, où il leur representa fortement les

1628. mauvaises conséquences de leur opiniâtreté ; aprés quoi, il ajoûta, qu'il porteroit le Roi à leur faire misericorde,& dés l'heure même coucha des Articles, pour les rapporter à la Rochelle. Il offroit de leur faire pardonner tout le passé, de leur accorder la vie, la liberté de la Religion, & la jouïssance de leurs biens Pour leurs Privileges, & la forme du Gouvernement, le Roi en devoit ordonner à sa volonté, & faire raser les fortificatiõs de la Ville. Les Députez de la Ville dirent, qu'assurément ces Articles seroient acceptez,& prirent congé du Cardinal, qui renvoya aussi ceux de la Flotte. Ils eurẽt encore, avant que de se séparer, la permission de parler ensemble, & ceux de la Flotte priérent les autres, de les comprendre dans leur Traité.

Le Cardinal fit néanmoins accorder à part, le pardon de ceux de la Ville, & celui de ceux qui en étoiẽt dehors, dépuis cette guerre. Ceux de la Flotte craignant d'être exclus, par ceux de la Ville, qui dans l'extrémité, où ils étoient, seroient contraints d'en passer par où l'on vou-

droit, & ne se fiant nullement aux Anglois, se remirent entiérement * à la générosité du Cardinal; & le priérent d'interceder non seulement pour les François, qui étoient sur la Flotte Angloise, mais aussi pour tous ceux que cette guerre avoit obligez de sortir du Royaume. Le Cardinal le leur promit, & leur fit accorder une Declaration, par laquelle le Roi oublioit tout le passé, leur permettoit de revenir en ses Havres, même avec les prises qu'ils pourroient avoir faites; entendoit qu'ils joüissent des mêmes graces que ses autres Sujets, & du libre exercice de leur Religion; les remettoit dans la possession de tous leurs biens, excepté des fruits qui en avoient été consumez; & accordoit l'espace de trois mois à ceux de Ré & de la Rochelle, pour revenir dans le Royaume, & joüir des mêmes avantages.

1628.

* *Aubery, Vie du Cardin. Liv. II. c.22.*

Le Ministre *Vincent*, qui étoit l'un des Députez des François, qui étoiēt sur la Flotte Angloise, fut porter la Déclaration du Roi à ceux qui l'avoient envoyé, & les ayant tous as-

1628. ſemblez dans le bord des Vaiſſeaux Rochellois, qui étoient dans la Flotte, il la leur lut. Les ſentimens furent fort partagez, ſur cette lecture, & quoi que Vincent pût dire, il y en eut pluſieurs qui ne voulurent pas s'y fier. D'ailleurs les Anglois déclarerent, qu'ils ne laiſſeroient pas partir tous les Vaiſſeaux François, en ayant beſoin, diſoient-ils, pour quelques entrepriſes qu'ils vouloiẽt faire ſur les Côtes du Poitou & de la Saintonge, & particuliérement ſur Broüage. Ils étoient irritez contre Vincent & les autres qui avoient conclu avec le Cardinal, non qu'ils fuſſent fort fâchez de voir tomber la Rochelle entre ſes mains; mais parce qu'ils vouloient apparemment s'en faire un mérite auprés de lui. Auſſi Montaigu étoit revenu, avec tout pouvoir de traiter, mais le Cardinal qui ne vouloit point qu'une Puiſſance Etrangere ſe mêlât d'accõmoder les Sujets du Roi avec leur Souverain, l'avoit prévenu, en accordant promptement des conditions aſſez équitables aux François, qui étoient parmi les Anglois. En leur

ôtant la necessité, où ils étoient de chercher la protectiõ des Etrangers, il leur donnoit lieu de revenir en France & empêchoit ainsi que les Anglois ne se servissent d'eux, pour avoir des intelligences dans le Royaume, & y causer de nouvelles broüilleries. A l'egard de la paix avec l'Angleterre, aprés avoir vû la mauvaise conduite de Buckingham, & sçachant d'ailleurs que le Roi Charles I. étoit peu aimé de ses Sujets, il avoit témoigné, qu'il entendoit que le Roi d'Angleterre la demandât au Roi Trés-Chrêtien; & aprés la réduction de la Rochelle, il parloit des Anglois, avec beaucoup de mépris. 1628.

Le * 26. d'Octobre, les François de la Flotte vinrent remercier le Cardinal, de la grace qu'il leur avoit obtenuë de Sa Majesté; & le même jour ceux de la Ville vinrent dire qu'elle acceptoit les Articles. On employa le lendemain à les mettre en meilleure forme, & à régler la maniére dont on laisseroit entrer les Troupes du Roi dans la Ville, de peur qu'elles n'y causassent quelque desordre. Le 28. les Articles furent signez,

* *Bassomp. Mem. T. II. p. 514.*

1628. par les Magiſtrats de la Rochelle, au nom de la Ville ; & par Marillac & *du Hallier*, Meſtres de Camp, pour le Roi, qui ne les voulut point ſigner, non plus que le Cardinal & les autres Généraux. Il ne paroiſſoit pas de la dignité de la Couronne de ſembler capituler avec ſes Sujets, & cette maniére d'agir pouvoit ſervir en temps & lieu à diminuer les droits que ceux de la Rochelle prétendoient avoir, en conſéquence de cette Capitulation. Voici * en abregé ce qu'elle contenoit. I. Que le Roi pardonnoit aux Rochellois leur faute, depuis ce dernier mouvement, avec ſûreté pour toute leur vie. Qu'il accordoit l'Exercice libre de la Religion Prétenduë Reformée, dans la Rochelle. II. Qu'ils ſeroient rétablis dans tous leurs biens, de quelque nature qu'ils puſſent être, nonobſtant toutes, condamnations & confiſcations, qui pourroient en avoir été faites; excepté la jouïſſance du revenu de leurs terres, les meubles, bois coupez, & dettes, qui auroient été actuellement & ſans fraude reçûs; juſqu'à la Redditiō de la

*Voyez la ſuite de la Rebellion de Frãce, ſur l'année 1628. p. 274.

Rochelle. III. Que tous les gens de guerre, Sujets du Roi, qui se trouveroient alors dans la Rochelle, & qui n'en seroient pas Bourgeois & Habitans, joüiroient des mêmes graces: Que les Chefs & les Gentilshommes sortiroient de la Ville l'épée au côté, & les Soldats le bâton blanc à la main: Que l'on écriroit tous leurs noms & sur-noms, & qu'ils feroient serment de ne porter jamais les armes contre le service de Sa Majesté, sur peine d'être déchus de la grace qu'on leur accordoit: Que pour les Capitaines & Soldats Anglois, ils seroient conduits par Mer en Angleterre, sans qu'il leur fût fait aucun déplaisir. IV. Que ceux de la Rochelle, tant Habitans, que gens de guerre, seroient déchargez de tous les actes d'hostilité qu'ils avoient commis, depuis les derniéres broüilleries, de toutes les négociations qu'ils avoient faites dans les Païs étrangers, & de toute autre chose, hormis les cas execrables, exceptez par les Edits, concernãt la Persõne du Roi. V. Qu'ils demeureroiẽt déchargez des fontes de Canon, fabrication 1628

1628. de Monnoye, saisies de deniers, tant Royaux & Ecclésiastiques, qu'autres, dans la Ville de la Rochelle : comme aussi des contributions ordonnées pour l'entretien des Gens de guerre ; des contraintes décernées contre les absens, même par la démolition de leurs maisons ; & de tout ce qui pouvoit avoir été employé à cela dans cette Ville. VI. Que tous les Habitans & Gens de guerre demeureroient de même déchargez de tous Jugemens, & de toutes Sentences, qu'on pourroit avoir donnez contre eux, à l'occasion de leur rebellion, pendant ces derniers mouvemés. VII. Que les Juges, Conseillers, & Commissaires, qui avoient assisté aux Jugemens, tant Civils, que Criminels, de cette Ville, n'en pourroient être recherchez, ni même les particuliers, au profit desquels ils auroient été donnez, pour ce qui concerne les prises & butins. VIII. Que les Iugemens, Amendes, Suspesions, & Interdictions données par les Présidiaux, tant contre les Maires de cette Ville, que ceux qui les ont assistez, seroient nuls & cõme non-avenus ; aussi bien

que toutes les procédures faites en- 1628.
ſuite, contre quelques uns de ces Juges, ſans qu'aucun de ceux, qui avoiét été employez de part ou d'autre, en puſſent être recherchez. IX. Que le contenu ci-deſſus, ſeroit ratifié par les Maires, Pairs, & Echevins de la Rochelle, & que la ratification ſeroit apportée le lendemain, à deux heures aprés midi, en bonne forme; aprés quoi il plairoit au Roi de faire délivrer aux Députez des Lettres, de Déclaration qui approuvaſſent & ratifiaſſent le même Traité. X. Que ces ratifications étant délivrées, les portes de la Ville ſeroient ouvertes, & remiſes à ceux qu'il plairoit à Sa Majeſté, afin qu'elle y pût faire enſuite, ſon entrée, quand & ainſi qu'il lui plairoit. XI. Que Sa Majeſté promettroit faire apporter, à l'entrée & au logement des Gens de guerre dans la Ville, tant d'ordre que qui que ce ſoit n'en recevroit de déplaiſir dans ſa perſonne, ou dans ſes biens.

Ces Articles ayant été ſignez, les Députez Rochellois allerent le lendemain à *Lalen* où le Roi étoit, pour

1628. lui demander pardon, & le 30. du Mois les Gardes Suisses & Frãçoises, entrerent dans la Ville dés le matin, avec le Duc d'Angoulême, le Maréchal de Schomberg, & plusieurs autres. Les Logis ayant été marquez, le Cardinal y vint, sur les deux heures aprés midi. A son entrée, le Maire Guiton * se présenta à lui, accompagné de six Archers, qui marchoient devant; mais le Cardinal lui ordonna de congédier ses Archers, & de s'abstenir des fonctions de sa Charge de Maire; cette Dignité étant tacitement supprimée, par les Articles de la réduction, aussi bien que les autres droits, & les autres Privileges de la Ville. § On dit que le Cardinal lui ayant parlé du Roi de France, & de celui d'Angleterre, Guitõ lui répondit, *qu'il valloit mieux se rendre à un Roi, qui avoit sçû prendre la Rochelle, qu'à un autre, qui n'avoit pas sçû la secourir*. Cette réponse ferme marquoit le courage de cet homme, qui avoit paru en mille occasions périlleuses, par Mer & par Terre. Mais on assure qu'il eut sujet d'être mécontent du Cardinal, qui lui ôta sa

* *Aubery, Vie du Card. Liv. II. c. 21.*

* *Pontis Mem. T. II. p. 266.*

Charge en lui disant, *que le Roi étoit seul Maire & Maître de la Rochelle*, quoi qu'on lui eût promis de la lui conserver. On ajoûte, que Guiton dit ensuite à quelqu'un *que s'il avoit sçû qu'on lui dût ainsi manquer de parole, le Roi n'auroit pas trouvé un seul homme, en entrant dans la Rochelle, parce qu'il auroit soûtenu jusqu'à la fin.* 1628.

Peut être* même que le Roi auroit été obligé de lever le Siége, à cause de l'Hiver, & des tempêtes, qui s'éleverent aussi-tôt aprés la réduction de la Ville. Car, comme le remarquét des gens qui étoient présens, le beau temps finit le jour même de la réduction, & la Digue commença bientôt aprés à se détruire. Le Roi se promenant * dessus du côté de Coreille, une solive fondit sous lui, & s'il ne se fût jetté promptement de l'autre côté, il tomboit dans la Mer. La tempête fut si grande huit jours * aprés, qu'elle fit ébouler quarante toises de la Digue; & le Vaisseau du Chevalier *de la Fayette*, poussé d'un coup de vent dans le Port, rompit trois ou quatre machines sans s'endommager; ce qui fit comprendre ce

*Pontis. Ibid. p. 367. & Bassomp. Mem. T. II. p. 516.

*Le 30. d'Octobre.

*Le 7. de Novêbre.

1628. qu'auroient pû faire les Anglois, s'ils fussent venus choquer la Digue. Ainsi, s'il y avoit eu plus de vivres dans la Rochelle, le Cardinal auroit pû perdre en un jour le fruit de tant de travaux & de tant dépenses, & sa Digue si admirée par ceux qui ne jugent des choses que par l'évenement, auroit été le sujet de la raillerie de tout le monde.

Suite de la Rebellion de France, sur l'an 1628. p. 982.

Mais les Rochellois * étoient réduits à une si grãde extremité, que l'on assure que plus de quinze mille personnes étoient déja mortes de faim, ou de maladies provenuës de la trop petite quantité de vivres dont ils se soûtenoient, ou des mauvais alimens qu'ils prenoient. Ceux qui resterent étoient si pâles & si extenuez, qu'ils ressembloient plûtôt à des squelettes qu'à des personnes vivantes. Aussi la premiére chose que le Cardinal fit en entrant, * fut de faire porter dans la Ville quantité de vivres & de pains de munition, & de faire publier par un Tambour, que ceux qui en auroient besoin, en envoyassent querir. Le jour suivant, il fallut faire venir du monde du

** Aubery, Vie du Cardinal. Liv. II. c. 21.*

Camp, pour enterrer les cadavres, 1628.
qui étoient demeurez en grand nombre, ſans être enſevelis, dans des maiſons particuliéres, & en d'autres lieux. Les familles entiéres étant mortes de faim, & les autres ſe voyant à la veille d'un même ſort, perſonne ne prenoit plus de ſoin d'enſevelir les morts, & les maiſons demeurant fermées ſervoient de ſépulcres à ceux qui les avoient habitées.

Aprés avoir fait nettoyer les maiſons & les ruës, le 1. de Novembre le Cardinal dit la Meſſe, dans l'Egliſe de Sainte Marguerite, qui avoit été dédiée de nouveau, le matin même, par l'Archevêque de Bourdeaux, & y donna la Communion au Garde des Seaux, & au Maréchal de Schomberg. Aprés cela, il ſortit de la Ville, pour accompagner le Roi, à ſon entrée. Il marcha ſeul à cheval devant Sa Majeſté, & étoit précédé du Duc d'Angoulême, qui avoit les Maréchaux de Baſſompierre & de Schomberg à ſes côtez.

C'eſt ainſi que le Cardinal ſoûmit la Rochelle au pouvoir deſpotique de la Couronne de France; deſſein au-

1628. quel il employa des sommes immenses, & sacrifia la vie de plus de quarante mille Sujets du Roi, tant de l'une, que de l'autre Religion. On pouvoit éviter tout cela, en faisant observer l'Edit de Nantes, & employer à faire fleurir le Commerce, à repousser les Ennemis de l'Etat, & à rendre heureux les Sujets de la Couronne, l'argent que l'on consuma, & le sang que l'on répandit, pour rendre le Roi absolu dans une seule Ville. On vit, par la constance, & par la bravoure des Huguenots, à souffrir pendant plus d'un an un Siége, qui les réduisit à l'extrémité, ce qu'ils auroient pû faire pour le Roi, si en leur laissant quelques Privileges, qui ne lui coûtoient rien, & en les traitant comme ses Sujets Catholiques, il les avoit voulu employer contre les Espagnols. On ne peut pas dire, qu'il étoit à craindre qu'ils ne se soûlevassent à l'instigation de quelques broüilleries; puisqu'il est certain, que quoique puissent faire les Grands, lorsque les Peuples se trouvent médiocremẽt bien, & qu'ils sont convaincus que ceux qui les gouver-

nent ne cherchent pas à les dépoüiller de leurs Privileges, & des fruits de leur induſtrie, ils ne ſe laiſſent jamais ſéduire, & préférent toûjours la joüiſſance aſſurée de ce qu'ils ont, à toutes les eſpérances incertaines qu'ō leur peut donner. Il n'y a aucun exēple, que les Sujets d'une Monarchie, joüiſſant tranquillement de la liberté de conſcience, & de leurs biens, & n'ayant aucune bonne raiſon de ſoupçonner qu'on ſe préparoit à les leur ravir, ayent pris les armes contre leur Prince. Mais dés que ceux, dont les revenus & l'autorité ſont fondez ſur certaines opinions des Peuples, leſquelles n'ont aucun rapport avec le bien de l'Etat, ſe mêlent de l'adminiſtration des affaires, ou engagent les Princes à ſuivre leurs ſentimens; on ne manque jamais de voir tout ſacrifier à l'intérêt, & à la paſſion de ceux qui ne devroient penſer qu'à donner des exemples opposez à cette fatale conduite, qui a bouleverſé tant d'Etats, & fait répandre tant de ſang. D'ailleurs, ceux qui conſidérent les Peuples, comme une eſpéce d'Eſclaves, qui doivent tout 1628.

1628. souffrir des Souverains, comptent pour rien toutes les infractions qu'ils fōt aux Privileges les mieux établis, & aux Loix les plus équitables ; les plus grandes violences des Ministres ne sont nullement contraires, selon eux, au bien public ; mais si le Peuple s'avise d'en témoigner quelque ressentiment, c'est un crime que rien n'est capable d'expier, & il n'y a aucun danger auquel on ne doive exposer l'Etat, non-seulement pour le punir, mais encore pour empêcher que les Peuples n'y puissent retomber.

Ce sont-là les maximes, dont on a accusé le Cardinal, & l'on a même dit que pendant qu'il travailloit à la ruine des Rochellois, qui ne demandoient au fonds que de n'être pas sujets aux caprices de la Cour, mais d'être gouvernez, selon les Loix ; il n'oublioit rien, pour se faire des Créatures, qui ne dépendissent que de lui. * *Beauplan*, Capitaine de ses Gardes, étant tombé malade, il fit parler par le P. Joseph à un Officier, à qui il offrit de faire avoir cette Charge, en cas que Beauplan mourût, s'il

* *Pontis-Mem.* T. II. p. 287.

vouloit bien l'accepter, en se donnant tout à fait au Cardinal, & sans aucune réserve. Il vouloit, dit-on, que ses Officiers le considérassent, comme leur Souverain, & que dans les changemens de la Cour, ils fussent toûjours pour lui, envers tous, & contre tous, sans exception. C'étoit la condition principale, à ce que l'on dit, sous laquelle il leur faisoit entendre qu'il les recevoit chez lui; & il détachoit ainsi du service du Roi, ceux qu'il jugeoit être ses plus fidéles Serviteurs, pour les mettre dans le sien. Que si quelqu'un demeuroit inviolablement attaché à la seule personne du Roi, & témoignoit chercher son avancement par cette voye, c'étoit un moyen assuré de se mettre mal dans l'esprit du Ministre, & de ne s'avancer jamais. 1628.

Avant que de * sortir de la Rochelle, le Roi fit une Déclaration, cõcernant cette Ville, & qui contenoit vingt six Articles, dont les principaux étoient, qu'il y auroit libre & public Exercice de la Religiõ Catholique, dans la Rochelle, & dans le Païs d'Aunis: Que les Eglises démo-

* *Aub. Vie du Card. L. II. c. 21.*

1628. lies seroient rebâties, & renduës à ceux qui les déservoient auparavant, avec leurs Cimetiéres, leurs Maisons, & leurs dépendances: Qu'il seroit assigné un revenu suffisant aux Curez, qui n'avoient pas moyen de vivre, ou de s'entretenir selon leur qualité, sur le Domaine qui appartenoit à l'Hôtel de Ville: Qu'on dresseroit dans la Place du Château une Croix, avec une inscription sur le piédestal, touchant la réduction de la Ville, & que l'on feroit tous les ans, le 1. de Novembre, une Procession générale en action de graces: Que le Cimetiére, qui avoit été béni au Terroir de Coreille, & où étoient ensévelis la plûpart de ceux qui étoient morts dans l'Armée du Roi, pendant le Siége, seroit conservé en état, sans qu'il pût être à l'avenir profané, & même que l'on y bâtiroit un Convent de Minimes, qui seroient tenus de prier Dieu pour les ames des défunts: Que le bâtiment, qui étoit dans la Place du Château, & où ci-devant se faisoit le Prêche, seroit converti en une Eglise Cathedrale, qui seroit érigée, ou qu'au moins le Siége

Episcopal le plus proche y seroit 1628.
transferé, par la permission du Pape : Que la Mairie, l'Echevinage, le Corps, & la Communauté de la Ville, l'Ordre des Pairs, & celui des Bourgeois, seroient supprimez pour jamais ; & que la Cloche, qui servoit à convoquer les Assemblées de Ville, seroit fonduë : Que les murs, les rempars, les bastions, & toutes les autres fortificatiōs, hormis les Tours de S. Nicolas, de la Chaîne & de la Lanterne, & les murs du côté de la Mer, qui étoient nécessaires pour garantir les Habitans des incursions des Pirates, seroient rasées, leurs fondemens démolis, & les fossez comblez, en sorte que de tous côtez la Ville fût ouverte; sans qu'elles pussent être rétablies à l'avenir, ni que l'on y pût faire aucune muraille, pas même pour la clôture d'un jardin : Que la Ville seroit desormais taillable, & que néanmoins en faveur du Commerce, l'imposition seroit moderée à la somme de quatre mille livres, qui tiendroit lieu d'une autre pareille, imposée ci-devant pour la subvention : Qu'aucun Etranger ne s'y

1628. pourroit habituer de nouveau, encore qu'il eût obtenu des Lettres de Naturalité : Que la même défense vaudroit, à l'égard de ceux qui feroient profession de la Religion Prétenduë Réformée, ou d'autres que de la Religion Catholique ; lesquels ne s'y pourroient non plus habituer de nouveau, à moins qu'ils n'y eussent déja été domiciliez, & qu'ils n'en fussent sortis à l'occasion de la descente des Anglois : Qu'enfin pour le manutention de cette nouvelle Police, qui concernoit également la Religion & l'Etat, il y auroit un Intendant de Justice en cette Ville, & dans les Provinces d'Aunis, de Poitou, & de Saintonge, & dont la Jurisdiction s'étendroit depuis la Riviére de Loire, jusqu'aux Riviéres de Garonne & de Gironde.

Ce fut ainsi que finirent les Privileges de la Rochelle, la principale Ville de sûreté des Huguenots, & dont la prise les réduisit à souffrir patiemment toutes les infractions, que l'on fit depuis à l'Edit de Nantes. On assure* que le Cardinal avoit eu dessein d'en demander le Gouver-

nement

nement au Roi, aussi bien que de l'Isle de Ré, quoique Thoiras eût déja celui de l'Isle, & qu'on lui eût promis celui de la Rochelle. Mais la Rochelle étant démantelée, le Gouvernement de cette Ville, n'étoit plus ce qu'il falloit au Cardinal, qui vouloit être Maître d'une Place forte, pour s'y retirer dans le besoin. Outre cela, il étoit difficile d'ôter l'Isle de Ré à Thoiras, qui l'avoit si heureusement défendue contre l'Armée Angloise, & qui alors étoit fort aimé du Roi; mais pour effacer le monument le plus considérable du service que Thoiras avoit rendu à la Couronne, * le Cardinal fit démolir la Citadelle de S. Martin, comme inutile. Thoiras eut ainsi ces deux Gouvernemens, avec quelque récompense en argent. 1628.

* *Siri Ibid. p. 504.*

La Flotte Angloise demeura, pendant quelques jours, à la vûë de la Rochelle dés qu'elle fut prise, à cause des vents contraires. Enfin elle partit le 11. de Novembre, ayant perdu vingt deux Vaisseaux, dont elle mit le feu à cinq, & dont les autres

1628. échoüerent, ou furent inutilement consumez, pour essayer de brûler la Flote Françoise. Comme les Anglois avoient menacé Broüage,* le Cardinal y alla, pour mettre ordre à tout, avant que leur Flotte levât l'ancre; mais au lieu de faire quelque entreprise, elle fit voiles droit en Angleterre, aprés avoir vû prendre la Ville, au secours de laquelle elle étoit venuë.

* *Le 8. de Nov.*

Fin du second Livre.

